

CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

**ARCHIVES CIVILES
ANTÉRIEURES À 1790**

**Inventaire sommaire de la série E
FÉODALITÉ, COMMUNES, BOURGEOISIE, FAMILLES
E 1 – 496**

Charles LOIZEAU DE GRANDMAISON
Archiviste

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Tours**
Edition de 1878, réimpression 1996

PLAN DE CLASSEMENT

Série E. — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

NUMÉROS
des articles.

TITRES DE FAMILLE

AMIRÉ	1—2
ABRAHAM	224
ALLABRÉE	225
ALLEMAGNE (D')	226
AMELOT DE CHAILLOU	227
AMIRAULT	228
AMPLEMANN DE LA CRESSONNIÈRE	229
ANGUILLE DE LA NIVERDIÈRE	230
APPELVOISIN (D')	231
ARGY (D')	232
ARMAGNAC (D')	233
ARNAULT	234
AUBRY DE LA VILLEAUMAIRE	235
BÂCLE D'ARGENTEUIL (LE)	3—8
BARADINE	236
BARON DE CHANNOIR	9—10
BAUCHIER	237
BAUDET	238
BEAUVAU (DE)	239—240
BÉRARD DE MONTOUR	11—14
BERLAND DE LA LOUÈRE	15
BERNARD DE LA FORGE	241
BERTHELOT DE VILLENEUVE	242
BÉTHUNE-CHAROST (DE)	16
BIDÉ DE POMMEUSE	243
BOISJOURDAIN (DE)	244
BOISLÉONARD (DE)	245
BOUCHER DE MARTIGNY (LE)	17—18
	246—247
BOUET DE LA NOUE	248
BOUREILLE	249
BOUTHEILLER (LE)	250
BOUTHET DU RIVAU	251

BOYVIN	252
BRIDIEU (DE)	19—22
BRUSARD DU MARTRAY	253
BUISSON DE LA CHARPRAYE	254
CANTINEAU DE COMMACRE	255
CARRÉ	256
CASTELLANNE (DE)	257
CHAMBELLAN	258
CHAPELAIN	259
CHASPOUX DE VERNEUIL	23, 260
CHASTENET DE LA BRUNETIÈRE	261
CHAUMEJEAN, marquis de Fourille	24
CHENANTAI	25
CHERGÉ (DE)	262
CHESNAYE-DES-PINS (DE LA)	263
CHESSEPOUX	264
CHEVALIER	265
CHIRET	266
CHOISEUL-AMBOISE (duc de)	26—68 267
CHRISTIAEN, chanoine	69
CLÉDAT (DE)	268
CONSTANTIN	269
CORNE DE CHAPT (LA)	70
COSTE DE LA CHAUVIGNIÈRE	270
COUET	71—72
COUESEAU	271
CUISNIER	73
DANGÉ D'ORSAY	74
DAVESNE DE NEUVILLE	272
DEBOTEREAU	273
DEFFRAY	274
DEHOGUES	75
DELAUNAY	76
DESAULES DE LA BOURIE	275
DOUAULT, curé	77
DOULCE	276
DUCARROY	277
DUCHÂTEL	78
DUDOIBT DE LA BERTAUDIÈRE	278
DUPRÉ	279
DUPUY DE SAINT-MÉDARD	280

DURAND (DE).....	281
DURET	282
DUSOUL	79
DUVEAU	80
ÉCOTAIS (DES)	81—88
FEBVRE DE LA FALLUÈRE (LE).....	89
FESQUE (DE)	283
FORÊT DE LEUGNY	284
FORêt D'ARMAILLÉ (DE LA)	285
FORGET	286
FOUGÈRE (DE)	287
FOURNIER	288
GALLÉ	90
GARRYVES	289
GAUDIN DES TOUCHES	91
GAUGUIN.....	92—93
GAULLEPIED DE SENNEVIÈRES	94—97
	290
GAULTIER DE LA FERRIÈRE.....	291
GAZEAU DE LA BOUÈRE	98
GIGAULT DE BELLEVONDS.....	99—102
GILBERT DE VOISINS	103—104
GIRAUT	105
GODINET	292
GORRON DE LA PASQUERIE	293
GOSMER	106
GRASLEUIL DE PLAISANCE	107—111
GUILLEMET DE L'ESPINASSE.....	112
GUILLON DE ROCHECOT	294
GUYOT DE LESSART	295
ILLE-AUGER (DE L')	296
JAILLE (LA).....	297
JOLLY DE SAINT-DENIS.....	298
JOUARD DE MAGNOU	299
JUCQUEAU	300
JUSSAC (DE).....	301
JUSSEAUME (DE).....	113—116
LANDRIÈVE DES BORDES	117
LAMBERT DE TALVOIS.....	302
LAMORAL D'ADVISARD	303
LANCELOT DE MARNAY	304
LEBAS DU PLESSIS.....	305

LEBRUN	118
LECLERC DE BOIS-GUICHE	119—120
LECLERC DE COURCELLES.....	121
LEGENDRE DE LUÇAY	306
LEGROS	307
LETART	308
LOMERON D'AUNAY.....	309
LOQUYN	310
MALHERBE	311
MALLEVAUD DE MARIGNY	122
MALOU DE BERCY	123
MALVAULT.....	124
MAROLLES (DE)	125
MATHÉ DU VIVIER	312
MAUSSABRÉ (DE).....	126
MAYAUD DE BOISLAMBERT	313
MEIGNAN	314
MESNARD DE CHOUZY.....	315
MOLTIER DE LA FAYETTE.....	127—134
MONDION (DE).....	316
MORIN DE BEAULIEU	317
MOUCHET DE VILLEDIEU (DU)	135—140
PATAS.....	141
PAYS DE LATHAN	318
PÉRION (DE).....	319
PÉROT DE LISLE	142
PICAULT DE GILLIERS	320
PICHEREAU	143
PIERRES (DE)	321
PIERRES DE FONTENAILLES (DE)	144—145
PLESSIS-RICHELIEU (DU)	146—155
POCQUET DE LIVONNIÈRE.....	156
POIRIER DE BEAUVAIS	157—158
POUENT (DE).....	322
PRÉAUX (DE)	159
PREUILLY (DE)	160
QUILLET	161
RABOTEAU	162
RAZILLY (DE)	163—165
REMIGEOUX (DE)	166—172
RENAULT.....	173

RESTRU	174
RICHARD DE LA POUMANDIÈRE	175
RICHARD DE BUTRÉ	176
RINGUET DE BRIZAY	177
RIVIÈRE (DE LA)	178—179
RIVIÈRE	180
ROBIN DU POUTREAU	181
ROCHEFORT (DE)	182
ROCHER	183—184
ROCREUSE (DE)	185
ROGIER	186
ROHAN-GUÉMÉNÉE (DE)	323
ROSEL DE VERNEUIL	187
RUZÉ D'EFFIAT	188
SANCERRE (comte de)	324
SASSAY (DE)	189
SAULQUIN	190—193
SCOT DE COULANGÉ	194—195
SEGRETAIN	196
SENTIER	197
SERÉ	198
SIGOGNÉ (DE)	325
TABOUREAU	199
TASCHEREAU	200
TÉNÈBRE	201
TESSIER	202
THENON	203
THIENNE (DE)	326
THINAULT DE CHARGÉ	204—215
TORTERUE DE SAZILLY	216
TOUCHARD	217
TRÉMOUILLE (LA)	218
TURGOT	219—220
VALLÉE	327
VANDELLES (DE)	221
VÉRON DE LA TOUCHE	328
VIGER DE JOLIVAL	222
VOYER D'ARGENSON	223

Plans

Plans	329—381
-------------	---------

Notaires et tabellions

LEBERT, de Bléré	382—387
DRAFFOREST, de Chinon	388
LEROUX, DE SORIGNY	389

Corporations d'arts et métiers

— d'Amboise	390—398
Boulangiers.....	390—391
Cabaretiers	392
Cordonniers	393
Couvreurs	394
Epiciers, ciergers, chandeliers.....	395
Merciers-drapiers	396
Tailleurs	397
Tourneurs, boisseliers et futaillers	398
— de Chinon	399
Menuisiers	399
— de Loudun	400—404
Boulangiers.....	400
Marchands	401—402
Sergers	403
Tisserands	404
— de Richelieu	405
Menuisiers	405
— de Saumur	406—408
Droguistes et épiciers	406
Marchands	407—408
— de Tours.....	409—496
Boisseliers	409
Bonnetiers, chapeliers, pelletiers, fourreurs	410
Bouchers-charcutiers.....	411
Boulangiers.....	412
Bourreliers-selliers	413
Cabaretiers	414
Charpentiers	415
Charrons	416
Chirurgiens	417
Cloutiers.....	418
Cordiers	419
Cordonniers	420—421
Corroyeurs	422
Coustiers.....	423

Couteliers.....	424
Drapiers, sergers, cardeurs	425
Epiciers, ciergers, chandeliers.....	426
Ferblantiers.....	427
Fondeurs, épingleurs, etc.	428
Fripiers.....	429
Imprimeurs-libraires.....	430
Maçons	431
Maréchaux.....	432
Mégissiers.....	433
Menuisiers	434—439
Merciers-drapiers.....	440
Musiciens et maîtres de danse	441
Orfèvres	442
Passementiers	443—445
Pâtissiers	446
Paumiers, raquettiers, faiseurs de balles.....	447
Perruquiers, barbiers	448—456
Potiers d'étain	457
Répareurs de draps	458
Rôtisseurs.....	459
Serruriers	460
Soierie (fabricants de).....	461—472
Tailleurs	473
Tapissiers	474
Teinturiers.....	475—476
Tisserands	477
Tondeurs de draps et foulons	478
Tonneliers	479
Tourneurs	480
Vanniers.....	481
Vinaigriers.....	482
Vitriers.....	483
— Documents généraux sur les arts et métiers (réglementation, états de situation, réceptions, rentes, capitation).....	484—496

Voir également le répertoire E supplément (cotes E 1117—1128).

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

L'origine des archives d'Indre-et-Loire, comme celle de toutes les archives départementales, se trouve dans la proclamation du Roi du 20 avril 1790, qui ordonne à tous les États provinciaux, Assemblées provinciales, commissions intermédiaires, intendants et subdélégués, de remettre aux Directoires de départements et de districts les papiers relatifs à l'administration de chaque département. Dès le 27 septembre de la même année, le Directoire d'Indre-et-Loire décide que les archives seront placées dans la partie de l'ancienne Intendance où étaient les offices, et arrête que le sieur Nadaud, secrétaire du département, qu'il nomme son archiviste, fera disposer convenablement le local et dressera un inventaire. Mais ces archives étaient purement administratives et sans grande importance historique. Elles ne contenaient sans doute que les papiers provenant de l'ancienne Intendance, de l'Assemblée provinciale et de la commission intermédiaire de Touraine, remis le 10 septembre 1790 aux commissaires du département par le sieur Genty, subdélégué général ; quant au Directoire du district de Tours, qui fonctionnait conjointement avec le Directoire du département, de même que, plus tard, on a vu un préfet d'Indre-et-Loire et un sous-préfet de l'arrondissement de Tours, il n'est point fait à cette époque mention de ses archives dans les registres des délibérations, et l'on cherche vainement un archiviste dans la liste de ses employés. Mais la loi du 5 novembre 1790, concernant la vente des biens nationaux, contenait la disposition suivante, qui devait singulièrement accroître la masse des papiers réunis dans les archives de district. « Les registres, les « papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, « corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée « aux administrations de département et de district, seront déposés aux archives « du district de la situation desdits bénéfices, avec l'inventaire qui aura été ou qui « sera fait préalablement. »

Avant même cette décision législative, le Directoire du district de Tours avait arrêté, le 14 octobre 1790, que les scellés seraient apposés sur les archives des chapitres de Saint-Gatien, Saint-Martin, Saint-Vincent, Saint-Pierre-le-Puellier et Le Plessis-lez-Tours ; mais il ne semble pas qu'alors on ait songé à déplacer ces différents dépôts et à les réunir dans un seul local. Nous voyons, en effet, les sieurs Rougeot, archiviste du chapitre de Saint-Gatien, et Amelin, archiviste de celui de Saint-Martin, conserver leurs

fonctions et procéder sans déplacement à la rédaction des inventaires prescrits par la loi du 5 novembre. C'est le Directoire qui pourvoit à leur traitement, c'est de lui qu'ils relèvent désormais et, le 28 juin 1791, il autorise Rougeot, archiviste du ci-devant chapitre de Saint-Gatien, à faire transporter dans le local des archives dudit chapitre tous les titres qui se trouvent chez le sieur Lesourd, commissaire à terrier. Deux mois plus tard, le 27 août 1791, le Directoire du district, en continuant le traitement de Rougeot, l'attache directement et définitivement à ses archives et le nomme son archiviste.

Rougeot (Antoine) était alors âgé de cinquante ans, natif de Paris, résidant à Tours depuis 1760 et archiviste du chapitre de Saint-Gatien depuis 1778. Il était directeur de l'école publique de dessin, fondée par lui à Tours, possédait des connaissances étendues et variées, une grande habitude des chartes et un esprit méthodique ; comme on peut en juger par la fondation de l'école de dessin dont il fut le premier professeur, il avait le goût et la pratique des beaux-arts, et le département lui est redevable de la conservation de plusieurs tableaux qui encore aujourd'hui sont le plus bel ornement du musée de la ville de Tours.

Rougeot prend le titre d'archiviste du district dès le mois de novembre de la même année 1791, en écrivant au Directoire pour lui exposer son plan de travail et lui demander un ou deux aides ; il s'agissait, en effet, de dresser des états des rentes dues dans les différentes paroisses et désormais perçues par la nation, travail immense, dit avec raison Rougeot, et qui, dans les grands corps et communautés, occupait plusieurs archivistes et feudistes.

C'est alors sans doute que fut adjoint à Rougeot le sieur Collineau, feudiste et parfaitement au courant des chartes françaises. Les titres, d'ailleurs, allaient s'accumulant dans les archives du district par suite de la réunion dans ce dépôt des chartriers des maisons et communautés religieuses situées dans le district de Tours. Ces établissements, dont plusieurs, comme Marmoutier, Saint-Martin, Saint-Julien, avaient des domaines immenses et s'étendant bien au delà des limites du département, possédaient des archives très-considérables et remontant aux premiers siècles du moyen âge. Aussi, en juin 1792, Rougeot demandait-il le transport dans le grenier du district des armoires grillées servant autrefois à loger les titres de la ci-devant abbaye de Marmoutier, et, dans le mois d'octobre de la même année, il représentait de nouveau au Directoire que le local destiné aux archives n'était pas assez grand pour contenir les titres qui restaient encore dans les grands chartriers, titres qu'il importait cependant de réunir dans un seul dépôt, pour faciliter leur mise en ordre et leur communication aux préposés de la régie nationale. Une chapelle de l'église de Saint-Hilaire fut affectée à cet usage, et l'on y plaça les grandes armoires récemment apportées de Marmoutier.

Mais ces mesures étaient insuffisantes pour opérer la réunion de toutes les archives en un seul local, réunion si nécessaire et si désirée par l'archiviste ; pendant quelques années encore on conserva des titres dans le grand chartrier de Saint-Martin, et même ailleurs.

Une telle dispersion des documents était cependant très-préjudiciable au travail de Rougeot ; elle lui occasionnait des déplacements continuels et mettait un obstacle insurmontable à l'établissement d'un ordre général. Malgré son zèle et son activité, l'archiviste ne pouvait suffire à débrouiller cet immense chaos et à répondre aux demandes incessantes des préposés à la régie des domaines nationaux et à celles des particuliers acquéreurs de ces mêmes domaines. La confiscation révolutionnaire avait, d'ailleurs, mis entre les mains de la nation une énorme quantité de rentes foncières, tant en argent qu'en grains et vinages, et la représentation des titres créatifs de ces rentes pouvait seule en assurer

le recouvrement. Ce n'était assurément pas une mince besogne que de découvrir et de trier les titres des rentes foncières conservées par la loi, au milieu de l'énorme amas de pièces concernant les droits féodaux et honorifiques dont se composaient en grande partie les anciennes archives. Le 20 février 1793, Rougeot était forcé de demander au Directoire de Tours une prolongation du délai de trois mois fixé pour la production de ces titres par la loi du 20 août 1792. On voit assez par là sous le poids de quel travail était accablé Rougeot, et si l'on s'est complu parfois à représenter les fonctions d'archivistes comme des sinécures, on doit convenir au moins qu'il n'en était pas ainsi pour l'archiviste du district de Tours.

Afin sans doute de simplifier sa besogne, Rougeot s'avisa d'un expédient qui, continué pendant plusieurs années, a été véritablement la ruine et la dispersion des magnifiques archives d'Indre-et-Loire. Comme les grandes abbayes de Touraine possédaient des domaines dans toute l'étendue du territoire de la République, il prit le fâcheux parti d'envoyer à chaque département toutes les pièces relatives aux prieurés et autres établissements situés dans sa circonscription, mais dépendants de nos abbayes tourangelles. Cette mesure, qui dispersait ainsi des monuments historiques accumulés depuis des siècles, et qui n'a été appliquée, du moins avec la même étendue, dans aucun autre département, a été, je le répète, la ruine de nos archives. La seule excuse qu'on puisse donner en faveur de Rougeot se trouve, non pas dans l'immensité du travail qu'il pouvait diminuer ainsi, mais dans l'exiguïté du local où l'administration avait entassé toutes ces richesses ; ce local, composé de deux chambres et d'un cabinet, était, en effet, dans un tel état d'encombrement, que toute recherche y semblait impossible. Nous verrons par la suite et jusqu'à nos jours subsister cette exiguïté des archives, qui, il faut bien le dire, n'a pas été une des moindres causes des pertes que nous déplorons.

La Révolution, du reste, en poursuivant son cours, se chargeait de pourvoir, à sa manière, au désencombrement des chartiers.

Un décret du 25 août 1792 avait supprimé tous les droits seigneuriaux ; un autre, du 17 juillet 1793, ordonna le brûlement de tous les titres concernant ces droits, dont il semble qu'on voulût ainsi anéantir même jusqu'au souvenir. Les effets de ce décret ne se firent pas attendre dans notre département, où tout était sans doute préparé pour l'auto-da-fé, et dès la fin de ce même mois de juillet, les commissaires du département, Pierre et Beaulieu, procédèrent au brûlement des titres féodaux des églises de Saint-Gatien et de Saint-Martin (1). Le 10 août suivant, le district faisait procéder à un autre incendie, et le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), le district, cette fois conjointement avec la municipalité, livrait aux flammes révolutionnaires de nouveaux débris de la féodalité.

(1) Les archives de Saint-Martin étaient d'une grande richesse et contenaient des pièces de la plus haute antiquité, ainsi que le prouvent les 26 volumes in-folio d'inventaires rédigés avant la Révolution, inventaires qu'heureusement nous possédons encore. À peine s'il a survécu une soixantaine de liasses, composées surtout de pièces pouvant servir au soutien des droits de la nation sur les immenses propriétés de la collégiale. On trouve, à la date du 25 prairial an II, un état de parchemins provenant de Saint-Martin et destinés à être vendus ; il ne comporte pas moins de 150 liasses pesant plus de trois milliers de livres. Parmi ces documents se trouvaient les registres de comptes de Saint-Martin, qui remontaient au XIII^e siècle et seraient aujourd'hui si curieux à consulter. Les registres capitulaires de la collégiale, plus précieux encore, s'il est possible, ont également été incendiés, sauf ceux des vingt dernières années, lisons-nous dans une note écrite de la main de Rougeot.

Je n'ai pas trouvé de procès-verbaux des deux premiers incendies, mais ils sont mentionnés dans une lettre de Rougeot au district de Tours, du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). Quant à celui du 27 brumaire, nous en avons le procès-verbal écrit et signé de la main de Rougeot, et ainsi conçu :

« Le 27 brumaire (17 novembre, vieux style), l'an II de la République française, une « et indivisible, en vertu de l'arrêté du Conseil du district du 23 brumaire, les titres des « priviléges et des droits ci-devant seigneuriaux ont été mis en deux tombereaux et « conduits, en présence du Conseil du district de Tours, sur la place Nationale, et se « sont réunis, aux trois voitures de titres destinés par la municipalité à être brûlés. Les « autorités constituées, le représentant du peuple Guimberteau, les tribunaux judiciaires, « les corps militaires et la Société populaire, invités par le district, étaient rassemblés « dans la salle de la maison commune et se sont rendus en cortège par les rues de la « Loi, de la Scellerie et de la Guierche à la place ci-devant d'Aumont, où était préparé un « bûcher. Les titres ont été jetés dans ledit bûcher et le feu a été mis par le représentant « du peuple, les présidents des autorités constituées et les chefs des corps militaires, en « présence du public, qui a témoigné la plus grande satisfaction de cet acte de justice, « par les cris répétés de : Vive la République ! et par des danses réitérées autour du feu « de joie public qui a été allumé à l'heure de quatre après midi, et a duré jusqu'à dix, à la « garde d'un piquet de vingt-cinq grenadiers, qui, d'après les ordres du représentant du « peuple, des administrations et de la municipalité, se sont donné, à la recommandation « du général Duclozeau, tous les soins, pour qu'il n'y restât aucun vestige de ces titres « injurieux aux droits de l'homme, et ont entretenu le feu avec une activité nécessaire, « vu la pluie continue, en présence et sous la surveillance des citoyens Rougeot, « archiviste du district, et Collineau, son collègue, qui ont assisté jusqu'à dix heures du « soir et ne se sont retirés que lorsqu'ils ont vu que tout était consumé : dont ils ont « dressé ledit procès-verbal les jour et an que dessus.

« Signé : ROUGEOT, COLLINEAU. »

Le même cahier, dont nous avons extrait la curieuse pièce qui précède, contient un inventaire sommaire des titres brûlés, qui nous permet d'apprécier la valeur historique de ces documents. Nous y lisons, en effet, les désignations suivantes :

Un registre en parchemin intitulé : Péan Gastineau, contenant les statuts, priviléges et droits du ci-devant chapitre de Saint-Martin.

Un autre registre intitulé : Pancarte noire, contenant les priviléges et droits dudit ci-devant chapitre.

Une liasse de chartes en latin, qui sont des priviléges accordés par Charlemagne.
Autre, des priviléges accordés par Charles le Chauve.

Autre, des priviléges accordés par les rois Louis, Charles et Philippe, des IX^e X^e XI^e et XII^e siècles.

Sans parler de plusieurs liasses de priviléges concernant les abbayes des Saint-Julien et de Beaumont-lez-Tours, dont la date n'est point indiquée, mais qui devaient être fort anciens, les désignations qui précèdent suffiront, je pense, pour exciter nos regrets les plus douloureux. Remarquons, en outre, que ce n'est là qu'un seul procès-verbal, que nous n'avons pas les autres, notamment celui de l'incendie des titres de l'archevêché, dont aujourd'hui il ne reste plus rien. Quand nous voyons sur les marges de l'inventaire de

ce même archevêché ces mots écrits à chaque page de la main de Rougeot : *Titres féodaux, incendiés*, notes fatales, appliquées à des diplômes de rois et à des bulles de papes du XI^e et du XII^e siècle, nous sommes autorisés à dire, sans crainte d'être taxés d'exagération, qu'une énorme quantité de titres d'un prix inestimable pour notre histoire locale et même pour l'histoire générale de France ont été dévorés dans ces holocaustes insensés.

Mais on s'aperçut bientôt que ces magnifiques parchemins, échappés à l'action destructive des siècles, pouvaient être employés plus utilement qu'à des feux de joie, et un arrêté du Directoire du 13 prairial an II, considérant que la 9^e commission réclame à toute force des parchemins pour la fabrication des gogousses, que l'artillerie a le plus grand besoin de ces objets, charge le citoyen Rougeot de fouiller tous les dépôts des églises, maisons religieuses et tribunaux, et de faire le tri des parchemins qui s'y trouvent. Trois aides lui furent momentanément adjoints pour cette opération, et le 23 prairial, Rougeot remettait au district son procès-verbal, constatant qu'il avait réuni une trentaine de liasses de parchemins pesant 834 livres et propres au service de l'artillerie, c'est-à-dire d'une dimension variant entre 2 pieds et 15 pouces de longueur et sans trous. C'étaient donc les plus belles et les mieux conservées d'entre nos chartes échappées aux bûchers, qui allaient encore disparaître !

Toutes ces destructions ne s'accomplissaient point au hasard ; Rougeot y procédait, au contraire, avec méthode, et ce n'était qu'après avoir soigneusement et consciencieusement trié les parchemins qu'il décidait sur leur sort. Sa correspondance avec les membres du district fait foi de la régularité et de l'intelligence qu'il apportait dans ses opérations, et sans doute, il dut plus d'une fois déplorer la perte des documents si précieux pour l'histoire du pays qui lui passaient successivement entre les mains, pour aller de là sur le bûcher ou dans les magasins de l'artillerie. Une ressource, cependant, restait à l'archiviste pour sauver les documents qui lui semblaient dignes d'intérêt : il lui suffisait d'écrire sur les titres menacés ces trois mots : *Conservés pour l'histoire* ; cette mention leur tenait lieu de sauvegarde, et c'est ainsi que nous a été conservé, à Paris même, le Trésor des chartes des rois de France. La Convention, en effet, malgré sa haine pour l'ancien régime et la terrible guerre qu'elle lui faisait, n'avait point enveloppé dans la proscription des titres féodaux les documents appartenant à l'histoire, aux sciences et aux arts. C'était là, comme on voit, une large voie laissée à la tolérance. Par malheur, Rougeot en usa trop rarement, et il semble que cette retenue fût chez lui enfantée par la crainte, qui fit flétrir alors bien d'autres courages. Il avait été presque d'église, puisque la Révolution l'avait trouvé archiviste de Saint-Gatien, et nous le voyons dans ses lettres préoccupé de l'idée qu'on pourrait suspecter ses opérations et faire remarquer qu'il ne néglige ni n'oublie rien de ce qu'il lui est ordonné de détruire.

La Convention attachait une grande importance au triage des archives accumulées sur le sol de la République ; elle y voyait une source de richesses financières, car elles contenaient les titres des immenses propriétés confisquées par la nation. Aussi, le comité des domaines avait-il fait rendre, le 12 brumaire an II, un décret qui soumettait tous les titres domaniaux à la surveillance du garde des archives nationales, et le 10 frimaire suivant, le comité des finances en obtenait un autre concernant les domaines aliénés. Mais les dispositions contenues dans ces deux décrets étaient en plusieurs points contradictoires, et le soin de les concilier et de les développer fut confié à une nouvelle commission prise dans les comités de salut public, des domaines, des finances, de législation et d'instruction publique. La loi du 7 messidor an II et le rapport qui la précède furent l'œuvre de cette commission, composée des membres les plus instruits et les plus éclairés de la Convention nationale. Cette loi a été l'objet d'appréciations fort diverses. Elle fait, il est vrai, au penchant destructeur de l'esprit révolutionnaire de larges concessions, qu'on ne pouvait guère

éviter à cette époque, mais elle revendique avec fermeté les droits de la science et de l'histoire. En effet, si l'article 9 prescrit l'anéantissement des titres purement féodaux, l'article 12 ordonne le triage et la conservation des chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux sciences et aux arts, ou qui peuvent servir à l'instruction. Ce triage était sans aucun doute une détestable opération, puisqu'il démembrait et mutilait les fonds les plus précieux, mais il était peut-être le seul moyen d'éviter une destruction totale et il a contribué à sauver les trop rares débris qui nous restent encore. Il devait être exécuté dans les départements aussi bien qu'à Paris, et trois préposés choisis parmi les citoyens versés dans la connaissance des chartes, des lois et des monuments, devaient être nommés dans chaque département par la Convention, sur la présentation du comité des archives.

Le 5 brumaire an III, les membres de ce comité écrivaient aux administrateurs du district de Tours et les invitaient à leur indiquer deux citoyens ayant les qualités requises par la loi du 7 messidor, et recommandables par leur civisme.

La réponse des administrateurs montre que le triage et les inventaires sommaires étaient déjà fort avancés dans les archives du district, et que de nombreuses remises de titres étaient faites jurementlement aux acquéreurs de biens nationaux ; ils terminent en proposant les citoyens Charles Rougeot et Jacques Collineau, qui gèrent ensemble les archives depuis quelques années.

Rougeot seul fut agréé par le comité et nommé par décret de la Convention du 16 ventôse, avec les citoyens Goubeau, Lecoy et Pallu, pour opérer le triage des titres dans tout le département.

L'immense travail que nécessitait cette opération avait fait porter à quatre le nombre des préposés qui, tous déjà attachés aux archives de différents districts, semblaient, par leur capacité et leur expérience, très-propres à réaliser les vues de la Convention. Cette réalisation, du reste, n'était pas chose facile : l'exécution du triage soulevait une foule de difficultés de tout genre, que les préposés n'osèrent d'abord résoudre eux-mêmes ; aussi trouvons-nous une lettre de Rougeot du 26 floréal, dans laquelle, après avoir fait connaître à la commission de la Convention l'importance et les richesses des archives du district de Tours, il demande la solution d'un grand nombre de difficultés qu'il leur soumet, et surtout l'envoi de l'instruction détaillée promise par l'article 21 de la loi du 7 messidor. Cette lettre, trop longue pour être citée, est une preuve de plus du soin et de l'exactitude qu'apportait Rougeot dans l'exercice de ses fonctions, et aussi de ses lumières et de son expérience ; les questions les plus délicates y sont posées avec intelligence et netteté, et les détails mêmes dans lesquels entre l'archiviste montrent quelle idée juste il se faisait de l'importance du travail qui lui était confié.

Mais il ne s'agissait pas seulement des titres rassemblés à Tours : ceux des autres districts devaient être également triés, et les trois collègues de Rougeot, réunis avec lui aux archives de Tours, adressèrent, le 30 prairial suivant, une nouvelle lettre à la commission, dans laquelle, rappelant et analysant celle écrite par Rougeot et demeurée sans réponse, ils insistaient sur la nécessité de résoudre préalablement les différentes questions posées par leur collègue, et surtout sur l'impossibilité d'exécuter le triage dans le délai de quatre mois fixé par la loi du 7 messidor. Il semblait, en effet, que la Convention eût voulu décréter la mise en ordre et le triage des archives, comme alors elle décrétait la victoire ; mais les difficultés immenses qu'offrait l'opération ne pouvaient être surmontées avec une pareille rapidité, surtout dans les districts ruraux, où le désordre était encore plus grand qu'à Tours. Les archives de Chinon, notamment, si riches en documents ecclésiastiques, avaient été pillées par les Vendéens, entrés à Chinon en 1793 ; tant il est vrai qu'à cette époque tous les partis semblaient animés d'une sorte de rage dévastatrice !

L'instruction tant désirée arriva enfin ; elle prescrivait aux préposés de travailler tous réunis,

afin de pouvoir se consulter sur les difficultés qui viendraient à se présenter. Or, c'était là une prescription difficile à exécuter, car il fallait, pour y arriver, ou que toutes les archives du département fussent réunies dans un même local, ou que les préposés au triage subissent des déplacements continuels, ce qui leur aurait occasionné des dépenses énormes, vu la cherté alors excessive des objets les plus nécessaires à la vie. Le premier parti était le seul qu'il y eût à prendre, et le citoyen Pallu, archiviste de Chinon et l'un des quatre préposés, insiste, dans une lettre écrite vers les premiers jours de thermidor, auprès du comité des décrets et archives de la Convention, sur la nécessité d'opérer cette réunion de toutes les archives du département en un même dépôt. Pallu termine en annonçant au comité que les préposés resteront à leur poste respectif pour y continuer leur travail jusqu'à l'arrivée de la réponse du comité. Cette décision venait, en effet, d'être prise le 1^{er} thermidor par les citoyens Lecoy, Pallu et Rougeot, convoqués par le citoyen Esnau, procureur général syndic du département.

Nous ignorons quelle fut au juste la réponse du comité ; nous savons seulement que la réunion demandée n'eut pas lieu et que les opérations du triage continuèrent dans chaque district comme par le passé. Il importait surtout de satisfaire aux demandes incessantes de l'artillerie, qui exigeait de nombreuses livraisons de parchemins pour gargousses, et, dans le mois de germinal an III, il était fait remise au citoyen Aly, commandant d'artillerie, de 1,600 livres de parchemins. On peut aisément se faire une idée de la quantité de titres précieux qui durent alors être détruits, car l'artillerie s'adressait surtout aux chartes les plus belles, les plus grandes et les mieux conservées : la plupart furent dirigées sur Brest, et peut-être en reste-t-il encore dans l'arsenal maritime. Notre département a été jusqu'ici moins heureux que quelques autres, et il ne s'est rencontré aucune charte tourangelle parmi celles découvertes depuis quelques années dans les magasins de la marine.

Malgré les immenses pertes subies par nos archives, elles se trouvaient encore trop considérables pour le local où elles étaient placées ; aussi Rougeot écrivait-il, le 7 prairial an III, à l'administration du district de Tours, pour lui exposer qu'il existait aux archives un grand nombre de vieux papiers, provenant des ci-devant droits féodaux et autres supprimés, et pour la prier d'aviser aux moyens d'en débarrasser le chartrier. Ces moyens furent promptement trouvés : le 14 du même mois, le district nommait le citoyen Bouchet Gidouin, « pour, conjointement avec le citoyen Rougeot, faire la reconnaissance et constater la « quantité de vieux papiers qui existent aux archives, distinguer, s'il est possible, ceux qui « pourraient encore être de quelque utilité, d'avec ceux qui ne sont propres qu'à la refonte, « et mettre ces derniers à la disposition d'un papetier, conformément aux intentions de la « commission d'agriculture et des arts. » Enfin, un arrêté du 13 thermidor de la même année décide que 8,678 livres de papier écrit, déposées dans le local des archives, seront remises, à titre gratuit, pour être refondues, au citoyen Touchard, papetier, de la commune de Truyes, et qu'il sera procédé à la vente à l'encan de 1,100 livres de parchemins. Cette livraison fut suivie de plusieurs autres ; du 10 fructidor an III au 13 thermidor an IV, Touchard ne reçut pas moins de 21,963 livres de papiers et de parchemins. De pareilles opérations devaient, comme on le voit, singulièrement désencombrer les archives ; d'après la recommandation faite par le district, dans son arrêté du 14 prairial, de distinguer, s'il est possible, les papiers utiles d'avec ceux qui ne le sont pas, il est permis de croire que l'administration n'attachait pas une grande importance à cette distinction, et que ses agents durent s'en préoccuper médiocrement. D'ailleurs, que de documents et de pièces historiques, d'un intérêt nul alors pour le soutien des droits utiles, nous paraîtraienr aujourd'hui précieux à consulter et à étudier !

En même temps se continuaient les envois dans les départements étrangers des pièces

relatives aux prieurés qui s'y trouvaient situés et relevaient de nos grandes abbayes de Touraine ; ces envois, qui durèrent plusieurs années, et qu'on trouve consignés aux archives, sur un registre spécial, atteignirent promptement des proportions vraiment déplorables. On ne se donnait pas la peine de trier les documents pouvant servir au soutien des droits utiles ; on expédiait dans de grandes caisses les archives entières des prieurés. Il est facile de se faire une idée de l'étendue et de la richesse de chacun de ces fonds par la belle publication de mon savant confrère, M. Marchegay, intitulée : *Prieurés de Marmoutier en Anjou*. Les pertes causées à nos archives par cette mesure fatale auraient pu être en partie compensées par des envois analogues, faits par les départements où se trouvaient les abbayes-mères des différents prieurés situés en Touraine ; mais cette équitable réciprocité ne nous fut point appliquée, et cette méthode de démembrer de grandes archives, détestable en soi, a été, à notre égard, mise en œuvre de telle façon, que nous en avons éprouvé tous les plus fâcheux inconvénients, sans recueillir presque rien des médiocres avantages qui auraient pu en résulter. Les archives du district continuèrent à être régie par les citoyens Rougeot, archiviste, Collineau aide-archiviste, et Joubert, expéditionnaire, qui signent conjointement une lettre, du 7 prairial an IV, adressée au Directoire du département, dans laquelle ils réclament le paiement de leur salaire pour le mois de nivôse précédent.

La suppression des administrations de districts, en frimaire an IV, entraînait forcément celle de leurs archives ; cette mesure cependant se fit attendre une année, pendant laquelle les dépôts, demeurés sans archivistes, durent nécessairement beaucoup souffrir. Enfin, une loi du 5 brumaire an V ordonna la suspension du triage et le transport dans le chef-lieu du département de tous les titres et papiers dépendants des dépôts appartenant à la République. Ce dernier acteacheva de constituer les archives du département d'Indre-et-Loire.

Le registre servant alors à inscrire les opérations journalières des archives nous donne la date exacte des divers dépôts de titres faits en exécution de la loi précédente. Le 5 brumaire, le citoyen Pallu, archiviste de Chinon, accompagnait à Tours une partie des archives de ce district, contenues dans trente sacs ; le 12 floréal, l'administration du canton d'Amboise en voyait trois barriques et trois caisses remplies de titres ; le troisième jour complémentaire de l'an V, on recevait, renfermées dans sept sacs, les archives de Langeais, et enfin, le 28 nivôse an VI, se trouve mentionnée, sans aucun détail, la remise en masse des papiers concernant les districts de Loches, Preuilly et Château-Renault.

Les archives de Chinon sont donc les seules dont la remise ait été faite d'une façon régulière, puisque seules elles furent accompagnées par l'archiviste ; celles des autres districts semblent avoir été envoyées sans précautions ni formalités, et l'on peut bien croire que ces envois furent loin d'être complets.

Rougeot, du reste, ne vit pas s'exécuter cette réunion qu'il avait demandée : il était sans doute déjà atteint de la maladie dont il mourut, à l'âge de cinquante-six ans, le 12 fructidor an V ; car, dans l'arrêté de l'administration départementale du quatrième jour complémentaire de l'an IV, portant réorganisation des bureaux du département, le sieur Collineau, que nous avons vu auxiliaire de Rougeot, apparaît comme archiviste, avec les appointements de chef de bureau. Le citoyen Fouqué, qui bientôt deviendra archiviste, lui est adjoint en qualité de commis principal.

En même temps que le chef des archives nationales, chargé de la garde de tous les titres des propriétés confisquées par la nation, on trouve à cette époque un archiviste de l'intérieur, ayant, lui aussi, les appointements de chef de bureau, et qui était spécialement attaché à ce qu'aujourd'hui nous appellerions les archives administratives : mais ces fonctions disparurent bientôt, et l'archiviste des archives nationales demeura seul chargé de tout le service Collineau n'eut guère le temps de travailler à la mise en ordre des papiers venus

des districts ; il mourut le 27 ventôse an V, âgé de quarante-trois ans, et eut pour successeur le citoyen Gobard, nommé par arrêté du 16 prairial de la même année. Mais le passage de Gobard aux archives devait être aussi de courte durée, et dans la nouvelle réorganisation des bureaux, du quatrième jour complémentaire an V, Fouqué paraît comme archiviste, avec Joubert pour adjoint.

On comprend assez que des mutations si fréquentes durent peu favoriser les travaux de mise en ordre et d'organisation dans nos archives ; nous n'avons trouvé nulle trace de ce qu'ont pu faire Collineau et Gobard.

Fouqué, qui avait été, comme Rougeot, attaché avant la Révolution, à de grandes archives ecclésiastiques, celles de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, était, comme lui aussi, doué d'une remarquable activité. Par malheur, cette activité fut exercée beaucoup plus au détriment qu'à l'avantage de notre dépôt ; les envois de titres dans les départements voisins et même éloignés continuèrent sous son administration à être exécutés sur une vaste échelle ; le registre des archives témoigne des nombreuses expéditions de pièces faites par Fouqué sur tous les points de la France : on appelait cela désencombrer les chartriers et y mettre de l'ordre.

L'organisation des préfectures, en l'an VIII, par laquelle la garde des archives fut attribuée au secrétaire général, n'apporta aucune amélioration dans le régime de celles de notre département, que Fouqué continua à administrer comme par le passé.

Le registre sur lequel il inscrivait journallement ses opérations, consistant surtout en remises et envois de titres, s'arrête à l'année 1806. À partir de cette époque, les archives d'Indre-et-Loire semblent avoir été complètement négligées, et l'on doit presque regretter qu'elles ne l'aient pas été plus tôt, puisqu'on ne s'en occupait guère que pour les détruire.

Dès 1807 cependant, le gouvernement impérial, malgré d'incessantes préoccupations extérieures, témoignant pour les archives d'une réelle sollicitude, demandait aux préfets, par une circulaire du 24 septembre, des renseignements précis sur les archives, leur situation matérielle, leur contenu et leur personnel.

La réponse faite par le préfet le 5 juin 1808, nous apprend qu'alors les archives du département étaient dans l'hôtel de l'ancienne Intendance, en attendant que le local qui leur était destiné dans la nouvelle préfecture, en construction depuis trois ans, fût disposé pour les recevoir ; qu'elles étaient régies par le secrétaire général et un sous-chef des bureaux de la préfecture attaché au secrétariat général ; qu'enfin, il n'existaient aucun répertoire, ni général, ni particulier, des pièces contenues dans le dépôt. Ainsi donc plus d'archiviste, mais un fonctionnaire et un employé des bureaux, tous deux chargés de fonctions qui ne leur laissaient guère le temps de s'occuper des archives, et tous deux manquant des connaissances spéciales nécessaires pour classer et inventorier les titres anciens.

Quelques années plus tard, en 1812, une seconde circulaire du Ministre de l'Intérieur demandait aux préfets de nouveaux renseignements plus complets et plus détaillés sur leurs archives. Mais on ne trouve nulle trace de la réponse du préfet d'Indre-et-Loire, et nous voyons seulement par la lettre du ministère de l'intérieur, du 5 avril 1813, contenant l'accusé de réception de cette réponse, que l'on s'occupait alors de la rédaction d'un inventaire de nos archives, dont il n'est demeuré aucune trace, et qui, peut-être, n'a jamais existé qu'à l'état de projet. Dans la même année 1813, une lettre du préfet au directeur des domaines nous apprend que le sieur Fouqué (sans aucun doute l'ancien archiviste) est autorisé à entrer aux archives pour y continuer les recherches qu'il est chargé de faire, au profit du domaine, en vertu de la décision du ministre des finances du 28 février 1812.

Les événements d'une gravité terrible qui remplirent les années 1814 et 1815 ne permirent point à l'autorité supérieure de continuer à s'occuper des archives départementales, et les

nôtres durent souffrir plus que les autres de cet abandon forcé. En effet, l'administration préfectorale avait été transportée dans la nouvelle préfecture, où elle se trouve encore aujourd'hui ; mais les archives étaient restées à l'ancienne Intendance, le local qu'on leur destinait n'étant point entièrement achevé. Le secrétaire général et le sous-chef, chargés de les administrer, avaient suivi les bureaux, et notre malheureux dépôt se trouvait complètement abandonné à toutes les chances de désordre et de destruction qu'entraîne nécessairement avec elle l'absence de surveillance ; aussi tomba-t-il bientôt dans l'état déplorable où un document officiel va nous le montrer.

Le 1^{er} juin 1816, M. le baron Bacot, alors préfet d'Indre-et-Loire, sur le rapport à lui fait de l'état de délabrement et de désordre où se trouvaient les archives du département, à l'ancienne Intendance, se transportait dans ce local, accompagné du secrétaire général, à l'effet de vérifier l'état de ces archives. Voici le résumé du procès-verbal de cette visite, trop long pour être donné ici en entier, mais dont l'original existe dans nos cartons.

M. Bacot trouva les archives logées dans les bâtiments, à droite de la cour de l'Intendance, au deuxième étage au-dessus, et à côté d'appartements habités. Le local était composé de treize pièces, à peu près de plein pied, et de trois pièces au-dessus, sous les combles ; des tuyaux de cheminées, où l'on faisait habituellement du feu, traversaient plusieurs des chambres qui contenaient les papiers. Après avoir sommairement indiqué, quand toutefois le désordre des pièces permet de le faire, la nature des documents déposés dans chacune des chambres, M. le préfet continue en ces termes : « Partout, « même dans les pièces où sont les registres de l'état civil, plus fréquentées que les autres, « par le besoin journalier qu'on a de ces titres, nous avons été surpris du désordre, de la « malpropreté qui règne. La poussière, en prodigieuse quantité, affermie par l'eau qui a « découlé de tous côtés, par l'impression de l'humidité, couvre la surface de toutes les « masses de papiers, au point qu'avec tout le soin possible, il sera difficile de les ramener « en totalité à un état qui en permette la lecture. Peu de liasses sont sur les étagères ; elles « gisent toutes à terre, déliés, confondues les unes avec les autres. »

Frappé de tous les inconvénients qui pouvaient résulter d'une si épouvantable confusion, M. Bacot nomma sur-le-champ les sieurs Fouqué, chef, et Rimbault, adjoint, pour rétablir l'ordre dans les archives. Voilà donc Fouqué replacé à la tête de nos archives, après une interruption de dix années ; mais il n'y devait guère rester, et ses opérations se bornèrent, à ce qu'il semble, à des remises de titres aux émigrés et aux fabriques des églises, et à quelques travaux de classement. D'ailleurs, on ne le trouve point porté avec la qualité d'archiviste dans l'Annuaire du département de 1817, et l'absence de fonds s'opposa, sans doute, à l'établissement régulier d'une conservation spéciale des archives, laquelle rentrait si bien dans les vues, qu'on ne saurait trop louer, de M. le baron Bacot. Ces vues, du reste, étaient celles du gouvernement de la Restauration, que M. Bacot a eu l'honneur de devancer, mais qui devaient être clairement manifestées par la circulaire du 28 avril 1817. Cette circulaire, en partie relative à l'ordonnance du 9 avril, portant suppression des secrétaires généraux, recommande expressément que le local de la préfecture assigné aux archives soit suffisamment aéré et à l'abri de toute humidité, ainsi que de l'incendie ; elle prescrit, en outre, la division des archives en quatre classes distinctes : 1° les pièces antérieures à 1790 ; 2° celles de l'administration des départements, jusqu'à l'établissement des préfectures, en l'an VIII ; 3° celles des préfets jusqu'à la Restauration, en 1814 ; et 4° celles des préfets depuis le gouvernement du roi. Enfin, un archiviste et un ou deux employés devaient être attachés aux archives départementales et salariés sur les frais d'abonnement alloués aux préfets.

Cette circulaire, à ce qu'il paraît, ne parvint pas d'abord à la préfecture d'Indre-et-Loire, où

elle ne fut connue qu'en 1818, par une lettre de rappel émanée du ministère. La réponse, faite le 1^{er} juillet 1818, montre dans quel état avait été laissé notre dépôt, puisqu'on croyait avoir fait beaucoup, à partir du 1^{er} juin 1816 jusqu'alors, en divisant les papiers des différentes administrations qui s'étaient succédé depuis 1790 ; d'ailleurs, on ne pouvait même indiquer les lacunes existantes, bien qu'on pensât qu'elles fussent nombreuses et considérables.

Mais tout classement était impossible dans le local de l'ancienne Intendance ; l'administration le comprit, et les archives qui, au 1^{er} juillet 1818, s'y trouvaient encore, furent transférées dans l'aile occidentale de la nouvelle préfecture, enfin terminée. Ce transport, pour l'exécution duquel des fonds avaient été votés par le conseil général du département, eut lieu par les soins de M. Normandin, chef du bureau particulier ; et dès lors, on put entreprendre, avec quelques chances de succès, la mise en ordre des pièces contenues dans notre malheureux dépôt.

Le classement fut commencé par l'archiviste Regnier, entré aux archives le 1^{er} mai 1819, et qui, jusqu'à la fin de 1824, s'occupa avec beaucoup d'activité et de courage à porter la lumière dans le chaos de nos archives, et à dresser des inventaires partiels. Les papiers du bureau des finances, des cures et fabriques, des domaines et finances, furent classés par lui et inventoriés, et ces travaux, tout imparfaits qu'ils soient, peuvent être rangés au nombre des plus importants exécutés jusqu'à ces dernières années dans nos archives. Par malheur, la sollicitude de Regnier ne paraît pas s'être étendue à toutes les parties de son dépôt, et les archives anciennes, proprement dites, ont été entièrement négligées par lui. Regnier demeura chargé des archives jusqu'en 1831 ; mais il ne nous reste nulle trace de ses travaux depuis 1824, et sans doute son âge et ses infirmités l'empêchèrent de se livrer à aucune opération sérieuse, et le forcèrent à se contenter de répondre aux demandes faites par l'administration et les particuliers.

Ces demandes étaient fréquentes, et pendant presque toute la Restauration, des titres très-nombreux furent remis à une foule de familles émigrées ou autres qui, cependant, n'avaient réellement droit qu'à des expéditions de ces mêmes titres. Bien des pièces importantes sortirent ainsi de notre dépôt, mais ce fut là, assurément, la moindre cause de son appauvrissement vers cette époque, car, à partir de l'instant où les infirmités de Regnier le forcèrent, sans doute, à de nombreuses absences, les archives d'Indre-et-Loire furent littéralement pillées par un garçon de bureau, qui vendait les papiers et même les parchemins. C'est ainsi que s'explique l'acquisition faite à Paris, vers 1826, chez un épicier de la rue Saint-Jacques, de plus de 2,000 chartes de Marmoutier, Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Gatien, etc., chartes dont un grand nombre remontait aux XI^e et XII^e siècles, et évidemment sorties des archives d'Indre-et-Loire. On a vraiment peine à concevoir comment de pareilles dilapidations pouvaient se commettre presque journellement sous les yeux mêmes de l'administration, et l'on ne saurait non plus absoudre entièrement Regnier dans cette circonstance ; car, tout souffrant qu'il était, nous avons la preuve qu'il venait aux archives, et s'il ne s'est pas aperçu du déficit que faisaient dans ses rayons de tels détournements, c'est qu'il n'avait jamais porté son attention sur l'ensemble de son dépôt, ainsi qu'il aurait dû le faire tout d'abord. Les circulaires et les demandes de renseignements émanées du Ministère de l'Intérieur, en 1820 et 1829, étaient pourtant de nature à lui rappeler ce premier devoir de tout conservateur d'archives ; mais Regnier ne possédait pas l'ensemble des connaissances nécessaires à un archiviste : il ne s'intéressait qu'à ce qu'il comprenait, et négligea ainsi la partie la plus précieuse de son dépôt.

Après Regnier, les archives d'Indre-et-Loire furent de nouveau fort négligées. Potet, ex-employé des bureaux de la préfecture, qui les administra en 1832 et 1833, semble n'y avoir guère travaillé ; et dès 1834 on ne trouve plus d'archiviste en titre, jusqu'en 1838, époque à laquelle les frais de ce service furent, par

la loi du 10 mai, mis à la charge du département. Cette négligence de l'administration préfectorale fut encore fatale à notre dépôt, car c'est vers cette époque que M. le vicomte de Brétignières acheta plus de 200 chartes qui en avaient été récemment détournées. Les observations de M. de Brétignières, alors membre du conseil général, déterminèrent M. d'Entraigues à nommer un archiviste, et son choix tomba sur le sieur Pornin, qui, pendant le court espace de temps qu'il demeura en fonctions, mit en ordre les nombreuses pièces relatives à la comptabilité communale. C'était un homme laborieux, mais ce n'était point un archiviste capable de réaliser les intentions du gouvernement, telles que les manifestaient les instructions émanées du Ministre de l'Intérieur.

La circulaire du 8 août 1839 prescrivait les mesures les plus essentielles pour la conservation et le bon ordre des archives ; celle du 24 avril 1841 contenait de précieuses instructions sur la mise en ordre et le classement de ces mêmes dépôts. Elles étaient suivies, le 6 mars 1843, d'un règlement général des archives, contenant, sur la nomination et les fonctions des archivistes, sur les mesures à prendre pour la sûreté et la communication des pièces, ainsi que sur les versements de papiers qui doivent être faits chaque année par les administrations et les bureaux de la préfecture, des prescriptions exactes et précises qui venaient compléter un ensemble de mesures heureusement combinées, pour entourer les archives départementales de garanties qu'elles n'avaient point eues jusqu'alors, et leur rendre, aux yeux de l'administration, une importance qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

Les excellentes mesures émanées du Ministère de l'Intérieur ne produisirent pas tout d'abord dans notre département les bons résultats qu'on en devait naturellement attendre. Nos archives furent confiées en 1839 à un employé des bureaux de la préfecture, qui n'avait aucune des qualités nécessaires à un archiviste, et ce choix fut loin d'être heureux. M. Aubineau, élève de l'École des chartes, qui le remplaça, commença une ère nouvelle pour les archives d'Indre-et-Loire. L'exiguïté et l'insalubrité du local l'empêchèrent d'opérer tout le bien qu'il était capable de faire, et il lui fallut se borner à quelques travaux de détail et à préserver les pièces de l'humidité qui les dévorait insensiblement. Enfin il obtint du conseil général les fonds nécessaires à l'assainissement des archives. Son successeur, M. Delloye, également sorti de l'École de chartes, put commencer à mettre dans le dépôt un ordre général qui n'avait pas encore été entrepris, car les plus laborieux de ses prédécesseurs ne s'étaient occupés que d'une ou plusieurs séries, sans jamais embrasser dans un vaste travail préliminaire l'ensemble des archives anciennes et modernes ; opération pénible et délicate, que rendait très-difficile l'encombrement des salles, toujours demeurées trop peu nombreuses. Pendant les deux années que durèrent ses fonctions (1830-1832), il accomplit environ les deux tiers de cette immense besogne, terminée par son successeur, lequel se trouva chargé de la rédaction de l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, prescrit par la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, du mois de janvier 1854.

Pour donner une idée de la triste situation dans laquelle M. Delloye avait trouvé les archives d'Indre-et-Loire, je ne puis mieux faire que de transcrire ici un passage de son rapport de 1851.

« En certains endroits, dit mon savant confrère, les carreaux du sol étaient recouverts « d'une couche verdâtre ; en d'autres, ils s'exfoliaient ou se réduisaient en poussière sous « l'action du salpêtre. Ça et là, au fond des casiers, des masses noires indiquaient des « papiers tombés sur le sol et qui avaient été consumés. Les rayons regorgeaient de « papiers, et des liasses pourrissaient jusque dans les embrasures des fenêtres. »

Les travaux exécutés en 1851 avaient, dans une certaine mesure, assaini les archives, mais

ils n'avaient pu remédier à l'exiguïté du local, dont les inconvénients se faisaient de plus en plus sentir. En effet, de nouveaux versements venaient augmenter chaque année un encombrement qui rendait de plus en plus difficiles l'établissement et le maintien d'un ordre régulier et conforme aux prescriptions ministérielles. D'ailleurs, les soins les plus vigilants étaient impuissants à combattre les effets destructeurs de l'humidité, qui grandissaient sans cesse, surtout depuis la terrible inondation de 1856, dont l'eau était venue jusque sous le parquet des archives. Bientôt il fallut de toute nécessité transporter une grande partie des liasses modernes dans les vastes combles de la préfecture. Mais cette annexe du dépôt, où l'on n'accédait qu'au moyen d'une échelle, et dans lequel les documents étaient exposés à toutes les intempéries des saisons, ne pouvait être que provisoire. Les pressantes instances de l'archiviste, énergiquement soutenues par MM. les inspecteurs généraux et par le bureau des archives du Ministère de l'Intérieur, amenèrent enfin un résultat vainement désiré et réclamé pendant de longues années.

La bibliothèque de la ville de Tours occupait depuis plus de quarante ans, dans une aile de la préfecture, deux vastes salles situées au premier étage, parfaitement saines et aérées et dans lesquelles notre dépôt eût été fort bien placé. Mais la ville n'avait point d'autre local où elle pût mettre ses livres, et cette installation, d'abord tout à fait provisoire, menaçait de devenir définitive, au grand détriment de nos archives. En 1863, la municipalité de Tours fit l'acquisition d'un immeuble suffisant pour recevoir sa bibliothèque. Le préfet d'alors, M. Podevin, profita de cette circonstance pour rentrer en possession de la partie de la préfecture autrefois prêtée à la ville, et, par une mesure qu'on ne saurait trop louer, car elle a été le salut de notre dépôt, il plaça les archives dans le vaste et beau local qu'il venait de reconquérir. Aujourd'hui donc nos richesses historiques et paléographiques sont à l'abri de l'humidité qui leur a fait tant de mal, et les papiers modernes ont tout l'air et tout l'espace nécessaires.

Cette notice serait peut-être incomplète si nous n'ajoutions ici que l'archiviste a été assez heureux pour obtenir, par ses démarches persévérandes, et grâce à l'appui énergique de l'autorité supérieure, la réintégration de près de 1,500 chartes et de nombreux registres et liasses ; il a eu la satisfaction, bien douce pour un conservateur, de voir par là singulièrement augmenter la valeur historique du dépôt dont la garde lui a été confiée. Malgré les énormes lacunes causées dans nos collections par l'humidité, l'incurie et les déprédatations de toute nature, cette valeur est encore grande. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le demi-volume d'inventaire sommaire que nous publions, et qui concerne les archives civiles antérieures à 1790.

Cette portion de notre inventaire comprend les séries A, C, D et E, la série B ayant été réservée dans l'espérance de futures réintégrations de la part des greffes des tribunaux.

Chez nous, comme presque partout ailleurs, la série A, qui comprend les actes du pouvoir souverain, le domaine public, etc., est peu considérable. Elle se compose de six liasses d'édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et de quelques registres relatifs au domaine royal.

La série C est bien plus riche. Elle commence par l'inventaire des papiers provenant de l'ancienne Intendance de Tours.

Quand on songe que cette Intendance, créée en 1565, supprimée avec toutes celles du royaume, en 1580, puis rétablie en 1618, comprenait dans son ressort la Touraine, le Maine et l'Anjou, provinces qui forment aujourd'hui quatre départements, et que les intendants, d'abord à peu près uniquement chargés de la haute police, finirent par embrasser toutes les branches de l'administration, on s'imagine aisément quelle immense quantité de papiers devait être accumulée dans les archives de ces grands fonctionnaires de l'ancienne

monarchie. Par malheur, ces documents, si précieux pour l'histoire de notre province et même des provinces voisines, ne nous sont pas tous parvenus, et ceux qui nous restent ne remontent guère au delà du XVIII^e siècle. Il ne paraît pas cependant que les destructions révolutionnaires aient porté sur ce fonds, qui ne contenait ni chartes, ni priviléges, ni titres féodaux. D'un autre côté, un inventaire sommaire, rédigé en 1750, et que nous possédons encore, montre qu'à cette époque les archives de l'Intendance renfermaient plus de 1200 liasses ; et depuis lors, jusqu'en 1790, ce nombre dut considérablement s'accroître, car c'est surtout dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle que l'administration des intendants acquit ses derniers développements. Les liasses mentionnées dans cet inventaire existaient encore à la Révolution, puisqu'on lit sur la dernière feuille le procès-verbal de la remise qui en fut faite, le 17 septembre 1790, aux commissaires du département d'Indre-et-Loire et des départements voisins.

Ce fonds semble donc avoir eu à souffrir, plus que nul autre peut-être, des dilapidations auxquelles une déplorable incurie a exposé pendant de si longues années les archives de la préfecture de Tours.

Quelque amoindri qu'il soit, il n'en reste pas moins l'un des plus intéressants de notre dépôt, et il a pu fournir à M. de Tocqueville les principaux éléments du travail si remarquable et si nouveau qu'il a publié sous le titre de : l'Ancien Régime et la Révolution. Là, en effet, apparaît dans tout son jour cette vérité jusqu'ici complètement méconnue, que l'ancien régime n'était point si différent qu'on l'a cru de celui qui l'a remplacé, que la centralisation administrative remonte plus haut qu'on ne se l'était imaginé, et que, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, tout s'administrait et tout se réglait à Paris. Je n'ai point à examiner si c'était un bien ou un mal, il me suffit de constater le fait.

À cet enseignement d'un ordre général, on pourrait en joindre une foule d'autres d'un caractère particulier. Comme le ministère surveillait et dirigeait toutes choses, jusqu'aux réparations d'un clocher ou d'un presbytère de campagne, comme il voulait tout savoir, jusqu'au nom des mendians enfermés dans un dépôt, et que l'intendant était son agent général, par lequel passaient tous les ordres et toutes les informations, on comprend que les archives d'une Intendance telle que celle de Tours, qui comptait environ 1 million d'habitants, doivent être une mine pour ainsi dire inépuisable. Assiette et perception de l'impôt, commerce, manufactures, arts et métiers, ponts et chaussées, turcies et levées, travaux publics, recrutement, casernement et entretien des troupes, mendicité et assistance publique, administration des villes, statistique, police dans ses différentes branches, tout est là. On y trouve des lettres et des mémoires sur la plupart des questions économiques, aujourd'hui résolues par l'expérience, mais alors agitées pour la première fois, et la façon élevée et profonde dont ces questions sont traitées donne une grande idée des lumières et de l'activité de la haute administration française au XVIII^e siècle. Les autographes de Turgot, du duc de Choiseul, de Malesherbes, de Necker et autres grands ministres de cette époque, abondent dans ce fonds et lui donnent une certaine valeur vénale, qui sans doute a tenté la cupidité des déprédateurs de nos archives.

Ces documents peuvent fournir des rectifications à des erreurs historiques trop longtemps acceptées pour des vérités : telle est celle qui veut que les manufactures de soieries de Tours aient été tuées, pour ne plus se relever, par la révocation de l'édit de Nantes, tandis que les archives de l'Intendance nous apprennent que, vers 1740, elles occupaient encore 2,000 métiers et 18 à 20,000 ouvriers. Ils nous redissent tout au long l'histoire de la construction de notre rue Royale, dont nous sommes redevables à deux hommes qui ont laissé de précieuses traces de leur passage en Touraine, M. Ducluzel, intendant, et M. le duc de Choiseul, gouverneur de la province.

Ils nous offrent encore des indications d'une haute utilité actuelle, lorsque, par exemple, ils nous montrent les ingénieurs du siècle dernier amenés, par une série de douloureuses

catastrophes, à fermer les murailles de Tours pour opposer une enceinte de pierre aux débordements de la Loire et du Cher, dont ils parvinrent ainsi à limiter, sinon à conjurer les ravages, notamment pendant l'inondation de 1770, qui mit dix pieds d'eau dans les varennes, sans qu'il en entrât un seul pouce dans la ville. Le peu d'écartement des coteaux de la Loire et du Cher en face de Tours avait nécessité l'adoption de ce système de défense, et comme la situation n'a point changé, il est permis de croire qu'on sera forcé d'y revenir un jour.

À côté de l'Intendance fonctionnait le bureau des finances, dont la juridiction s'étendait à toute la Généralité. L'origine de ce corps, qui a joué un rôle si important dans l'administration des provinces de Touraine, Maine et Anjou, doit être cherchée dans l'ordonnance du mois de juillet 1577, qui réunit définitivement les charges de trésorier de France et de général des finances, et substitua une compagnie de trésoriers de France, généraux des finances, au fonctionnaire unique qui, d'après l'édit de janvier 1551, devait administrer chaque Généralité.

Les attributions de ces officiers, d'abord fort étendues, et embrassant presque toutes les branches de l'administration, furent peu à peu réduites au contentieux administratif, par les développements successifs que prirent les intendants, dont l'autorité était destinée à dépasser de beaucoup celles des anciens généraux des finances.

Les officiers qui composaient le bureau des finances portaient le titre de trésoriers de France ; ils connaissaient de toutes les affaires concernant le domaine du Roi dans l'étendue des trois provinces de Touraine, Anjou et Maine ; ils avaient également la juridiction de la grande et petite voirie, à l'exception des lieux où, par des droits et usages particuliers, les seigneurs en étaient demeurés propriétaires. Les charges de trésoriers de France donnaient tous les priviléges de la noblesse, pendant qu'on les exerçait, et même la noblesse graduelle a patre et avo, c'est-à-dire que le petit-fils d'un trésorier de France était noble, lorsque le père et le grand-père avaient possédé la charge pendant leur vie. Au XVIII^e siècle, ils étaient à Tours au nombre de vingt-quatre, sans compter un premier président, un chevalier d'honneur, un avocat du roi et trois greffiers en chef. Le prix de ces charges variait de 25 à 50,000 livres et elles rapportaient 4 1/2 pour cent, sans compter les épices.

C'était devant les trésoriers de France que se faisaient les déclarations et aveux de toutes les terres et seigneuries relevant du Roi dans les trois provinces, et que la plupart des comptables de la Généralité devaient rendre leurs comptes et en demander la vérification. Aussi leurs archives forment-elles une des parties les plus précieuses de notre dépôt ; remontant au X^e siècle, elles donnent, depuis lors sur l'état et la consistance d'un grand nombre de propriétés domaniales, communales ou privées, des renseignements précieux, souvent en forme authentique, et qui, encore aujourd'hui, servent à terminer de graves différends élevés entre les communes et les particuliers.

Les édits, lettres patentes et déclarations des rois de France, relatives à l'administration des provinces de Touraine, Maine et Anjou, étaient enregistrées au bureau des finances de Tours, ainsi que toutes les nominations à des offices de judicature ou autres, les érections de terres en duchés, marquisats, comtés, baronnies, les lettres d'anoblissement, etc. Cette précieuse collection remonte chez nous à l'année 1633 et continue, avec quelques lacunes, il est vrai, jusqu'à la Révolution de 1789. C'est là une mine féconde pour l'histoire des trois provinces et pour celle des familles qui y ont joué un rôle à un titre quelconque.

Ce fonds contient encore les états du Roi ou budgets des finances de la Généralité de Tours, depuis l'année 1617. Ces budgets, arrêtés au Conseil royal des finances et signés de la main du Roi, étaient adressés aux trésoriers de France, auxquels incombaît la charge d'en régler la répartition entre les différentes Élections. On peut y suivre, depuis 1617 jusqu'en 1766, la marche progressive des impositions payées par les

trois provinces. Ces impositions ne montent, en 1617, qu'à 1,473,478 livres. Après s'être élevées successivement à 3,597,565 livres en 1677, à 4,732,262 livres en 1723, à 5,681,701 livres en 1760, elles descendent, en 1765, à 4,648,577 livres.

Le fonds du bureau des finances est assurément l'un des plus intéressants de notre dépôt, et l'on ne saurait déplorer trop les pertes considérables qu'il a éprouvées et qui portent principalement sur les pièces et titres réunis en liasses, car les collections de registres ont été plus respectées. Ces pertes, du reste, sont assez récentes, puisqu'on retrouve à peine aujourd'hui la moitié des pièces mentionnées sur un inventaire rédigé en 1819.

La Touraine était un pays d'Élection ; aussi n'eut-elle pas de représentation locale jusqu'au moment où furent créées, à la veille de la Révolution, les Assemblées provinciales.

On sait que cette institution, dont la pensée, émise par Fénelon, avait été reprise sous Louis XV par les économistes, développée par Turgot dans un mémoire à Louis XVI, réalisée en partie par Necker, en 1778, ne fut cependant généralisée qu'en 1787 par l'Assemblée des notables, sur la proposition de Calonne. Jusque-là, dans tous les pays d'Élection, l'administration reposait sur un seul homme, l'intendant, lequel agissait non-seulement à peu près sans contrôle, mais encore sans conseil. En 1787, on plaça à côté de cet intendant une Assemblée provinciale ; qui devint le véritable administrateur du pays, car elle fut chargée, sous l'autorité du gouvernement central, d'asseoir la taille et d'en surveiller la perception, de décider les travaux à entreprendre et de les faire exécuter. Tous les agents des ponts et chaussées passèrent sous ses ordres immédiats ; la tutelle des communes, nouvellement substituées aux paroisses, lui fut entièrement remise, ainsi que la décision de la plupart des affaires contentieuses, jusque-là portées devant l'intendant.

C'était déjà beaucoup, mais on fit plus encore : l'Assemblée provinciale, comme les Conseils généraux dont elle fut l'origine, n'était point permanente ; on établit une commission intermédiaire prise dans son sein et chargée, dans l'intervalle des sessions, de faire exécuter ses décisions : or, la plupart des attributions qui lui étaient confiées convenaient mal à une assemblée collective et irresponsable. D'ailleurs, toute vie publique était tellement éteinte depuis longtemps dans les pays d'Élection, que les hommes composant ces assemblées n'avaient aucune connaissance de la pratique administrative, et l'intendant qu'on laissa subsister à côté n'employa guère son habileté supérieure dans les affaires qu'à contrarier le plus possible la marche d'une institution qui le dépossédait de ses anciennes prérogatives.

Même après les intéressants travaux de M. Léonce de Lavergne, il est permis de penser avec M. de Tocqueville qu'en désorganisant l'ancienne administration française sans lui en substituer une nouvelle, cette tentative de l'infortuné Louis XVI pour prévenir la chute de l'ancienne monarchie, loin de retarder la Révolution, n'a pu qu'en précipiter les redoutables effets.

De quelque façon, du reste, qu'on envisage la question, les documents concernant les Assemblées provinciales demeurent toujours dignes d'une sérieuse attention. Ceux qui appartiennent à la Touraine ont été recueillis avec soin dans les différentes liasses où ils étaient enfouis. Ils se composent de registres, de rapports et de pièces de correspondance, et tout incomplets qu'ils sont, ils donnent une idée assez exacte de la situation de notre pays aux approches de la Révolution.

La Généralité de Tours, comprenant la Touraine, le Maine et l'Anjou, était le plus étendu des pays d'Élection, et n'avait pas moins de 1,390 lieues carrées. En présence d'un territoire aussi considérable et de populations dont les mœurs, les intérêts et même les souvenirs histori-

ques étaient différents, on crut devoir instituer une assemblée particulière pour chacune des trois provinces, et une assemblée générale pour l'ensemble de l'Intendance.

L'Assemblée générale eut pour président M. de Conzié, archevêque de Tours, et l'Assemblée particulière de la province de Touraine, M. le duc de Luynes, qui comptait parmi ses ancêtres le vertueux duc de Chevreuse, l'ami et le confident de Fénelon.

Les délibérations de l'Assemblée provinciale de Touraine portèrent principalement sur la division de la province en districts, l'organisation des municipalités, le remaniement des impôts et la direction à donner aux travaux publics.

Dans la série D (Instruction publique), nos richesses sont plus que médiocres : quelques registres et liasses concernant les collèges de Tours, Loches, l'Île-Bouchard, Bourgueil et Saint-Paterne, voilà tout ce qui nous reste de documents qui sans doute ont été bien plus considérables. Tels qu'ils sont cependant, on peut y suivre l'histoire de notre collège de Tours, depuis le jour où les jésuites s'y établirent, en 1632, par la protection du prince de Condé, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Après la suppression en France de l'ordre des jésuites, l'établissement, un moment administré par des séculiers, fut confié aux oratoriens. Ce collège semble avoir été prospère, mais aujourd'hui il ne reste plus des bâtiments qui y étaient affectés que l'église de Saint-François-de-Paule, construite par les jésuites, et qui, naguère encore, était une des paroisses de la ville de Tours.

Après l'instruction publique vient la série E, qui se compose en grande partie des papiers saisis et confisqués chez les émigrés et les condamnés. Elle contient des documents de toute sorte : titres de propriétés et de familles, correspondances privées, papiers domestiques, tous offrant de précieux renseignements sur la manière de vivre des différentes classes de la société, le prix des terres, des denrées et de la main-d'œuvre avant la Révolution. Ces documents présentent de grandes ressources pour l'histoire des principales familles établies en Touraine à la fin du siècle dernier et parmi lesquelles on peut citer les suivantes : Le Bacle d'Argenteuil, Bérard de Montour, de Béthune-Charost, Le Boucher de Martigny, de Bridieu, Chaspoux de Verneuil, de Choiseul, Dangé d'Orsay, Des Écotaïs, Gaulleped de Sennevières, Gigault de Bellefonds, Gilbert de Voisins, Grasleuil de Plaisance, Mottier de La Fayette, Malon de Bercy, Du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu, Du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, de Remigeoux, de Rohan de Guémenée, de Voyer d'Argenson, etc. Pendant toute la durée de la Restauration, une quantité considérable de dossiers ont été remis aux membres ou aux héritiers des familles autrefois proscrites ; plusieurs reçus constatent aujourd'hui ces remises, inspirées par un sentiment d'équité, mais contraires aux règlements et aux ordonnances qui ont toujours régi le service des archives.

Quelques liasses sans importance, contenant des minutes de notaires de Chinon et de Bléré, composent tout le fonds suivant, après lequel vient celui des corporations d'arts et métiers.

Ici nous devrions être fort riches, car, en 1760, la Touraine, d'après un document officiel, ne comptait pas moins de 99 communautés industrielles réparties ainsi qu'il suit : Tours, 60, Amboise 17 ; Chinon, 16 ; Loches 4, Richelieu, 2. Chaque communauté, administrée par des syndics ou des gardes particuliers, rendait tous les ans, devant le lieutenant général de police, un compte détaillé de ses recettes et de ses dépenses, et conservait dans ses archives particulières ses papiers et ses registres. Nous sommes loin de posséder tous ces documents, qui seraient aujourd'hui si intéressants à consulter ; ils ont été en partie perdus ou détruits comme inutiles. Ceux qui ont survécu offrent cependant une mine précieuse pour l'histoire encore à faire de l'industrie et du commerce en Touraine.

Un supplément sera nécessaire pour compléter l'inventaire de nos archives civiles, dont, sans parler d'autres lacunes, la série B tout entière a dû être momentanément laissée de côté ; mais on peut dire que dès aujourd'hui nous nous trouvons en présence des archives religieuses. Chez nous, comme partout ailleurs, elles sont, au point de vue historique et paléographique, beaucoup plus importantes que celles qui précèdent, et bien que le vandalisme et les dilapidations de toute sorte aient surtout exercé dans les deux séries G et H leurs plus déplorables ravages, elles remontent encore jusqu'à l'époque carlovingienne.

CH.-L. GRANDMAISON,

Archiviste d'Indre-et-Loire.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

SUR LES ARCHIVES CIVILES

La série B (cours et juridictions), laissée de côté, dans l'espérance d'obtenir des greffes judiciaires des réintégrations qui n'ont point eu lieu, a été inventoriée. Elle ne comprend aucune portion des archives de tribunaux supérieurs de la province, bailliages et sièges présidiaux, dont les nombreux documents sont conservés au greffe du tribunal civil de Tours. Ceux que nous possédons sont, pour la plupart, des registres des audiences tenues par les châtelains et les baillis de quelques seigneuries, mais ils ne remontent un peu loin et n'offrent quelque intérêt que pour une seule, la baronnie de Rillé, qui était, au XVI^e siècle, le siège d'une juridiction étendue.

La cour des monnaies de Tours, qui le disputait en ancienneté à celle de Paris, devait avoir des archives fort importantes ; elle connaissait de tout ce qui avait rapport aux monnaies courantes et aux ouvrages fabriqués en or et en argent. Les documents conservés sont en général des registres de réceptions d'officiers et de délivrances des espèces.

On a rangé à la suite de ces documents, les pièces provenant des maîtrises des eaux et forêts d'Amboise, Chinon et Loches, qui sont entrées aux archives d'Indre-et-Loire postérieurement à l'impression de la série C, dans laquelle elles auraient pu être également placées. Il y a là de curieux renseignements sur la consistance et le mode d'exploitation des forêts domaniales et sur le nombre et l'importance des vols qui s'y commettaient avec une hardiesse vraiment étonnante.

Un supplément de 109 articles, 768 à 877, a été ajouté à la série C ; il se compose de liasses et de registres ayant appartenu aux anciennes élections d'Amboise, Chinon, Richelieu et Tours. Ces tribunaux administratifs connaissaient en première instance de la plupart des matières d'impôts qui étaient portées en appel devant les cours des Aides. Leurs archives renferment de curieux renseignements sur la répartition de la taille, la nomination des collecteurs et les réclamations auxquelles donnaient lieu ces diverses opérations. Une des formes les plus lourdes de l'impôt était la gabelle, qui a laissé dans l'esprit des populations de si pénibles souvenirs. De nombreux documents nous montrent combien cet impôt du sel était inégalement réparti, et à quelles fraudes, accompagnées de rixes, dégénérant souvent en de véritables batailles, donnait journellement lieu sa perception.

2^e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complètement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendant depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Saint-Valéry-en-Caux, etc. ; mesures contre les inondations en Touraine ; endiguement du Rhin ; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations

du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

À côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés ; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVII^e siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des sièges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. À ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat ; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient 50 pieds de long* », et le pied était taxé un gros et demi. À Rouen, au XIII^e siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. À l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scientifiques

ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrives de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell'Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation respective des castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux

placés sous mes ordres et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Charles, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant

et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

Département d'Indre-et-Loire.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et sociétés laïques.)

TITRES DE FAMILLE.

E. 1. (Liasse.) — 140 pièces, parchemin ;
17 pièces, papier.

1669-1759. — **AMIRÉ.** — Contrat de mariage de Michel Serceau avec Anne Leroux, fille de Pierre Leroux, procureur. — Reconnaissance d'une somme de 500 livres sur celle de 2,000, donnée en dot par Pierre Leroux à sa fille. — Acte de vente de la métairie de La Hardelière, paroisse de Luynes, par ledit Serceau à Louise Moisant, veuve de Jacques Orceau, sieur du Tremblay. — Extrait du partage des biens de la succession de Pierre Leroux, entre Sébastien Gaudin, notaire à Tours, Marie Leroux, sa femme, Michel Serceau, etc. — Acquisition par Serceau, de Pierre Freslon, des bordages de Boiscornu et de La Vrillière, situés paroisse de Thilonze. — Extrait de baptême et ordination de Michel Serceau fils, clerc tonsuré. — Prise de possession de la cure de Thilouze par ledit Michel. — Procès-verbal de dépouillement des titres et papiers du même Michel Serceau, curé de Thizay, après son décès, à la requête de son frère Jacques Serceau, premier huissier en la chancellerie du Présidial de Tours. — Donation par François-Barnabé Amiré, premier huissier audiencier, et Madeleine Serceau, sa femme, à Louis Amiré, leur père, pour s'acquitter avec lui, de toutes les créances dues à la succession de défunt Jacques Serceau.

E. 2. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ;
149 pièces, papier.

1660-1770. — Contrat de mariage de Joseph Olivier,

maître menuisier à Tours, avec Marthe Déniau. — Accord entre Laurent Dallart, gentilhomme du duc d'Orléans, seigneur de La Crouzillière, paroisse de Joué, et Antoine Cougny Du Parc, seigneur d'Izernay, paroisse de Chambray, pour l'extinction d'une rente foncière appelée la rente et frêche de La Fouquerie. — Procédure entre Henri-Augustin de Racapé, marquis de Magnaune, Louise Leroux de La Roche-des-Aubiers, sa femme, Marie-Louise Leroux de La Roche, veuve de Louis de Villoutrais, seigneur du Bas-Plessis, héritiers de la comtesse des Aubiers, leur aïeule, et Anne Chevalier réclamant la délivrance des effets qui lui ont été légués par le testament de ladite comtesse et de ses gages de domestique. — Scellés apposés sur la maison de François de La Salle, officier en la Monnaie de Tours, à la réquisition d'Angélique Chenantais de Loffrière, sa femme. — Procès-verbaux de description de ses maisons et closseries de Chaunuffié, paroisse de Mettray, et du Vieux-Château, paroisse d'Épeigné. — État des frais, salaires et déboursés de Serceau, huissier.

E. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ;
146 pièces, papier.

1772-1777. — **BACLE D'ARGENTEUIL (LE).** — Procédure entre Jean-Alexis Barjot de Roncée et Charles-Gabriel d'Apellevoisin, marquis de La Roche-du-Maine, héritiers des demoiselles de Roncée, leurs tantes, d'une part, et Guillaume de Lagadeck, gouverneur du château de Concarneau, Guillemette Lecoq, veuve de Julien Amette, avocat en Parlement, Joseph Gazon, receveur des fouages de l'évêché de Quimper, d'autre part, au sujet de la terre

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

du Plessis-Ergué, vendue sur parole au sieur de Lagadeck par les demoiselles de Roncée, et régulièremenr au sieur Gazon par la veuve Amette, faisant abus d'une ancienne procuration ; — jugement qui annule cette vente et remet les sieurs de Roncée et d'Apellevoisin en possession de ladite terre ; — appel interjeté par les veuves Amette et Gazon ; — requêtes, mémoires, assignations, productions de pièces, inventaires de dépôts ; — concernant ce long procès.

E. 4. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651-1700. — Aveux et dénombremens de la seigneurie de Paulmy et du fief de la voirie de La Haie, rendus à Gilles de Laval et autres seigneurs de La Haie par : Jean de Voyer, seigneur de Paulmy ; — Antoine Delacourt, procureur, pour Jacques de Voyer, vicomte de La Roche, Paulmy et La Norais-Gandois ; — Louis de Voyer, vicomte de La Roche-de-Gennes, baron de Noizay, seigneur de Paulmy et de la voirie de Loches. — Acte d'acquisition des terres et seigneuries de Paulmy et Ciran, par Anne Radegonde de Mauroy, veuve de Jean-Armand de Voyer, marquis de Paulmy, sur Françoise de Beauvau, veuve de Jacques de Voyer, vicomte de Paulmy. — Requête d'Alexis Barjot, abbé de Moussy, et de Charlotte de Maillé, veuve de René Barjot, marquis de Moussy, demandant l'autorisation d'opérer une saisie sur les biens de Gabriel de Voyer de Paulmy, évêque de Rhodez, pour les arrérages d'une rente de 300 livres. — Requête au Parlement par l'abbé de Moussy, ayant les droits de feu Anne de Rohan, princesse de Guéménée, duchesse de Montbazon, concernant la ventilation de la terre de Paulmy, acquise par Anne-Radegonde de Mauroy ; — éventillement de ladite terre, portant adjudication par décret au profit d'Anne-Radegonde, comtesse d'Uzés, pour 133,000 livres. — Mémoire qui prouve que le seigneur de La Haie a le droit de recevoir des lods et ventes doubles de ceux perçus par ses vassaux.

E. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ;
108 pièces, papier.

1675-1719. — Créances dues à la succession de l'abbé Barjot de Moussy, grand archidiacre de Rhodez, par MM. de Villeroi, de La Roche-du-Maine, de La Rivière, etc. ; — inventaire fait après le décès dudit abbé ; — extrait des arrérages dus aux créanciers ; — acte de renonciation à la succession par Marie-Charlotte Barjot de Moussy, femme de François-Robert de Comprond, René Barjot, marquis de Moussy, et Alexis Barjot de Moussy, comte de Roncée ; — acte de tutelle de Charles Barjot, fils aîné de René Barjot,

marquis de Moussy, déclaré seul héritier par bénéfice d'inventaire dudit abbé, son grand oncle ; — lettres patentes de Louis XV autorisant ledit Charles à faire valoir ses droits. — Contrat d'union entre les créanciers, pour arriver à la liquidation des dettes par la vente des meubles et immeubles. — Compte présenté aux créanciers par Honoré Chesnel, tuteur onéraire de Charles Barjot. — Acte de décès de Charles Barjot, âgé de 20 ans. — Renonciation de René Barjot à la succession de son fils, laquelle est cédée au cadet. — Compte final des recettes et mises, concernant la liquidation de la succession de l'abbé Barjot, rendu à René Barjot, marquis de Moussy, précédé de l'historique de toute l'affaire.

E. 6. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1689-1784. — Baux à ferme par René Barjot, marquis de Moussy, seigneur de Roncée, Panzoult, Crouzille, etc., des bois taillis dépendant de sa seigneurie de Roncée et de son château de Panzoult. — Actes de ventes, par Alexis Barjot de Roncée, de coupes de bois dépendant de ses fiefs de Cravant, Roncée, le Puy-du-Pin, le Pressoir et Avon. — Procédure entre Adélaïde-Sophie Hurault de Vibraye, femme de Paul-Alexis Barjot de Roncée, et Pierre-Ambroise de La Forest d'Armaillé, baron de Craon, relative au règlement définitif d'une créance de 209,311 livres, contractée par ledit Barjot ; — quittances des sommes reçues par M. d'Armaillé. — État des dîmes appartenant au comte d'Argenteuil dans la paroisse de Crouzille.

E. 7. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1662-1777. — État et évaluation du revenu des terres de Roncée, Cravant, Chaudefonds et Avon, s'élevant au minimum à 39,003 livres. — Extrait de l'aveu rendu au Roi, en 1424, par Charles de Maillé, baron de Cravant. — Bail à ferme de la métairie de Bordebure, paroisse de Villaines, par Alexis Barjot de Roncée, habitant ladite seigneurie, paroisse de Panzoult. — Instance entre René Barjot de Moussy, fils aîné et héritier de René Barjot, marquis de Chollet, René-François de Brou, sieur des Fourneaux, héritier en partie dudit marquis, et Henri Robin, sieur de La Tremblaye, accusé d'avoir fabriqué le testament du marquis de Chollet qui le fait héritier du marquisat. — Copie du testament de René Barjot, marquis de Chollet ; — appel d'experts ; — extrait des pièces secrètes du procès, etc.

E. 8. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1501-1789. — Généalogie de Jean-Louis Le Bacle,

marquis d'Argenteuil. — Lettre du prince de Soubise audit marquis, concernant l'armorial de la famille. — Extrait généalogique qui fait connaître que François Le Bacle, frère de Hugues, était maître d'hôtel de Charles VIII et premier maître d'hôtel du Dauphin. — Délaissement de la terre d'Argenteuil, aux enfants de Hugues, seigneur d'Argenteuil et du Puy-Bacle, en Touraine, par Claude de Mandelot, leur aïeule maternelle. — Acte de tutelle d'Antoine Le Bacle, fils de Hugues Le Bacle et de Marguerite de Mandelot. — Contrat de mariage de Jeanne Le Bacle, fille de Hugues Le Bacle et de Marguerite de Mandelot, et sœur d'Antoine Le Bacle, avec Guillaume de Bethoulat. — Aveu et dénombrement de la terre d'Argenteuil, rendu à François Du Bellay, comte de Tonnerre, par Antoine Le Bacle, écuyer, seigneur d'Argenteuil. — Titres des droits honorifiques de la terre et seigneurie d'Argenteuil ; — sentence du Bailliage de Sens, confirmant la qualité et la filiation d'Antoine Le Bacle. — Contrat de mariage d'Antoine Le Bacle avec Marguerite de La Touche. — Acte de réception au couvent des Ursulines de Séurm de Péronnelle Le Bacle, fille de Patrice Le Bacle et de Colombe de Boucher. — Transaction entre François Le Bacle et ses frères et sœurs, héritiers de Louis Le Bacle, leur père, et de Louis Le Bacle, le jeune, seigneur de Mailly, leur frère. — Dispense pour le mariage de Louis Le Bacle. — Eloge funèbre de Catherine Le Bacle d'Argenteuil, comtesse d'Épineul, veuve de François de Beaujeu. — Commission de capitaine d'un régiment de Lorraine, pour Louis Le Bacle. — Brevet d'adjonction et d'assurance d'une place de dame d'honneur près de la comtesse d'Artois, en faveur de la comtesse d'Argenteuil.

E. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1656-1789. — BARON, sieur de Channoir. — Acte d'échange de pièces de terre, paroisse de Genillé, entre Philippe Chevalier, seigneur de Thais et de Bourdin, et Louis Lepicard de Phelippeaux, sieur de Boisleroy. — Contrat de mariage de Michel Gaultier, sieur de Vignolles, avocat en Parlement, avec Anne Leroyer, fille de Nicolas Leroyer, receveur du taillon à Loches. — État des biens dépendant de la succession de Louise Gaultier, femme du sieur Theurault de Guelégué. — Donation de la métairie du Brouillard, paroisse de Genillé, par Claude Dubeuf, veuve de René Andrault, à son fils René Andrault, sieur de Bardine. — Partage entre François Baucheron, sieur de Rivarennes, Antoine Boyer, sieur de Mousseaux, avocat en Parlement, Charles Baron, sieur de Channoir, prévôt de la maréchaussée d'Argenton, et leurs femmes, Marguerite, Jeanne et Anne Cartier,

des biens délaissés par Jean Cartier et Marguerite Duchesne, leurs père et mère. — Copie du contrat de mariage de Charles Baron, fils de Jean Baron, sieur de Paly, et de Marie Valentienne, avec Anne Cartier. — Acte de réception au couvent de La Bourdillière de Marie Andrault, fille d'Anne Gaultier, veuve de René Andrault, sieur de Bardine. — Transaction entre Charles Baron de Channoir et ses cohéritiers, au sujet de la succession de Marie-Anne Baron, fille dudit Channoir et de Marie Cartier, sa première femme. — Actes d'acquisitions et d'échanges. — Titres de rentes ; — quittances de celles payées par Baron de Channoir. — Livre-journal de recette et de dépense de 1759 à 1765, par ledit Baron.

E. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1659-1788. — Baux à ferme et à moitié des métairies du Brouillard, de La Girardière et de Lesmerie, situées paroisse de Genillé, par Claude Gaigneron, veuve de Louis Lepicard de Phelippeaux, sieur Boisleroy, René Andrault, bourgeois de Beaulieu, et Philippe Baron, sieur de Channoir. — Cession des métairies du Brouillard, des Goulets et d'Hys, paroisse de Genillé, faite à ses enfants par Marie Dugenet, veuve de François Benoit, notaire à Loches. — Vente de la métairie de La Girardière par Madeleine Guillebert de Vaujou à François Benoit, notaire. — Bail à rente de la frêche de Fosse-Sèche, dépendante de La Girardière, par Philippe Duval, avocat en Parlement, intendant de Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, comte de MontréSOR, au profit de Bernard Benoit, avocat. — Arpentage d'héritages paroisse de Genillé, vendus à Jacques Desgault, sieur de La Cossonnière, par Louise Lepicard de Phelippeaux, héritière de Louis Lepicard de Boisleroy et de Claude Gaigneron, sa femme. — Éventillement des redevances que doit Le Brouillard et des terres qui en dépendent. — Conférences des frêches des Goulets et des Coulades, paroisse de Genillé, de Travaillecoquin, près de la forêt de Loches, des Gillets et du Brouillard. — Déclarations de Philippe Baron de Channoir : au chapitre de Loches, pour sa métairie du Brouillard ; — aux Viantaises de Beaulieu, pour prés situés dans leur fief de Bourdin, paroisse de Genillé. — Procédure entre Philippe Baron et les Bénédictins de Marmoutier, au sujet de la frêche d'André-Bidault, paroisse de Saint-Quentin. — Mémoires. — Quittances de rentes payées par M. de Channoir.

E. 11. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1799. — BÉRARD DE MONTOUR. — Livre des comptes et marchés. — Marchés : pour les travaux des

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

vignes et autres, à 8 sous par jour l'hiver et 10 sous l'été ; — pour la construction d'un bâtiment, à 20 et 25 sous par jour ; — à 50 sous la toise de mur de 18 pouces d'épaisseur ; — pour fourniture de pierres de taille, à 14 livres le cent ; — pour fauchage de prés, à 50 sous l'arpent.

E. 12. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1768-1790. — Livre concernant les vers à soie, la récolte et la mise en œuvre des cocons. — En 1773, 13 onces de graine ont donné 106 mannes, à la 1^{re} mue ; 323 à la 2^{me}, 601 à la 3^{me}, et 1,008 à la 4^{me} mue ; — les commandants ont commencé à monter le 17 juin ; — la soie a été vendue 2,189 livres 10 sous.

E. 13. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1768-1790. — Livre de recette et de dépense de la maison de Montour, située paroisse de Beaumont-en-Véron. — Ventes : de soie fine, à 21 livres 5 sous, grosse, à 12 livres les 16 onces, au sieur Cartier de Tours ; — de pois, à 30 et 42 sous le boisseau ; — de veaux, à 6 et 13 livres ; — de vin, à 75 et 120 livres la pipe ; — de 20 poinçons de pommes rainettes et calvilles, pour 240 livres ; — de 14 onces de graine blanche de vers à soie, pour 80 livres.

E. 14. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1750-1789. — Contrat par lequel François Bérard, sieur de Montour, et Madeleine-Geneviève de Beaupère, sa femme, cèdent à leurs enfants, Jacques Bérard, écuyer, sieur de Montour, capitaine de cavalerie et garde du corps, Louis Bérard, sieur de La Raimbaudière, contrôleur des Aides, et Valentin Bérard, sieur d'Orbigny, chanoine du Plessis-lès-Tours, tous leurs biens, meubles et immeubles, sous la condition de leur payer une pension de 700 livres ; — acte de partage des rentes et immeubles provenant de la susdite donation. — Procurations données à Bérard de Montour pour gérer la maison de Montour, et à Bérard de La Raimbaudière, celle de La Roche-Clermault. — Bail à moitié de la métairie de Montour. — Cession faite à Jacques Bérard de Montour par Charles Frémin, lieutenant de cavalerie, d'une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers, assignée sur la communauté des jurés vendeurs, contrôleurs et compteurs de la marchandise de foin à Paris. — État de la recette de Montour de 1780 à 1789.

E. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1595-1789. — BERLAND DE LA LOUÈRE. — Acte

d'acquêt de deux arpents et demi de terre, près la seigneurie de Maulay, paroisse de Civray-sur-Esves, par Pierre Berland, écuyer, sieur du Puysec et de La Louère. — État au vrai des cens, rentes et droits seigneuriaux dus au seigneur de Baigneux par celui de La Louère ; — contestation entre lesdits seigneurs, au sujet des devoirs prétendus par celui de Baigneux. — Quittances de grains reçus par le curé de Civray du chapelain de la chapelle de Saint-Julien de Crissay, fondée en l'église de Saint-Martin de Tours, et du comte de Sainte-Maure, décimateurs de ladite paroisse de Civray. — Aveux et dénombremens du fief, terre et seigneurie de La Louère, situé paroisse de Marçay et autres voisines, rendus par René et Marie Berland, seigneurs de La Louère, Maulay, La Russandière, etc., à François-Balthazar d'Orsay et à René-Constant-François Dangé d'Orsay, lieutenant du Roi à Loches et Beaulieu, seigneur des vicomte de Mouzay, baronnie de Baigneux, châtellenies de Grillemont, Mauny, Manthelan, etc., à cause de leur baronnie de Baigneux. — Accord entre Eustache Derazay, commissaire à terrier, et Anne Berland de La Louère, pour la confection d'un atlas des seignuries de La Louère et de Maulay.

E. 16. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1382-1744. — BETHUNE-CHAROST (de). — Dîmes, rentes et droits dus à la famille de Bethune-Charost, à cause des terres de Fontaine-Rouziers, La Roche-Bourdeille, Neuvy, Verneuil, etc. — Baux à rente par Pierre de Bueil, chevalier, seigneur du Bois, à Simon Aston, anglais, de la moitié d'une pièce de terre au rau de la fontaine Saint-André, près de la ville Neuvy. — Transaction sur procès entre Jeanne de Ruzé, dame de Semblançay, et Nicole Séditte, curé de Neuvy, par laquelle ledit Nicole se désiste de ses prétentions sur la grande dîme de Neuvy, moyennant un gros de 18 septiers, etc. — Papiers de recette des cens, rentes, tailles et autres devoirs, dus à la seigneurie du Bois et prévôté de Neuvy y réunie. — Acquisition de la terre et seigneurie de Verneuil, paroisse de Beaumont, par Astremoine Dubois, écuyer, seigneur de Fontaine, Sonzay, etc., sur François Bérard, seigneur de Bléré. — Accord entre Jean Dubois, seigneur de Fontaine-Rouziers, Louis Dubois, marquis de Givry, grand bailli de Touraine, Louis de Menou, seigneur de Bossay et Genillé, et les religieuses de Notre-Dame de Genillé, au sujet de l'acquisition de la terre de La Bourdillière, faite par Louis de Menou, au profit desdites religieuses. — Aveux et dénombremens : — du fief du Moulinet, paroisse de Rouziers, rendu par René de Garanne à Jean de La Faie, chanoine de Saint-Martin, à cause de sa prévôté d'Oé ; — des

châtelaines de Rouziers et de Saint-Antoine-du-Rocher, rendu par Jean Dubois, seigneur de Marray, La Roche-Bourdeille, Verneuil, etc., à Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, à cause de sa baronnie du Palais archiépiscopal de Tours. — Déclarations rendues à la seigneurie de Fontaine-Rouziers par les religieux de l'abbaye de La Clarté-Dieu, pour des terres et bois taillis en la tenue de La Hardouillièrre. — Homme vivant et mourant de La Bourdillièrre, dû à La Roche-Bourdeille.

E. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 111 pièces, papier.

1604-1788. — BOUCHER DE MARTIGNY (LE). — Accord entre Louis Le Boucher de Martigny, Balthazar de La Place, Paul de Valadon d'Arcy et leurs femmes Marie, Françoise et Catherine Le Meusnier, concernant le partage de la dame de Villenault, leur mère et belle-mère. — Testament de René Le Meusnier, chevalier, conseiller en la Cour de Parlement. — Contrats pignoratifs, concernant la terre de Martigny, au profit de Marie Le Meusnier, femme non commune en biens de Louis Le Boucher de Martigny. — Saisie réelle des terres de Martigny et autres sur Joseph Le Boucher de Martigny et Marie de Chapuiset, sa femme, à la requête de Jacques Guillon, sieur de Maindré, pour 15 années d'arrérages d'une rente de 222 livres. — Transaction sur procès entre Louis Le Boucher de Martigny et Anonime Le Boucher, sa sœur, héritiers d'Auguste Le Boucher, leur père, par laquelle le premier cède la seigneurie de Négron, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, et le moulin du Guéret, paroisse de Fondettes. — Procédures : entre Louis Le Boucher de Martigny, Alexandre Léger, fabricant de soie à Tours, et Mathieu Duchamp, seigneur de Chatigny, pour cinq chainées de vignes, que chacun d'eux prétend être en sa mouvance ; — entre Catherine Mehée de Lestang, veuve de Louis Le Boucher de Martigny, et René-Constant-François Dangé d'Orsay, seigneur de Grillemont, légataire universel de François-Balthazar Dangé, fermier général, au sujet de l'emploi des 80,000 livres léguées par ledit Balthazar Dangé au fils mineur de Catherine Mehée.

E. 18. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1752-1788. — Livre des lods et ventes et des cens et rentes, avec la recette, pour les seigneuries de Martigny, Château-Gaillard, Grand-Barré et Fossés-de-Maillé, présentement Luynes, dressé par Victor Petit, notaire à Tours, en conséquence du pouvoir à lui donné par Le Boucher de Martigny.

E. 19. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1515-1522. — BRIDIEU (de). — Décret d'adjudication des terres et seignuries de Forges, paroisse de Neuillé-le-Lierre, de Couleurs, paroisse de Villedomer, du Coudray, paroisses de Nouzilly et Monnaie, et autres domaines, saisis sur les héritiers de demoiselle Arthure de Ballan, veuve d'Étienne Leloup, pour le payement d'une somme de 7,000 livres, à la requête de Michel de Ballan, chevalier, seigneur de Maulevrier, de François Savary, écuyer, seigneur de Saché et de Pont-de-Ruan, et de Perrine Le Bouteiller, femme séparée de biens de Pierre de Villeblanchy.

E. 20. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1566-1783. — Cession par Jehan Prévost, avocat du Roi en la Chambre des Comptes, à Raimond Forget, secrétaire des finances, de la ferme des Grandes-Forges, paroisse de Neuillé-le-Lierre, qu'il tient à emphytéose de l'abbaye de Gâtines. — Actes d'acquisitions de pièces de terre et pré, joignant l'étang de Forges, par les seigneurs dudit lieu, François Dunoyer, écuyer, Daniel Boileau, sieur du Plessis, et Raimond Forget. — Baux à ferme des métairies des Grandes-Forges et de Champroux, par Jean Du Perray, seigneur de Beaulieu, Villaines et Forges. — Aveux et dénombrem ents de la seigneurie de Forges, rendus : par Arthure de Ballan, veuve d'Étienne Leloup, maître d'hôtel du Roi, à François de Maillé, chevalier, seigneur de Maillé, Saint-Règle et Rochecorbon, à cause de cette dernière seigneurie ; — par Daniel Boileau, seigneur du Plessis, et Antoine Bergeron, sieur de La Goupillière, à Charles d'Albert, duc de Luynes et baron de Rochecorbon, à cause de ladite baronnie. — Décret de la seigneurie de Forges. — Sentence qui déclare Marie-Claude Scarron, femme d'Antoine Bergeron de La Goupillière, héritière de dame Claude Scarron, épouse à son décès de Daniel Boileau Du Plessis, propriétaire incomutable des terres de Forges, Bois-Canon, Champroux, Buon, le Fort-des-Boires, etc., que Daniel Boileau, grand maître des Eaux et Forêts de la Généralité, a délaissées à la dame de Lencosme. — Ventes de coupes de bois, par M. de Bridieu. — Déclaration de Louis-Félicité de Bridieu, seigneur des Grandes-Roches, Rosnay, La Vallière, Forges, à Claude de Chapuiset, pour les terres qu'il possède dans son fief de l'Isle-Bourjon, paroisse de Villedomer. — Quittances de rentes seigneuriales dues à la baronnie de Vernou par M. de Bridieu, à cause de sa seigneurie de Bourot.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 100 pièces, papier.

1560-1763. — Vente de la seigneurie de Buon, située paroisse de Neuillé-le-Lierre, par Jacques de Prunelle, seigneur du Brouard et du Breuil, archidiacre de Bourges, à Mathurin Javelle, trésorier de France à Alençon. — Saisie féodale de Buon, opérée sur Antoine Bergeron, seigneur de La Goupillière, Montreuil etc., par Claude de Réméon, seigneur de Torigny, François Mathieu, sieur de Corbeil, et autres héritiers de Nicolas Champion, écuyer, seigneur de Villesablons ; — requêtes et mémoires au sujet de ladite saisie. — Procès-verbal de foi et hommage, rendu auxdites seigneuries par François Compain, sieur de La Baudière, au nom d'Antoine Bergeron. — Vente de la terre et seigneurie du Plessis-Auzouer, par Pierre de Fontenay, fils aîné et principal héritier de Louis de Fontenay, seigneur de La Rée, à Jacques de Lavardin, écuyer, seigneur de Bourot. — Constitution d'une rente de 25 livres, par Tomasse de Bohier, veuve de Barthélémy de Balsac, seigneur de la châtellenie de Nazelles. — Bail à rente de la closerie de Nazelles, par Charles-Joseph de Bridieu et Marie-Armande Bergeron, sa femme, à Louis Pascault, maître chirurgien à Amboise. — Procédures terminées par l'exposne (abandon) de la closerie de Nazelles, faite par Louis Pascault.

E. 22. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 96 pièces, papier ; 1 plan.

1494-1773. — Vente de la seigneurie de Bourot à Louis de Lavardin, seigneur de Rannay et de Boissay, par Jean de Fontenay, seigneur du Plessis-Auzouer. — Aveu et dénombrement de ladite seigneurie, rendu par Marguerite Cousnier, veuve en premières noces de François d'Amboise, baron de La Chartre-sur-Loir, et de Bourot, à Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, à cause de sa baronnie de Vernou. — Abandon des terres du Clos-Lucé et de Bourot, par Charles-Jules d'Amboise, à sa mère Anne d'Illiers, marquise de Cravant, veuve en premières noces d'Antoine d'Amboise. — Décret de la terre de Bourot, adjugée à Antoine Bergeron sur Charles-Jules d'Amboise, à la requête de François Frezeau, marquis de La Frézelière, faute du payement de 8,000 livres. — État des dépendances et des revenus de Bourot ; — estimation de la maison seigneuriale. — Baux à ferme de la seigneurie et du moulin de Bourot. — Aveux et dénombremens de la seigneurie du Brouard, rendus : — par Guillaume Prunelé et Catherine de Beauvau, sa femme, au comte de Dunois, seigneur de Châteaurenault ; — par Antoine Bergeron de La Goupillière, seigneur de Bourot, et par Charles de Bridieu, à Dreux et Emmanuel de Rousselet, marquis de Châteaurenault. — État des dépendances et des

métairies du Brouard. — Procès-verbaux d'arpentage de la métairie de La Borde, située paroisse d'Auzouer ; — baux à ferme de ladite métairie et du moulin de La Quintaine en dépendant. — Aveux des seigneuries de Lavardiére et de L'Épinière, paroisse d'Auzouer, rendus par la dame d'Amboise, Antoine Bergeron et Charles de Bridieu, à François de Rousselet, baron de Noyers, à cause de sa baronnie de Châteaurenault. — Dénombrement de la terre de La Vallière, paroisse de Négron, et des cens, rentes et autres devoirs dus à ladite seigneurie, tenue à foi et hommage simple de la châtellenie de Chenonceaux. — Vente des droits honorifiques de la paroisse de Neuillé-le-Lierre à Antoine Bergeron de La Goupillière, par Edme Lorne, sieur de Fontenay. — Mémoire sur les armoiries qui sont dans l'église de Neuillé-le-Lierre.

E. 23. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1722. — **CHASPOUX DE VERNEUIL.** — Aveu et dénombrement des seigneuries et châtellenies de Sainte-Julitte et de Chaumussay, rendu par Eusèbe-Jacques Chaspoux, chevalier, seigneur de Verneuil, Saint-Flovier, Sainte-Julitte, Chaumussay, etc., à Louis Nicolas, baron de Breteil et de Preuilly, à cause de cette dernière baronnie : droits de fourches patibulaires à quatre piliers, de plaids et assises, de guet, d'aumônerie et maladrerie, de scel des contrats, etc. ; — prévôté et péage de Sainte-Julitte.

E. 24. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 plan.

1522-1701. — **CHAUMEJEAN**, marquis de Fourille. — Aveux et dénombremens des fiefs et seigneuries : de Chemillé, paroisse de Linières, rendu par Jean Prunier, secrétaire du Roi, à François Bastarnay, baron d'Auton et de Rillé, et Françoise de Maillé, sa femme, à cause de leur châtellenie de Rillé ; — de Peau-de-Loup, paroisse de Colombiers, des Rosses, paroisses de Vallières et Druye, et de Palluau, rendus par Jean Ragain, René Cottreau, Jérôme Hesselin, sieur de La Briche, et Marie Rolland, veuve de Jean Prunier, notaire et lieutenant général du Roi, à Jean Breton, baron de Maudoux, à cause de ses châtellenies des Colombiers et Savonnières ; — de La Rivière, située paroisses de Saint-Jean de Langeais, Linières, Bréhémont et Azay-le-Rideau, rendu par Louis Coeslier, procureur fiscal, au nom d'Henri de Chaumejean, chevalier, marquis de Fourille, seigneur de Fouchault, L'Archidiacré, etc., à Gilles Lespagnœul, seigneur de La Plante, etc., à cause de sa baronnie de Rillé. — Aveux des fiefs du Vivier et de Linières, rendus à Marie Rolland, dame de Fouchault et de Launay, à cause de sa seigneurie de Fouchault, par Jean

de Savonnières, seigneur de La Bretèche, du Vivier et de Linières. — Retrait féodal par René de Chaumejean, marquis de Fourille, seigneur de Fouchault, Montreuil, etc., de la seigneurie du Vivier, sur Charlotte d'Escoubleau, veuve de Charles de Maillé, marquis de Carmen — Échange entre René de Chaumejean et Pierre Choppin, écuyer, sieur du Moulin-Fermé et de Fontenay, par lequel celui-ci cède sa seigneurie de Fontenay ; — acquisition de ladite seigneurie par André Quantin, sieur de Launay, trésorier de France à Tours. — Vente du fief des Rosses à Louis de Chaumejean par les héritiers Cottreau. — Plan de la prairie de Lhommais, dépendante de Fouchault. — Procès-verbal de transport, du caveau de la chapelle de Fouchault dans celui de l'église de Vallères, des corps de Scipion, comte de Pionneuve, et d'Hippolyte de Pionneuve, femme de Blaise de Chaumejean, marquis de Fourille.

E. 25. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1644-1789. — CHENANTAI. — Déclaration du domaine de La Liardière, paroisse de Limeray, rendue par Anne Langlois, veuve de François Peschard, sieur de La Liardière, au fief et seigneurie du Grand-Cottreau, dépendant de la chambresie de Saint-Julien de Tours. — Procès-verbal de partage de la succession de ladite veuve entre ses enfants, Florentin, Louise, Marie et René Peschard. — Accord entre les susdits pour partager la succession de leur sœur, Louise Peschard, femme de Marin Boulanger, marchand. — Vente de partie du logement de La Liardière à François Peschard par Florentin Peschard, son frère. — Inventaire des biens dudit Florentin, fait après son décès. — Acquisition du domaine de La Liardière par Marie Bonnette, veuve de Jean Bonnigale, conseiller, président au grenier à sel d'Amboise, sur René Peschard, commis au bureau des postes de Paris. — Déclarations rendues par ladite Bonnette à la seigneurie de Cottreau et à Marc-Antoine de Coustel, seigneur de Monteaux. — Partage de la succession de Marguerite Saïchet, veuve d'Isaïe Bonnette. — Bail à rente de la métairie de La Godinellerie, paroisse de Saint-Ouen-des-Bois, par Anne de Boucher, veuve de Balthasar Fonchault. — État des biens que possède François de Paule Chenantais de Lofférière, contrôleur des actes au bureau d'Amboise, par sa femme, Renée-Adélaïde Aubry de La Fosse. — Filiation de la famille Aubry, de Tours. — Observations sommaires pour ladite famille, contre celle de Caradeux, de Saint-Domingue, qui s'est emparée de la succession de Jean-Martin Aubry, secrétaire du Roi, décédé à La Croix des Bouquets, près le Port-au-Prince, le 27 février 1763, et contre le sieur de Saintard, son exécuteur testamentaire.

E. 26. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1586-1783. — CHOISEUL-AMBOISE (duc de). — Extrait des registres de la Chambre des Comptes, portant aliénation, par le roi Charles VII, des terres et châtelaines d'Amboise, Montrichard et Bléré, en faveur du duc de La Trémouille. — Lettres patentes d'Henri III, accordant à titre d'aliénation, avec faculté de rachat perpétuel, à Philippe Hurault, vicomte de Chiverny, la jouissance du domaine de Montrichard. — Ordonnances des commissaires députés par le Roi, pour procéder à l'évaluation de la terre, seigneurie et forêt d'Amboise, cédée par Louis XV au duc de Choiseul, en échange de la terre de Pompadour. — Aveu du fief Gilbert, rendu à Étienne-François de Choiseul, marquis de Stainville et de La Bourdaisière, par Jean-Baptiste Lorin de La Croix. — Actes de ventes et baux à rente des grands jardins d'Amboise. — Arrêt du Parlement, autorisant le duc de Choiseul à entrer en jouissance des fours banaux d'Amboise aliénés à Jean Chasteignier de Paradis et Jeanne de Mondomaine, sa femme. — Saisie desdits fours sur le duc de Choiseul, à la requête de Claude Chasteignier de La Pommeraye ; — décret portant adjudication des mêmes fours en faveur de Charles Desjober, procureur, agissant pour le duc de Choiseul. — Déclaration du duc de Choiseul, prétendant retirer des domaines engagés les droits de poids, pêche, affouage, péage, etc., les justices et autres droits sur les paroisses de Négron, La Croix, Dierre, Sublaines, Luzillé, Saint-Règle, Chargé, Souvigny et Nazelles, les terres de Civray et de Limeray, etc.

E. 27. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1761-1775. — Contrats d'échanges et d'acquisitions de vignes et terres par le duc de Choiseul : pour l'emplacement du collège d'Amboise ; — pour former l'allée d'Amboise au Feuillet et du Feuillet à la forêt d'Amboise. — Instructions, notes et actes à rédiger pour arriver à l'échange de la baronne d'Amboise pour les terres de Pompadour, Bret, Saint-Cyr, etc., projeté entre le roi Louis XV et le duc de Choiseul. — Rapports des experts nommés pour l'estimation des domaines engagés de la baronne d'Amboise. — Extraits du livre terrier de la baronne d'Amboise, en ce qui concerne le Bailliage, le grenier à sel, la police, les droits de poids et mesure, ceux de langueyage de porcs, de fours banaux, de péage, de chasse, de fétage, d'affouage, la haute, moyenne et basse justice.

E. 28. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1762. — Copie du procès-verbal des enquêtes faites

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

par le lieutenant général de la Sénéchaussée d'Uzerche et autres commissaires du Roi, au sujet de l'échange entre le roi Louis XV et Étienne-François, duc de Choiseul-Stainville, de la baronnie d'Amboise, réunie au domaine royal sous Charles VII, pour les marquisats, baronnies, et seigneuries de Pompadour, Bret, Saint-Cyr, La Roche et La Rivière, appartenant au duc de Choiseul. (Deuxième partie.)

E. 29. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1669-1765. — Procès-verbal de visite générale des forêts d'Amboise et de Montrichard, faite par Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, grand maître enquêteur des eaux et forêts, et Jean Le Féron, commissaires départis par le Roi pour la réformation générale des eaux et forêts. — Arrêts du Conseil d'État : confirmant les règlements établis par ses commissaires pour les coupes et autres aménagements ; — ordonnant le rétablissement des bois mal plantés et des parties vagues de la forêt d'Amboise, suivant le rapport de Benoît Eynard de Ravanne, grand maître des eaux et forêts de la Généralité de Tours. — Rapport de visite par Joseph Boisgautier, conseiller, garde-marteau, et Claude Rochecot, procureur du Roi en la Maîtrise, constatant les bornes existantes et celles à planter. — Procès-verbaux de visites des fossés, bornes et arbres en lisière qui entourent la forêt d'Amboise, par Nicolas Delacour et François Boisseau, géomètre. — Extraits des procès-verbaux d'assiettes, mesurages et arpètages, adjudications et récolements, concernant les coupes de bois taillis, de vieilles et jeunes futaines. — Procès-verbaux de reconnaissance des bornes et limites de la forêt d'Amboise, faits par les officiers de la Maîtrise, en présence de ceux du Bailliage, commissaires substitués pour l'exécution de l'échange entre le Roi et le duc de Choiseul. — Arrêt du Conseil d'État, qui permet d'ouvrir des routes dans les bois dépendants des terres d'Amboise, du Feuillet et de Chanteloup. — Procès-verbaux d'arpentage, plans et adjudications de coupes de bois.

E. 30. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1543-1768. — Actes de ventes : de la métairie de Chanteloup par Jean Chevalier, sergent royal, à Jean Michau, marchand, et par Jean Michau à François Le Franc, fruitier du duc d'Alençon ; — de la terre de Chanteloup, par Claude-Arnoult Poncher, maître des requêtes, et Marie Le Franc, sa femme, à Louis Leboults, grand maître des eaux et forêts de Touraine, moyennant 16,000 livres et 45 livres de rente foncière. — Acquisitions par Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur

de La Roche-Chargé, des métairies du Grand et du Petit-Chêne, du Petit-Lieu, de La Gabillière et de La Richardière, situées dans la paroisse de Saint-Denis. — Autres acquisitions des métairies de La Talboterie et de La Brulonnaire, même paroisse, par François Le Franc, seigneur de Chanteloup. — Titres de propriété, baux à ferme et à rente de diverses portions des susdites métairies. — Baux à ferme de la métairie de La Richardière, par le duc de Choiseul.

E. 31. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier ; 1 plan.

1457-1788. — Acte d'acquisition par François Le Franc, seigneur de Chanteloup, de pièces de terre, situées dans le fief du Breuil, paroisse de Saint-Florentin d'Amboise. — Bail à ferme par le duc Du Châtelet, exécuteur testamentaire du duc de Choiseul, d'un jardin situé dans le clos du Fourneau, paroisse de Dierre. — Bail à ferme, par Louis de Conflans, d'une maison sise dans le fief du Pied-Falou, paroisse de Saint-Denis. — Bail à rente, par les administrateurs de l'aumône d'Amboise, du fief de Saint-Lazare, à Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche-Chargé, Souvigny, La Cour-Saint-Règle, Mazure, le Breuil, Chanteloup, etc. — Bail à rente, par le duc de Choiseul, d'un moulin à tan, paroisse de Chisseaux, relevant du fief des Arpentis. — Vente par le duc de Choiseul à M. Ducluzel, intendant de la Généralité de Tours, du moulin de La Fontaine, pour y établir les moulins à organin, nécessaires à l'exploitation des manufactures de soie de la province de Touraine. — Prise de possession et inventaire des titres ; par le sieur Ribot, au nom du duc de Choiseul, des fiefs, terres et seigneuries de Millerieux, Gilbert, Villiers, le Chêne, paroisses de La Croix et Dierre, acquises par ledit duc, de Nicolas-Charles Malon de Bercy, seigneur de Conflans. — Plan de plusieurs pièces de terre dépendantes de la métairie du Chêne.

E. 32. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1380-1769. — Contrats d'acquisitions et d'échanges. baux à rente, etc., par divers particuliers, d'héritages situés dans le fief du Châtellier, paroisses de Saint-Denis-Hors, Saint-Martin-le-Beau et Lussault. — Acquisition d'une vigne, paroisse de Saint-Martin-le-Beau, par Rolland de Boulenay. — Bail à rente par Savary de Bouteinay, seigneur du Châtellier, d'une pièce de terre aux Halbardières, paroisse de Saint-Denis. — Acquisition par Savary de Bouteinay, de demoiselle Guillot, veuve de Paul Segret, tambourin du Roi, de pièces de terre, situées au clos de La Coudrière et aux Vallées, près le Châtellier. — Accord

entre Savary, seigneur du Châtellier, et Étiennette, veuve de Pierre Hardoin, pour le bornage de leurs terres situées aux Brenières et l'indemnité de plusieurs arbres à fruit que ledit Savary avait fait couper, les croyant sur son domaine. — Sentence de Jean Lopin, bailli d'Amboise, portant retrait féodal par Vivy de Bouteray, seigneur du Châtellier, d'une rente acquise par Gillet Dupont. — Bail à rente du lieu de La Valnetterie *alias* la métairie de Cormaille, sise au village du Haut-Chandon, paroisse de Saint-Denis, par François Boillac, sieur d'Eschelas, en profit de René Deshayes, prêtre de Saint-Denis.

E. 33. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1641-1786. — Contrat de vente de la terre de Paradis par Marie Sauvage, veuve de Jacques de Frémont, écuyer, seigneur de Paradis, à Jean Malvaulx, bourgeois de Paris. — Arrêt de la Cour des aides de Paris, ordonnant la vente de la terre de Paradis, saisie sur Jean Malvaulx ; — adjudication de ladite terre, au profit de Jean Chasteigner, chanoine de Saint-Florentin-d'Amboise. — Acte d'amortissement par Jean Chasteigner des rentes dues sur ladite terre. — Vente du fief du Paradis par Jeanne Denis, veuve Chasteigner, à Guillaume de La Mardelle, et Anne Marran, sa femme ; — éventillement et estimation des maisons et domaines. — Échange par lequel le duc de Choiseul donne la châtellenie d'Écueillé pour la seigneurie de Paradis à Alexis Duvau, trésorier de France, et Anne de La Mardelle, sa femme.

E. 34. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1370-1687. — Acquisitions de pièces de terre situées dans les paroisses de Chargé et Mosnes, par Guillaume, Jean et Pierre de Maray, seigneurs de La Roche-Chargé. — Vente par Geoffroy de Maray, seigneur de La Roche, à Marie Gaudin, veuve de Philibert Babou, dame de La Bourdaisière, de 20 arpents de bois taillis, situés au Champ-Martin, paroisse de Chargé. — Échange entre François de Maray, seigneur de La Roche, et Marie Gaudin, du fief de Retigny, paroisse de Souvigny, pour un prêté le Grand-Pré de La Roche. — Acquisition et retrait féodal par Renée de Maray, veuve de Georges de Sorbière, baron des Pruneaux, dame de La Roche, de terres, vignes et bois taillis, situés dans les paroisses de Chargé, Saint-Règle et Souvigny. — Acquisitions faites par René de Tranchelion, sieur de Bussy, seigneur de La Roche, de divers héritages, situés dans les paroisses de Chargé, Souvigny et Limeray. — Retrait féodal, exercé par le même, d'un taillis situé au bois de Chaume, paroisse de Chargé. — Acte

d'acquêt fait par François de Guenand, seigneur de La Roche, de pièces de vignes joignant son domaine de La Roche.

E. 35. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1613-1787. — Baux à ferme d'îlots et gravanches (oseraies) et de la métairie de La Girardière, paroisse de Chargé, par René de Tranchelion, chevalier, seigneur de Bussy, François de Guenand, Jean Boutroue d'Aubigny, Louis de Conflans, marquis d'Armentières, et le duc de Choiseul, seigneurs de La Roche-Chargé. — Procès-verbal de visite de la métairie du Cocq, située paroisse de Saint-Règle. — Vente de la maison et dépendances du Colombier, paroisse de Chargé, par Antoine Olivier, sieur des Châtelliers, à Jeanne Gitton, femme séparée de biens de Michel de Gast, chevalier, seigneur de Vaupereux. — Transaction entre les administrateurs de l'Aumône de Tours et Daniel Tissart, écuyer, sieur de Mazères, par laquelle ledit seigneur reste paisible possesseur de 15 arpents de terre, noue et taillis, faisant partie du clos de Boisboisseau. — Rentes sur les terres et seigneuries de Mazères et d'Avizay, constituées par Jacques de Passac, chevalier, seigneur de La Roche, au profit d'Antoine Bergeron de La Goupillière. — Acquisition de la seigneurie de Mazères, paroisse de Saint-Règle, par Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche. — Bail à ferme de ladite terre, par le sieur Ribot, au nom du duc de Choiseul. — Contrats d'acquisitions, baux à rente, etc., d'héritages relevant des fiefs de La Roche, Saint-Lubin et Saint-Règle.

E. 36. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1541-1787. — Aveu rendu à Joseph Ouvrard de Martigny, seigneur de Nazelles, par Jacques Serée, chanoine de Saint-Martin, pour son fief du Plessis-Piquet. — Autorisation de construire un moulin sur la rivière de la Cisse, accordée par le sieur de Martigny à Ambroise et Sébastien Chambellan. — Bail à ferme par M. de Mondomaine, seigneur de Chanteloup, de la dîme des Cartes, assise paroisse de Noizay. — Minutes du terrier de la châtellenie de Nazelles, contenant les déclarations rendues à ladite seigneurie. — Procès-verbal des assises de la seigneurie d'Anzau, paroisse de Noizay. — Arrêt de la Cour des Grands Jours de Poitiers qui règle le partage des dîmes de la paroisse de Noizay entre le seigneur et le curé ; — procès-verbal de reconnaissance des dîmes de la seigneurie et de celles de la cure. — Bail à ferme des dîmes de Noizay, par Marie-Constance de Chancel, veuve de Nicolas Lefebvre de La Faluère, seigneur de Noizay.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 37. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1526-1768. — Déclaration de la terre et seigneurie de Pintray, paroisse de Lussault, rendue devant le bailli d'Amboise par Charles Fillette, commissaire établi par justice, audit lieu. — Jugement rendu par le lieutenant général contre les habitants de Saint-Martin-le-Beau et de Lussault, et qui autorise Jean de Gast, sieur de Lussault, maître particulier des eaux et forêts d'Amboise, agissant pour son père, Olphan de Gast, sieur de Pintray, à s'emparer de l'ancien chemin de Lussault à Saint-Martin-le-Beau. — Acquisition des trois quarts de la seigneurie de Pintray, par Jean-Jacques de Gast, écuyer, sieur de Lussault, et Élisabeth Mezière, sa femme, de Roger de Gast, sieur du Sauvage, et de ses sœurs. — Déclaration rendue à la seigneurie de Pintray par Jacques Perceval, écuyer, fourrier des logis du Roi, pour 18 arpents de terre appelés la pièce de La Chapelle, joignant la maison seigneuriale de Pintray. — Vente des terres et seigneuries de Pintray, Lussault et Cray, au duc de Choiseul par Louise Douineau, veuve de Claude Bouet de La Noue, seigneur de Saint-George, et les sœurs de son mari. — Prise de possession desdites seigneuries par le duc de Choiseul. — Bail à ferme du moulin à vent de Pintray. — Saisie réelle du fief de Pintray, faite sur Jean-Jacques de Gast, à la requête de Gabriel Ferrand, receveur des tailles, et de Madeleine de Gast, sa femme ; — bail à moitié de la métairie dudit lieu. — Bail à ferme des droits de pêche et défais dans la Loire, par Françoise-Ursule Turquantin, femme de Claude Bouet, seigneur de La Noue, Saint-Georges, etc., autorisée par justice à la poursuite de ses droits.

E. 38. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1747-1777. — Aveu du fief d'Argouges, situé paroisses de Noizay et Vernou, rendu à Jean de Cop, seigneur des Haut et Bas-Pocé et prévôté de La Basse-Rochère par François Chenantais de Lofférière, receveur des domaines du Roi à Amboise, seigneur de Quincampoix, les Petits-Arpentis, Négron et Argouges. — Nomination de Louis Guyot, notaire à Noizay, pour continuer le registre et papier terrier des Haut et Bas-Pocé, commencé par René Mondin et Chenantais de Lofférière, notaires à Monnaie. — Minutes des terriers du Haut et du Bas-Pocé et de la prévôté de La Basse-Rochère, contenant les déclarations rendues par : — Marie-Thérèse de Noailles, veuve de François de La Baume Leblanc, duc de La Vallière, pour ses fiefs de Cestre, La Hautterie, Le Souchay et La Berterie, paroisses de Reugny et Montreuil ; — Jean Lemesle Des Marais, curé de Francueil, pour son fief de

Pontchallet, paroisse de Saint-Ouen ; — Augustin Perceval, fourrier des logis du Roi, pour son fief de Courangon, paroisse de Montreuil ; — René Peltreau, négociant à Tours, seigneur d'Autrèche, pour son fief de Chantefuie ; — François Ferrand, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise, pour sa seigneurie de Beauregard, paroisses de Nazelles et Saint-Ouen ; — Bertrand Taschereau de Linières, abbé de Gâtines, trésorier et chanoine de Saint-Martin, au nom du chapitre, pour la dîme de La Vallée ou de La Cisse, paroisse de Vouvray ; — Jean-Denis de Mondonmaine, seigneur des Cartes, pour ledit fief, situé paroisse de Noizay ; — Jean-Noël Perceval, prévôt général de la maréchaussée de Touraine, gouverneur de Montrichard, pour la seigneurie de La Joncheraye, paroisse de Noizay. — Mémoire concernant une contestation entre Jean de Cop et Denis de Mondonmaine, doyen du chapitre d'Amboise, ce dernier prétendant que les lieux des Cartes et de Cottreau forment deux fiefs distincts et le seigneur de Cop soutenant qu'ils n'en font qu'un seul, relevant à foi et hommage du Bas-Pocé.

E. 39. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 plan

1683-1789. — Aveu et dénombrement de la seigneurie des Brosses, paroisse de Luzillé, rendu aux doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Tours, à cause de leur terre et seigneurie de La Tour-Isoré, par Henri de Tiercelin, seigneur marquis des Brosses, baron de Houdan en Bray, etc. — Contrat de vente de la seigneurie des Brosses à Jacques-Armand Dupin de Chenonceaux, écuyer, ancien secrétaire du cabinet et chambre du Roi, et l'un de ses fermiers généraux, par Angélique-Henriette-Marie de Tiercelin, marquise des Brosses et de Sareu, dame de Houdan en Bray, de Belloy, etc., femme séparée de biens de Louis-Henri de Pons, chevalier, marquis de Pons, comte de Verdun. — Copie non signée d'un contrat de vente faite au duc de Choiseul par madame Dupin, des terres et seigneuries de Chenonceaux, Chisseaux et Francueil. — Conférences et arpentage des frêches de La Huchonièvre et du Bois-de-Foix, paroisses de Bléré et de Luzillé, dépendantes des seigneuries de Villiers, etc. — Plan d'un bois taillis appartenant au seigneur de Villiers.

E. 40. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1454-1600. — Échange des brayes (barrages en bois avec écluses) et pêcheries de Montrichard pour la terre de Chaliot, faite entre Pierre Bérard, seigneur de Bléré et de Chissay, et Gatien Dumesnil, agissant pour Olivier Dain et Jeanne de Véretz, sa femme ; — ratification dudit échange par Olivier Dain et sa femme. — Déclaration

rendue au Roi par Maurice Tillier, à cause de sa seigneurie du Boullay, paroisse de Faverolles. — Acquisitions par Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, de diverses maisons en la ville de Montrichard, et de la métairie de La Ménardièvre, située paroisse de Pontlevoy. — Publication et adjudication par la Chambre des Comptes, au profit de Macé Gasteau, des brayes et pêcheries, eaux et îles, situées au-dessous des ponts de Montrichard, pour 20 livres de rente et 4 deniers de cens, à la charge d'y faire bâtir un bon moulin. — Adjudication de la métairie d'Aigremont, paroisse de Montrichard, saisie sur le curateur aux biens vacants après le décès de Jacques de Beaune-Semblançay. — Décret de la Grande-Maison de ladite ville et des domaines qui en dépendent. — Adjudications des moulins Banquiers, situés sur le pont de Montrichard, du moulin de l'Étourneau et autres biens laissés par le seigneur de Semblançay. — Plaintes de Bonne Cottereau contre les officiers de la Reine douairière, duchesse de Touraine, et ordonnance de ladite Reine, portant mainlevée de la saisie qu'ils ont faite sur ses îles et pêcheries. — Vente par Jacques de Beaune, vicomte de Tours, baron de Semblançay et seigneur de Cerqueuse, à Jean de Beaune, seigneur de La Tour d'Argy, son frère, des deux tiers du moulin de Montrichard et du fief d'Argy.

E. 41. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 1 plan.

1593-1783. — Arrêts du Conseil d'État, lettres royaux portant commission pour l'exécution desdits arrêts, sentences rendues à la Table de marbre, permettant d'abattre les bois du fief de La Tour d'Argy ; — affiches pour lesdites ventes ; — procès-verbaux d'estimation des arbres de haute futaie ; — ventes de bâlieaux. — Récolement des bois du domaine de Montrichard. — Requêtes : de François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, à Philippe Lévesque de Gravelles, seigneur de Ligny, grand maître des eaux et forêts, pour qu'il soit procédé à l'assiette et au martelage des bâlieaux dépassant 40 ans ; — du duc de Choiseul à Jean-Baptiste de Cabane d'Anglure, grand maître enquêteur des eaux et forêts en la Généralité de Tours, concernant l'assiette des bois taillés dans le domaine engagé de Montrichard. — Plan géométral de 96 arpents de bois taillés, adjugés à François Guenault pour les ordinaires de 1758 et 1759.

E. 42. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1736-1770. — Baux à ferme des terres, fiefs et seigneuries de Montrichard, La Tour d'Argy et Chissay, à François Seiller, négociant à Tours, par François Gavoury, comme procureur de François-Gilbert Colbert,

marquis de Chabanais. — Prise de possession desdites terres, fiefs et seigneuries, par Ambroise Ribot, avocat en Parlement, receveur du grenier à sel d'Amboise, procureur ducal du duché-pairie d'Amboise. — Décret volontaire des seigneuries de Montrichard, La Tour d'Argy et Chissay, adjugées au duc de Choiseul pour 300,000 livres. — Constitution d'une rente de 2,000 livres par le duc de Choiseul, au profit d'Elisabeth de Nicolay, veuve de Louis de Rochechouard, duc de Mortemart, créancière de la succession vacante du marquis de Chabanais. — Titres de diverses rentes remboursées par le marquis de Chabanais ; — quittances des sommes reçues.

E. 43. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1347-1763. — Échanges : entre Jean d'Argy, écuyer, seigneur de Mesure, et Jean Ruzé, bourgeois et échevin de Tours, concernant le moulin du pont de Montrichard : — entre les religieux de Pontlevoy et Jacques de Beaune, par lequel ce dernier abandonne auxdits religieux sa métairie de La Menadière, près de Pontlevoy, pour une rente de trois muids de grain qu'ils possèdent sur les moulins de Montrichard ; — acquisition par le même de rentes dues sur lesdits moulins à Jeanne Briçonnet, veuve de Baudoyer de Quiespont, élue à Tours. — Acquisitions par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Montrichard, de Jean de Mazière, sieur de La Morinière, et autres, de diverses parties d'un pré situé au-dessus de l'arche du vieux pont de Faverolles, au fief de La Motte. — Baux à rente, etc., concernant la maison du Lièvre qui dort, à Montrichard. — Ordonnance de M. Voisin, intendant de Tours, par laquelle le marquis d'Effiat est maintenu en possession de tous ses biens sur le Cher, des deux moulins banaux, des îles en dépendant, du droit de pêche, des îles du moulin de l'Étourneau, etc., en payant chaque année au Roi le 20^e denier du revenu desdits biens. — Baux à ferme des métairies de La Bretèche, paroisse de Faverolles et de Vauléard, paroisse de Nanteuil ; de Prés, paroisse d'Épeigné, Faverolles et Montrichard, et des Grands-Moulins, par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, Antoine Ruzé, marquis d'Effiat et de Lonjumeau, seigneur de Chissay, La Tour d'Argy, et par engagement, du domaine de Montrichard ; Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de François Colbert, marquis de Chabanais. — Procès-verbal constatant que le moulin de Montrichard a été arrêté du 11 janvier au 5 février 1716 par les glaces.

E. 44. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1482-1562. — Acquisitions : par Jacques de Beaune,

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

marchand à Tours, d'une cave avec jardin près le château de Montrichard ; par le même, devenu trésorier de France, de terres, prés, vignes, bois et maisons, situés ville et paroisse de Montrichard. — Autres acquisitions de bois taillis par Jean de Beaune. — Acte du grand maître des eaux et forêts de Touraine, par lequel il appert que Jean de Beaune a fourni les titres en vertu desquels il est seigneur et détenteur des héritages situés près de la forêt de Montrichard. — Procès-verbal de prise de possession par Bonne Cottereau, veuve de Guillaume de Beaune, des choses à elle adjugées par décret de la Cour, sur le curateur aux biens vacants de Jacques de Beaune, et notamment des domaines de Montrichard et de Chissay.

E. 45. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1487-1617. — Acquisition par Jacques de Beaune, marchand à Tours, de François Bérard, conseiller et chambellan du Roi, des fiefs et seigneuries de La Motte, paroisses de Faverolles, Montrichard et autres, de La Tour de Bléré, et de 14 septiers de blé et mouture qui lui sont dus chaque année sur les moulins de Montrichard. — Transaction sur procès entre Jacques de Beaune et les manants et habitants de Montrichard, au sujet des fours banaux. — Ventes de la terre et seigneurie de La Tour d'Argy : par Marie de Beaune, veuve d'Anne de Montmorency, à Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier de France ; — par Louis Hurault à Isabelle Babou, dame de Chissay, veuve de François d'Escoubleau. — Sentence, condamnant Jacques de Beaune à payer à François Morin 300 livres restant des 650 livres dues par lui pour l'acquisition de la moitié de la métairie d'Aigremont, près de Montrichard. — Acquisitions, par ledit Jacques de Beaune, de terres, prés, bois et maisons près d'Aigremont. — Lièvre des acquisitions faites par M. de Beaune à Aigremont et ailleurs. — Baux à ferme d'Aigremont.

E. 46. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des titres des fiefs de La Tour d'Argy, La Motte, les Roches-Neuves, La Tour de Bléré, le Petit-Puy et autres y réunis, rédigé par Leclerc Duclauzeau, feudiste et commissaire aux droits seigneuriaux du duché-pairie de Choiseul-Amboise. — Acte d'acquisitions par Jacques et Jean de Beaune, Philippe Hurault, comte de Chiverny, Isabelle Babou, veuve de François d'Escoubleau, Marie Colbert de Croissy, veuve de François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, les marquis de Sourdis et d'Effiat, etc. — Baux à ferme ; — déclarations, échanges, assignations, arrêts, aveux et dénom-

bements, assises des fiefs, baux à rente, conférences, etc. — Lettres patentes de Louis XIII, portant érection en châtellenie du fief de La Tour d'Argy, avec réunion des fiefs de La Motte, les Roches-Neuves, La Tour de Bléré, le Petit-Puy, La Charmoise, la paroisse de Bourré, etc.

E. 47. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1543-1765. — Ventes du château de Chissay, du fief de Bergeresse et autres adjacents, et du bois des Foucaudières, par François Bérard, seigneur de Chissay et de Bléré, à Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, et à Marie Gaudin, sa femme. — Acquisition par Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, de pièces de terre dans la varenne de Chissay. — Vente de la terre de Chissay, par Georges Babou, seigneur de La Bourdaisière, à Isabelle Babou, veuve de François d'Escoubleau. — Acquisition, par François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, de frêches situées dans les coteaux de La Chevalerie, près de Chissay. — Pièces justificatives des créances acquittées par le duc de Choiseul, en déduction du prix de la terre de Chissay, vendue audit duc par la marquise de Chabanais. — Ratification du bail à ferme de Chissay par Antoine Ruzé, marquis d'Effiat. — Baux à ferme des moulins banaux et des métairies de La Jaquelinière et des Chaffaux, paroisse de Chissay.

E. 48. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1500-1754. — Procès-verbaux de reconnaissances : des bois des Foucaudières, par messire Martin Ruzé, conseiller au Parlement, en exécution des arrêts de la Cour obtenus par Jacques Bérard, seigneur de Chissay, contre le procureur général du Roi ; — des bornes et limites entre les bois des Foucaudières et ceux d'Amboise. — Arrêt du Parlement qui adjuge à François Bérard, seigneur de Chissay, les bois de Montgauger et des Foucaudières. — Acquisition de la métairie de Graulay, située paroisse de Vallières, par François d'Assy, secrétaire du roi de Navarre ; — vente de ladite métairie, par Hugues d'Assy, à Philibert Babou, évêque d'Angoulême. — Baux à ferme de ladite métairie.

E. 49. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1328-1755. — Vente des terres et seigneuries d'Apremont et du Feuillet, paroisse de Souvigny, par Louis de La Mothe-Villebret à Jean-René Leroy, seigneur de Chalucet, et Pétronille Regnault, sa femme, lesquels reconnaissent par une contre-lettre que cette acquisition est faite au profit de M. d'Aubigny, écuyer, secrétaire du Roi et

de la reine d'Espagne. — Inventaire des titres et papiers concernant les fiefs du Feuillet, d'Apremont, de Melun, de Souvigny, etc. — Mémoire des meubles, bois et bestiaux meublant lesdites seigneuries. — Actes d'acquisitions et d'échanges, baux à ferme et à rente de terres, situées paroisses de Souvigny, Vallières et Mosnes, dans le fief du Feuillet.

E. 50. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier ; 1 plan.

1486-1786. — Baux à ferme de la terre et seigneurie du Feuillet et de la métairie d'Apremont, consentis par François de La Mothe-Villebret, Jean-René Leroy, Boutroue d'Aubigny, Louis de Conflans, marquis d'Armentières ; — acquisition du moulin d'Apremont, par Jean Aymer, seigneur d'Apremont. — Baux à ferme des métairies : du Plessis et de La Chuchonnière, paroisse de Souvigny ; — de La Rochette, paroisse de Vallières ; — de La Romanerie, paroisse de Chissay. — Actes d'acquisitions et d'échanges, par François de La Mothe-Villebret, seigneur d'Apremont, de diverses portions de terres appelées les Chenevraux des Billardières, paroisse de Souvigny, et réunies au domaine et seigneurie du Feuillet. — Plan des prés des Bouleaux, de La Cerellerie et du Pâtureau, joignant le parc du Feuillet.

E. 51. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 plans.

1447-1764. — Ventes de la métairie du Verger, paroisse de Souvigny : par les héritiers de Gilles Gerbault, notaire à Amboise, à Nicolas Forgeau, cuisinier de la Reine ; — par André Forgeau à Jean Boutroue d'Aubigny. — Baux à ferme du Verger, par Pierre Beaupoil, commandeur du Temple à Amboise, Jean Boutroue d'Aubigny et Louis de Conflans. — Vente du domaine du Buisson, paroisse de Souvigny, par demoiselle Claude Bontemps, à Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche, Saint-Lubin, Saint-Règle, Chanteloup, etc. — Baux à ferme des fiefs et dépendances de La Salle, La Gaudinière, etc., paroisse de Souvigny, par Charles Chartier, écuyer, sieur du Vivier, Louis de La Mothe, seigneur d'Apremont, René Leroy, Jean Boutroue d'Aubigny, Louis de Conflans et le duc de Choiseul. — Bail à rente du domaine de La Jaujupière, réuni à La Salle.

E. 52. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 12 plans.

1521-1772. — Acquisitions par Jean-Baptiste de La Mothe, seigneur d'Apremont, de différentes pièces de terre en bois taillis, situées paroisse de Souvigny.

— Procès-verbal de visite et de bornage du bois Perrault. — Ventes : de la coupe des bois des Grandes et Petites-Neuilles, situées paroisse de Vallières ; — du domaine et des bois de La Chevalerie, paroisse de Souvigny, par Catherine Dubois et Claude Fortier, seigneur de Resnay, à Pierre Legris. — Inventaire et partage des biens meubles et immeubles de Pierre Legris, fait entre sa veuve et ses enfants ; — revente de La Chevalerie, par André Forgeau, sieur du Verger, Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche-Chargé. — Plans : des bois taillis et de la futaie du parc du Feuillet ; — des pièces de bois appelées le Coteau d'Apremont, le Buisson-Ridard, La Grille, etc.

E. 53. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1558-1767. — Acte d'acquisition de la métairie de La Touche-aux-Barres, par Henri Trollé et Marguerite Rouleau, sa femme. — Ventes de ladite métairie : par Anne Trollé à Jacques Peschard, maître chirurgien ; — par Jean Le Mesle, sieur de La Vénerie, et Anne Peschard, sa femme, à Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de Chanteloup. — Acquisition de la métairie de La Touche-Marray, par Louis de La Mothe-Villebret d'Apremont, sur Jules-Antoine d'Amboise, seigneur du Clos-Lucé. — Baux à ferme des métairies d'Artigny, de La Touche-aux-Barres et de La Touche-Marray, situées paroisse de Souvigny. — État et estimation des héritages et domaines des Grands-Villages, paroisse de Mosnes, dépendants de la succession du sieur Foucault.

E. 54. (Liasse.) — 147 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1407-1768. — Baux à rente par Pierre Dudouet, seigneur de Thommeaux, et Jean d'Apremont, seigneur du Feuillet, de pièces de terre situées dans les paroisses de Souvigny, Chargé, Vallières, Veuves et Mosnes. — Transaction entre Jean Chastenet, seigneur du Feuillet, et le prieur de Montoussant, de l'ordre de Grammont, par laquelle le seigneur renonce à tous ses droits sur les terres dudit prieuré, moyennant 5 sous tournois de rente. — Bail à ferme d'un bois taillis, paroisse de Chargé, par Jacques Moreau, seigneur du Feuillet. — Reconnaissances de rentes dues aux seigneurs du Feuillet par divers particuliers. — Jugements rendus aux bailliages d'Amboise et de Mosnes, au sujet desdites rentes.

E. 55. (Registre.) — In-4°, 321 feuillets, parchemin.

1631. — Saisie réelle des terres et seigneuries du Feuillet et d'Apremont, sur la veuve et les héritiers de Jean de La Mothe d'Apremont, à la requête de Nicolas

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Hennequin, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et président de son Grand-Conseil, pour la somme de 7,000 livres, provenant de cinq années d'arrérages de la rente de 1,400 livres, due audit Hennequin par défunt Jean de La Mothe.

E. 56. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, parchemin.

1642. — Adjudication par décret, aux requêtes du palais à Paris, du fonds et propriété des terres et seigneuries d'Apremont et du Feuillet, situées paroisse de Souvigny, au profit de dame Radegonde de Grison, veuve de François de La Mothe, chevalier, seigneur de La Mothe, moyennant la somme de 50,100 livres.

E. 57. (Liasse.) — 108 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1284-1521. — La Bourdaisière et Thuisseau. — Bail à rente de la prairie des Aulnais, par Guillaume de Thuisseau. — Acquisitions par Philibert Babou : de terres situées dans les fiefs de Thuisseau et de Véretz ; — de prés dans la prairie de l'Aubraye ; — du fief et seigneurie de Groix, paroisse de Montlouis. — Sentence du bailliage de Tours, rendue au profit d'Andrée de Noizay, dame de Thuisseau, et condamnant divers particuliers à payer la rente de 8 livres établie sur la prairie des Aulnais. — Arrêt de Parlement, confirmatif de ladite sentence. — Échange entre Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière et François de Blanchefort, seigneur de Thuisseau, par lequel celui-ci fait abandon, pour une maison située ville de Tours, d'une rente de 8 livres et autres droits qui lui sont dus par Babou, à cause de sa seigneurie des Aulnais, paroisse de Montlouis. — Acquisitions de Philibert Babou et de Marie Gaudin, sa femme, dans les prairies des Aulnais et de La Barre. — Lettres patentes de Louise de Savoie, mère du Roi, portant remise à Philibert Babou des droits de lods et ventes dus en raison de l'échange qu'il a fait avec le seigneur de Thuisseau, de la seigneurie de Rallu, provenant de sa femme, Marie Gaudin, contre des prés et pâtureaux dans les Aulnais.

E. 58. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1316-1498. — Actes d'acquisitions de terres et prés situés paroisse de Montlouis, par Joscelin de Thuisseau. — Transaction entre Ingelger, seigneur d'Amboise et Isabeau, dame de Thuisseau, veuve de Jean de Targe, écuyer, au sujet de divers droits dans les bois du Tertre. — Échange entre Joscelin de Thuisseau et Geoffroy de Véretz, par lequel ledit

Geoffroy demeure tenu à foi et hommage envers le seigneur de Thuisseau. — Acquisition par Jean de Targe, seigneur de Thuisseau, de la seigneurie du Tertre d'Husseau. — Transaction entre Eustache de Noray, seigneur de Thuisseau et Pierre Pelé, seigneur de Pintray, par laquelle ledit Pelé cède la mouvance de son fief de Pintray, dans la paroisse de Montlouis seulement. — Acquisitions : de vignes par Louis de La Mézière, seigneur de La Bourdaisière ; — de terres, et notamment de la métairie de Conneuil, par Victor et Nicolas Gaudin, seigneurs de La Bourdaisière.

E. 59. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1420-1520. — Vente de partie de la métairie de Conneuil, par Gillet Engibaut et Anne Gemiret, sa femme, à Étienne Gemiret et à Colette, sa femme. — Acquisitions par Nicole Gaudin, seigneur de Jallanges, de terres dans la paroisse de La Ville-aux-Dames ; — par Anne Morin, veuve de Victor Gaudin, argentier de la Reine, de diverses pièces de terre, et notamment de la seigneurie de Bureau. — Bail à rente par Catherine de L'Isle, dame de La Trémouille, de Craon et de Véretz, de prés, situés en la prairie de l'Aubraye. — Sentence qui maintient Jean de Saintoing, seigneur de Nouys, en la possession des défais et pêcheries de ladite seigneurie, appelés La Fourche de Nouys. — Acquisitions par Philibert Babou, contrôleur de l'argenterie du Roi, et Marie Gaudin, sa femme, de pièces de terre dans la prairie des Aulnais, etc.

E. 60. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1482-1653. — Acte de vente par Pierre, sire de Champeigne, en Anjou, à Louis de La Mezière, maire de Tours, de la terre et seigneurie de La Bourdaisière, moyennant 1,200 écus d'or. — Cession de la susdite terre à Nicolas Gaudin, argentier de la Reine, par Victor Gaudin, marchand de Tours, et Charlotte de La Mezière, sa femme, pour 4,000 écus d'or au soleil. — Échange par lequel Victor Gaudin et Agnès Morin, sa femme, acquièrent de Nicolas Gaudin et de Louise Briçonnet, sa femme, la métairie de Conneuil. — Acquisitions, par Victor Gaudin, Agnès Morin, sa veuve, et Philibert Babou, de diverses pièces de terre dans le voisinage de La Bourdaisière. — Extrait de partage entre les héritiers de Simon Gardillan, canonnier ordinaire du Roi, concernant la métairie de Conneuil. — Retrait féodal de pièces de terre au fief de Nouys, par Jean Des Aubuys, seigneur dudit lieu. — Acquisition par Pierre Briant, seigneur d'Husseau, de pièces de terre au fief du Tertre, paroisse de Montlouis.

E. 61. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1518-1522. — Acquisitions par Philibert Babou, notaire et secrétaire du Roi, et seigneur de La Bourdaisière, de portions de terre dans la prairie des Aulnais et dans celle de l'Aubraye. — Échanges de vignes dans le clos de La Bourdaisière. — Retrait féodal par Philibert Babou, du lieu de La Racoupellerie, situé dans le parc de La Bourdaisière : 7 chaînées de pré sont payées 4 livres 10 sous ; 12 chaînées valent 6 livres ; 25,16 livres 15 sous ; 75 chaînées montent à 55 livres ; 25 chaînées de terre labourable valent 4 livres ; 12, 4 livres 10 sous ; 50, 10 livres 12 sous ; 75 chaînées, probablement moins bonnes, 6 livres 3 sous ; 14 chaînées de vieilles vignes sont estimées 4 livres 17 sous.

E. 62. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1522-1525. — Acquisitions par Philibert Babou, chevalier, seigneur de La Bourdaisière, conseiller du Roi, et Marie Gaudin, sa femme, de terres, caves et prés, situés paroisse de Montlouis, et notamment dans la prairie des Aulnais. — Vente par Marie Gaudin, femme de Philibert Babou, à Pierre Fichepaine, seigneur de La Granchonière, de diverses rentes à elle dues par Étienne Rousset, prêtre. — Retrait féodal, par Philibert Babou, de plusieurs pièces de terre, situées dans son fief de La Bourdaisière, et dont M. de Voyer de Paulmy s'était rendu acquéreur. — Échange entre Philibert Babou et François de Blanchefort, seigneur de Thuisseau, par lequel Babou acquiert la terre et seigneurie de Thuisseau et Blanchefort, la terre de Prunyers, en Berri, plus les droits appartenant à Philibert Babou, dans la seigneurie de Jalanges et la Grand-Maison de Vernou. — Prise de possession de la seigneurie de Thuisseau.

E. 63. (Liasse.) — 116 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1523-1539. — Acquisitions par Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, de différentes pièces de terre et de vignes dans le fief de Thuisseau. — Sentence arbitrale rendue par le chancelier de France, Antoine Duprat, et René, bâtard de Savoie, entre Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, et Jean de La Barre, seigneur de Véretz, déboutant ce dernier de sa prétention de tenir ses assises dans le fief de Thuisseau ; l'acte est signé des deux arbitres et des parties. — Transaction au sujet de divers droits, entre Philibert Babou et Jean Étienne, seigneur de La Vallière, tailleur et valet de chambre du Roi.

E. 64. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1540-1584. — Acquisitions, par Philibert Babou, de terres et vignes dans la paroisse de Montlouis. — Accord entre Philibert Babou et Jean Des Aubuys, seigneur de Nouys, relatif au passage, à travers le fief de Nouys, d'un cours d'eau destiné à alimenter un moulin que Babou se propose d'établir à La Bourdaisière ; — échange, dans le même but, avec les chanoines du Plessis-lès-Tours. — Acquisitions par Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, veuve de Philibert Babou, des deux fontaines voisines de La Bourdaisière, de maisons, terres et vignes dans les paroisses de Montlouis et de Saint-Martin-le-Beau, et notamment des terres et seigneuries du Coudray et de La Côte, achetées 6,166 livres, d'Antoine Bohier, seigneur d'Orfeuil.

E. 65. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1464-1784. — Adjudication par décret, au profit de Jeanne Hennequin, femme de Gilbert de Fillet, sieur de La Curée, chevalier, des terres et seigneuries de La Bourdaisière, Thuisseau, etc., saisies sur Charles de Livron, marquis de Bombonne. — Acquisitions par Georges de Pellissary, trésorier général de la marine de France, seigneur de La Bourdaisière, de terres situées devant la grande porte du Sauvage, au fief d'Husseau, et par Madeleine Bibault, sa femme, du domaine d'Ervau ; — titres de propriété dudit domaine. — Vente de la terre de La Bourdaisière, par Madeleine Bibault, veuve de Georges de Pelissary, à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, moyennant 200,000 livres. — Aveu et dénombrement du fief de Nouys, rendu à la baronne de La Haye, par François d'Albert d'Ailly, duc de Pecquigny, seigneur de Nouys et de La Bourdaisière, à cause de sa femme, Sophie de Courcillon. — Vente du domaine et seigneurie d'Husseau, par Jacques Morel de La Motte et Marguerite Lefranc de Beaulieu, sa femme, à Marie-Sophie de Courcillon, dame de Thuisseau, La Bourdaisière, Montlouis, etc., femme non commune en biens d'Hercule Meriadeck, prince de Rohan et de Soubise ; — prise de possession de ladite terre par la dame de Courcillon. — Acquisition par Étienne-François, duc de Choiseul, et Louise-Honorine Crozat Du Châtel, sa femme, de la baronne de Cinq-Mars, cédée par Benoît-Gabriel-Armand de Ruzé, marquis d'Effiat, moyennant 306,000 livres. — Échange entre le duc de Choiseul et Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes, de la baronne de Cinq-Mars, pour la seigneurie de La Bourdaisière. — Vente du domaine du Sauvage par le duc de Choiseul à André Billault, avocat à Amboise.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 66. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1676-1784. — Baux à ferme : des métairies de La Côte, des Benardières, de La Daguetterie, du Gros-Buisson et de Nouys, situées paroisse de Saint-Martin-le-Beau ; de La Pichonnière et de La Mairerie, paroisse de La Ville-aux-Dames ; du Tertre d'Husseau, de l'ancien château de Thuisseau et de Conneuil, sises paroisse de Montlouis, consentis par : Françoise de Pompadour, veuve de Philippe Égon, marquis de Courcillon, gouverneur de la province de Touraine, dame usufruitière des châtellenies de Thuisseau, Montlouis, La Bourdaisière, etc. ; Marie-Sophie de Courcillon ; André Lavandrier de Villenne, régisseur, et Julien Coutelle de La Tremblaye, fondés de procuration du duc de Chevreuse ; Ambroise Ribot et Jean-Baptiste-Martin Chauveau, pour le duc de Choiseul. — Décret sur Charlotte Fallier, veuve de René Dain, seigneur de Ris, portant procès-verbal d'adjudication, au profil de Georges de Pelissary, seigneur de La Bourdaisière, de la terre et seigneurie de La Mairerie, paroisse de La Ville-aux-Dames, des droits de fautrage en Bonnesse, de glandée, pacage et chauffage dans le bois de Plante, de la seigneurie de La Côte, près de Saint-Martin-le-Beau, du moulin Battureau, même paroisse. — État des produits et revenus du marquisat de La Bourdaisière, vers 1780, s'élevant à 21,323 livres ; — cadre du classement des titres dudit marquisat et des fiefs y réunis.

E. 67. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1520-1694. — Arrêt de la Chambre des Comptes, rendu par ordre de Louise de Savoie, mère du Roi, dame d'Amboise, portant commission au bailli de ladite ville de mettre Philibert Babou en possession de l'île de Montlouis ; — bail à ferme des pâtures ; — marchés pour les réparations de ladite île ; — procès-verbal de visite et estimation, par Jehan Lopin, bailli d'Amboise, des travaux faits à la tête de l'île de Montlouis, par ordre de Philibert Babou. — Arrêt de la Chambre des Comptes, qui décharge à l'avenir le seigneur de La Bourdaisière des réparations de l'île de Montlouis. — Quittances, délivrées par le receveur du domaine d'Amboise, des rentes et devoirs payés par Philibert Babou, pour l'île de Montlouis et la châtellenie de Thuisseau. — Copies d'arrêts du Conseil, qui maintiennent les seigneurs de La Bourdaisière en possession des îles de Montlouis, et, en dernier lieu, dans l'instance entre Nicolas Justice, tuteur onéraire des enfants mineurs d'Élisabeth de Faure et du marquis de Crèvecœur, son mari, Laurent Mabille, fermier général des domaines, et Philippe de Lescho, commis par le Roi pour la réunion à son domaine des îles, îlots et droits de pêche usurpés ou possédés sans titres sur les fleuves et rivières du royaume.

E. 68. (Registre.) — In-folio, 842 feuillets, papier.

1747. — « Papier terrier et extraits de déclarations des cens et devoirs seigneuriaux et féodaux qui sont dus à S. A. Marie-Sophie de Courcillon, épouse non commune en biens d'Hercule Méridac, prince de Rohan et de Soubise, dame de la châtellenie de Thuisseau, Montlouis, La Bourdaisière, La Coste, le Coudray et autres fiefs joints et réunis à la dite châtellenie, par les sujets, manans et habitants de ladite châtellenie, à cause des héritages possédés par eux au dedans d'icelle, suivant et conformément aux déclarations nouvelles rendues par eux dans les années 1738-1746. » — Détenteurs des frêches : du Brossilleau, entre Rochepinard et Greux ; — de La Gravelle, en la vallée de Tuisseau ; — de La Corne de Cerf, au bas du rocher de Montlouis ; — des Vieux-Moulins-de-Véretz, entre le Cher et les filets de La Bourdaisière ; — de Velloger, au village dudit lieu ; — des Mazereaux et autres, au village de La Barre ; — de l'aître du Petit-Fief, au village du Cormier ; — de la vallée de La Bourdaisière ; — de La Peluadrie, au village d'Husseau ; — des Sablons et autres, au village de La Milletière. — Droits appartenant à la châtellenie de Thuisseau, composée des fiefs de Thuisseau, Montlouis, La Bourdaisière, La Voirie, La Taillau, La Vallière, les Aulnaies, Rallu, Peillu ou le Chêne de La Milletière, Bureau, le Tertre d'Husseau, le Petit-Mauny, Greux, etc. ; — droits : de connaître en première instance toutes les causes civiles et criminelles entre les sujets ; — de guet et garde ; — de quintaine ; — de boucherie, dans les paroisses de Montlouis et de Saint-Martin-le-Beau ; — de foire, le jour de Saint-Laurent, et de marché tous les lundis, à Montlouis ; — de port, passage et pêcherie dans la Loire ; — d'exemption de dîme des terres dépendantes de La Bourdaisière, Thuisseau et Montlouis ; — de dîme de pois, fèves et légumes croissant dans toute la paroisse de Montlouis ; — de corvée ou d'une journée par chaque estager ou famille, pour travailler au château de La Bourdaisière ou autres lieux ; — droits honorifiques en l'église et paroisse de Montlouis ; — de seigneur fondateur de la chapelle de Notre-Dame de Bondésir ; — d'aumône.

E. 69. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1762-1789. — **CHRISTIAEN.** — Procédure entre Laurent Christiaen, chanoine et grand pénitencier de l'église métropolitaine de Tours, exécuteur testamentaire d'Étienne Émery, abbé de Sorbière, chanoine de Saint-Gatien, et Jean Samuel, marquis d'Haremberg, seigneur d'Yzeures, avec Jeanne de Sorbière, sa femme, héritiers dudit abbé, au sujet

de son testament ; — mémoires, assignations ; — requêtes adressées au bailli de la prévôté de la quinte et châtellenie des Bains ; — testament de l'abbé de Sorbière. — État des revenus ecclésiastiques de Laurent Christiaen, s'élevant à 2,407 livres 14 sous 9 deniers. — Acquisition de la maison de l'abbé Audebert, par Laurent Christiaen ; — devis estimatif des réparations à faire à ladite maison ; — mémoires de travaux et fournitures ; — quittances. — Compte de Louis Jahan, procureur au Bailliage de Tours, exécuteur testamentaire du sieur Nicolas, curé de la paroisse Saint-Simple de Tours, rendu à Laurent Christiaen, légataire universel, et autres héritiers dudit Nicolas.

E. 70. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1755-1779. — CORNE DE CHAPT (LA). — Compte de recette et dépense, rendu par le sieur Péan à M. l'abbé de Chapt. — Quittances de sommes payées et reçues par ledit abbé. — Mémoires de travaux et fournitures pour les sieurs de Chapt, de La Corne, Bertrand de La Plaine, et marquis de Marconnay. — Dépense pour le feu d'artifice ordonné par MM. de Chapt et de Fleury, à l'occasion du mariage du marquis de Chavigny. — Certificat du marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le Roi dans toute la Nouvelle-France et la Louisiane, en faveur de Joseph de La Corne, abbé de l'Étoile, doyen du chapitre de Québec, se rendant à Paris. — Procuration donnée audit de La Corne, par Joseph Godefroy, écuyer, seigneur de Tonnancourt, pour recevoir des payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris les arrérages des rentes, dites tontines, qui lui appartiennent. — Comptes entre l'abbé de l'Étoile et M. de Tonnancourt. — Lettres de change, à l'ordre de M. de Tonnancourt, adressées à l'abbé de La Corne et autres par les Ursulines de Québec, etc. — État des lettres de change reçues par M. de La Corne. — Arrêté de compte de la rente viagère de 3,800 livres, due par le sieur Péan à l'abbé de l'Étoile. — Bordereaux des contrats du Canada et dettes de la guerre, appartenant aux sieurs de Chapt de La Corne Saint Luc, de Tonnancourt, l'évêque de Québec, la dame veuve de La Corne, et à l'abbé de La Corne, leur fondé de procuration. — État des 21 contrats, dont 20 du Canada, qui appartiennent à M. Luc de Chapt. — Correspondance concernant les intérêts de M. de Tonnancourt, du chapitre de Québec, le Canada, etc. — Procès-verbaux de délits de chasse commis dans les bois du marquisat de l'Encosme, paroisse de Vendeuvre.

E. 71. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1630-1766. — COUET. — Aveux et dénombre-

ments du fief de La Turmellièvre et du moulin de La Touche, rendus par André Lenoir, écuyer, seigneur de Beaulieu et de La Turmellièvre, et Henri Bernier, écuyer, seigneur de La Touche, à Guillaume Lepelletier, aumônier du frère unique de Charles IX et doyen de Saint-Martin de Tours, à cause de sa baronnie de Ligueil. — Extraits du papier terrier de la baronnie de Ligueil, concernant les aveux rendus à ladite baronnie par les seigneurs de La Touche et de La Turmellièvre. — Vente du moulin de La Touche, situé sur la rivière d'Esves, paroisse de Ligueil, par Nicolas Bernier, écuyer, sieur de Lessert, et Éléonor de Conningham, sa femme, à Jean Morien, sieur de La Turmellièvre, lieutenant criminel au siège royal de Loches ; — baux à ferme dudit moulin par Hugues de Saint-Jean, seigneur de La Turmellièvre et de Pointy, Louis Gatian, conseiller juge au Présidial de Tours, René Caillault, sieur de La Boisselière, Jean-Ours de Quinemont, chevalier, seigneur de La Turmellièvre. — Procédure entre Édouard-Mathieu Couet, écuyer, prenant fait et cause pour Marie Allouard, veuve de François Mamour, meunier du moulin de La Touche, Louis Esnault, fermier de la métairie de Serçay et autres, et Jean Demons, procureur fiscal, agissant pour Benoît de La Prunarède, doyen de Saint-Martin de Tours, et en cette qualité seigneur de Ligueil, lequel veut empêcher les sujets de ladite baronnie de faire moudre leurs grains au moulin de La Touche ; — saisies de farines au nom dudit seigneur ; — procès-verbal de dépôt desdites farines au greffe ; — assignations pour en voir ordonner la confiscation ; — jugements par défaut. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chancelée, paroisse de Ferrière-Larçon, rendu par Françoise de Cravant, dame de Beauvais, Villedieu, La Louzière, etc., à Marie Rousseau, veuve de Gilbert Seguin, écuyer, seigneur de Lactancin, lieutenant général du bailli de Touraine, à Loches, dame de La Turmellièvre. — Provisions de l'office de bailli de la justice de La Turmellièvre, données par Édouard Couet, écuyer, seigneur dudit lieu, à Joseph Touchard, ancien notaire et procureur fiscal de la châtellenie de Neuilly-le-Noble. — Sous-seings par lesquels Joseph Bodin de La Jouberdière abandonne sa maison de Loches, avec ses dépendances, à Édouard Couet son gendre. — Baux à ferme : de maisons et prés, au Louroux ; — du four à ban et du droit de prévôté sur les marchands vendant au marché et dans la halle du Louroux.

E. 72. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1624-1775. — Vente d'une maison, avec terres, près, vignes, etc., au bourg de Bouman, par Claude Gangnot, notaire de Manthelan, à Jean Clopin, procureur fiscal

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

du Louroux. — Baux à moitié de la métairie de La Cormellière, paroisse de Bournan, par Louise Dupont, veuve de Pierre Thibault, notaire royal au Louroux ; — vente de moitié de ladite métairie, par Françoise Bertin, femme non commune en biens de Louis Deblois, chevalier, seigneur de Vitray, à Pierre Thibault, avocat au siège royal de Loches. — Sous-seing par lequel Madeleine Delabesse, veuve de Pierre Thibault, cède à son gendre, Joseph Bodin de La Jouberdière, procureur du Roi au siège de Loches, les métairies de La Cormellière et de La Bulotière, paroisses de Bournan et Bossée. — Baux à ferme de la métairie de La Couraise, paroisse de Ligueil, par Mathieu Édouard Couet, écuyer, seigneur de La Turmellière. — Ventes par Pierre Robineau, notaire à Blois, et Bernard Couratin, son oncle, horloger du Dauphin, à Mathieu-Édouard Couet et Louise Bodin de La Jouberdière, sa femme, de leurs parts dans les métairies et bordières des Grandes-Daviales, La Dauphinerie, La Penaudière et Morand, situées paroisses de Ciran, Vou, Mouzay et circonvoisines. — Règlements de comptes entre Louise Bodin de La Jouberdière, femme de Mathieu-Édouard Couet, et les fermiers desdites terres. — Éventilement de la métairie des Daviales, relevant des seigneuries de La Roche-de-Gennes, Ciran, Le Bournais, Ligueil, Mouzay, et Mareuil. — Procuration donnée par Mathieu-Édouard Couet, seigneur de Boisgodeau, etc., lieutenant-colonel du régiment de Bezons, à Madeleine-Louise Bodin de La Jouberdière, sa femme, pour la régie de leurs biens. — Transaction entre Louise Bodin de La Jouberdière, veuve de Louis Ours de Quinemont, seigneur de Varennes, Madeleine-Louise Bodin de La Jouberdière, femme de Mathieu Couet, et Louis-François Robin de La Richerie, concernant la succession de Françoise-Marguerite Martineau, femme de Bernard Robin. — Quittances de rentes payées par Bodin de La Jouberdière et la dame Couet à Louis de Quinemont, Louise-Gabrielle de Bourbon, abbesse de Beaumont, Grevel, gardien des Cordeliers, etc. — Mémoires de travaux et fournitures pour la métairie des Daviales. — États des réparations faites aux bâtiments des Grandes-Daviales par Jean Delomais, fermier.

E. 73. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1747-1754. — CUISNIER. — Livre de recette et de dépense de René Cuisnier. — Produits : de sa charge de procureur du Roi au grenier à sel de Tours, acquise pour 7,744 livres ; — de celle de receveur des tailles, vendue au sieur Barré, pour 15,000 livres ; — de rentes sur les tailles et autres, dues par les sieurs de La Poterie, Cuisnier des Blinières, Mesnard des Barres, Destouches, Baleschoux, etc. ; — des près de Pont-

Cher, Gloriette, etc. ; — des fermes de La Bressonnière et des Carres. — Dépenses pour : façons de vignes à 20 livres l'arpent ; — journées à 12 sous ; — réparations de bâtiments, etc. — Observations concernant les désastres occasionnés par la foudre, en mars 1751, et la perte des récoltes. — Acte de vente de la closerie et métairie de La Gallerie, paroisse d'Esvres, par Madeleine Sanvillain, fille majeure, à René Cuisnier, conseiller du Roi et procureur au grenier à sel de Tours. — Minute de procuration par René Cuisnier et Madeleine Pesneau, sa femme, pour recevoir les rentes viagères constituées à leur profit sur les têtes de leurs filles Marie, Renée, Marthe et Madeleine Cuisnier.

E. 74. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ;
125 pièces, papier ; 1 plan.

1354-1789. — DANGÉ D'ORSAY. — Déclaration rendue au fief de Baigneux par Marc Grizeul, curé de Sepmes. — Aveu et dénombrement des frêches de La Closure, La Briandière, La Blonnière, La Grimaudière, etc., rendu par Philibert de Baignan, seigneur de Chassenay, à Urbain-Louis Lefebvre de Caumartin, marquis de Boissy, baron de Baigneux, etc., à cause de ladite baronnie. — Jugement rendu au profit du procureur de la Cour de Baigneux, contre Philibert de Baignan, pour diverses rentes dues à ladite seigneurie sur la frêche de La Closure. — Déclaration rendue à François-Balthazard Dangé d'Orsay, seigneur de Taffouneau, le Fay, Baigneux, Grillemont, etc., à cause de sa baronnie de Baigneux, par Robert Oudet, curé de Sepmes ; — autre déclaration rendue au même, à cause de sa seigneurie de Grillemont, par Charles-Albert Touchard de Granvault, curé de La Chapelle-Blanche. — Extraits des terriers de la châtellenie de Manthelan, concernant les déclarations rendues par les détenteurs des frêches des Gants, de La Beauce et de La Sabardière, paroisse de Manthelan. — Déclarations censives, rendues à la vicomté de Mouzay, par les possesseurs des frêches de La Chaume, La Prévôté, etc. ; — autres rendues à la seigneurie des Bournais par les Ursulines de Loches, les chanoinesses de Beaulieu dites Viantaises, René de La Fouchardière, notaire à Ferrière-Larçon, etc. — Extrait des aveux de la petite et de la grande dîme de Baigneux rendus, en 1354 et 1444, au comté de Sainte-Maure, par Jean de Baigneux, dit le Borgne. — Bail à ferme de ladite dîme par Jacques Beaupère, conseiller du Roi, juge général des gabelles, au nom de Louis-Urbain Lefebvre de Caumartin, marquis de Boissy et baron de Baigneux. — Aveu rendu à Guillaume de Beauregard, seigneur du Verger, par Pierre de Voyer, seigneur de Paulmy, à cause de ladite seigneurie.

E. 75. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 1 plan.

1742-1788. — **DÉHOGUES.** — Constitution d'une rente de 60 livres faite à François-Laurent Déhogues, clerc tonsuré à Tours, par ses parents Urbain Déhogues, huissier à cheval au Châtelet de Paris, et Catherine Riboteau, sa femme, assignée sur une terre située paroisse de Saint-Michel-du-Bois. — Partage de la succession d'Urbain Déhogues, bourgeois de Preuilly, entre François Déhogues et ses cohéritiers. — Mémoire sur la nécessité d'établir un vicaire en la paroisse de Saint-Jean-de-Langeais. — Testament de Catherine Joubert, fille majeure. — Lettre de François Mamert de Conzié, archevêque de Tours, sur les moyens de secourir la demoiselle de Rougemont, abandonnée par sa mère, et à laquelle s'intéressent le duc et la duchesse de Choiseul. — Marché entre Laurent Déhogues et le sieur Pillerault, son vicaire. — Mandements : de M. de Conzié, ordonnant des prières de 40 heures pour la cessation de pluies continues ; — de Henri-Marie Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, pour la solennité de la canonisation de Jeanne-Françoise Frémot de Chantal ; — du même, ordonnant un *Te Deum* pour la victoire remportée dans la Hesse, en 1762, par l'armée française. — Discours du curé de Saint-Laurent, sur la tentative d'assassinat dirigée contre le Roi, en 1757.

E. 76. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1521-1789. — **DELAUNAY.** — Aveu de la sergenterie fiefée et héréditaire, appelée La Baillée-Chué, s'étendant dans les paroisses de Cussay et Ligueil, rendu par Antoine Guineuf, notaire à Cussay, à Émery de Bragelonne, abbé commendataire de l'abbaye de Vertus, en Champagne, doyen de Saint-Martin de Tours. — Ventes de ladite sergenterie : par Antoine Guérin, sergent de la baronnie de Ligueil, à Antoine Sourdeau, marchand en ladite ville ; — par Antoine Sourdeau à Antoine Guérin, sacristain de la paroisse de Cussay ; — par Anne Guineuf, veuve d'Antoine Guérin, à Louis Glomain, praticien. — Mémoires pour prouver que ladite sergenterie est royale et non subalterne, et que le bailli de Ligueil ne peut contraindre le sieur Glomain à assister à ses audiences les jours de plaid qu'il tient chaque semaine. — Déclaration rendue au Roi par Louis Glomain, à cause de sa sergenterie. — Bail à rente de ladite sergenterie, par Jean Gaudineau, à Louis-François Gatien Delaunay, huissier en la baronnie de Beaulieu. — Acte de réception de Delaunay en ladite charge, par Nicolas Pillault, maire de la ville de Loches et bailli de la baronnie de Ligueil. — Déclaration du Roi concernant les fonctions et résidences des huissiers et sergents royaux. — Quittances de droits de franc-fief, etc.

E. 77. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1723-1785. — **DOUAULT**, curé de Saint-Étienne-de-Chigny. — Acquisitions de pièces de terre, près de la tourelle d'Andigny, etc., paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny, par Gabriel Baugé et Jacques Douault, curés de ladite paroisse. — Baux à ferme de prés situés au Pont-de-Brenne, paroisse de Mazières, et dans la prairie de Saint-Étienne, par François Mammousseau, sieur de La Resnière, avocat en Parlement, lieutenant général au duché-pairie de Luynes, Gabriel Baugé et Pierre de Montreuil, curés de Saint-Étienne-de-Chigny. — Acte d'assemblée des habitants de Saint-Étienne-de-Chigny, pour obtenir de l'archevêque la réunion à leur paroisse du canton du Pont-de-Brenne. — Lettre de M. Levasseur, supérieur du séminaire de Tours, à M. de Montreuil, curé de Saint-Étienne, concernant ladite réunion. — Plan et état des dîmes appartenant au curé de Mazières dans le canton du Pont-de-Brenne. — Ordonnance de René Salmon, avocat et bailli de Cinq-Mars-la-Pile, pour la levée des scellés de Gatien Roux, curé de ladite paroisse, demandée par Jean Roux, grènetier au grenier à sel de Langeais, et Jacques Douault, curé de Saint-Étienne, exécuteur testamentaire dudit Roux.

E. 78. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1752-1786. — **DUCHÂTEL**. — Lettres patentes de Louis XV octroyant, à titre de survivance, à Joseph-Pierre Picault, sieur de La Ferrandière, la charge de conseiller élu en l'Élection de Chinon, dont jouissait Joseph Picault, sieur de La Ferrandière, son père. — Résignation par Pierre-Marie Picault de sa charge de conseiller élu en faveur de Louis Dusoul. — Lettres de provision dudit office, accordées par Louis XVI à Louis Dusoul. — Contrat de mariage de Louis Dusoul, fils de Joseph Dusoul, greffier en chef de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Chinon, et de Modeste-Julie Duchâtel, fille de Pierre-Louis Duchâtel des Blardières et de Madeleine Rousseau. — Arbre généalogique des familles Dusoul et Duchâtel, provenant d'une source commune. — Partage des biens de Madeleine Rousseau, femme de Pierre-Louis Duchâtel, entre Pierre Duchâtel et Modeste-Julie Duchâtel, femme de Louis Dusoul ; — état des domaines restés à M. Duchâtel père ; — masse des acquêts et conquêts faits dans la communauté qui a existé entre Pierre-Louis Duchâtel des Blardières et Madeleine Rousseau, sa femme.

E. 79. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1683-1784. — **DUSOUL**. — Transaction entre Jeanne

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de Lossandière, veuve de Jean Archambault, secrétaire de la Chambre du Roi, et Gabrielle Ricard, veuve de Charles Dusoul, greffier de la Maîtrise des eaux et forêts de Chinon, par laquelle celle-ci abandonne à la dame de Lossandière sa part dans les îles, îlots et écluses situés dans la Vienne, en face de l'église Saint-Louand, pour une rente foncière de 9 livres. — Déclarations par lesquelles Louis Duchesne, sieur de La Sansonnière, avocat en Parlement, donataire de Jeanne Archambault, se reconnaît débiteur de ladite rente envers Louis Dusoul, sieur de La Martinière, curé de Tavant. — Baux à ferme et à moitié de pièces de terres sises en la paroisse de Chouzé, par Joseph Dusoul, greffier en chef de la Maîtrise des eaux et forêts, et Pierre Dusoul de La Giraudière, vicaire de la paroisse de Saint-Maurice de Chinon. — Acquisition, par Joseph Dusoul, d'une rente due par Jean Fourchault, sur des « caves en roc, » terres et vignes situées près et dans les dépendances du château de Lerné. — Procédure entre Joseph Dusoul, greffier en chef de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Chinon, et Auguste Desmé, chevalier, seigneur de Chavigny, Maulevrier et Lerné, devenu propriétaire des susdites terres et caves. — Déclaration du domaine de Riparfonds, paroisse d'Huismes, rendue par Louis Dusoul à Charles Quirit de La Mothe, seigneur d'Usage.

E. 80. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1669-1763. — DUVEAU. — Bail à rente d'une terre en friche, située dans le fief de La Salle, paroisse de Cinq-Mars-la-Pile, par Claude Gasnay, conseiller-juge au Présidial de Tours, à Jean Royer, fabricant de pierres meulières. — Déclarations par lesquelles les héritiers de Jean Royer se reconnaissent débiteurs de ladite rente envers Pierre de Bellegarde, conseiller au grenier à sel de Tours, Marthe de Bellegarde, veuve de Pierre Taschereau, sieur des Pictières, receveur des décimes du diocèse de Tours, et César Taschereau des Pictières, chevalier, maréchal de camp, inspecteur général du corps royal d'artillerie. — Extrait du registre de baptêmes et sépultures, concernant l'inhumation de Marthe de Bellegarde. — Procédure pour le paiement d'une rente de 50 sous, assignée sur une vigne, au clos des Fournaises, paroisse de Cinq-Mars, entre César Taschereau des Pictières, brigadier des armées du Roi, et René Bodin, ce dernier prétendant qu'il y a prescription ; — requêtes adressées au bailli de Cinq-Mars par Gilles-Louis Taschereau, chanoine de Saint-Martin, et César Taschereau des Pictières ; — ordonnance du bailli autorisant les sieurs Taschereau à se faire délivrer par les parties opposantes, les notaires et par Armand Ruzé, marquis d'Effiat, seigneur-baron de Cinq-Mars, tous les titres qu'ils croiront néces-

saires ; — extrait d'une déclaration rendue à la baronnie de Cinq-Mars par Bodin et sa femme. — Sous-seing par lequel les sieurs Bodin, etc., se reconnaissent débiteurs de ladite rente et s'engagent à payer tous les arrérages, avec les frais du procès. — Baux à rente : d'une maison et ses dépendances, paroisse de Luynes, par Jean-Éléonor de Petit-Jean, chevalier, seigneur du Breuil, à Pierre Tremblay, laboureur ; — de terres situées dans la frêche de La Potonnière et à La Pile, paroisse de Cinq-Mars, par Marthe de Bellegarde, à Jacques Chemin, vigneron. — État des biens appartenant à Auguste Duveau et à Anne de La Mardelle, sa femme.

E. 81. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1552-1770. — ESCOTAIS (DES). — Retrait de la ferme de Loizelle, paroisse de Bueil, par Françoise Olivier, dame du Plessis-Barbe, veuve de Pierre Dubois, seigneur de Fontaine, sur Jacques Boyer, fermier de la terre et seigneurie de Villebourg. — Baux à ferme : des métairies de Loizelle, La Belotière, La Gaudinière, La Haye, La Lande, Villenelle et la basse-cour du Plessis-Barbe, situées paroisse de Bueil ; — de La Salle, paroisse de Villebourg ; — de Montmarin, paroisse de Neuvy ; — du moulin Banquier et de la closerie du Plessis-Barbe, par Astremoine, Antoine et Pierre Dubois, chevaliers, seigneurs de Fontaines-Rouziers, le Plessis-Barbe, Marran, La Roche-Bourdeille, etc. — Procès-verbal de visite des tournants et virants du moulin banal du Plessis-Barbe. — Mémoire et dénombrement concernant le produit, la tenue et les dépendances du Plessis-Barbe et de la métairie de Montmorin. — Partage des biens de Louis Le Bigot, écuyer, sieur de Gâtines, et de Renée Foulon, sa femme, entre leurs enfants, Nicolas Le Bigot, écuyer, sieur de Gâtines, Marthe Le Bigot, femme séparée de Guillaume de Bautru, introducteur des ambassadeurs, Louis Le Bigot, écuyer, sieur de La Salle, et Sébastien de Broc, chevalier, seigneur du Perrey, à cause de sa femme, Marie Le Bigot. — Transaction entre Marthe et Louis Le Bigot, seigneur de Gâtines, concernant le partage de la succession de Louis Le Bigot, seigneur de La Salle. — Vente du domaine de L'Alouetterie, paroisse de Saint-Lambert-des-Levées, par Geneviève Des Hayes, veuve de Nicolas Le Bigot, et Louis Le Bigot, à Denis Gueniveau, écuyer, assesseur criminel en la sénéchaussée de Saumur. — Contestation entre Geneviève Des Hayes, Jacques de Betz, écuyer, sieur dudit lieu, Marguerite de Montagnac, sa femme, Gaspard de Betz, écuyer, sieur de Saint-Pardon, etc., au sujet de la succession de Timoléon-Gilbert Faure, bailli et gouverneur de Montigny. —

Contrat de mariage d'Antoine Le Bigot, seigneur de Gâtines, et de La Salle, fils de Nicolas Le Bigot et de Geneviève Des Hayes, avec Isabelle Barbe, fille de Claude Barbe, écuyer, sieur de La Forterie, président au Bureau des finances de Tours. — Vente de la seigneurie de La Salle, près de Montreuil-Bellay, par Geneviève Des Hayes à Antoine Le Bigot, seigneur de Gâtines. — Requête adressée par le gardien du couvent de Terre-Sainte, à Alep, au seigneur de Gâtines, intendant dans les Échelles du Levant, au sujet de son église.

E. 82. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ;
49 pièces, papier ; 1 plan.

1599-1771. — Contrat de mariage de Gilles Bellanger, écuyer, baron de Vautourneux, avec Jacquine de Rougé. — Partage de la succession de Michel Renouard, entre Louis Le Bigot de Gâtines, Renée Le Bigot, veuve de César-Geoffroy de Montagnac, seigneur d'Estansac, et autres. — Déclarations des dépendances et du moulin de Fayau, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, rendues par Pierre Mauclerc et autres à Louis Guillard, chanoine de Saint-Martin et prévôt d'Oé. — Vente du moulin de Fayau par Michel et Louis Cormery à René Croyse, valet de chambre de Henri IV. — Bail à rente dudit moulin par Ambroise Des Escotaïs, chevalier, seigneur de Chantilly, Armilly, etc. — Acquisition des métairies de La Grande-Carbonnière, du Puy et de La Charmoise, paroisse de Lamenay, par Geneviève Des Hayes, veuve de Nicolas Le Bigot, conseiller en la Cour des Comptes, sur les enfants mineurs d'Étienne Lefebvre. — Partage de la succession d'Anne de Bueil, femme de messire Roger, duc de Bellegarde, dame des seigneuries de Racan et de Grand-Bois, entre Honorat de Bueil, seigneur de Racan, Honorat d'Assigny, comte de Grand-Bois, Jean d'Assigny, baron de La Touche, et Anne d'Assigny, veuve de Claude de Lezerie, vicomte de Platin. — Sentence d'ordre concernant la succession d'Honorat de Bueil. — Acquisition des fief de La Roussetière et métairie de La Mauricière, paroisse de Courcelles, par Ambroise Des Escotaïs, seigneur de Chantilly, de Hugues Odesem, sergent royal à Rillé. — Baux à ferme : de la terre et seigneurie d'Armilly et des métairies de La Chevrière, La Resnière, La Girardièr, La Raberie, La Renardièr, La Guilberdière et La Griffonnière, situées paroisse de Neuillé-Pont-Pierre ; — de La Roche-Racan, paroisse de Saint-Paterne ; — de La Grande-Gittonnière et du moulin de Villaines, par Scipion de Menneau, chevalier, seigneur du Pontel, Anne de Broc, sa femme, Anne de Refuge, veuve de Jean de Rochefort, sieur d'Armilly, Élisabeth de Broc, veuve douairière d'Ambroise Des Escotaïs, Jeanne de Cotignon de Chauvry, femme

d'Antoine-Pierre, comte de Bueil, Michel Rolland Des Escotaïs, comte de Chantilly, et Louis-Jacques Rolland, comte des Escotaïs. — Plan et arpantage de la métairie des Grandes-Bougères, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre.

E. 83. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier.

1704-1789. — Baux à ferme des métairies de La Ridellière et du Vivier et du moulin de La Roche-Racan, paroisse de Saint-Paterne, par Joseph Cotignon, chevalier, seigneur de Chauvry, etc., Antoine-Pierre, comte de Bueil, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de La Roche, etc., Michel Rolland, comte des Escotaïs, Chantilly, Armilly, etc. — Estimation des tournants et virants du moulin de Saint-Paterne ; — procès-verbal des réparations à y faire. — Transaction sur procès entre Michel Rolland Des Escotaïs, comte de Chantilly, et Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville, seigneur de La Motte-Sonzay, par laquelle le baron de Gauville renonce à l'appel interjeté par lui et consent au retrait féodal des fiefs et seigneuries du Chat et du Petit-Thoriau, accordé au comte Des Escotaïs par sentence arbitrale du Parlement. — Baux à ferme des métairies de La Roche-Périgault et de La Sablonnière, paroisse de Neuvy-Roi, par Michel-Séraphin Des Escotaïs, chevalier, seigneur de Chantilly. — État général des domaines et annexes de la seigneurie de La Roche-des-Escotaïs, érigée en comté. — Extrait du contrat de mariage de Louis-Jacques Rolland, comte des Escotaïs, avec Marie-Louise de Plas. — Consultations, mémoires et observations, concernant le partage de la succession du comte et de la comtesse de Chantilly entre leurs enfants, Louis-Jacques Rolland, comte des Escotaïs, et les comtesses de Chavagnac et du Luart, ses sœurs. — Quittances des payements faits par les fermiers. — Mémoires des rentes en argent reçues pour Louis-Jacques Rolland, comte des Escotaïs.

E. 84. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1780-1785. — Livres de recette et de dépense du comté des Escotaïs. — Recettes : des terres et du moulin du château des Escotaïs ; — des fermes de La Ridellière et de La Forest ; — des prés de Saint-Paterne ; — du péage des foires qui se tiennent audit bourg ; — du greffe du comté des Escotaïs ; — du domaine du château de Chantilly et des fermes de La Barre, Bois-Rond, La Houdinière, Le Châtellier, etc., dépendant dudit château ; — du domaine de la seigneurie d'Armilly et des fermes de La Chevrière, La Guilberdière, etc., dépendant de ladite seigneurie ; — du fief du Coudray-Macouard, situé près de Saumur. — Dépenses : pour les servantes à 48 livres par an ; — les garçons à 80 livres ; — le garde-chasse à 72 livres ; — le jardinier à 240 livres et le postillon à 80 livres.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 85. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1780-1783. — Livre journal des recettes et dépenses, notes et observations de la régie des terres et autres affaires de M. le comte Des Escotaïs, commencé le 17 septembre 1780. — Recettes : des fermages ; — des droits de lods et ventes ; — 2 septiers de froment vendus 49 livres 4 sous ; — 400 boisseaux d'avoine, 456 livres 8 sous ; — 4 poinçons de vin, 72 livres ; — 9 cordes et demi de bois, 66 livres ; — 10 livres de chanvre, 35 livres ; — 8 quintaux de foin, 22 livres. — Dépenses pour les réparations du presbytère de Villebourg, etc.

E. 86. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1777-1781. — Livre de compte pour les domestiques. — Comptes des gages : de Mercier, homme d'affaires, à 80 livres par an ; — de Péan, maître d'hôtel, à 120 livres ; — de Billault, cuisinier, à 150 livres ; — de Proux, cocher, à 100 livres ; — de Chignard, postillon, à 72 livres ; — de Taschereau, premier laquais, à 100 livres ; — de Jamin, second laquais, à 60 livres ; — des gardes-chasse, à 60 et 72 livres ; — de Dudoit, jardinier, à 240 livres ; — de Louise Richard, concierge, à 72 livres ; — de la fille Richard, gouvernante de l'enfant, à 75 livres ; — de Renoux et Durand, palefreniers, à 60 livres ; — de la femme Potier, servante de cuisine et boulangère, à 36 livres ; — de Nanon Burin, laitière, à 30 livres ; — de Françoise Douineau et de Louise Rouger, vachères, à 30 et 33 livres ; — de Menyrier, taupier, à 200 livres.

E. 87. (Registre.) — In-8°, 87 feuillets, papier.

1785-1788. — Livre de recette et de dépense. — Recettes : des droits de lods et ventes ; — des rentes dues ; — des prix de fermes ; — des ventes de bois, bestiaux, grains, etc. — Dépenses pour le boulanger, le boucher, le charpentier, le menuisier, le couvreur, le serrurier, le vitrier, le maréchal, le maçon, le scieur de long, le chaudronnier, les vigneron, etc. — Marchés : pour abattre des chênes, à 3 et 4 sous la pièce ; — pour faire une corde de gros bois, à 2 livres 12 sous, et de petit, à 1 livre 5 sous ; — une botte de 50 lattes, à 5 sous ; — un 100 de fagots, à 15 sous ; de bourrées, à 1 livre 10 sous ; — un millier de bardéau, à 3 livres.

E. 88. (Registre.) — In-8°, 90 feuillets, papier.

1788-1790. — Camet pour la recette et la dépense. — Recettes : du prix des baliveaux et truisses des bois taillés de La Gaudinière, dépendante du Plessis,

vendus à Joseph Trudelle, marchand à Saint-Christophe, et à René Dupin, charron à Bueil ; — des fermes de Thoriau, du Plessis, des Aulnaies, etc. ; — de la vente des grains, foins, vins, provenant des terres exploitées par le seigneur ; — des noyers, buis, ormeaux ; — des lods et ventes. — Dépenses : pour les journaliers et les domestiques ; — pour les rentes à payer en grains et argent ; — pour les réparations et reconstructions ; — pour les volailles, porcs, poulains, chiens, etc.

E. 89. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1528-1789. — FEBVRE DE LA FALLUÈRE (LE). —

Partage du fief de Cousse, paroisse de Vernou, entre Philibert Gallant et Martin Travers, seigneurs dudit lieu. — Acquisition d'une friche, au lieu dit La Couture, par Louis de Saint-André, sieur du Bas-Cousse. — Partage des terres, fief et seigneurie du Bas-Cousse, provenant de la succession de Jean Binet, écuyer, sieur des Baudes et du Bas-Cousse, entre Claude Binet et Louis de Saint-André, sieur de Boisrougeron, etc. — Vente du fief du Bas-Cousse par Louise Binet, fille majeure, à Claude Le Febvre, seigneur de La Falluère et de la châtellenie de Jallange. — Acquisition de la métairie et closerie du Bas-Cousse et de partie du moulin, par Claude Pierre Le Febvre de La Falluère, seigneur de Jallange, Marigny, etc., sur Pierre de Houdan Deslandes, sieur du Bas-Cousse, et Catherine Du Poirier, sa femme ; — bail à ferme de ladite métairie. — Déclaration de la dîme des Anges, perçue dans les fiefs des Bas et Haut-Cousse, par le chapitre de Saint-Martin de Tours. — Échange par lequel Jean Binet, chevalier, seigneur de Valmer et d'Andigny, maître d'hôtel du Roi et de la reine de Navarre, cède aux chanoines de Saint-Martin-de-la-Basoche les fiefs et seigneurie de La Valinière et de La Touche, situés paroisses de Vernou et Monnaie, pour le fief de La Berche, paroisses de Saint-Étienne-de-Chigny, Berthenay et Maillé. — Vente des fiefs de La Valinière et de La Touche, par François Lesleu, écuyer, gendarme de la garde du Roi, et Anne de Houdan, sa femme, à Claude de La Falluère. — Conférence de la frêche de La Grande-Coupe, dépendante de La Touche. — Déclaration du fief de La Saugère, paroisse de Vernou, rendue à la baronnie dudit lieu par Claude Le Febvre. — Vente de bois taillés situés près de la seigneurie de Jallange, paroisse de Vernou, par le duc de Choiseul et autres, à Claude-Pierre Le Febvre de La Falluère, seigneur de Marigny, Jallange, les Haut et Bas-Cousse, etc. — Procédure entre Claude Le Febvre et le duc de Choiseul, celui-ci prétendant rentrer en possession des bois aliénés en faveur dudit Le Febvre.

E. 90. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1686-1785. — **GALLÉ.** — Échange par lequel Nicolas Péan, sieur de La Rivière et de Mauvière, bourgeois de Tours, et Madeleine Du Bec, sa femme, donnent à Claude Grosbois, marchand, diverses pièces de pré en la vallée de l'Indre, paroisse d'Huismes, et 7 livres de rente, pour la moitié de la dîme perçue par ledit Grosbois sur toute la paroisse d'Huismes, appelée le Grand-Trait ou le Trait-de-Chezé, à la charge de fournir un lit aux valets du doyen, seigneur d'Huismes, toutes les fois qu'il viendra en son hôtel, et de lui rendre foi et hommage. — Sentence de la juridiction d'Ussé, condamnant ledit Péan à payer aux héritiers Grosbois 4 années d'arrérages de ladite rente et les frais. — Aveu rendu au doyen de l'église de Tours, seigneur d'Huismes, par Madeleine Péan, femme de Jacques de La Boual, seigneur d'Angeville, à cause de sa dîme de Chezé. — Transaction par laquelle René Chauvelin, salpêtrier à Avoine, et Madeleine Huzard, sa femme, cèdent, pour l'amortissement de ladite rente de 7 livres, à Laurent Tascher, marchand à La Chapelle-Blanche, une pièce de terre affermée 10 livres. — Procédure entre Chauvelin et Tascher au sujet de la remise des titres ; — requêtes de Chauvelin au bailli des châtellenies des Écluses et de Crassay à Langeais ; — sentence dudit bailliage, condamnant Laurent Tascher à remettre au sieur Chauvelin tous les titres en vertu desquels il percevait ladite rente. — Ordonnance de l'intendant de Tours, qui modère à 38 livres 10 sous les droits dus par Jacques Chauvelin pour la maison de La Bruère et la dîme de Chezé qu'il a acquises de Sivart de Valory, seigneur de Destilly. — Quittances de droits de franc-fief, payés par René Chauvelin et Étienne Gallé, son gendre. — Procès-verbal de visite et estimation de la dîme de Chezé, appartenant à Etienne Gallé.

E. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1593-1744. — **GAUDIN DES TOUCHES.** — Vente de la métairie de La Grange, paroisse d'Yzeures, par Perrine Poizay, veuve de François Sorin, à Jehan Sain, conseiller du Roi, contrôleur des aides et tailles à Châtellerault, et Claude Sain, sa sœur, veuve de Pierre Brochard, sieur de La Borde et de Marigny. — Accord entre les familles Fourreau et Poizay au sujet d'une rente de 15 livres consentie par leur père et beau-père, Josias Poizay, sieur de La Grancerie, envers François Rat, sénéchal d'Angle. — Ventes : de la métairie de La Blineraye, paroisse d'Yzeures, par Charles Damellon, chevalier, seigneur de Fombaudry, à Josias Poizay, sieur de Neuville, avocat en Parlement ; — de diverses pièces de terre, au

village de Neuville, paroisse d'Yzeures, par Antoine Boutet à Pierre Tripsé, procureur fiscal en la baronnie de Lesigny. — Arpentage et conférence de la frêche des Fromenteaux, fait par ordonnance de la baronnie de Preuilly, en présence d'Hubert Mousnier, pour Marie de Menou, veuve de Jean de Meaussé, chevalier, seigneur de La Richerie, Louis Bonamy, sieur de Fromenteau, et autres propriétaires de ladite frêche. — Accord par lequel Émery Gouault, cultivateur, constitue une rente perpétuelle de 3 livres sur tous ses biens, pour s'acquitter des 209 livres 18 sous qu'il doit à Prudence Girard, veuve de Josias Poizay, sieur de Neuville, docteur en médecine à Preuilly. — Baux à rente de diverses pièces de terre, paroisses d'Yzeures, etc., consentis par Henri Poizay, sieur du Marais, Pierre Gaudin, sieur des Touches, seigneur de Neuville, et Anne Poizay, sa femme. — Échanges de terres, paroisses de La Roche-Pozay, etc., entre Pierre Gaudin, sieur des Touches, et divers. — Inventaire par extraits des titres de la seigneurie de Neuville, située paroisse d'Yzeures.

E. 92. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1733-1789. — **GAUGUIN.** — Vente d'une maison avec boulangerie et dépendances, paroisse de Neuil, provenant de la succession d'Étienne Gauguin et d'Antoinette Lacoua, sa femme. — Compte de la gestion desdits biens, rendu aux enfants Gauguin par Pierre Lacoua, curateur des mineurs. — Acquisition de diverses pièces de terre par Pierre Lacoua. — Conventions entre Nicolas Montais, boulanger, paroisse de Rivière, Françoise Gauguin, sa femme, et Étienne Gauguin, par lesquelles celui-ci acquitte les dettes provenant de la succession de leur père, et prend possession de la métairie du Haut-Maran, saisie par Michel Allain, principal créancier. — Accord par lequel Urbain Gauguin, boulanger aux Naudries, paroisse de Véretz, cède à ses cohéritiers sa part dans la succession mobiliaire de François-Jacques et Jean Gauguin, ses frères. — Procès-verbal d'arpentage et bornage d'une pièce de terre près la forêt de Larçay, paroisse de Véretz, à partager entre Honoré Gauguin, vicaire à Saint-Christophe, Antoine Gauguin, boulanger à Véretz, Louis Douillat, marchand à Amboise, et Jean Gilbert, marchand à Montlouis. — Procès au Bailliage de Tours, entre Urbain Gauguin et Denis Touchet, maçon, à l'occasion d'un fossé séparant leurs propriétés. — Mémoires et quittances pour travaux exécutés aux bâtiments de la closerie de Véretz et à l'église de Saint-Pierre-du-Boille. — État des rentes dues à la cure de Saint-Pierre-du-Boille par la fabrique. — État du casuel de la fabrique pour l'année 1789.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 93. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1785-1791. — Livre de recette et de dépense. — Rentes dues au sieur Gauguin, curé de Saint-Pierre-du-Boille, par Toussaint Francfort, boucher à Montlouis, et autres. — Ventes : de vin à 3, 5, 6 et 10 sous la pinte, à 35, 76 et 90 livres le poinçon ; — de mûriers, à 6 sous le pied. — Casuel de la paroisse de Saint-Pierre-du-Boille. — Dépenses pour : les gages des domestiques, arrêtés à 54 et 66 livres par an ; — les travaux des vignes de la closerie de Vaufouinard, située paroisse de Rochecorbon ; — journées de vendanges ; — charrois ; — entrées aux barrières, etc.

E. 94. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1770. — **GAULLEPIED DE SENNEVIÈRES.** — Aveu et dénombrement des baronnies de Sennevières et Maison-Fort, rendu par Marie-Anne-Catherine Gaulleped de Sennevières, dame de la baronnie de Sennevières, etc., femme séparée de biens de Louis-Charles-Bernardin Gigault de Bellefonds, chevalier, seigneur de Marennes, Mesvres, le Plessis, etc., à l'archevêque de Tours, à cause de son palais archiépiscopal de ladite ville. — Château de Sennevières, parc, jardin et vergers avec grosse fuie, entourés de murs ; — haute, moyenne et basse justice de Sennevières, érigée en baronnie par lettres patentes de Henri III, en 1582, avec droits : de mesures à blé et à vin, de bornage, dîme, terrage, arpentage ; de ban à vin ; de guet et garde ; de corvée, savoir : 3 charrois par an de chaque laboureur et 3 journées de chaque manœuvre ; — de présentation à la cure de Sennevières et à la chapelle de Rochefort. — Maison Haute, au bourg de Sennevières, appelée Rochefort, et ses dépendances ; — dîmes sur les paroisses de Sennevières, Saint-Germain et La Chapelle Saint-Hippolyte, au 13^{me} et 16^{me}, et celles de Saint-Jean et de Perrusson, partagées avec le seigneur de La Charpраie et les curés de Saint-Jean et de Perrusson. — Vassaux relevant à foi et hommage de Sennevières : Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, à cause de sa seigneurie d'Armançay ; — les chanoines de Saint-Gatien, à cause de leur seigneurie de La Tour-Ysoré ; — Jacques-Joseph de Bridieu, seigneur de Saint-Germain-sur-Indre, à cause de sa métairie de Gâtines ; — Jean Le Poitevin, seigneur de Loché, à cause de ladite seigneurie.

E. 95. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1763-1767. — Procédure entre Marie-Catherine Gaulleped de Sennevières, femme séparée de biens

de Charles-Bernardin Gigault de Bellefonds et Jean-Baptiste Pournin, conseiller élu en l'Élection de Loches, au sujet de l'empiétement de ce dernier sur un taillis de la dame de Bellefonds, appelé Les Baillées de Sennevières, limitrophe du bois de La Dorée, appartenant audit Pournin ; — exposés des parties ; — extrait des titres produits ; — significations, requêtes, etc., — rejet de l'appel interjeté par Pournin contre les sentences de la Maîtrise des eaux et forêts de Loches ; — significations du jugement en dernier ressort, confirmé à la Table de marbre, en faveur de la dame Gaulleped.

E. 96. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 144 pièces, papier.

1588-1784. — Bail à moitié de la métairie de Sennevières, dite La Cour, par Renée de Marray, veuve de Gabrielle de Tranchelion, baron de Sennevières ; — évaluation des dommages causés par le fermier, Antoine Leroyer, sieur de La Martinière, à la requête de Nicolas Rocher, écuyer, baron de Sennevières et de Jean Cuisnier, nouveau métayer. — Transaction entre Claude Benoît, fermier de ladite terre, et Louis de Baraudin, Jean-Baptiste Gaulleped, seigneur de Boisleroy, Charles de Moussy, chevalier, seigneur de La Contour, héritiers par leurs femmes de Nicolas Rocher, chevalier, seigneur de Sennevières, et de Marie-Esther Archambault. — Baux à ferme et à moitié : des métairies du Haut et du Bas-Vallières, Loiseau, La Pinonnière et La Servollière, situées paroisse de Sennevières ; — des borderies du Moulin et de La Petite-Rangée, sises audit lieu ; — du moulin de Boutineau, à Perrusson, et de la maison seigneuriale de Rigny, par les seigneurs de Sennevières, Nicolas Rocher, secrétaire du Roi et de ses finances ; Jean-Baptiste Gaulleped, seigneur de Boisleroy, lieutenant particulier honoraire au siège présidial de Tours ; Guillaume Gaulleped, chevalier d'honneur au Bureau des finances, et Marie-Anne Gaulleped, femme séparée de Charles Gigault de Bellefonds, seigneur de Marennes. — Acquisition de la 6^{me} partie de la borderie de La Petite-Rangée par Marie Gaulleped. — Quittances et obligations. — Rente constituée par Louis Gouault, marchand, et Madeleine Rousseau, sa femme, sur une maison, faubourg Saint-Symphorien, et sur la closerie du Grand-Village, paroisse d'Athèé, au profit de Jean Gaulleped ; — procédure à l'occasion de cette rente entre ledit Gaulleped et Yves Gouault, sieur de La Houllée, curateur des enfants de Louis Gouault. — Quittances des rentes payées par Catherine Gaulleped à Texier Olivier, fondé de procuration du comte de La Rivière, des créanciers de la comtesse de Montmorency-Laval et du marquis de La Fayette, seigneur de Reignac.

E. 97. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1638-1751. — Compte de gestion rendu par Marguerite Patault, veuve de Jean Gaullepied, sieur de Boisleroy, trésorier de France à Tours, à son fils Jean Gaullepied, conseiller, lieutenant particulier en Touraine. — Lettres patentes de Louis XIV, confirmant dans leur noblesse Nicolas Rocher, baron de Sennevières, et ses descendants. — Comptes et partages entre Marie Rocher, femme d'Honorat de Baraudin, chevalier, seigneur du Bourmais, Louise Rocher, femme de Charles de Moussy, seigneur de La Contour, et Catherine Rocher, femme de Jean-Baptiste Gaullepied, seigneur de Boisleroy, concernant la succession de Nicolas Rocher, leur père et beau-père. — États des contrats caducs échus aux dames de La Contour, de Baraudin et de Boisleroy. — États des biens cédés à madame de La Contour avant et depuis son mariage. — Contrat de mariage de Charles de Moussy, seigneur de La Contour, fils de François de Moussy et de Marie de Grateloup, avec Louise Rocher, fille de Nicolas Rocher. — Transaction entre Charles de Moussy et les sieurs de Baraudin et de Sennevières, au sujet de la succession de Louise Rocher, femme dudit de Moussy, décédée ; — partage entre ces deux derniers du domaine de Certeaux qui leur a été cédé dans ladite transaction. — Consultations, mémoires, arrêts, etc., concernant la séparation entre Jean-Baptiste Gaullepied de Boisleroy, baron de Sennevières, et Catherine Rocher, sa femme. — Procédure entre Catherine Rocher, femme séparée de biens de Jean-Baptiste Gaullepied, et Marie-Anne Capitaine, veuve de François Chaslis, sieur de La Brancheoire, créancière dudit Gaullepied, et qui en cette qualité avait opéré une saisie sur les biens de la dame Rocher.

E. 98. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1783. — GAZEAU DE LA BOUÈRE. — Publication de lettres à terrier obtenues par Anne-Perrine de Gréaulme, veuve d'Aman Gazeau de La Bouère, chevalier, seigneur de La Bouère, etc., dame de La Motte-Marcilly, Pussigny, etc. — Aveux et dénombrem ents de la dîme de Vauguerin, paroisse de Trogues, rendus par Jean-Charles Ours, marquis de Quinemont, capitaine de cavalerie, seigneur de Varenne, Paviers, Vauguerin, etc., et Alexis Jacquet, curé de Trogues, à Perrine de Gréaulme, à cause de sa seigneurie de La Motte-Marcilly.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1781. — GIGAULT DE BELLEFONDS. — Terrier de

la seigneurie du Grand-Mersain, située paroisse de Genillé, appartenant à Armand-Louis-François Gigault, chevalier, comte de Bellefonds, lieutenant général des armées du Roi, indiquant l'étendue et le détail des terres possédées dans ledit fief par Victoire de Tripsé, Philippe Gaétan de Thienne, seigneur de Marolles, de Menou, seigneur de Genillé, Honorat Lachave de La Neuville, officier de cavalerie, Jean Duportal, garde de la forêt royale de Loches, Pierre Chanteloup, marchand de bois à Genillé, Antoine Auvray, l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, le curé de Genillé, etc.

E. 100. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1781. — Terrier des seigneuries de Pont, Couané et La Brouardière, paroisses de Genillé et Chemillé. — Maison de Pont, jardin et ancien verger ; — terres et bois appelés les coteaux et chêne de La Motte ; — moulin de Pont-Cornu ; — grange de La Clémencerie ; — ferme et jardins de La Naudinière, paroisse de Genillé. — Héritages possédés dans les fiefs de Pont, Couané et de La Brouardière par Jean Auvray, Louis de La Besse, Urbain Belotin, notaire, le curé de Chemillé, les Chartreux du Liget, Silvain Chauveau, Jean de La Lande, la demoiselle de Tripsé, Jacques Lhéritier, le chapitre de Montrésor, Les Viantaises de Loches, etc.

E. 101. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1757-1758. — Dénombrements des prés et pâtis de la baronnie de Sennevières, situés prairies d'Oizay, de Saint-Martin, de Saint-Germain, sur les bords de l'Indre, et dépendant des métairies de La Logerelle, de La Cour, du Petit et du Bas-Vallière, du Bray, de La Pilonnière, etc., en la paroisse de Saint-Germain, du moulin banal de Sennevières, de celui de Boutineau, etc. — État des prés dépendant de la seigneurie de Rigny, qui doivent chaque année 6 deniers de cens au Bridoré, suivant la déclaration de demoiselle Hélène de Persil, ci-devant dame de la seigneurie de Rigny.

E. 102. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier ; 1 cahier de 15 plans.

1529-1781. — Mémoire de la consistance de la terre et seigneurie de Pont, sise paroisse de Genillé. — Retrait féodal par René d'Argy, seigneur de Pont, d'une pièce de terre acquise par Gilles Servolles, de Genillé. — Vente de la terre, justice et seigneurie de La Brouardière, paroisse de Chemillé, par Nicolas Gollogaste et

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Marguerite Gourrin, sa femme, à Renée de Quincampoix, dame de Pont. — Visites et prises de possession de divers héritages, paroisses de Genillé et Chemillé, par René-Charles Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds, Pont, le Chassin, etc. — Plan et procès-verbal de plantation de bornes entre les seigneuries de Pont et de Loigny. — Échange de prés entre les Chartreux du Liget et Charles Gigault de Bellefonds, pour permettre à celui-ci de réparer la levée du moulin à foulon de Pont, rompue par les crues. — Baux à ferme du moulin banal de Pont, par René d'Argy, écuyer, seigneur de Pont, Charles Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds, Pont, Montifray, etc. — Aveu et dénombrement de la métairie de Bournigal, paroisses de Genillé et Chemillé, rendu par les religieux du Liget à Armand-Louis-François Gigault de Bellefonds, à cause de sa seigneurie de Pont. — Procès-verbal de visite des dégradations et réparations à faire au château de Mersain par François Babou, notaire au comté de Loches. — Vente des terres et seigneuries de Mersain, Loigny et Laleu par Jacques, comte de Montgommery, capitaine des gardes du Roi, à Claude d'Argy, seigneur de Pont, et Hilaire de Gastineau, sa femme. — Partage des terres et seigneuries de Pont, Loigny, Mersain, etc., entre René d'Argy, sieur de Pont, Orsin d'Argy, sieur de Mesure, et Pierre de Renty, sieur de La Bullière, héritiers de Claude d'Argy. — Acquisition du Grand-Mersain par Charles Gigault, seigneur de Bellefonds, de François-César de Renty, chevalier, seigneur de La Bullière. — Aveu et dénombrement du Petit-Mersain, rendu à Lancelot de La Touche, seigneur des Roches-Tranchelion, de Villaines et du Grand-Mersain, par Guillaume de Saint-Clivier, écuyer, seigneur du Breuil et du Petit-Mersain. — Contrat de mariage de Pierre Dau, écuyer, sieur de Bellefonds, garde du corps du roi Louis XIV, avec Anne Guesbin, veuve de Charles-Gilles Desmier, écuyer, sieur de Cléré et de La Foucaudière, paroisse de Sonnay. — Plans des frêches de Pont et du Grand-Mersain.

E. 103. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1737. — **GILBERT DE VOISINS.** — Inventaire général des titres de la baronne du Grand-Pressigny. — Déclarations de frêches, situées paroisses d'Abilly, Neuilly-le-Noble, Estableau, Pressigny, etc., rendues par divers particuliers duc de Mayenne, à M. de Puysieux, baron de Pressigny, et à la comtesse de Nancré. — Titres concernant : les rentes seigneuriales et foncières, etc., dues au fief de Clerfeuille par le seigneur de La Celle-Guenand ; — le nef de La Groestière, tenu à hommage simple de la baronne

du Grand-Pressigny, situé paroisse d'Estableau ; — la seigneurie de Serre, réunie à la baronne du Grand-Pressigny. — Aveux rendus à Charles de Lorraine, duc de Mayenne, grand chambellan de France, Jacques de Tigny, et Louis de Beauvau, écuyer, barons du Grand-Pressigny, par Claude Bernier, écuyer, seigneur de Mareuil et de La Serre. — Foi et hommage rendu à ladite baronne par Charles d'Aumont, seigneur d'Estableau, Chanceaux et le Petit-Pressigny ; — aveu rendu à Anne de Tende, dame de Villars, baronne du Grand-Pressigny, par René Petit, chevalier, seigneur du Riveau. — Extraits de titres concernant : les fiefs de Grammont et de Tastenay, paroisse du Grand-Pressigny ; — les droits de guet et garde ; — les dîmes et novales appartenant au Grand-Pressigny. — Foi et hommage rendus à Chinon par : Gabriel de Prie, évêque de Bayeux, les comtesses de Tende et de Villars, René, bâtard de Savoie, Emmanuel-Philibert de Savoie, marquis de Villars, pour les baronnies du Grand-Pressigny et de Ferrière-Larçon.

E. 104. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1720-1785. — Cessions de domaines situés dans les villages des Grand et Petit-Savigny, paroisse du Grand-Pressigny, faites par Pierre Girard, chanoine de l'église collégiale dudit lieu, à Anne Bertrand de La Bazinière, veuve de Claude de Dreux, chevalier, seigneur de Nancré, dame de la baronne du Grand-Pressigny, pour les rentes et arrérages qu'il doit à ladite baronne et au chapelain de La Borde. — Vente d'un pré, joignant le bourg d'Estableau, par Laurent Baranger, marchand, à Pierre Gilbert de Voisins, président au Parlement de Paris, marquis de Villaines, baron du Grand-Pressigny. — Constitution d'une rente de 27 livres, souscrite par Anne de Betz, veuve d'Antoine Brissard, procureur de la seigneurie de La Celle-Guenand, au profit d'Urbain Préau, fermier général de la châtellenie de Ferrière-Larçon. — Baux à rente : de la borderie des Petites-Roches, paroisse du Grand-Pressigny, par Jean Arnault, receveur de Pierre Masson de Maison-Rouge, seigneur du Grand-Pressigny ; — d'une pièce de terre, paroisse d'Estableau, par Pierre-Gilbert de Voisins, au profit de Prosper Sionneau, chanoine du Grand-Pressigny et chapelain des chapelles de Saint-Gatien et Saint-Mathurin. — Déclaration des propriétaires du village et dépendances de La Foy-Benagu, paroisse de Chaumussay, rendue à Pierre Masson de Maison-Rouge. — Baux à ferme : des moulins de Benay, paroisse de Chaumussay ; — de la seigneurie de Milliers, paroisse de Chanceaux ; — des dîmes de ladite paroisse ; — du four banal et du moulin de Ferrière-Larçon ; — des domaines et métairies de Passeray, Serre et Vienne, paroisse d'Estableau ; — de

La Barellerie, paroisse de Neuilly ; — de Crançay, paroisse de La Celle-Guenand ; — de l'Humeau, paroisse de Pressigny ; — du moulin et du four banal de Pressigny ; — de l'étang de Gargeault, paroisse de Ferrière, consentis à divers particuliers, par Pierre-Étienne Masson de Maison-Rouge, receveur général des finances de Picardie, et Gilbert de Voisins, seigneurs du Grand-Pressigny.

E. 105. (Liassé.) — 41 pièces, papier.

1781-1789. — **GIRAULT.** — Acte de vente de diverses pièces de pré, sises paroisse de Saint-Louans, relevant des fiefs de Destilly et de Razilly, par Martin Luce, salpêtrier à Saint-Louans, et Marie Bizouillier, sa femme, à Mexme Legrand, doyen des conseillers du bailliage de Chinon. — Vente de prés, sis paroisses de Saint-Louans, Beaumont-en-Véron, Savigny et Avoine, par Martin Luce, salpêtrier, Pierre Rousse et Louis Mesnier, cultivateurs, à Jean Girault, marchand à Savigny. — Prise de possession, par Jean Girault, des prés acquis de Martin Luce. — Baux à ferme d'une closerie et métairie au Carroi-Ragueneau, et de prés, paroisse de Savigny, etc., par Jean Girault, marchand, et Jacques Girault, vicaire à Savigny. — Livre de dépense de Jacques Girault. — Sous-seings et marchés. — Quittances de rentes payées par Jacques Girault, curé de Saint-Senoch, aux sieurs Michau, fermier du prieuré des Roches-Saint-Paul, Landry, receveur de M. de Sassay, Dechartres, fermier de la seigneurie de La Vauguion, de Rivières, de Saint-Marc, etc.

E. 106. (Liassé.) — 49 pièces, papier.

1778-1789. — **GOSMER.** — Requêtes adressées au chapitre de l'église métropolitaine de Tours par François-Marthe Gosmer, évincé de la cure de Bray, par sentence de la sénéchaussée de Baugé, demandant à être pourvu d'un bénéfice vacant. — Provisions de la cure de Cerelles pour ledit Gosmer. — Plaintes adressées au chapitre de Saint-Gatien par Pierre Baudeau de Saint-Cyr-du-Gault et Marie Nivoche, sa femme, contre les sieurs Gardien et Hue, procureurs au siège de Fontenay, qui, malgré une transaction passée devant notaire, avec le sieur Hautbois, chirurgien, créancier dans la succession de Louis Foucher, ont commencé et poursuivi une procédure très-onéreuse. — Lettres de François Gosmer à M. Lesourd, feudiste et commissaire à terrier de l'église de Tours, mémoires, etc., concernant la conduite irrégulière du sieur Bourguillon, bailli de Fontenay, dans la succession de Gervais Gouin, mineur. — Mémoires de travaux et fournitures. — Quittances de décimes, etc.

E. 107. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1782-1789. — **GRASLEUIL (de).** — Sommier des fermes et rentes échues aux dames de Plaisance et de Malvault dans le partage de la succession de M. Guimier. — Métairies : de Chemallé, paroisse de Courçay, affermée 50 pochées de froment, 26 boisseaux de seigle, 416 boisseaux d'avoine, 72 livres d'argent, 12 livres de beurre, 12 poulets, 12 chapons, 6 douzaines d'œufs, 20 livres de laine, 36 boisseaux de noix et 26 fagots ; — de La Petite-Couture, même paroisse, et de La Girardièvre, paroisse de Verneuil. — Domaines de Saint-Martin, affermés 2,400 livres. — Écluses de Chemallé, au-dessous des moulins de Courçay. — Jardins et vignes de Chemallé. — Prés, situés dans les prairies de La Cressonnière, La Motte, La Guignardièvre, La Bouère, etc. — Rentes assignées sur le moulin de La Thibaudière, paroisse de Reignac, la mairie de Geay, le moulin de Vontes, la métairie de La Secousserie, l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc.

E. 108. (Liassé.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1569-1783. — Partage des domaines, rentes et frêches provenant de la succession de Gabriel Roy, sieur des Baudrassières, entre Julien Aubry, receveur de la terre et seigneurie de Bridoré, Gabriel Roy, sieur de Vauchignard, et Louis Cloppin, sieur de Grand-Champ. — Baux à ferme des métairies de La Servandière, paroisse de Verneuil, des Bourdes, paroisse de Ciran, et du Terrier, paroisse de Saint-Flovier, par : Antoine Grellet, écuyer, sieur de La Roche, Marie Aubry, veuve de Pierre Aubry, sieur de La Fortinière, Julien Aubry, sieur des Chesneaux, et Marie Aubry, veuve de Gabriel Grellet de Plaisance, chevalier, seigneur de La Roche-Bertault. — Éventillement et estimation du fief de La Roche-Bertault, paroisse de Ciran, par Adrien Haincque de Puigibault, garde d'artillerie au magasin du château de Loches, au nom d'Eusèbe Chaspoux de Verneuil, acquéreur de ladite terre sur Albert Musnier, procureur au siège royal de Loches. — Bail à ferme du moulin dudit lieu, par Françoise de Villiers, veuve d'Antoine Grellet, écuyer, seigneur de La Roche-Bertault. — Procès-verbal d'adjudication de la terre de La Roche-Bertault, saisie sur Eustache Grellet, seigneur dudit lieu, à la requête de Catherine Souchet, veuve d'Étienne Benoît, sieur de La Grandière ; — état général des terres labourables. — Baux à moitié de ladite terre par Gabriel Grellet, chevalier, seigneur de Plaisance et de La Roche-Bertault, et par Marie Aubry, sa veuve. — Déclarations, en forme de conférence, faite par les détenteurs de la frêche des Dauphins, sise dans le fief de La

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Roche. — Vente par Eustache de Grasleuil, sieur de La Roche-Bertault, à Gabriel Quentin, sieur du Guermenier, contrôleur au grenier à sel de Loches, de toutes les rentes qui lui sont dues sur la frèche des Dauphins et sur celle des Bertrands. — Adjudication, au profit de Jacques Grellet de Plaisance, des métairies et borderies du Gué-Gaultier, de La Roirie, de La Bertherie, etc., paroisses d'Esves-le-Moutier et Ciran, saisies sur François Dubuisson, à la requête de Denis Des Essarts, seigneur de Mousseaux ; — éventuellement desdits domaines. — Contrat de mariage de Gabriel-Christophe Grellet de Plaisance, chevalier, seigneur de La Roche-Bertault, capitaine au régiment royal de Roussillon, fils de Gabriel Grellet et de Marie Aubry, avec Victoire-Catherine de Quinemont de Varennes, fille de Jacques-Ours de Quinemont et de Marie Odart, dame de Paviers, Mougon, Vauguerin, etc.

E. 109. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1673-1774. — Contrat de mariage d'Antoine de Mallevault, écuyer, seigneur de La Guittardière, paroisse de Verneuil, avec Marie-Marguerite Aubry, fille de Julien Aubry, sieur des Baudrassières. — Inventaire des titres et papiers dépendants de la succession de Marguerite Aubry. — Vente de la métairie de La Chaize, paroisse de Saint-Martin-de-Cercay, par Jacques Aubry et Marie de Beauvais, sa femme, à Julien Aubry, sieur des Baudrassières. — Acquisitions, par Julien Aubry, conseiller au grenier à sel de Loches, de maisons et domaines, notamment de la métairie de La Couardrie, situés paroisses de Verneuil et de Saint-Martin-de-Cercay. — Procédure, pour l'entrée en jouissance de ladite métairie, contre Joseph Vicher, sergent de la châtellenie de Bridoré, qui la possédait à réméré. — Baux à ferme de la métairie de La Chaize. — Acquisition du bordage de Pégou, paroisse de Verneuil, par Julien Aubry, sur Laurent Barrault, laboureur ; — procès-verbal estimatif des réparations à faire. — Visite de la terre et seigneurie de Bridoré ; — accord au sujet des réparations entre Anne-Louise de Boursault de Viantais, dame de Bridoré, Julien Aubry, sieur des Baudrassières, ex-fermier, et François Charcelay, sieur de Piedetault, fermier entrant. — Bail à ferme des métairies de La Goupillière et du Bourg, paroisse de Saint-Martin-de-Cercay. — Acquisition du bordage de Rangé, par Julien Aubry. — Déclaration de la métairie de La Girardière, rendue par François de Mallevault, seigneur du Puy-Renault, à Eusèbe-Félix Chaspoux de Verneuil, comte de Loches, vicomte de Betz, baron du Roullet, seigneur de Saint-Flovier, Sainte-Julitte, Baigneux, etc.

E. 110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1590-1780. — Déclarations rendues à la seigneurie du Fau, par Jeanne de La Rebertière, veuve de Jean de La Haie, écuyer, sieur de La Guignaudrie et de Chemallé — Déclarations de la seigneurie du Grand-Chemallé, rendues : au fief de la prévôté de Courçay et mairie de La Couture, en dépendant, par Georges et Louis de Gannes, écuyers, seigneurs de Montdidier et de Chemallé ; — à Aymard de Chouppe, baron du Fau, et à Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, marquis de Paulmy, baron de Reignac, vicomte de La Roche-de-Gennes, à cause de leur baronnie de Reignac, par Louis de Gannes et Louis-Ovide Du Trochet, seigneurs du Grand-Chemallé. — Vente des fiefs et métairies du Grand-Chemallé et de La Petite-Couture, paroisse de Courçay, par René-Louis-Ovide Du Trochet, seigneur de Néon, à Martin-René-Gilles Guimier, président, lieutenant général au bailliage de Loches. — Baux à ferme et à moitié de la métairie du Grand-Chemallé, par Marie Aubry, veuve de Gabriel Grellet de Plaisance, seigneur de La Roche-Bertault. — Transaction entre Louis de Gannes, seigneur de Chemallé et de la mairie de Geay, paroisse de Courçay, et Étienne Drouin, chevalier, seigneur de La Couture et de la mairie de Courçay, au sujet des droits honorifiques de l'église de Courçay. — Bail à rente foncière du lieu et métairie de La Petite-Couture, par Bertrand Cottreau, écuyer, conseiller du Roi. — Partage des biens d'Éliette de Matarelle, veuve de Louis de Gannes, entre Gabriel de Ruzé, seigneur de Neuil, Marie de Sazilly, sa femme, et Philippe de Montaigu, chevalier, seigneur de Boisdavid, à cause de Geneviève de Sazilly, sa femme. — Adjudication de moitié de la métairie de Villepays, paroisse de Reignac, au profit de Gilles Guimier. — Requêtes au directeur général des finances, notes et mémoire, concernant l'office de président lieutenant général au siège royal de Loches, vendu par Martin-René-Gilles Guimier à Adrien-Pierre-Marie Haincque.

E. 111. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1694-1789. — Acquisitions par Julien-Hippolyte Aubry, conseiller du Roi au grenier à sel de Loches, sur Louis Bonnafault, écuyer, sieur de La Chastagnière, Jean Beguet, marchand, Gabriel Bruneau, Joseph Musnier et autres, de maisons, terres et vignes, situées dans les paroisses de Saint-Martin-de-Cercay, Oisé, Bridoré, Verneuil et La Chapelle-Saint-Hippolyte. — Prise de possession par Marie Aubry, veuve de Gabriel Grellet de Plaisance, et par

François de Mallevault, comme héritiers de Julien Aubry, d'une maison, située au bourg de Saint-Martin-de-Cerçay. — Acquisitions par Marie Aubry de terres et prés dans la paroisse de Bridoré. — Titres de rentes sur des maisons situées dans les paroisses de Betz, de Bridoré et de La Chapelle-Saint-Hippolyte. — Cessions à Julien Aubry, par Antoine Boursault et autres, de domaines dans les paroisses de Bridoré et de Saint-Martin-de-Cerçay. — Contrat de mariage de Jacques-Marie de Grasleuil, écuyer, capitaine au régiment de Brie, fils de Gabriel de Grasleuil, chevalier, seigneur de La Roche-Bertault, avec Antoinette-Élisabeth de Touvenot, fille de Charles de Touvenot et de Jeanne Lenoir de Serigny, dame de Boislégat, veuve en premières noces de Charles de Touvenot, et en deuxièmes de Joseph-Auguste de Montmorency-Laval.

E. 112. (Liassé.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier.

1663-1789. — GUILLEMOT DE L'ESPINASSE. — Vente de la sergenterie fiefée de Loché, par Marie Rocheron, veuve de Charles Dousset, à Michel de Persil, chevalier, seigneur de Loché. — Aveu de ladite sergenterie, rendu au Roi, à cause de son château de Loches, par Antoine de Boutillon, chevalier, seigneur de Loché. — Adjudication de la haute, moyenne et basse justice dans l'étendue du fief de la sergenterie royale de Loché, avec les droits de chasse, pêche et autres, faite par le Roi, au profit d'Antoine de Boutillon. — Vente du fief de Loché par Aldegonde de Boutillon, veuve de Michel Folville de Beauficelle, chevalier, seigneur de Loché, à Denis-Jean Amelot, baron de Châtillon-sur-Indre. — Acquisition de la terre de Loché et de l'office de sergent fiefé, par François Dalligé, seigneur de Saint-Ciran. — Échange entre le Roi et Denis-Jean Amelot, par lequel celui-ci cède la terre et baronnie de Châtillon pour le fief du Roi, avec les droits seigneuriaux qui en dépendent, sous le nom de justice de Loché. — Pouvoir donné par Antoine-Jean Amelot à Pierre Gaultier, son procureur à Châtillon, pour recevoir de François Guillemot de L'Espinasse et de Marie-Catherine de Maussabré, sa femme, le prix de la vente qu'il lui a faite de la haute justice de Loché, appelée le fief du Roi. — État des titres et pièces concernant le fief de Loché et la sergenterie fiefée y annexée. — Prise de possession dudit fief par Guillemot de L'Espinasse, seigneur des Genêts, paroisse de Coulangé. — Papier de recette des droits dus à la sergenterie fiefée de Loché dans l'étendue du fief du Roi. — Sentence qui ordonne le séquestre et l'expertise des biens de Guillemot de L'Espinasse ; — acte d'union par lequel les héritiers cèdent leurs droits aux créanciers.

E. 113. (Liassé.) — 9 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1396-1783. — JUSSEAUME (de). — Baux à rente des terres de La Raimbaudière et de La Bouchardière, paroisse de Gizeux, par Pierre Merlin, seigneur de La Couture. — Transaction, par laquelle les propriétaires du lieu des Raimbaudières reconnaissent devoir une rente de 10 boisseaux de froment à Marie Meslin, veuve d'Antoine d'Esterlan, dame de La Couture. — Vente de divers héritages à Montsoreau, par Anne-Marie de Grignon, veuve de Charles de Lestenou, seigneur de La Chaubruère. — Procédure entre Charles Quirit, écuyer, seigneur de Vauricher, et les héritiers de René Dumont, fermier de La Petite-Morellerie, paroisse de Saint-Laurent-de-Langeais, refusant de payer les années arriérées. — Baux à ferme et à moitié des métairies de La Loge et La Morellerie, paroisse de Saint-Laurent ; La Couture, La Chaubruère et La Piquetière, paroisse de Gizeux, par Charles de Lestenou, seigneur de La Chaubruère, Marie de Grignon, sa veuve, Charles Quirit, écuyer, seigneur de Vauricher, et Mathurin Du Gué, prêtre, seigneur de La Couture. — Marché entre Mathieu de Jusseaume, seigneur de La Chaubruère, etc., et Jean Allard, feudiste, pour étiqueter et mettre par ordre chronologique tous ses papiers. — Partage de la succession d'Alphonse de Lestenou, chevalier, seigneur de La Chaubruère, entre les enfants de Charles Quirit, seigneur de Vauricher. — Aveux de la terre et seigneurie de Mettray *alias* Le Rouvre, rendus par Guiomas de Villeblanche, Marie Ménager, veuve d'André Hippart, écuyer, sieur de La Bufferie, et Jean de Feseau, sieur du Plessis, à Guillaume de Mongoul et de La Motte-Sonzay, Rogier de Bellegarde et Marie-Anne d'Acigné, à cause de leur châtellenie de La Motte-Sonzay. — Baux à ferme du Rouvre, par Louise-Renée de Feseau, veuve de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oisonville, seigneur du Bouchet, Mettray, Le Rouvre, La Tour de Rochecorbon, etc.

E. 114. (Liassé.) — 12 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1592-1781. — Extrait des titres concernant la noblesse d'Eustache de Lestenou, seigneur de La Chaubruère. — Lettres patentes de François de Bourbon, prince de Conty, en faveur d'Alexandre de Lestenou. — Transaction entre Charles de Lestenou, seigneur de La Chaubruère, Charlotte Drugeon, sa femme, Joseph de Lestenou, prieur, baron de Cellé, et Alphonse de Lestenou, commissaire d'artillerie, concernant la succession de Marguerite Molnier, leur aïeule, et de Marie Drugeon, sa fille. — Sentence, sur procès entre René-Simon Grandhomme, seigneur de la châtellenie de Gizeux, et Charles Quirit de Vauricher,

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

sieur de La Chaubruère, faisant défense à celui-ci de chasser sur les terres de Gizeux. — Compte rendu par Louis de Maussabré à sa fille, Marie-Anne-Louise. — Vente de la métairie du Ponceau, paroisse de Rivarennes, par Christophe Leroux, écuyer, sieur du Ponceau, à François Boisgautier, marchand à Tours, et Catherine de La Coste, sa femme ; — quittances des rentes payées par Louis de Maussabré sur ladite métairie. — Jugement condamnant Charles de Lestenou, sieur de La Chaubruère, à payer vingt années d'arrérages de la rente de 100 livres léguée à la cure de Longué par la demoiselle Cellier. — Procédures : entre Charles Quirit et les sieurs Taillecourt, curé de Gizeux, et Grandhomme, seigneur dudit lieu, s'opposant au changement de place de la chapelle de La Chaubruère et à la réduction des services ; — de Louis de Maussabré de La Sabardière, seigneur du Clos, contre divers particuliers, pour le payement des objets qu'il leur a vendus ; — contre la dame Quirit de Vauricher, veuve de Mathieu de Jusseaume, pour l'acquittement des dettes qu'elle a contractées. — Jugement qui condamne Aimé de Jusseaume et ses cohéritiers à payer à Catherine Taureau une rente de 50 livres, jusqu'au parfait payement du capital.

E. 115. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ;
35 pièces, papier ; 1 plan.

1639-1789. — Acquisition de rentes foncières en grain, sur le moulin Raguin, paroisse de Saint-Laurent-de-Langeais, par Henri Quirit, écuyer, sieur de Vauricher, sur Abel Quirit, écuyer, sieur de La Farinière. — Ventes : de la métairie et closerie du Guéret, près La Membrolle, par Marie Langeais, femme de Robert de Menou, chevalier, seigneur de Jeu, à Jean Mercier, maître couvreur à Tours ; — par Jean Mercier, à Pierre Creux, marchand et commis à la recette des tailles à Tours. — Ratification du contrat de vente des domaines du Guéret et des Tourettes, paroisse de Mettray, passé par Victoire Bailly, femme de Sébastien Bruneau, docteur en médecine, aux demoiselles Honorée et Charlotte de Jusseaume. — Plan d'une pièce de bois dépendante du Guéret. — État des dépenses faites aux maisons du Guéret et des Tourettes par Cormery, fondé de procuration des demoiselles de Jusseaume. — Apposition et levée de scellés sur les meubles et effets dépendants de la succession de Jeanne-Charlotte Quirit, veuve d'Aimé-Mathieu de Jusseaume, chevalier, seigneur de Sommeau, La Caranderie, etc. — Inventaire et procès-verbal d'adjudication desdits meubles et effets ; — publication de la terre et seigneurie de La Caranderie, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, à la requête d'Aimée-Charlotte-Henriette de Jusseaume,

fille ainée, et de ses frères mineurs. — Liquidation et partage des biens de Louise-Renée de Feseau, veuve de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oisonville, seigneur du Bouchet, entre Claude-Aimé Duvau-de-Chavaigne, seigneur de Malitourne, Louis Debillon de Vendôme, seigneur du Coudray, et Marie-Charlotte de Jusseaume, sa femme. — Procédure entre Mathieu de Jusseaume, seigneur de Sommeau, et Joseph Avena, laboureur, pour une rente de 10 livres 3 sous, sur vignes, paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, que ce dernier prétend ne point devoir. — Cession du bail de la métairie de La Coudraye, par Jacques Buré, fermier de La Chotardière, le Sommeau et La Coudraye, appartenant à M. de Jusseaume.

E. 116. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1754-1778. — Livre de recette et de dépense de M. de Jusseaume. — Ventes : des grains provenant de la métairie de La Guérie ; — de bois, foins, etc., produit des fermes de Montiange et du Coudray. — Achats : de 60 livres de beurre, à 6 sous 6 deniers la livre, pour M. de Maussabré, son frère ; — de viande, à 4 sous 6 deniers les 16 onces ; — de saumon, à 15 sous la livre ; — de haricots, à 23 sous le boisseau ; — de sucre, à 15 et 32 sous la livre ; — de moutons à 11 livres 5 sous la paire, et de brebis, à 7 livres ; — de perruques, à 10 livres ; — de sel, à 12 livres le boisseau. — Botelage des foins, à 1 sou 6 deniers le quintal. — Journées à 8 sous pour faire des provins. — Façons des vignes à 20 livres l'arpent. — Dépenses pour : les funérailles de madame de Jusseaume ; — le partage de ses biens ; — les secondes noces de M. de Jusseaume, etc.

E. 117. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1636-1783. — **LANDRIÈVE DES BORDES.** — Transactions, reconnaissances, etc., concernant diverses rentes dues sur les moulins de Pont-de-Ruan, etc., à Gaucher Louis de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de Meré, paroisse d'Artannes. — Bail à rente d'une vigne aux Perruches, même paroisse, par Michel-Antoine-Ignace Ferrand, chevalier, seigneur de Meré. — Contrat de mariage de Jean-Marie Landriève Des Bordes, commissaire du Roi au Canada, avec Marie-Gilles Chossegros de Léry. — Baux à rente de terres sises paroisses de Saché et de Pont-de-Ruan, par Jean-Paul Courier, bourgeois de Paris, seigneur de Meré et de La Turbellière. — Actes d'acquisitions et d'échanges de la ferme des Granges, paroisse d'Artannes, et de pièces de terre et vignes, paroisse de Thilouze, par Jean Landriève des Bordes, seigneur de Meré, et Marie

Chossegros de Léry, sa femme. — Inventaire des titres, meubles et effets des sieur et dame Landriève, fait à la réquisition de cette dernière, devenue veuve.

— Adjudication de la terre et seigneurie de Pont-de-Ruan à Marie-Gilles Chossegros de Léry, sur les héritiers de René de Péan, chevalier, commissaire de la marine, seigneur de Pont-de-Ruan, Saché, Valesne, etc. — Lettre de ratification de l'acquisition d'une terre, paroisse d'Artannes, faite par la dame Landriève.

E. 118. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1737-1788. — **LEBRUN.** — Partage des biens de Catherine Lemoine, veuve de François de Lens, orfèvre et ancien consul à Paris, à la requête de Charlotte de Lens, femme d'Antoine Lebrun, orfèvre, et de ses frères. — Rente de 600 livres, consentie par Antoine Lebrun au profit de Pierre Dides, maître maréchal, sur une maison rue Saint-Louis, à Paris. — Bail à loyer de ladite maison. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Nolin avec Marguerite Lebrun. — Inventaire fait, après le décès d'Antoine Lebrun, à la requête de François Lebrun et de Jean-Baptiste Nolin ; — quittance des frais funéraires. — Cession faite à Nicolas Bataille de Montcornet par Pierre Lebrun, chanoine de Candes, et ses frères, d'une somme de 2,980 livres, souscrite au profit de Marie Guéret, veuve de François Lebrun, leur mère, par le marquis de Crillon. — Partage, entre Pierre Lebrun, chanoine, Louis Lebrun, commis principal de la marine, et Marie Lebrun, de la succession de François Lebrun, avocat en Parlement, quartierier de la ville de Paris, et de Madeleine Guéret, sa veuve, leurs père et mère. — Mémoires de travaux et fournitures. — Quittances de cens et rentes payés par M. Lebrun.

E. 119. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1466-1779. — **LECLERC DE BOIS-GUICHE.** — Ventes de prés, situés paroisse de Villedomer, par Rémi Gerbouin et René Chavigny à Jean Lasneau, seigneur de Cochabert. — Aveux et dénombremens du fief de La Guespière, rendus à Jean de Blois et à la comtesse de Dunois, à cause de leur marquisat de Châteaurenault, par Jehan de Cormeray, seigneur de La Guespière, Habert et Jean de Fontenay, sieurs du Plessis-Auzouer et de La Guespière. — Contestation entre le procureur de Cour de Châteaurenault et César Forget, écuyer, sieur de Baudry et de La Guespière, au sujet des titres de La Guespière. — Déclaration censuelle de La Guespière, rendue au fief de Villedomer, dépendant de l'église de Tours, par Nicolas Guimont, sieur dudit lieu. — Mémoire et état général de la terre et seigneurie de Pierrefitte, du

Plessis-Auzouer, de Couleurs, et autres fiefs et métairies en dépendant. — État des terres sujettes à terrage envers la seigneurie de Couleurs. — Foi et hommage pour la seigneurie de Pierrefitte, rendus à l'archevêque de Tours, à cause de sa baronnie de Vernou, par Catherine Ledoux de Melleville, veuve de Nicolas Leclerc de Grandmaison, chevalier, seigneur de Ribert. — Aveu du fief de La Pommellière, rendu par Renée Lasneau, veuve de Victor Gardette, écuyer, sieur de Pierrefitte et du Plessis-Auzouer, à François de Rousselet, marquis de Châteaurenault, baron de Noyers, etc. — Aveux et dénombremens de la terre du Plessis-Auzouer, rendus par Jean de Fontenay, écuyer, sieur de Bourot et du Plessis-Auzouer, à la comtesse de Dunois et de Longueville, dame de Parthenay et de Châteaurenault, et par Jacques de Lavardin, seigneur du Plessis, à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Châteaurenault. — Aveux rendus par Jeanne Chapelain, dame de Cerisy, et Leclerc de Grandmaison, à Laurent Leblanc et à Marie de Noailles, veuve de Charles-François de Labaume Leblanc, duc de La Vallière, à cause de leurs seignuries de La Roche et d'Aubigny, paroisse d'Auzouer. — Extraits des assises des fiefs, terres et seignuries de La Roche, d'Aubigny et de Pierrefitte, tenues audit lieu de La Roche. — Mémoire contre le sieur Crémoux, agent de Pierrefitte, adressé à M. Leclerc.

E. 120. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1647-1742. — Baux à moitié des métairies de La Petite-Haye, paroisse d'Autrêche, et de Montifaut, paroisse d'Auzouer, par François Fourneau, écuyer, sieur des Hayes, le Plessis-Auzouer, Pierrefitte, etc. — Éventillement des terres du Plessis-Auzouer, Pierrefitte, Couleurs, adjugées à François Fourneau, sur Jean de Gardette, seigneur de Montifaut. — État des rentes foncières dues auxdites seignuries. — Procédure entre Nicolas Leclerc, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavaleries légères, et François Fourneau Des Hayes, son commis à Besançon, à l'occasion d'une somme de 100,000 livres, destinée aux fortifications de la ville de Besançon, que ledit Fourneau avait dépensée à son profit. — Arrêt du Conseil d'État, qui condamne Fourneau au remboursement des 100,000 livres qui lui ont été remises par les maire et échevins de Besançon, et ordonne la saisie et vente de tous ses biens. — Saisies réelles des seignuries de Pierrefitte et Couleurs, à la requête de Nicolas Leclerc ; — visites pour les réparations ; — baux judiciaires desdits biens ; — procédures entre Leclerc et Albert Rousselet, marquis de Châteaurenault, le chapitre de l'église de Tours,

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois, etc., s'opposant aux criées de Pierrefitte ; — information contre la dame Des Hayes, accusée d'avoir soustrait des meubles, effets, etc. — Baux à ferme et à moitié des métairies de Travailleribault, paroisse de Crotelles, de La Basse-Cour de Pierrefitte, paroisse d'Auzouer et de La Hardouinière, par Nicolas Leclerc de Grandmaison. — État des titres et papiers remis à François Lavollée, chargé de la régie des biens saisis sur Des Hayes. — Estimation des bestiaux meublant, les fermes de La Basse-Cour, de Pierrefitte, La Libourgerie, La Malouère, Montifaut, La Grande et Petite-Haye, La Hardouinière et Couleurs. — Compte des grains et vins vendus par Lavollée. — Procédure de Leclerc contre Lavollée, devenu fermier de Pierrefitte et de La Hardouinière, pour avoir ébranché tous les arbres desdites terres. — Extrait des actes passés entre feu Leclerc et Lavollée. — Procuration de Des Hayes, prisonnier à la Bastille, pour la vente de tous ses biens ; — autre donnée à Jean Le Tondeur, notaire, pour les assises et la régie de La Pommelière, paroisse d'Auzouer, par Nicolas Leclerc de Grandmaison et Marie Leclerc, dame des fiefs et seigneuries du Plessis-Auzouer, Couleurs, La Pomellière, etc. — Saisies opérées sur divers particuliers débiteurs de Des Hayes.

E. 121. (Liassé.) — 119 pièces, papier ; 1 plan.

1622-1783. — LECLERC DE COURCELLES. — Transaction et partage de la succession de Jean Leclerc, chevalier, seigneur de Boisrideau, entre Marie-Claude Leclerc de Courcelles, femme séparée de biens de René de Kermenno, marquis du Garo, Jeanne Leclerc de Courcelles et Anne Leclerc, femme de Jean Dreux, chevalier, sieur du Plessis. — Arpentage, éventillement et estimation de la terre et seigneurie de La Tannerie, paroisse de Courcelles, acquise par Joseph-Alexis Levacher, seigneur de La Chaize, d'Anne Dreux, veuve de Marc Hue, chevalier, seigneur du Luc ; — visite et estimation des réparations à faire. — Bail à rente du domaine de La Burichère, paroisse de Courcelles. — Conférence et arpentage de la frêche de La Taillandière, même paroisse ; — procédure entre Claude-Marguerite de Kermenno du Garo et Anne Dreux, veuve de Marc-Antoine Hue, chevalier, seigneur du Luc, cette dernière prétendant que ladite frêche dépend de sa seigneurie de La Tannerie ; — enquêtes, productions de titres, etc. — Baux à ferme et arpentage du domaine et fief de Baugé, situé paroisse de Savigné. — Transaction entre Claude Leclerc, seigneur de Courcelles, et Éléazar de La Primaudaire, sieur de La Limaudière, paroisse de Savigné, par laquelle celui-ci cède une pièce de terre près la ville de Baugé. — Donation de

la terre de Baugé, par demoiselle Jeanne-Louise Hervard Leclerc de Courcelles, à Marguerite-Claude de Kermenno du Garo, sa nièce, sous condition de la reprendre, si elle lui survit. — Baux à ferme des métairies du Petit-Baugé, paroisse de Savigné, et de La Chesnaye, paroisse de Courcelles, par René Du Boeril, chevalier, comte du Bobénil. — Cession d'une rente de 160 livres sur la communauté des fripiers de Tours, par Jean Leclerc de Boisrideau, archidiacre de Tours, à Jean Tissereau, sieur des Royers. — Acquisition d'une pièce de terre, paroisse de Courcelles, par Victoire-Félicité Levacher de La Chaize, femme non commune en biens de René Henri, comte du Boberil. — Titres de rentes sur maisons et terres paroisse de Courcelles.

E. 122. (Liassé.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1572-1767. — MALLEVAUD DE MARIGNY. — Partage de la succession de Gabriel Baudet, seigneur de La Marche, et de Catherine de Betz, sa femme, entre René Baudet, écuyer, Françoise Baudet, femme de Jean Desauby, écuyer, seigneur de Talvoy, François de Dorsay, écuyer, Antoinette Baudet, femme de Jean de Mondion, et Georges Baudet, fils mineur de Jean Baudet, l'aîné des fils de Gabriel Baudet. — Éventillement du domaine de La Marche, paroisse de Manthelan, acquis par Georges Des Roches, président en l'Élection de Loches, de Georges Baudet, écuyer, sieur de La Roche-Guené, paroisse de Crouzille — Vente de la moitié du lieu et métairie de La Marche, et du fief de La Guilberdière, paroisse d'Aubigny, par Georges Des Roches, sieur de La Marche, et Marguerite Hamelin, sa femme, à Louise Des Roches, veuve d'Antoine d'Anglars, écuyer, sieur de Rocécude, exempt des gardes du corps du Roi ; — ventilation desdits domaines, portant réception et quittance des lods et ventes par Claude Gaillard Luthier, seigneur du Breuil, et Musnier, son fermier. — Bail à ferme du lieu et métairie de La Marche, de La Borderie, de La Davière et de la dîme d'Aubigny, paroisse de Manthelan, par Jacques Loulet, conseiller en l'Hôtel-de-Ville de Loches, à François Mereau, laboureur.

E. 123. (Liassé.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1677-1782. — MALON DE BERCY. — Saisies féodales des dîmes du fief d'Arpentil, sur Jacques de Faverolles, seigneur dudit fief, et sur Étienne Guillerault, seigneur de Bléré, faute des foi et hommage dus au Roi. — Bail à ferme des fiefs, terres et seigneuries de Bléré, Bois-Pateau, Resnay, Les Ouches, l'Arpentil, par Étienne-Jacques Guillerault, écuyer, seigneur de Bléré, La Croix, etc., conseiller

au Parlement de Paris. — Vente des fiefs de L'Arpentil, Les Ouches, Resnay, et des moulins banaux de Bléré, par les sieurs Girard, bourgeois de Paris, Guillerault, Neveu, etc., à Gabriel Taschereau, chevalier, seigneur de Baudry, Linières, etc., conseiller d'État et intendant des finances. — Baux à ferme : de la châtellenie de Bléré et des fiefs et moulins en dépendant, par Gabriel Taschereau, seigneur de Baudry, Nicolas-Charles Malon, chevalier, seigneur de Bercy, Conflans, Charenton, Bléré, etc., conseiller du Roi, maître des requêtes honoraire, et Maximilien-Charles-Emmanuel Malon, chevalier, marquis de Bercy, capitaine au régiment de Royal-Cravate ; — des dîmes et terrages à percevoir sur l'étendue des fiefs de L'Arpentil, Les Ouches et La Roche-Baudouin, actuellement réunis à la châtellenie de Bléré, par Nicolas-Charles Malon de Bercy, au nom et comme tuteur de Charles-Jean-François Malon de Bercy, fils mineur de Maximilien-Emmanuel-Charles Malon, marquis de Bercy, et de Catherine-Marie de Simiane.

E. 124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1713-1778. — MALVAULT. — Contrat de mariage de Gatien Malvaulx, maître ouvrier en soie à Tours, avec Marguerite Cliquet. — Inventaire fait après le décès de Marguerite Cliquet, femme de Louis Méry, fabricant de soie à Tours ; — masse des biens meubles et immeubles dépendant de ladite succession. — Poursuites faites par Louis Méry pour le partage des biens de sa femme, précédemment veuve de Gatien Malvaulx, contre Pierre Leturgeon, maître ouvrier en soie à Tours, Marguerite Malvaulx, sa femme, Jean-Claude Malvaulx, clerc tonsuré, et Saturnin Malvaulx ; — sommier des lots de partage. — Vente d'une closerie, située au Ponceau, paroisse de Cinq-Mars, par Louis Servois, prêtre ordinaire de Notre-Dame-La-Riche, à Pierre Leturgeon et Marguerite Malvaulx, sa femme. — Copie de l'acte de vente de la closerie de Mazereau, paroisse de Vernou, par Pierre de L'Étang, prêtre, à Cosme-Lambert, aumônier des religieuses de Beaumont, et du bail à rente de ladite closerie, par Cosme Lambert à Pierre Malvaulx, maître ouvrier en soie. — Mémoires, quittances, certificat, concernant les partages des successions de Saturnin Malvaulx, décédé à l'Île de Ré, et de Marguerite Dolus, sa femme veuve d'Urbain Cliquet, entre Marguerite Malvaulx, femme de Pierre Leturgeon, et Jean-Claude Malvaulx, curé de Ballan. — Nomination de tuteur et curateur aux personnes et biens d'Anne Audiger, fille mineure, du sieur Barthélémy, né de parents inconnus, sur le point de contracter mariage avec ladite Audiger.

E. 125. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1722-1789. — MAROLLES (de). — Baux à ferme des terres et seigneuries de Bournigal, La Forest, La Sarrasinière, Le Boisleroy, etc., situées paroisse de Cleré-du-Bois, consentis par Jean de Brette, écuyer, seigneur de Saint-Sornin, Louis-Joseph, comte de Marolles, écuyer de la reine, Catherine-Charlotte de Lescolle, veuve de Louis-Joseph, comte de Marolles, demeurant au Courbat, paroisse du Liège. — Obligation de 140 livres, souscrite par Pierre Bonnin, métayer de Bournigal, au profit de Charlotte de Lescolle. — Déclaration au Conseil par René de Lescolle, chevalier des Ordres du Roi de Portugal et ci-devant consul général de France à Lisbonne, concernant ses biens, s'élevant à la somme de 351,739 livres 17 sous 6 deniers. — Acte de cautionnement de Joseph de Marolles, seigneur d'Ambleville, pour Louis-Joseph de Marolles, chevalier, seigneur de Bournigal, envers André Bouret, écuyer. — Vente du fief et seigneurie de Saint-Maurice, situé paroisse de Troissereux, bailliage de Beauvais, par Catherine-Charlotte de Lescolle, veuve de Louis-Joseph, comte de Marolles, à Pierre-Daniel Bourré de Corberon, chevalier, seigneur de Troissereux, président au Parlement. — Bail à rente, procès-verbal de visite, etc., concernant une maison située rue Brûlée, à Beaulieu, près Loches. — Quittances de prix de ferme ; — estimation de bestiaux. — Livret de recette et dépense pour la terre de Bournigal.

E. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1352-1787. — MAUSSABRÉ (de). — Aveu de l'hébergement de Bordebure, paroisse de Nouans, rendu par Pierre Sabart, sire de La Sabardière, à Regnault de La Forest, sire de La Forest, à cause de ladite seigneurie. — Vente de la métairie de Bordebure, par Guillaume Sabart et Martine, sa femme, à Guillaume de Maussabré, seigneur de La Forest. — Déclarations de terres, vignes, etc., paroisse de Saint-Ours de Loches, rendues à Charles-Louis de Maussabré, chevalier, seigneur de Loigny, Bussière, Beaurepaire, etc., à cause de son fief de Loigny, par : — Mathurin-Ours Catrou, curé de Saint-André de Beaulieu ; — Jean-Jacques Barbier et Louis-Joseph Quillet, bénéficiers du chapitre royal de Loches ; — Antoine Javron, chanoine de l'église collégiale de Loches ; — Paul Gaston, chapelain de la chapelle de Prime, fondée en ladite église ; — Louis-Joseph Quillet, titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Brosse ; — Pascal Benoît, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Beaulieu. — Extraits : du terrier de Loigny, concernant diverses déclarations faites audit fief ; —

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de l'aveu de la seigneurie de Beaurepaire, paroisse de Chanceaux, rendu à Pierre Voyer d'Argenson, chevalier, seigneur de Mouzay, gouverneur de la Nouvelle-France, à cause de ladite terre et vicomté de Mouzay, par Rose-Éléonor Drouillon, veuve de René de Maussabré, chevalier, seigneur de La Sabardière.

E. 127. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1475-1714. — MOTTIER DE LA FAYETTE.

Partage de la terre et seigneurie d'Azay, entre Pierre Marques, écuyer, sieur de Chenonceaux, Guillaume Marques, sieur de La Follaine, et Foulques Marques, sieur de La Roche. — Décret des terres de Chédigny et de La Follaine, adjugées à François de Cardonne, pour 9,700 livres, sur les héritiers de Guillaume Marques, à la réquisition de Charlotte de La Haye, veuve de François Bérard, seigneur de Bléré. — Partage des biens de Jean-François de Cardonne, seigneur d'Azay-sur-Indre, jadis Le Chétif, La Follaine et Chédigny, et de Françoise de La Boissière, sa femme, entre leurs filles Anne, Marie et Claude de Cardonne. — Donation d'une rente de 35 livres, etc., faite à Jean de Jussac, fils mineur émancipé d'Antoine de Jussac, seigneur de Rouziers, par Jean de Nouroy, seigneur de L'Estang, son aïeul maternel. — Procès-verbal d'arpentage des seigneuries et métairies de La Follaine et Chédigny. — Baux à rente et à ferme de la métairie de Tressant ou Champagne, paroisse de Dolus, et de diverses pièces de terre dans la paroisse d'Azay-sur-Indre. — Déclaration d'Adrien Luthier, sieur d'Armançay, à Jean de Vannes, vicomte d'Azay, pour partie de ladite métairie, qu'il possède à titre de rente. — Bail à rente du quart de la métairie des Maisons-Rouges, paroisse de Dolus, par Claude Sauvage, veuve d'Adrien Luthier, à Charles Desgault, sieur du Portal. — Aveu de la terre de Chédigny, rendu au Roi, à cause de son château de Loches, par Anne de Nouroy, veuve d'Antoine de Jussac. — Foi et hommage pour ladite terre, rendu au seigneur d'Azay, par Amblart de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Marron et de Chédigny. — Bail à rente du fief de Chédigny, consenti à Pierre Courault, seigneur de Bonneuil, par Étienne Delage, docteur-médecin. — Foi et hommage dudit Courault, à François Bastoneau, conseiller du Roi, maître des requêtes, seigneur d'Azay. — Mémoire concernant une instance entre les marquis d'Armentières et de Conflans et Thomas Dreux Le Hayer, seigneur de La Follaine, pour la possession de la terre de Chédigny. — Vente de la terre de Chédigny par Claude de Jussac à Madeleine Baron, sa femme, séparée de biens. — Aveu et dénombrement de la métairie de L'Aubrière, rendu au seigneur d'Azay, par Michel Boucher, possesseur pour moitié de ladite métairie. — Conférence de la

frêche de L'Aubrière. — Contestation entre le chambrier de l'abbaye de Villeloin et M. de Jussac, au sujet de la communauté de leurs fiefs, situés en la paroisse de Chédigny. — Bail à rente du moulin de Recelin, paroisse de Manthelan, par René Luthier, écuyer, seigneur de Saint-Martin et Fontenay, à Jean Goyon. — Procès-verbal des meubles délaissés par ledit Goyon, qui a pris la fuite pendant la nuit ; — visite et estimation des réparations à faire audit moulin, à la requête de Claude Defrance, fermier général de la seigneurie de Fontenay.

E. 128. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1514-1712. — Conférence des frêches de Montifray

et de La Place, paroisses du Breuil et de Manthelan, relevant des fiefs de Mezières et du Breuil. — Inventaire des meubles et papiers de la seigneurie du Breuil, à la requête de Louise de Carolus, veuve de René de Razines, écuyer, sieur du Breuil. — Testament d'Isabeau de Bernezay, femme de Jean Duhan, écuyer, seigneur du Breuil, ordonnant la construction et fondation d'une chapelle, sous le nom de Notre-Dame-de-Consolation. — Fondation d'une messe basse à toutes les fêtes de l'année dans ladite chapelle, sise paroisse de Manthelan, par Gaillard-Claude Luthier, écuyer, sieur de La Richerie et du Breuil. — Baux à ferme des métairies de Montifray et de Mornigan, paroisse de Manthelan, par ledit Gaillard. — Aveux et dénombremens de la seigneurie du Breuil et mairie de Mornigan, rendus par Louis Duhan aux chanoines de Saint-Martin de Tours, à cause de leur prestimonia de Mornigan. — Foi et hommage rendu au Roi par Louise de Carolus, dame du Breuil. — Aveu de La Giberdière, rendu par Jean Baudet, seigneur de La Marche, à Jehan Du Fau, à cause de son château du Fau, *alias* Bray. — Déclarations : du fief des Cartes, par Gabriel Baudet, seigneur de La Marche et des Cartes, aux religieux du Liget, à cause de leur seigneurie de Manthelan ; — du fief de Launay-Loguin, au fief du Bournais par Françoise Gaultier, veuve de Claude-Gaillard Luthier, seigneur du Breuil et de La Richerie ; — de divers héritages, au fief du Breuil par Louise de Royer, veuve d'Antoine d'Anglars, écuyer, sieur de Rochecude, et autres particuliers. — Partage de la succession de René de Razines, seigneur du Breuil. — Transaction entre le prestimoine de Mornigan et Jean de Razines, maire dudit lieu de Mornigan, par laquelle celui-ci reconnaît devoir à ladite prestimonia 23 boisseaux de grains et 10 livres de cens. — Ventilation de la seigneurie du Breuil. — Vente des seigneuries du Breuil, des Cartes et de la mairie de Mornigan, par Claude-Pierre Luthier, écuyer, sieur du Breuil, à Louis de Barberin, chevalier, comte de Reignac.

E. 129. (Liasse.) — 151 pièces, papier ; 4 plans.

1658-1789. — Sentences par défaut, rendues par le bailli de la justice du Breuil, contre Antoine Lorillet, sieur de La Marche et du Puy, Louis Farcy, Jacques Delalande et autres, faute d'avoir exhibé les titres et payé les lods et ventes de leurs acquisitions. — Procédure entre Claude-Gaillard Luthier, sieur de La Richerie et du Breuil, et le sieur de La Marche, qui prétend que sa métairie de La Marche ne relève point du Breuil. — Procès-verbal contre François Caby, prêtre de Manthelan, qui s'abstient sans motif de dire la messe à la chapelle du Placier, dépendante du Breuil, et située près le village de Mornigan. — Sommation faite à la requête de Martin Duchamp, prévôt prestimoine de Mornigan, à Claude-Gaillard Luthier, de se présenter à ladite chapelle pour y faire servir la messe et fournir d'ornements. — Procédure entre Françoise Gaultier, veuve de Claude Luthier, et Claude Dubois, chapelain de la chapelle du Placier, au sujet des services que ce dernier a interrompus ; — sentence qui condamne la dame de La Richerie, comme solidaire, à payer tous les arrérages des rentes dues au chapelain sur les frêches des Champions, des Girards et des Gibernards. — Déclaration rendue à Guillaume de Vaubrun, abbé commendataire de l'abbaye de Cormery, par Françoise Gaultier, pour une maison en ladite ville, appelée le logis des Trois-Rois et les terres en dépendant. — Transaction entre Françoise Gaultier et Bernard Musnier, notaire, par laquelle ladite dame s'engage à acquitter les rentes dues sur la métairie de La Chauvellière, dépendante du Breuil. — Plan du fief de Mezières, joignant la prestimonia de Mornigan, et des terres de La Grande et Petite Garde, situées dans le fief de l'abbaye de Cormery.

E. 130. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1489-1775. — Vente d'une rente d'un muid de froment, assignée sur la seigneurie de Saint-Bauld, par Jacques Riou, écuyer, seigneur dudit lieu. — Transaction par laquelle Jehan, seigneur de Montejean, cède à Guy de Chousse, seigneur de Malicorne, la seigneurie de La Chapelle-Saint-Bauld relevant à foi et hommage de Sennevières. — Vente de la terre d'Armançay, paroisses du Louroux, Tauxigny, etc., par Ode de Bretagne, comte de Vertus, seigneur d'Avaugour, premier baron de Bretagne, et Renée de Couesmes, vicomtesse de Saint-Nazaire, sa femme, à Hélie Derdeau, seigneur de Paradis, notaire et secrétaire du Roi. — Extrait d'aveu, rendu par Hélie Derdeau à Gabriel de Tranchelion, écuyer, sieur de Sennevières. — Vente de la seigneurie d'Armançay et de La Chapelle-Saint-Bauld, par Hélie Derdeau à

Antoine de La Bretonnière, écuyer, sieur de Cangé et de Fouchambault. — Appréciation des cens, rentes, dîmes et autres droits dépendants de la seigneurie d'Armançay, dans la succession d'Antoine de La Bretonnière, seigneur dudit lieu. — Vidimus de pièces produites par Jean de Vannes, seigneur de Fontenay, Isoré et Azay, contre Claude Luthier de La Richerie, seigneur d'Armançay ; — inventaire des pièces produites par Claude Luthier. — Mise en adjudication de la seigneurie d'Armançay, saisie sur Claude Luthier, à la requête de René Sain, chanoine de Saint-Martin de Tours. — Adjudication par décret, en faveur de Claude de Duremort, de la tierce partie d'Armançay, saisie sur Antoine de La Bretonnière, à la réquisition d'Antoine Musnier, receveur des consignations à Chinon. — Procès verbal de visite des frêches d'Armançay. — Vente de la terre d'Armançay à Louis de Barberin, comte de Reignac, par François Luthier, sieur de Saint-Genouph, commissaire du bau et arrière-ban de la noblesse de Touraine, Grégoire Boillac, sieur de La Doratoire, et Michel Luthier, sieur de Montourain. — Aveu rendu à Marie-Anne Gaulle-pied de Sennevières par Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, vicomte d'Azay, Armançay, etc. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de La Cour et de la seigneurie d'Armançay. — Transaction entre les religieux de Cormery et Marie-Marguerite de La Vallée de Pimodan, veuve de Louis de Barberin, au sujet du tiers de la dîme de Tauxigny. — Procès-verbal de visite des moulins banaux de Pré, au Louroux, et de Remette, à Saint-Bauld. — Etat des titres de la seigneurie d'Armançay. — Quittance de l'empoissonnement de l'étang de Pré.

E. 131. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1483-1753. — Partage de la terre d'Azay entre Jeanne de Rillé, veuve de Jean Marques, Damien de Rillé, écuyer, sieur d'Azay, et Adam de Rillé. — Vente de la tierce partie d'Azay par Pierre Marques, écuyer, seigneur de Chenonceaux, et Martine Bérard, sa femme, Guillaume Marques, écuyer, seigneur de La Follaine, et Fouquet Marques, écuyer, seigneur de La Roche, à demoiselle Guyonne de Sauzay, dame de Chanceaux et de La Fougereuse. — Partage de biens de Jean-François de Cardonne, seigneur d'Azay et La Follaine, entre les enfants de Philibert Tissard, seigneur de Bisard, et Anne de Cardonne, sa femme. — Vente de la terre d'Azay par René Du Breuil et Claude d'Argy, sa femme, à messire Amblard de Chadieu, et Jeanne de Gaignon, sa femme. — Procès-verbal de l'érection d'Azay en vicomté, sur la requête d'Amblard de Chadieu, seigneur d'Azay. — Aveu de la terre d'Azay, rendu au Roi,

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

à cause de son château de Loches, par René Du Breuil, sieur de Liré, lieutenant de cinquante hommes d'armes, et Claude d'Argy, sa femme, dame du Plessis, d'Azay, etc. — Partage de la terre d'Azay entre Marie de Chadieu, femme de Jean de Vonnnes, seigneur de Fontenay, et Catherine de Chadieu, veuve de Papillon du Riou, chevalier, baron du Riou. — Baux à ferme et à rente de la métairie et du moulin de La Luzière, situés paroisse de Saint-Bauld. — Aveu du fief de La Luzière, rendu au chapitre de Saint-Martin, à cause de sa seigneurie de La Tour-Ysoré, par Jacques de Linières, Jean de Vonnnes et François Ysoré, seigneurs de Fontenay. — États des dépendances de La Luzière. — Baux à ferme de la métairie de La Cour-de-Fontenay, paroisse de Manthelan. — Procuration donnée par Yves Thibault de La Rivière, marquis de Paulmy, et Julie de Barberin de Reignac, sa femme, Charles de Campet, comte de Reignac, baron de La Rivière, et Marie de Barberin, sa femme, à Marguerite de La Vallée de Pimodan, veuve du comte de Reignac, leur mère, pour rendre foi et hommage au baron de Sennevières, à cause des fiefs d'Armançay et de Fontenay. — Baux à ferme et à rente, éventilement, arpantage et état des dépendances des métairies du Puy et de La Grange, situées au bourg et paroisse d'Azay-sur-Indre.

E. 132. (Liassé.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1456-1789. — Transaction entre les chanoines de Loches et Fouquet Guidart, maître d'hôtel de Charles VI, seigneur de La Follaine, concernant des droits de pêche dans l'Indre et rentes dues audit chapitre sur La Follaine. — Accord entre Amblard de Chadieu, maître d'hôtel de Charles IX, seigneur d'Azay, capitaine des gardes de la Reine-mère, et Jean de Jussac, seigneur de La Follaine et Chédigny, au sujet des embouchures de l'Indrois. — Procès-verbal d'arpantage de la frêche des Robius, située paroisse d'Azay. — Titres d'une rente de 21 livres, due à la seigneurie d'Azay. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant au seigneur de Chédigny de pourvoir au rétablissement du bac de ladite paroisse et des chemins y aboutissant. — État des rentes dues à la seigneurie de Chédigny et reçues par la veuve Jacques Saget, fermière. — Acte par lequel Jacques Fouard et Renée Souvent, sa femme, reconnaissent devoir à Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, marquis de Reignac, une rente de 35 livres sur la métairie de La Cotterie, paroisse de Vou ; — procédure entre Marie-Joseph-Gilbert Mottier, marquis de La Fayette, major général des armées des États-Unis d'Amérique, seigneur baron du Fau-Reignac, et les héritiers Fouard, pour le payement des arrérages de ladite rente ; — requêtes du marquis de La Fayette au bailli de Manthelan, assignations, jugements par défaut. —

Procès-verbal de visite et reconnaissance de la terre de Chédigny. — Papiers de recettes des ventes de bourrées, cotrets, etc., provenant des bois de Reignac. — Comptes de recette et dépense des domaines de Fontenay, Armançay, Le Breuil, Azay, La Follaine, Chédigny, etc., présentés au sieur Morizot, fondé de procuration de M. de La Follaine, par Louis Texier Olivier.

E. 133. (Liassé.) — 33 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1470-1765. — Transaction entre Guillaume Marques, écuyer, sieur de La Follaine, et le chapitre de Loches, au sujet de 2 arpents de pré situés aux Gains-de-Vernelles, et du droit de pêche. — Actes d'acquêts : d'une vigne, au clos de Vauchevrier, par Jean-François de Cardonne, seigneur d'Azay, La Follaine et Chédigny ; — d'une maison, près le moulin de La Rochette, paroisse de Chédigny, de vignes et de la moitié de la métairie de Laubrière, même paroisse, par Jean de Jussac, écuyer, sieur de La Follaine et Chédigny, et Astremoine-Claude de Jussac. — Extrait d'un partage des seigneuries d'Azay, La Follaine et Chédigny, entre Marguerite de Cardonne, femme de Jean de Nouroy, seigneur de l'Estang, et René de Ligneris, écuyer, seigneur dudit lieu. — Droit de banc refusé dans le chœur de l'église d'Azay au seigneur de La Follaine, à cause du partage de ladite terre. — Procès-verbal d'arpantage des moulins, terres et métairies de la seigneurie de La Follaine. — Partage de La Follaine entre les enfants de Jean de Jussac ; — états et désignations des lots. — Contrat pignoratif par lequel Jean de Jussac et sa femme, Marie Dubois, vendent la seigneurie de La Follaine à Georges de Sigougné, écuyer, sieur de Fretay. — Ventilation des seigneuries de La Follaine et Chédigny, etc., par arrêt du Parlement, à la requête des tuteurs des enfants mineurs de Joseph de Jussac. — Transaction entre Madeleine Luthier, veuve de François de Vonnnes, chevalier, vicomte d'Azay et Fontenay, et Dreux Le Hayer, chevalier, seigneur de La Chevalleraie et de la Follaine, par laquelle ce dernier offre de fournir l'aveu et de payer les lods et ventes des terres qu'il a acquises et réunies à La Follaine, ainsi que des terres et vignes affranchies du droit de dîme. — Quittances de rentes seigneuriales et féodales payées au fermier de la seigneurie d'Azay par M. de La Follaine. — Conférence de la frêche du Pressouer, à la requête de François de Vonnnes, vicomte d'Azay. — Baux à ferme de la seigneurie de La Follaine et du moulin à foulon, par Philippe-Louis Le Hayer de La Follaine, vicomte d'Azay, La Follaine, Chédigny, etc. — Vente desdites seigneuries par Diane de Jussac, veuve de Michel de Conflans, marquis d'Armentières, et autres

héritiers de Louis Le Hayer, à René-François Testart Des Bournais, écuyer, président trésorier de France à Tours. — Bail à moitié de la grande métairie d'Azay, par Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, vicomte d'Azay-le-Grand, Vulgo Le Chadieu et jadis Le Cardonne.

E. 134. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1663-1789. — Livres de remembrance de la seigneurie de Chédigny : — extraits d'actes d'acquisitions et d'échanges de maisons, terres, vignes et bois situés paroisse de Chédigny et Saint-Quentin, mouvant du fief de Chédigny et chargés des devoirs féodaux envers ladite seigneurie. — Acquisitions : des métairies de La Couture, paroisse de Chédigny, par François Ledet, notaire ; — de Montléger, par François Robin ; — de Bordebure, paroisse de Saint-Quentin, par Perfut, sur Charles de Riencourt, chevalier, commissaire des guerres ; — de prés, paroisse de Chédigny, par Claude Drouet Chalus, fermier de l'abbatiale de Beaulieu, sur Claude Dagnaux de Vienne, écuyer, maître d'hôtel de la Reine, seigneur de Chavaigne.

E. 135. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1396-1770. — MOUCHET DE VILLEDIEU (Du). — Aveux et dénombrem ents de la seigneurie des Genets, alias Le Bas-Rigny, rendus : par Philippe Le Voyer de Paulmy, au maréchal de Boucicault, à cause de sa châtellenie du Brenil ; — par Nicolas Rocher, seigneur baron de Sennevières, à Pierre de Boucicault, marquis de Viantais, Bridoré et autres lieux, à cause de son marquisat de Bridoré ; — par René de Persil, seigneur du Bas-Rigny, à Isabeau de Savoie, veuve de René de Bastarnay, seigneur de Bridoré. — Vente de la seigneurie du Bas-Rigny, par René de Persil, écuyer, sieur des Genets, à Yves Frangeul, valet de chambre de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, et à Berthe-Louise Facet, sa femme, femme de chambre de la Reine. — Baux à ferme du Bas-Rigny, par Jean Gaullepied, seigneur de Boisleroy et de la baronnie de Sennevières. — Mémoire justifiant que la boire de La Bondouère dépend du Bas-Rigny ; — description de ladite boire, situé sur le bord de l'Indre, paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte. — Contrats d'acquisitions et d'échanges, concernant la métairie des Noires, située paroisse de Sennevières. — Acquisition de ladite métairie par Pierre Le Royer, sieur de La Robinière, conseiller du Roi, lieutenant en la maréchaussée de Loches. — Partage des biens dudit Le Royer entre François de La Borde, sieur de La Thibaudière, Marie Le Royer, sa femme, et les demoiselles Anne et Claude Le

Royer. — Transaction entre Michel Gaultier, sieur de Vignolles, bailli de la baronnie de Beaulieu, Antoine Le Royer, sieur de La Martinière, et Catherine Le Royer, veuve de Jacques Guérin, sieur de La Raudière, juge au siège royal de Loches, au sujet de la métairie des Pins, dépendante de la succession d'Isaac Le Royer. — Consistance et dépendance de la métairie des Noires. — Baux à moitié de ladite métairie, par Guillaume Gaullepied et Charles Gigault de Bellefonds, barons de Sennevières.

E. 136. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1705-1729. — Procédure de Marguerite Crochet de La Brossadière, Louis Boutet, son mari, et Antoine Dumain, sergent royal, propriétaire du domaine des Noires, contre François Merlet, maître chirurgien à Beaulieu, acquéreur par bail à rente de ladite métairie ; — René Andrault de Bardine, Anne Gaultier de Vignolles, sa femme, Antoinette de Machefert, veuve en premières noces d'Antoine Le Royer, et Guillaume Gaullepied de Sennevières intervenant comme créanciers privilégiés ; — sentence qui ordonne le dégagement dudit Merlet ; — requête de celui-ci, demandant indemnité pour les dépenses qu'il a faites dans cette ferme qui était en ruine. — Autres procédures : de Gabriel Bruneau, sieur de La Mazerais, Marie Charles, sa femme, et Michel Charles, sieur du Tertre, héritiers d'Alexandre Maldant, sieur du Tertre, contre Antoine Dumain et les enfants mineurs d'Anne Le Royer, sa femme, pour le payement des rentes dues par Antoine Le Royer, sieur de La Martinière ; — entre Guillaume Gaullepied, baron de Sennevières, adjudicataire de la métairie des Noires, et Jacques Le Royer, sieur de Razilly, demandeur en retrait lignager de ladite métairie et obtenant un jugement en sa faveur à Loches ; — rappel du sieur Gaullepied qui obtient une sentence empêchant l'exécution de celle rendue à Loches ; — intervention des demoiselles Marguerite et Françoise de La Borde, prétendant que les droits de Guillaume Gaullepied sont périmés et que le retrait doit leur être adjugé.

E. 137. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1584-1779. — État des revenus des métairies de La Martinière et autres. — Bail à rente d'un bois taillis près de la forêt de Loches, par Étienne Dumain, valet de chambre de la reine Catherine de Médicis, seigneur de La Pinonnière et du Portail. — État des titres de la métairie de La Pinonnière, située paroisse de Sennevières ; — Vente de ladite métairie par Marthe de Machefert, veuve de Jacques Desgault, sieur de La Cossonnière, à Jacques

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Dousset, archer en la maréchaussée de Loches. — Acquisition de la borderie dudit lieu, par François Le Royer, sieur de Razilly. — Vente des métairies et borderie de La Pinonnière, Le Bray et Les Hautes-Vallières, par Anne et Antoinette de Machefert de La Frillière, à Guillaume Gaullepied, écuyer, baron de Sennevières, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Bourges. — Sous-seing par lequel Guillaume Gaullepied de Sennevières et Jeanne Gaullepied de Boisleroy, sa femme, abandonnent à Augustin Guilloit la jouissance pendant sa vie de la métairie et closerie du Grand-Village, paroisse d'Athée. — Testament de Joseph Cournal, capitaine de cavalerie dans le régiment de Villars, en faveur de M. Du Mouchet, comte de Villedieu, et autres. — Partage des biens provenant de la succession de Marie-Madeleine Gaullepied de Sennevières, femme de Claude-Dominique Du Mouchet, comte de Villedieu, entre Claude-Joseph-Louis Du Mouchet, capitaine de cavalerie, Jeanne-Geneviève Du Mouchet et François Du Mouchet, bachelier de Sorbonne. — Acte d'abandon de tous ses biens fait par Guillaume Gaullepied, baron de Sennevières, à Claude-Dominique Du Mouchet de Villedieu, Marguerite Gaullepied, sa femme, et Anne Gaullepied, fille majeure. — Contrat de mariage d'Anne Gaullepied de Sennevières avec Louis-Charles-Girardin Gigault de Bellefonds. — Sentence de séparation entre les susdits époux ; — transaction par laquelle la dame aura sa seigneurie de Sennevières et le mari son château de Mesvres, paroisse de Civray.

E. 138. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1779-1780. — Dénombrement en forme de terrier des terres, bruyères et bois de la baronnie de Sennevières. — Métairies de La Cour, de La Logerelle, de La Pilonnière, des Petites-Vallières, des Bas-de-Vallières, etc. — Acte sous-seing privé entre Anne-Catherine Gaullepied de Sennevières, marquise douairière de Bellefonds, baronne de Sennevières, Rigny, etc., et l'abbé Du Mouchet de Villedieu, son neveu et unique héritier, par lequel ladite baronne donne à la cure de Sennevières diverses pièces de terre.

E. 139. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier ; 1 plan.

1481-1784. — État des terres que le baron de Sennevières fait valoir par lui-même. — État général des prés de la baronnie de Sennevières et du fief de Rigny. — Vente de la moitié d'un arpent de pré, situé en la prairie de l'Indre, au gué Perrault, près de la boire de Rigny, par Robert Vaslard, tapissier du roi Charles IX, demeurant à Sennevières, à Jean Chaslon,

tisseur en drap. — Livre des menus suffrages, poules, œufs, etc., payés par les fermiers. — Actes de ventes, états et mémoires concernant les prés de Rigny ; — procès-verbal d'arpentage desdits prés. — Déclaration rendue à la seigneurie de Rigny par Marc Gaultier, laboureur. — Mémoire des cens et rentes de Rigny. — Assignation pour retenir et retirer par puissance de fief et retrait censuel la borderie du bourg de Sennevières, donnée à Adrien-René de La Fouchardièvre, maître fermier de ladite baronnie, par François Du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne. — Titres de ladite borderie. — Baux et arpantage des bois de Bougé, joignant ceux de La Roche et dépendant de Bridoré ; — vente d'une coupe de 40 arpents, près le château de Sennevières ; — plan desdits bois. — État des taillis de Liverneau. — Retrait féodal par Guillaume Gaullepied de Sennevières sur Jacques Le Voyer, sieur de Razilly, de 60 arpents de bois taillis dit de Rochefort. — Procès-verbal d'arpentage des bois de Sennevières. — Bail à ferme du moulin de Sennevières ; — procès-verbal d'estimation des tournants, virants et autres ustensiles dudit moulin. — Papier de recette des rentes dues à la baronnie de Sennevières. — Livre de dépense de l'abbé de Villedieu.

E. 140. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1768-1788. — Procédures : entre Marie-Anne-Catherine Gaullepied, dame de Sennevières, veuve de François Gigault de Marennes, marquis de Bellefonds, seigneur de Mesvres, et les sieurs Antoine Berthon, cultivateur, Veneau et Lecomte, notaires royaux à Loches, pris solidaires pour les arrérages des rentes dues à la baronnie de Sennevières sur les frêches des Buissons-Vaubelins et de l'Areau-Châtillon ; — entre François Du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne, baron de Sennevières, seul héritier de Marie-Anne Gaullepied, et Jean Lecomte, notaire, Gilles Corset, laboureur, et autres, prétendant que les prés qu'ils possèdent dans la prairie de Saint-Germain ne sont pas dans la directe du baron de Sennevières, mais bien dans celle du seigneur de Saint-Germain. — Requête de la baronne de Sennevières au bailli de Loches contre divers particuliers qui se croient le droit de pratiquer un chemin dans la cour de son château. — Assignations du procureur fiscal de ladite baronnie contre les habitants, pour les contraindre à donner les trois journées qu'ils doivent, depuis un temps immémorial, au seigneur dans le cours de l'année et pendant les vendanges.

E. 141. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1588-1789. — **PATAS.** — Contrat de mariage de

François de Vaulx, seigneur de Berry, grènetier au grenier à sel de Tours, avec Marguerite Tardif, fille de Jean Tardif, sieur de Chesniers, échevin de Tours, et d'Anne Cailleau. — Actes de vente du domaine de La Rauderie, situé paroisses de Cerelles, Nouzillé et Rouziers ; de la moitié du fief de Moulinet, du moulin dudit lieu et de la métairie de La Vallerie, situés paroisse de Nouzillé, par Pierre de Vaulx, écuyer, sieur de Berry, Pierre Drouet, avocat en Parlement, Marguerite de Vaulx, sa femme, et autres héritiers de François de Vaulx et de Marguerite Tardif, leur mère et belle-mère, à Philippe Rochain, sieur des Maisons-Rouges, et Élisabeth Lasneau, sa femme. — Arbre généalogique de la famille Patas, depuis le XV^e siècle. — Tableau des enfants issus de Christophe Patas et de Thérèse Villette, sa femme, de 1657 à 1671. — Testament de Pierre-Claude Amyot, avocat en Parlement, en faveur de Pierre-Claude Drouet, son neveu, et des enfants de Barthélémy-Robert Drouet, greffier criminel, écuyer, seigneur de Bazancourt, etc. — Partage de la vaisselle d'argent entre les enfants de Barthélémy Drouet, Robert-André Drouet, prêtre, etc. — Acte de naissance de Robert André. — Provision d'un canoniciat et d'une prébende pour ledit Robert. — Arpentage du domaine de La Bretonnière, appartenant à l'abbé Drouet. — État des titres des terres et seigneuries de La Turbellière et des Doits, remis par l'abbé Drouet au sieur Ferrand, acquéreur desdits fiefs. — Mémoires de travaux et fournitures pour Robert-René Drouet, chanoine de Saint-Martin. — Lettres : des sieurs Dosne, notaire à Paris, de Lattre, etc., à Robert Drouet, chanoine, concernant la liquidation de la succession Amyot, et la vente des fiefs de Bazancourt et de Châteaupaire ; — de MM. de Vaussay, Villain de La Tabaise, lieutenant général de Saint-Calais, Bruslé de Monclot, concernant le loyer et la vente d'une maison rue d'Avignon, indivise entre eux et M. Drouet.

E. 142. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1678-1740. — PÉROT DE LISLE. — Actes par lesquels Jean Pérot, sieur de La Quénardière, paroisse de Boussay, valet de chambre de M. le Prince, fait le partage de ses biens entre ses enfants Daniel et Marie Pérot, Marguerite Pérot, femme de Denis Chézaule, avocat en Parlement, et Jean Pérot de Lisle. — Contrat de mariage de Jean Pérot de Lisle, marchand à Thouars puis à Preuilly, avec Marguerite Girard, de Thouars. — Conférence de la frêche du village aux Michaux, paroisse d'Obterre, faite à la requête de Jean Robin, écuyer, sieur de Lambre, Louis Barrault, sieur des Rimbaudières, et autres, pour connaître ce qu'ils doivent chacun à la seigneurie dudit lieu. — Accord au sujet de l'union entre

Marie Pérot, fille de Jean Pérot de Lisle et Pierre Peltier, contrôleur en l'Élection de Saumur. — Inventaire des effets, titres et papiers de Jean Pérot, décédé ; — partage des biens et valeurs entre Joseph et Marie Pérot et Benjamin Pérot des Roches. — Transaction par laquelle Pierre Charcelay, sieur de La Vienne, s'engage à payer dans les 5 ans 5,000 livres à Joseph Pérot de Lisle, lieutenant des gardes de la porte du Roi. — Testament de Marthe Peltier, fille unique de Pierre Peltier et de Marie Pérot. — Mémoire du sieur Bargeton tendant à démontrer la nullité de ce testament qui déshérite les parents. — Reconnaissance de Jacques Alizon, métayer du domaine de La Groux, paroisse d'Yzeures, pour les bestiaux, semences et avances en argent qui lui ont été fournies par Joseph Pérot de Lisle.

E. 143. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1732-1778. — PICHEREAU. — Contrat de mariage de François Pichereau, fils de François Pichereau, contrôleur au grenier à sel de Clermont, et de Gabrielle Cuvelier, avec Louise-Élisabeth Coste de Briançon, fille de Jean Coste de Briançon, receveur des Aides au bureau général de l'Élection de Clermont, et de Marie-Anne Chéron. — Actes par lesquels François Pichereau, agissant pour Pierre et Louise, ses enfants mineurs, Catherine Letellier, veuve de Joseph Coste de Vaugourdon, Joseph Picault de La Ferrandière, élu à Chinon, et Marie Coste, sa femme, renoncent à la succession de Louis-Joachim Coste, directeur des affaires du Roi à Soissons. — Sous-seing des notaires et avocats de Chinon, certifiant que Marguerite Coste, veuve d'Étienne Seiller, avait pour héritiers lors de son décès Louis, Jérôme et Suzanne Coste de Vaugourdon, enfants de Joseph Coste de Vaugourdon, son frère, Pierre et Louise Pichereau, enfants d'Élisabeth et de Marie Coste de Briançon, filles de Jean Coste de Briançon, son autre frère. — Procédure exercée à la requête de François Pichereau, fils mineur de Pierre Pichereau, écuyer, sieur de Geffrus et de La Martinière, contrôleur des guerres de la maison du Roi, et de Marie Duchâtel, demeurant à Chinon, contre le sieur Bucheron, journalier, pour rentrer en possession par retrait lignager d'une maison à Chinon que ledit Bucheron a prise à rente de Marie Coste, sa grand'tante ; — jugement qui autorise ledit retrait.

E. 144. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1644-1789. — PIERRES DE FONTENAILLES (de). — Quittances des sommes versées par M. de Fontenailles, seigneur de Palais, curé de Dierrs, ou ses représentants, pour les collecteurs des tailles de Leugny, les

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

taxes, impositions royales, gages de gardes, rentes, etc. — Mémoires de travaux et fournitures. — Lettres des sieurs Gatian aîné, de Maussabré, de Pierres, des dames Chalus et de Pierres, concernant le métayer de La Caronnière, des intérêts de famille, etc. — Procédure entre Charles-Constant de Pierres, chevalier, seigneur de Fontenailles, et Antoine Joyau, pris solidaire pour le paiement des rentes dues à la seigneurie de Palais, paroisse de Leugny, sur la frèche de La Blanchetière ; — état des rentes dues par les détenteurs de ladite frèche. — Accord par lequel Françoise-Catherine de Marsay, dame de La Glanchère, veuve de François-Charles-Constant de Pierres de Fontenailles, abandonne à François-Constant de Pierres de Fontenailles, son fils, la direction de tous ses biens. — Marchés pour la construction de bâtiments à Cussay, Dierre, etc. — Procédure entre César-Victor de Pierres de Fontenailles, curé de Dierre, Louis Drouin, boulanger, Claude Couturier, scieur de long, et Maurice Couturier, marchand de bois, concernant le règlement des bois acquis par le curé. — Bail à ferme des fief et seigneurie de Palais et de Chantepie. — État des rentes de la seigneurie de Palais. — Extrait d'un aveu de Palais, rendu à M. de Montbazon par les héritiers de M. de Puizieux, baron de Pressigny. — Contestation entre Françoise de Marsay et Georges de Mons, écuyer, sieur de La Roche-Danchaille, qui porte ses prétentions sur une pièce de terre dépendante de La Glanchère.

E. 145. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1771-1790. — Livre de recette et de dépense. — Récoltes des rentes dues : par les sieurs de Maussabré, Étienne et Émery Roullet, sur héritages à Chillouais ; — par les héritiers Raimbault, sur biens à La Chapelle ; — par Pierre Robin, aubergiste à Ligueil et les héritiers Bournigal, sur l'auberge de l'Écu ; — par les sieurs de Plais ; — par les exploitants des fermes : de La Caronnière, en Poitou ; — de Palais, de Chantepie, de La Glanchère ; — de Boisgard et de Colombiers près Loches ; — de la dîme de Dierre, en grains, vin et chanvre. — Dépenses pour les réparations des bâtiments des fermes de La Glanchère, Colombiers, etc.

E. 146. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ;
84 pièces, 1 cahier de 18 feuillets, papier.

1424-1786. — **PLESSIS RICHELIEU (Du).** — Délaissement des domaines de Chinon et autres, fait par les commissaires du Roi à la princesse de Conty, en échange des terres de Châteaurenault, etc. — Vente de la seigneurie de Chinon, par Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conty, veuve de François de

Bourbon, à Armand-Jean Du Plessis, cardinal, duc de Richelieu. — Procès-verbaux d'évaluation et consistance de ladite seigneurie. — Lettres patentes de Louis XIII, permettant au cardinal de Richelieu de faire bâtir un bourg, clos de murs et fossés qui aura deux marchés par semaine et quatre foires franches par an, de huit jours chacune, dont les habitants seront affranchis de tailles, etc., tant qu'il n'y aura pas 100 maisons de bâties. — Aveux et dénombremens : du fief de La Guichardière, rendu par Jean Royraud, écuyer, seigneur d'Aubigny, à Charles Turpin, baron de Vihiers, seigneur de Crissay, à cause de sa baronnie de Vihiers ; — du fief Louzaye, rendu par Armand-Léon de Bouthillier, comte de Chavigny, à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, châtelaine de Champigny-sur-Veude, à cause de ladite châtellenie ; — de la seigneurie de Pont-Amboisé, rendu par Louis-René Veau, chevalier, seigneur de Rivière, à Charles Drouen, écuyer, seigneur de Courcoué, Boissay, etc. — Extrait du procès-verbal de l'adjudication au rabais des travaux et réparations à faire au château de Chinon. — Consistance et revenu du domaine de Chinon, en 1610. — Compte de la recette et dépense du comté de Chinon, rendu au duc de Richelieu par Bertrand Poirier, avocat. — Cahier d'audience terrier et aveux de la châtellenie de Cravant. — Contestations entre les seigneurs et les habitants de Cravant au sujet des biens communaux. — Aveux et dénombremens : de la seigneurie de La Touche-le-Bailly, rendu par Pierre de La Valette, seigneur dudit lieu, à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, à cause de sa châtellenie de Cravant ; — du fief de La Guertinière, paroisse de Panzoult, par Alexis Barjot, abbé de Moussy, au duc de Richelieu, à cause de sa baronnie de l'Île-Bouchard. — Acquisitions par Armand-Jean Du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, de diverses pièces de bois taillis et terres situées au bois de Cenezay et près la ville de Richelieu, sur Pierre Olivier, sieur des Perrières, Jacques de Beaumont, seigneur du Ruau, et autres. — Bail à ferme des pavillons de la première porte d'entrée du château de Richelieu. — Arrêt du Conseil, portant modération à 8,000 livres, en faveur de François Perrault, de l'office de lieutenant général au siège de Chinon. — Titres de rentes. — Partage en 1457, entre Louis de Clérambault, écuyer, seigneur de Richelieu, et Perrine, sa sœur, femme de Geoffroy Du Plessis, seigneur de La Vernollière, de la succession de Gillette de Mausson, leur mère. — Vente de maisons et dépendances à Limeuil, paroisse de Pouant, par François Du Plessis, chevalier, seigneur de Richelieu, Neuville, etc., gentilhomme de la Chambre du Roi, lieutenant de la compagnie du prince de Dombes, à François Dagouet, fermier de la terre de Neuville, paroisse de Nueil. — Bail à rente d'une maison à

Braye, par Jeanne de La Porte, dame de Richelieu, à Jean Asselin et Antoinette Savaton, sa femme.

E. 147. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ;
147 pièces, papier ; 1 plan.

1519-1789.—Ventes : de 18 arpents de pré, en la prairie de L'Aubraye, paroisse de Larçay, par Astre-moine Dubois, chevalier, sieur de Sonzay, à Pierre Forget, chevalier, baron de Véretz, La Ferté, La Salle et le Fau, — de partie de la terre de Véretz, à Denis Le Bouteiller, seigneur de Rancé, par Guillaume Benard, sieur de Rezay, agissant pour Julien Chalopin, sieur de La Boisserie, conseiller du Roi, contrôleur général des finances à Tours, et Charlotte Leblanc, sa femme ; — de terres, prés et cave en roc, paroisse de Véretz, par Antoine Lecreux, grammairien à Tours, et autres, à Armand-Louis de Wignerod Du Plessis de Richelieu, comte d'Agenois, baron de Véretz. — Échange de pièces de terre entre Louis de Richelieu, duc substitué d'Aiguillon, baron de Boulogne et Véretz, seigneur prévôt de Larçay, gouverneur du château de La Fère et de la ville d'Aiguillon, et Pierre-Charles Boutet du Briou, sieur de Beauregard. — Cession par René Barré, fabricant à Tours, à Antoine Rose, conseiller, juge garde de la Monnaie, d'une somme de 6,500 livres, que le duc d'Aiguillon s'engage à payer sur le prix de son acquisition du Vieux-Moulin. — Aveux et dénombrements de Véretz, rendus à Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, seigneur de Larçay, par Adam de La Barre, sieur de Beausseraye et ses frères et sœurs, héritiers de la demoiselle Anne Forget ; — à Mathieu Ysoré d'Hervault, archevêque de Tours, par Armand-Charles, duc de Mazarin ; — à Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque, par Armand-Louis de Wignerod de Richelieu, duc substitué d'Aiguillon. — Baux à ferme du moulin banal de Véretz, du port et passage sur le Cher, de prés, paroisses de Véretz, Montlouis et Azay, du droit de pêche. — Baux à moitié des métairies de La Gagnerie, La Bretonnière, La Vrillière, le Vieux-Moulin. — Procès-verbal de visite de la ferme de Véretz. — Estimation des réparations à faire aux bâtiments du château de Larçay et autres. — Procès-verbal d'estimation des dépendances de la terre de Véretz ; — état des domaines ; — correspondance concernant la vente des bois.

E. 148. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ;
125 pièces, papier ; 1 plan.

1350-1789.—Copie d'aveu rendu à Pierre Freaud, archevêque de Tours, par Pierre de Larçay, pour son hébergement de Larçay, etc. — Aveux rendus à Mathieu Ysoré d'Hervault et Jacques de Chapt de Rastignac,

archevêques de Tours, par Armand-Charles, duc de Mazarin, de La Meilleraye et de Mayenne, et par Armand-Louis de Wignerod Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, à cause de leur baronnie de Larçay. — Extrait de l'acte de vente des terres de Véretz et de Larçay, par les abbé et chevalier de Rancé, à MM. d'Effiat et de Mazarin. — Inventaire des papiers desdites seigneuries. — Mémoire pour l'abbé d'Effiat, concernant l'acquisition de Véretz et Larçay et les payements qui en ont été faits. — Détail du revenu de la prévôté de Larçay. — États des domaines dépendants de ladite prévôté et de la seigneurie de Véretz. — Sentence en faveur du duc d'Aiguillon, dans une contestation entre ledit duc et le sieur Planche, concernant les devoirs féodaux. — Acquisition de la closerie et métairie de La Salle-Girault, paroisse de Larçay, par Gabriel Normand, docteur en médecine, de Louis Planche, détenu prisonnier à Tours. — Correspondance et mémoire concernant l'échange de la terre de Larçay, contre celle de Saint-Antoine-du-Rocher, entre l'archevêque de Tours et le duc d'Aiguillon. — Baux à ferme de prés, situés paroisses de Larçay, La Ville-aux-Dames, Cangé et Saint-Avertin ; — des métairies de La Babinière et du château de Larçay. — Procès-verbal de prisée des bestiaux des quatre métairies de Véretz et Larçay. — Nomination par Louis Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, de Jacques de Faye, comme greffier des châtellenies de Véretz et Larçay. — Mémoire du sieur Chaslons, faisant connaître que son but est de réunir à Véretz tout ce qui appartient au prince de Rohan et à l'archevêque, et que le duc d'Aiguillon peut posséder tous ces objets sous les mêmes foi et hommage dus au Roi. — Mémoire concernant l'échange à faire entre les ducs d'Aiguillon et de Rohan, lequel céderait Couziers, Narbonne, Thorigny, la Vallée-Noire, La Vallée-d'Esves, La Duporterie, La Tour-des-Brandons, Chambray, etc., pour les terres d'Artannes, de Montgaugé, etc. — Estimation de Couziers et de ses dépendances. — Tableau des propositions de l'archevêque de Tours et des répliques du duc d'Aiguillon, concernant l'échange de la terre de Larçay, contre celle de Saint-Antoine-du-Rocher.

E. 149. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1760-1770.—Terrier de la prévôté de Larçay. — Lettres patentes du Roi, autorisant Emmanuel-Armand Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, prévôt de Larçay, seigneur de Véretz, à faire le terrier desdits domaines. — Procès-verbaux d'arpentage des terres de Larçay, par Alexandre Craquin, notaire de la châtellenie de Véretz. — Reconnaissances de cens et devoirs seigneuriaux et féodaux et de rentes en grains et argent, par les détenteurs des frêches de La Petite-Piardièvre, de La Fosse-Logère, de La

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Poupelinière et des Girardières, situées paroisse d'Azay-sur-Cher ; — des Hauts-Lieux, des Marais, des Grands-Lions, des Noirais, de La Ripaudrie, de La Tour, etc., situées paroisse de Larçay ; — des Aulnaies, dans la paroisse de Véretz. — Déclarations : de la fabrique de Larçay, pour les terres, prés et vignes qu'elle possède dans ladite paroisse ; — de Louis Aubry, seigneur de Mosny, pour sa terre de Mosny, paroisse d'Azay-sur-Cher ; — de Catherine Mangeant, veuve de Girolet de Bois-Regnault, pour sa terre des Richers, paroisse de Larçay, etc.

E. 150. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1722-1729. — Terrier de la baronnie de Véretz. — Copie des lettres patentes de Louis XV autorisant la confection dudit terrier, pour Armand-Louis Du Plessis de Richelieu, comte d'Agenois ; — publications et entérinement desdites lettres. — Dépendances de la baronnie de Véretz, comprenant les métairies de La Gagnerie, La Bretonnière et Villiers, situées paroisse de Véretz, La Séguinière, paroisse de Larçay, etc. — Déclarations : de divers particuliers ayant des possessions dans le fief de Véretz ; — de Léonard Barré, sieur de La Freslonnière, Pierre Chalopin de Bonrepos, et Pierre Estevou, doyen de N.-D.-de-Bondésir, pour prés en la prairie de L'Aubraye ; — de Françoise de Fargue, pour la métairie de La Philipponnière, paroisse de Véretz ; — de Laurent Darcy, pour les terres et seigneuries de Chanceaux et de La Gitounière, paroisse d'Azay ; — des religieux de Cormery, pour un pré, prairie de Saint-Paul-de-Cormery, sur le Cher ; — de Jean de Radiolle, sieur du Rouche, pour la métairie et closerie appelée la Haute-Maison, paroisse d'Azay-sur-Cher ; — de Jacques Rouillé, bourgeois de Tours, pour une closerie dite La Bercellerie ou le Roujoux, paroisse de Véretz ; — de Louis Massicault, sieur de La Chavonnière, pour la closerie de La Chavonnière et la métairie de La Belaudrie, paroisse de Véretz ; — de Françoise-Charlotte de Beauvais, veuve de Joseph Roujou, pour son domaine de La Roche-Morin, paroisse de Véretz, les métairies de La Désirée et de La Bourdrie.

E. 151. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1786-1789. — Sommier des fermes de la baronnie de Véretz, avec la recette et la dépense. — Les fermes : de La Bretonnière et des Pins, pour 1,000 livres, 6 septiers de blé, 6 chapons, 12 poulets vifs et 8 douzaines d'œufs ; — du château de Larçay, pour 800 livres, 10 septiers de blé, 6 chapons, 8 poulets, 8 douzaines d'œufs ; — du Vieux-Moulin, pour 324 livres, 10 septiers de blé, 6 chapons, 12 poulets, 8

douzaines d'œufs ; — de la boucherie de Véretz, pour 150 livres ; — du moulin banal, pour 750 livres et 6 canards ; — du droit de pêche, pour 50 livres ; — du droit de passage sur le Cher, pour 150 livres ; — de 11 arpents de prés, paroisse de Montlouis, pour 700 livres. — Adjudications des bois du parc, à 307 et 310 livres l'arpent. — Conventions : avec M. de Louvigny pour conduire la ménagerie et tous les bestiaux qui lui seront fournis, les faire soigner, pacager, etc. ; — avec Jean Auvray, pour les façons des vignes, à 20 livres l'arpent, 2 livres le millier de charnier et 50 sous le cent de provins. — Rentes : de 800 boisseaux de blé, due aux religieux de Cormery ; — de 1,280 livres, à M. Preuilly ; — de 42 septiers 8 boisseaux et demi de blé et 10 livres, à l'archevêque de Tours ; — de 41 livres 10 sous, au trésorier de Saint-Gatien.

E. 152. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1789-1791. — Livre de recette et de dépense des seigneuries de Véretz, Larçay et Les Pins. — Recette : des fermes de La Bretonnière et des Pins, du château de Larçay, du Vieux Moulin, de Villiers, de La Babinière ; — des oseraies et gravanches des îles de Beaulay, et des Mûriers ; — des dîmes de Véretz, Larçay, Le Croulé, et La Pierdière ; — de la maison de La Fuie ; — des droits de boucherie, de pêche, de bac et passage ; — du moulin banal, — de la métairie et fuie de La Gagnerie ; — de la ménagerie du parc ; — des vers à soie et mûriers ; — de la prairie de Beaulay ; — des vignes, de la vente des bois et des lods et ventes. — Dépenses pour : les collecteurs des tailles ; — la portion congrue du vicaire de Véretz ; — le régisseur, le concierge, les jardiniers et le garde ; — la destruction des renards et blaireaux à 20 sous pièce, et des oiseaux de proie à 5 sous ; — le bailli et le procureur fiscal ; — les défrichements et fossés ; — la ménagerie de La Babinière ; — les réparations des bâtiments, des murs du parc, du pont tournant et des bassins ; — les aumônes, etc.

E. 153. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1748-1763. — Comptes rendus au duc d'Aiguillon, par Jacques-Ignace-François de Gorre, de la recette et dépense des revenus et produits des terres de Véretz et Larçay. — Compte de dépense par extrait, concernant : les frais d'exploitation et de régie desdites terres ; — les charges ; — les réparations ordonnées par le duc ; — la ménagerie ; — la nourriture et les gages des domestiques, qui ne sont pas à la charge de l'exploitant. — État de la cueillette et gestion des blés, seigles et orges, récoltés

dans les métairies de La Gagnerie, de La Bretonnière et du château de Larçay, et des dîmes en grains, exploitées dans la paroisse de Véretz. — Frais de bureau et de voiture pour le vin et autres provisions, envoyés à Rennes au compte du duc d'Aiguillon. — Observations sur le revenu de la terre de Véretz, en 1755, non compris les bois, donnant pour produit ordinaire 8,760 livres 15 sous. — États : de la vente et distribution des blés, dont le sieur de Gorre demeure chargé ; — de la vente des blés de mouture, provenant du moulin banal de Véretz, exploité à moitié par Jean Tribon. — Quittances à l'appui des comptes.

E. 154. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1764-1789. — Comptes généraux de la recette et dépense des terres de Véretz, Larçay, Les Pins et Thilouze, rendus au duc d'Aiguillon par Ignace de Gorre et Mathias Chique, comprenant les rentes seigneuriales de Véretz et Larçay, sur les frêches de : La Bourgogne, Les Baubées, Le Girouet, Les Meuniers, Les Blots de Nitray, Les Gilons, Les Millets, Les Petites-Maisons, Le Vieux Four, Les Perdereaux, La Moissonnière, Le Carroir de Villiers, Les Fosses-Blanches, Les Bruères, Le Fouteau, La Chauvellière, La Fosse-Loriette, La Fontaine-Morin, etc. ; — le produit des lods et ventes, des bestiaux, de la soie, des bois, blés et vins. — Dépenses pour frais d'exploitation et de régie. — Rentes et redevances dues à la fabrique de Véretz et au chapitre de Saint-Gatien. — Gages : de Louis Pesche, ancien concierge ; de Guillaume Grosbois, Martin Bienvault, et Pierre Bataille, jardiniers ; de Michel Mesroi, garde. — Compte particulier des journaliers employés aux travaux ordonnés par le duc. — État de la récolte des vins provenant de la dîme exploitée et des vignes du château de Véretz. — Inventaire du mobilier du château de Véretz.

E. 155. — (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1690-1698. — Comptes de la dépense de l'office d'Armand-Charles de La Porte, duc de Mazarin : 13 livres de sucre, pour 9 livres 2 sous ; — 50 livres de viande, pour 8 livres 15 sous ; — 2 dindons, pour 1 livre 4 sous ; — 2 poulardes, pour 18 sous ; — 12 poulets, pour 2 livres 8 sous ; — 8 livres de beurre, pour 2 livres 8 sous ; — 12 douzaines d'œufs, pour 1 livre 10 sous ; — 1 boisseau de sel, pour 10 livres 18 sous 6 deniers ; — 16 onces d'huile pour 10 sous. — Chaque mois ces comptes sont arrêtés et signés par le duc de Mazarin.

E. 156. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets, papier.

1575-1737. — **POCQUET DE LIVONNIÈRE.** — Procès-

verbal de plantation des fourches patibulaires à deux piliers de la seigneurie de Francpalais, située paroisse de Luzay. — Aveux et dénombremens de la seigneurie de Francpalais, rendus : par Jehanne Prévost de Sansac, veuve en premières noces de René Duval, et en deuxièmes de François de Céris, écuyers, seigneurs de Francpalais et de La Bouessière, à Bonaventure Villiers, chevalier, maître d'hôtel du Roi, seigneur de Puy-Garreau, baron de Marmande, Faye-la-Vineuse et Doussay ; — par Louis de Bernabé, chevalier, baron de La Haye-Fougereuse, seigneur de La Boullaye, Francpalais etc., à Cyprien Gillier, marquis de Puygarreau, baron de Marmande, etc. ; — par François-Marie Humeau, écuyer, seigneur du Haut-Plessis, Francpalais, La Boissière, etc., à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, chevalier, comte d'Argenson, baron de Marmande, vicomte de La Guierche, etc., à cause de leur baronnie de Marmande. — Aveu et dénombrement des dîmes de la seigneurie de Marmande, rendu au Roi, à cause de son château de Chinon, par René Gillier, seigneur dudit lieu. — Foi et hommage lige et simple, rendu à la baronnie de Marmande, par Jean-Claude-Scévolé-Pocquet de Livonnière, le jeune, écuyer, seigneur de Francpalais. — Table alphabétique des aveux rendus à la baronnie de Marmande.

E. 157. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ;
91 pièces, papier ; 1 plan.

1645-1784. — **POIRIER DE BEAUV AIS.** — Procès-verbal de visite et estimation de la terre de Nueil et de ses dépendances, à la réquisition de Charlotte d'Anguechin, veuve de Jean de Chezelles, écuyer, seigneur de Nueil, et de Louis de Chezelles, seigneur de Marcilly, neveu de Jean de Chezelles. — Partage de la succession de Prégent Poirier, procureur au grenier à sel de Chinon, et de Mathée Amelin, sa femme entre leurs enfants Jean Poirier, avocat en Parlement, Pierre Poirier, avocat au Conseil, Louis Poirier, docteur médecin à Paris, Marguerite Poirier, femme d'Armand de Chauvry, écuyer, sieur des Vertus, Bertrand Poirier, avocat en Parlement, Guillaume Poirier, sieur de La Gilberderie, Eustache Poirier, chanoine de Champigny, et Marie Poirier, femme de Charles-Henry, sieur du Lac, commissaire du Roi à Chinon. — Inventaire des titres et papiers trouvés après le décès de Mathée Amelin, veuve de Prégent Poirier. — Procès-verbal d'arpentage et estimation de la seigneurie de Bélébat, paroisse d'Assay, à la réquisition des héritiers d'Henri de Bremond, écuyer, sieur de Bélébat. — Bail à terme de la métairie des Roches-Saint-Paul, dépendante de la seigneurie de Beauvais, par Jean Daguinseau, marchand à Chinon et fermier de ladite seigneurie. — Vente de coupes de

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

bois à La Égronnière. — Vente de la terre de Beauvais et métairie de La Égronnière, par Marie-Anne Drouen, veuve de Jacques Ragonneau, sieur de La Fuye, à Bertrand Poirier, avocat en Parlement, et à Marguerite Ragonneau, sa femme. — Procès-verbal de visite desdits domaines. — Acquisitions par Bertrand Poirier, seigneur de Beauvais, de la métairie de Poizay, paroisse de Champigny, de terres à Jaunay, de maisons, etc., à Chinon et à Ligré. — Déclaration féodale, rendue à la seigneurie de Rivière, par Bertrand Poirier, chevalier, pour un pré en ladite paroisse. — Bail à ferme de la seigneurie de La Ripaudière, par François de Bussy, chevalier, seigneur de Bizé, et Joseph Poirier, président en l'Élection de Richelieu. — État de la borderie et closerie du Haut-Bout. — Déclaration rendue à Bertrand Poirier, à cause de son fief de Vérineau.

E. 158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1603-1789. — Bail à ferme du fief du Petit-Bois, paroisse de Sazilly, par Louis Audiger, seigneur des Places, paroisse de Savigny. — Titres de rentes assignées sur une maison, rue Basse à Chinon, etc. — État des rentes féodales dues à la seigneurie de Chancelée, par Bertrand Poirier, président en l'Élection de Richelieu, à cause des métairies de La Briotière et des Couteaux. — Conférence de la frêche de La Roche-Mercier, sise dans le fief de la seigneurie de Razines, appartenant à Anne Dubois, dame dudit lieu. — Compte de la recette et dépense des moulins de Beauvais, rendus à Poirier de Beauvais, par Nicolas Fournival. — Compte rendu au comte de Bombelles, maréchal de camp, et autres héritiers du chevalier de Rassé, par M. Poirier avocat, de la recette et dépense qu'il a faite dans la gestion des terres de Néman et de Rassé. — Procédures : de Jean Leroux de Rassé, chevalier, seigneur de Néman, contre Augustin Poirier, écuyer, seigneur de Nazelles et de La Roche picher, paroisse de Ligré, pour le payement des lods et ventes desdits fiefs ; — de Bertrand Poirier, avocat en Parlement et au bailliage le Chinon, assesseur en la maréchaussée, exécuteur testamentaire de Marie Benoît, contre Étienne de Seguin, chevalier, seigneur de Cabassol, et autres héritiers de ladite demoiselle ; — copie du testament de Marie Benoît. — Transaction sur procès entre Louis Lebas, procureur fiscal du duché de Richelieu, Jacques Duplessis, sieur de Bourneuf, Jacques Vandiot, sieur de La Tour, Prégent Poirier, procureur du Roi au grenier à sel, et autres héritiers d'Eustache et Macé Lebas. — Partage des biens du sieur Ragonneau, entre François, Charles et Marie Ragonneau et Bertrand Poirier, autorisé de Marguerite Ragonneau, sa femme. — Quittances de rentes dues par Bertrand Poirier.

E. 159. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1755. — PRÉAUX (de). — Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de La Haute et de La Basse-Roche-aux-Poitevins, dépendantes de la terre d'Écueillé, rendu à Jean Luc de Préaulx, chevalier, baron de La Fouquettière, par Ambroise Ribot, agissant pour Louis de Conflans, marquis d'Armentières, tuteur de Louis de Conflans, colonel du régiment d'Orléans-cavalerie, et de Charles de Conflans, ses fils mineurs. — Métairies : de La Haute-Roche avec maison forte, de La Basse-Roche et de La Norcière. — Moulin de La Roche et ses dépendances, tenu à foi et hommage du duc de Saint-Aignan. — Droits de pacage, pêcherie et chasse ; — de terrages sur divers particuliers. — Devoirs dus à La Haute-Roche par le duc de Beuvilliers, la comtesse de Chavigny, les héritiers du sieur de Maussabré et autres, pour domaines situés dans les paroisses de Cloé, Nouans, Écueillé, etc., et par les religieux Augustins de Châtillon, pour leur terre et fief de Courceuil, paroisse d'Écueillé. — Déclaration du lieu appelé La Cattière, paroisse de Luçay, tenu en roture du fief de La Fouquettière.

E. 160. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1414-1778. — PREUILLY (de). — Sentence rendue au Châtelet de Paris, qui autorise Sarrasine de Prye, veuve d'Eschivart, seigneur de Preuilly, agissant pour Antoine de Preuilly, son fils mineur, à acquérir par retrait féodal, une rente de 50 écus d'or, constituée par Gilles de Preuilly, frère d'Antoine, au profit de Richard de Monteille. — Actes de ventes et baux à rentes de terres, vignes, etc., situées entre autres au lieu de La Fontaine, paroisse de Preuilly. — Procédure de Louis Villeret, fermier de la seigneurie du Pouet, contre Anne et Madeleine Verrier, pour le payement de 18 années d'arrérages d'une rente de 3 livres 1 sou.

E. 161. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1689-1748. — QUILLET. — Bail judiciaire du domaine de La Barrière, situé paroisse de Ports, fait à la requête de Suzanne Rousseau, veuve d'André Quillet, dans l'intérêt de ses enfants mineurs, et adjugé à Pierre Touzallin et à Jeanne Gillet, sa femme. — Bail à ferme de la métairie des Fouquets, située au village dudit nom, paroisse de Draché, consenti à François Blanchard, laboureur, par Marie Quillet, fille majeure, pour 150 livres, 6 boisseaux de froment, mesure de Sainte-Maure, 4 chapons et 2 poulets.

E. 162. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1605-1607. — **RABOTEAU.** — Arrêt du Parlement de Paris, portant distraction d'une vigne et de 6 arpents de terre, situés dans la petite forêt de Preuilly, au profit de Georges Raboteau, avocat au siège présidial de Tours, opposant à la vente de la baronnie de Preuilly, poursuivie sur la veuve et le fils de Louis Chasteigner, seigneur de La Roche-Pozay et d'Abain.

E. 163. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1563-1776. — **RAZILLY (de).** — Aveux et dénombremens de la seigneurie de Matefelon, en Véron, rendus : à la princesse Suzanne de Bourbon, dame d'Ussé et de Montsigou, par Aliénor di Castillo, veuve de René de Rancé, seigneur de Matefelon ; — à Charles de Lorraine, duc d'Aumale, seigneur d'Ussé, etc., par Maximilien de Rancé ; — à Louis Bernin, seigneur de Valentinay et Ussé, par René Rabault, chevalier, seigneur de Matefelon ; — à Louis-Sébastien Bernin de Valentinay, seigneur d'Ussé, Rigny, Riva-rennes, Bréhémont, etc., par Michel Isaac, chevalier, marquis de Razilly. — Aveux : de la terre de Razilly, rendu à Renée de Mesmay, veuve de Charles de Rochefort, chevalier, comte de Lucé, par Gabriel de Razilly, seigneur de Beaumont, Vélort, etc., — de Beaumont, rendu à Monsieur, frère unique du Roi, duc d'Orléans, seigneur de Cravant, par Gabriel de Razilly. — Baux à ferme de la terre et seigneurie de Razilly, de la maison seigneuriale du Ruau-Persil, paroisse de Noyant, et de la métairie de L'Estelle, paroisses de Cheillé et Azay, par Michel Isaac, marquis de Razilly, seigneur de Beaumont, Vélort, Savigny, etc., et Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, marquis de La Roche-du-Maine. — Vente de la baronnie du Grand-Pressigny et des fiefs et seigneuries en dépendant, par Louis Brulard, chevalier, marquis de Sillery, à M. Bertrand de La Bazinière, pour 526,000 livres. — Acquisition de la même baronnie, par Anne Bertrand de La Bazinière, veuve de Claude de Dreux, chevalier, comte de Nancré. — Procédure entre ladite veuve et Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu, à l'occasion des lods et ventes. — État des droits de rachat ou relief, appartenant au duc de Richelieu, comme seigneur de Chinon. — Ventilation de la seigneurie du Grand-Pressigny, des châtellenies de Neuilly, Estableau, Chanceaux, Ferrière-Larçon et des terres et fiefs en dépendant, s'élevant au prix de 972,000 livres. — Baux à ferme, déclarations et acquisitions des dîmes : de Vaux, paroisse de Sainte-Maure, par Jean-Félix Cantineau de Commacré, seigneur de Vaux, et Marie Cantineau, femme de Gabriel Darsac, marquis de Ternay ; — de la chapelle Baillou et de La Martinière, paroisse de Braslou, par

Louis, Jean et René de Chergé, seigneurs de La Martinière, et François Humeau, seigneur du Haut-Plessis ; — de Signy, paroisse de Braye, par François Ducarroy, écuyer, sieur de Grand-Pré, capitaine du château et de la ville de Richelieu ; — de La Dorée, paroisse de Parçay, par Henri de Voyer, seigneur de Paulmy, La Dorée, etc. ; — de Saché, par René de Rouxelley, marquis de Saché.

E. 164. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1657. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont-en-Véron, rendu par Perrine Gaultier, veuve de Claude Chevalier, seigneur de Razilly, Beaumont, Vélort, Fontenay, etc., à Marie-Louise d'Orléans, princesse de Dombes et de Montpensier, duchesse de Châtellerault, dame des terres et seigneuries de Champigny, Saint-Fargeau, Cravant, etc., à cause de sa seigneurie de Cravant. — Y sont dénombrés : l'hôtel de Beaumont ; — les domaines de Vélort, paroisse de Beaumont, et de La Baronnière, paroisse d'Avoine ; — les métairies de La Drouetterie et de La Buissonnière, paroisse de Beaumont ; — les vignes et le moulin de Beaupuy, même paroisse ; — les prés et les friches de Vélort, etc. ; — Les rentes dues à la seigneurie de Beaumont ; — les terrages et dîmes ; — les dîmes d'agneaux, vaux et porcs dont le prieur de Beaumont prend le tiers ; — le devoir annuel, appelé taille requérable, levé par les sergents de la Cour de Beaumont ; — les droits de halle et boucherie, de haute, moyenne et basse justice, — ceux de fondation des paroisses de Beaumont et d'Avoine.

E. 165. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1398-1652. — Aveux et dénombremens de la seigneurie de Beaumont-en-Véron, rendus, en 1398, par Olivier Dupré, seigneur de Beaumont, au comte Dauphin d'Auvergne, seigneur de Cravant ; — en 1542, par René de Bastarnay, comte du Bouchage, baron d'Authon, seigneur de Beaumont-lès-Chinon, à Guy, sire d'Espinay, Loys de Monléon et Georges de La Roche, seigneurs de Cravant. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Vélort, rendu, en 1501, par René de Faye, écuyer, seigneur de Marcé et de Vélort, à François, seigneur de Maillé, de Rochecarbon et de Beaumont-en-Véron ; — cet aveu est précédé d'un accord entre lesdits seigneurs par lequel le sieur de Beaumont donne à foi et hommage, à 50 sous de service, les dépendances de Vélort que le seigneur dudit lieu prétendait tenir à cens et rente.

E. 166. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1573-1789. — **REMIGEOUX (de).** — Procès-verbaux

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

d'arpentage, d'estimation et de partage des biens délaissés à ses enfants par François de Remigeoux, chevalier, seigneur du Breuil, à la mort de sa femme Julie Guillau. — Vente de la maison et métairie de La Braudière à Étienne de Remigeoux, seigneur de Nancré, par Élisabeth Levieil, veuve de Jacques de Grellet, écuyer, seigneur de Touchelée. — Acquisition d'héritages au village du Trinsu, paroisse de Nancré, par Étienne de Remigeoux, sur Gilles Bernard, sieur de La Morandière ; — retrait lignager par le même de diverses pièces de terre, acquises de Jacques Grellet par Vincent Bernard. — Vente de la métairie de La Hurtaudière, paroisse d'Assay, par Gervaise Perrot, veuve de Jean Pavillon, avocat au siège présidial de Tours, à Fleurance Jaunay, veuve d'Étienne Gaby, trésorier de M. de Montpensier. — État des héritages saisis féodalement à la requête de M. de Beaumené, seigneur de La Girardière et de Chancelée, paroisse de Ligré, sur Olivier Guillau, seigneur de La Hurtaudière, faute d'exhibition de titres. — Déclaration au Roi, par ledit Guillau, pour le fief de Péguiine dont dépend La Hurtaudière. — Arpentage des terres et vignes de La Saintonnière, pour René Lamoureux, seigneur dudit lieu. — Acquisition de la métairie de La Sicardière par Émery de Messemé, seigneur de Chougne. — Baux à ferme et à moitié des métairies de la Fuye, paroisse de Nancré, de La Braudière, paroisse de Ligné-sur-Ussel, de La Hurtaudière et de Beltien, paroisse d'Assay, de La Saintonnière, paroisse de Ligré, et de Beaupuy, paroisse de Nancré, par François de Remigeoux, chevalier, seigneur de La Fuye de Nancré, Le Breuil, Beaupuy, etc. — Procès-verbaux de visite desdits domaines. — Acquisition de la métairie du Cormier, paroisse de Nancré, par Anne de Remigeoux, sur Louis Tisseau, marchand à Saint-Romain.

E. 167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 116 pièces, papier.

1573-1787. — Transaction sur procès entre Pierre Beauvillain, curé de Saint-Christophe, Martin Barreau et autres, actes de vente, de partage, etc., concernant la frêche des Moreaux, paroisse de Saint-Christophe. — Ventes de maisons, terres et vignes, au village des Moreaux, faite par Gilles Fromager, sieur du Moulin, Marie de La Fouchardière, sa femme, Vincent Jahan, sieur de La Morinière, et autres à Émery de Messemé, seigneur de Saint-Christophe, Chougne, etc., et Nicole Tournant, sa femme. — Acquisition d'une closerie au village des Baunets, paroisse de Saint-Christophe, par Marie de Messemé, veuve de Victor de La Rivière, seigneur de La Cour-de-Broc, demeurant aux Moreaux. — Bail à rente et vente de la métairie et closerie des Moreaux à François de

Remigeoux, sieur de La Saintonnière, et Marie de Messemé, sa femme, par César de Morat, écuyer, seigneur de La Morinière. — Accord pour le partage de la succession de Jacqueline de Messemé, femme de César de Morat, entre les familles de Messemé et de Remigeoux. — Vente de la métairie de La Remonnerie, paroisse de Saint-Christophe, faite par René Du Mellanger, écuyer, sieur du Belin, et Marie de Mosson, sa femme, à Émery de Messemé. — Déclaration rendue au Roi par Louis de Messemé, seigneur de Saint-Christophe, à cause de sa métairie de La Remonnerie. — Baux à ferme de la métairie de La Sicarderie, près Saint-Christophe, par Jean Fromager, sieur de La Gouttière, marchand à Neuil, Émery de Messemé, etc. — Échanges de terres audit lieu, entre ledit Émery et Marie Jahan, veuve de Joseph de La Fouchardière. — Partage des biens d'Émery de Messemé entre ses enfants, Jean et Vincent de Messemé. — Baux à ferme des métairies des Moreaux, La Remonnerie et La Sicarderie par François Barthélémy de Remigeoux, seigneur de La Fuye-de-Nancré, et Marie de Messemé, sa femme, à Pierre Fleurant de La Fouchardière et Jeanne Brecheteau de Gravelonne, sa femme. — Procès-verbal de visite des bâtiments et des terres, vignes et bois. — État des rentes dues à la seigneurie de Saint-Christophe par François de Remigeoux.

E. 168. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660-1782. — Procédure de François-Barthélémy de Remigeoux, chevalier, seigneur de La Fuye-de-Nancré, demandeur et opposant à la saisie et adjudication par décret volontaire de la seigneurie de La Touche d'Avrigny et autres lieux, contre Jean Justeau, maître chirurgien, poursuivant l'exécution dudit décret ; — actes d'opposition ; — requêtes au lieutenant général de Châteaurenault ; — productions et inventaires de pièces. — Transaction entre les sieurs de Remigeoux et Cadet au sujet des dîmes et rentes dépendantes des seigneuries de La Fuye et du Puy. — Déclaration de La Fuye-de-Nancré, rendue par Marie Isle, veuve d'Étienne de Remigeoux, écuyer, sieur de La Mirtrie, de La Fuye-de-Nancré, paroisse de Marigny, etc., à François de La Motte, chevalier, seigneur de Monberard, à cause de sa seigneurie de La Tour-Ballan, paroisse de Laigné-sur-Ussel. — Inventaire des titres de la métairie de La Rebuffière, donnée en dot par M. de Remigeoux à M. de Sassy, son gendre. — Cession d'une rente de 12 boisseaux de froment, etc., sur la frêche des Brions, paroisse de Laigné, faite à Étienne de Remigeoux par Nicolas Prévost, seigneur d'Azay et de La Pinaudière.

E. 169. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1675-1785. — Contrat de mariage d'Émery de Messemé, seigneur de Saint-Christophe, Le Cormier, Chougne etc., avec Nicole Tournant. — Partage des biens d'Étienne de Remigeoux, seigneur de La Fuye, Chanteloup, etc., et de Marie Isle, sa femme, entre Jacques, Jean, Élisabeth et Suzanne de Remigeoux. — Contrats de mariage : de Pierre-Alexandre Desmarais, écuyer, sieur de Piedetable, avec Olympe de Remigeoux ; — de César de Maurat, écuyer, sieur de La Morinière avec Jaqueline de Messemé. — Partages des biens : de Jean Guillon, avocat, entre Julie et François-Barthélemy de Remigeoux, Jean Néron, sieur des Marais, et Catherine Guillon, sa femme ; — de Jean Penigot de Grandchamp, entre Étienne de Remigeoux, Marie Penigot, sa femme, et autres ; — de François Pignonneau, écuyer, seigneur de Beaumarchais, entre François de Remigeoux, écuyer, seigneur du Breuil et de La Fuye, Louis Pignonneau, écuyer, seigneur des Bruères et autres ; — d'Étienne de Remigeoux, seigneur de La Fuye, entre ses frères, François de Remigeoux, seigneur du Breuil, Marie de Remigeoux, veuve de René de Maurat, seigneur de La Chaussée, et Anne de Remigeoux. — Aveu et dénombrement de la terre de Beaupuy, rendu par François de Remigeoux, seigneur de La Fuye-de-Nancré et de Beaupuy, à Louis-François Armand Du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, à cause de sa seigneurie de Mosson. — Déclaration rendue à la seigneurie de Beaupuy, paroisse de Nancré, par François Bouin, seigneur de Noiré, comme détenteur d'une partie de la frêche du Puy. — Partage de la succession de Jaqueline de Messemé, femme de César Maurat, seigneur de La Morinière, entre ses neveux Jean de Messemé, seigneur de Chougne, paroisse de Saint-Christophe-sous-Faye, Émery de Messemé, seigneur de La Mauricerie, même paroisse, Charles de Messemé, seigneur de L'Orgerie, et François Barthélémy de Remigeoux, seigneur de La Fuye-de-Nancré. — Acte d'émancipation de Marie-Anne de Remigeoux, âgée de dix-huit ans et demi. — Partage de la succession de Marie-Françoise Porcheron de Saint-Jame-de-Beroule, dame dudit lieu, femme séparée de biens d'Alexandre Aymer, seigneur de Germon, entre François-Barthélemy de Remigeoux, héritier principal, et autres.

E. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 150 pièces, papier.

1682-1789. — Procès-verbal et adjudication des rentes provenant de la succession d'Étienne Faré, faite par licitation entre Jean Émery et Charles de Messemé, Bricheteau de Gravelonne et autres héritiers dudit Faré, au profit de François-Barthélemy

de Remigeoux, leur cohéritier. — Livre de recette des rentes en argent. — État des rentes foncières et constituées, dues à François-Barthélemy de Remigeoux, sur des maisons sises aux villages des Bois, paroisse de Braslou, et des Roches, paroisse de Marigny-Marmande. — Bail à rente d'une pièce de terre, paroisse de Saint-Christophe, par François de Remigeoux à Émery de Messemé, seigneur de La Mauricerie et de La Bize. — Cession d'une rente de 20 livres sur maison et dépendances au village du Haut-Martray, paroisse de Marigny, faite à Jean-Baptiste de Remigeoux, seigneur de Beaupuy et de La Grande-Maison de Marigny, par Louis de La Roche. — Procédure et jugement, concernant une rente de 7 livres, due à Anne de Remigeoux, sur maisons au village des Voisines, paroisse de Pussigny. — Acquisitions, par Étienne et François de Remigeoux, de diverses rentes assignées sur domaines et frêches, paroisses de Verneuil, Marigny, Braslou et Chavaigne. — Vente de rentes sur domaines, paroisse de Courcoué, par Marie Buguet, veuve de René de Fougère, seigneur des Essards, à Julie de Remigeoux. — Bail à rente d'une terre en la vallée de Nancré par François de Remigeoux.

E. 171. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1755-1790. — Livre des cens et rentes dus à la seigneurie de La Fuye-de-Nancré, paroisse de Nancré, aujourd'hui Marigny-Marmande. — Recette : de 48 boisseaux de froment, 3 chapons et 6 deniers, pour la frêche des Berruyers ; — de 11 boisseaux, pour les frêches des haut et bas villages des Voisines ; — de diverses rentes en grains, volailles, etc., sur les frêches de Brigaudon, de Guillemin-Voisine, des Souriants, de l'Essart-de-Nancré, de La Petite-Écolière, de Léchalier, des Brions, etc.

E. 172. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1746-1792. — Livre de recette et de dépense de la seigneurie de La Fuye-de-Nancré. — Vente de vin au prieur de Grazay à 24 et 56 livres la pipe. — Comptes : avec les métayers et fermiers des domaines des Moraux, de La Hurtaudière, de La Saintonnière, du Lac, du Cormier, de La Sicarderie, de La Braudière, de Beaupuy ; — avec ceux des domaines situés à Saint-Christophe ; — avec le boulanger de Port-de-Pile, qui doit donner 19 livres de pain blanc ou 24 livres de pain bis par boisseau ; — avec les domestiques, laboureurs, etc., à 36, 42, 48, 54, 60, et 69 livres de gages par année. — État des rentes dues à la seigneurie de Saint-Christophe et à celle du Cormier, appartenant à Remigeoux.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 173. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1775-1789. — **RENUlt.** — Mémoires d'ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, ferblanterie, peinture et fournitures diverses. — Quittances de capitation, droits de centième denier, vingtièmes, etc. — Billet de remboursement et de loterie pour l'emprunt ordonné par l'arrêt du Conseil du 29 octobre 1780. — Appositions de scellés sur les maisons de l'abbé Louis Renault, chanoine et secrétaire général de l'archevêché de Tours, décédé à Plombières ; — oppositions audits scellés par les créanciers et par Gatien-Claude Tessier, prêtre titulaire, avec ledit Renault, de la chapelle Saint-Michel, desservie en l'église de Crouzille ; — mainlevée desdits scellés, à la requête de Gabriel Miné, chanoine de l'église de Tours, Marie Miné, veuve de Nicolas Le Pauvre, et autres héritiers de Renault. — Inventaires des meubles, effets et papiers de la maison appelée Ménage, paroisse de Saint-Cyr, et de celle de Tours. — Procès-verbaux d'adjudication des meubles et effets de la maison canoniale, sise au cloître Saint-Gatien, paroisse de Saint-Vincent. — Compte de la succession de Renault, fait au bailliage royal de Remiremont, frais judiciaires, funéraires et autres s'élevant à 646 livres 19 sous ; — décompte du logement à Plombières, s'élevant à 276 livres ; — mémoire de l'apothicaire dudit lieu. — État de ce qui revient à M. Renault du produit de son canonicat pour l'année 1787-1788. — Extrait de naissances, baptêmes et mariages, concernant les héritiers Renault ; — procurations données par Alexis Damiens, bourgeois de Paris, et autres héritiers, à Gabriel Miné, chanoine prébendé de l'église de Tours ; — quittances des sommes payées par Gabriel Miné ; — compte de la vente des meubles et effets, montant à 7,817 livres 11 sous.

E. 174. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1760-1766. — **RESTRU.** — Procès-verbal d'adjudication de la métairie de La Grande-Barre, paroisse de Savonnières, saisie sur Charles-Julien Brindeau, marchand bonnetier à Tours, en faveur de maître Griveau, procureur au bailliage et siège présidial de ladite ville, agissant pour et au nom de Louis-Nicolas Restru, conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel et premier conseiller audit Bailliage. — Vente du lieu et métairie de L'Oucherie, situé paroisse de Savonnières, par Jeanne Perrot, veuve de Philippe Taschereau, écuyer, conseiller du Roi, ancien receveur des décimes de Tours, à Louis-Nicolas Restru.

E. 175. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1669-1673. — **RICARD DE LA POUMANDIÈRE.** —

Accord par lequel Jacques Ricard, sieur de La Poumardière, en Anjou, demeurant paroisse de Seuilly, cède à Charles Dusoul tous les frais, salaires et vacances à lui adjugés contre Jacques-Julien Guiot, sieur de La Rousselière, par sentence rendue au siège de Saumur, pour le rembourser des 450 livres qu'il lui avait prêtées à l'occasion de ladite procédure. — Bail à moitié des terres dépendantes de la maison de La Martinière, paroisse de Seuilly, consenti à Gatien Lebloy, laboureur, par Julienne Guiot, femme dudit Ricard. — Procuration donnée par Jacques Ricard de La Poumardière, commis aux aides, à Julienne Guiot, sa femme, pour diriger toutes les affaires de ses maisons de La Boulardière, paroisse de Cinais, et de La Martinière. — Acte par lequel Julienne Guiot, séparée de biens d'avec Ricard, et autorisée par justice et par son mari à la poursuite de ses droits, vend à Charles Dusoul, greffier, tous les fruits en blés, noix, prunes, etc., de sa maison de La Martinière, déduction faite de la moitié appartenant au métayer Julien Lebloy.

E. 176. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1762-1777. — **RICHARD DE BUTRÉ.** — Contrat de vente de la closerie de Chevalette, paroisses de Vallières et Fondettes, par François Archambault, marchand cirier à Tours, et Marie Gamelin, sa femme, à Charles Richard, écuyer, seigneur de Butré, en Poitou, membre de la Société royale d'agriculture à Paris. — Décret de la maison de Chevalette, dressé à la réquisition de Jacques Pillault, maître de l'hôtellerie de Saint-Louis à Tours, pour le payement d'une somme de 200 livres ; — bail à ferme d'une terre aux Fosses-Blanches, paroisse de Vallières, par Alexandre Delaporte, notaire honoraire à Tours, fondé de procuration de Charles Richard de Butré.

E. 177. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1396-1400. — **RINGUET DE BRIZAY.** — Partage des domaines, rentes, etc., provenant de la succession de Michelin Gilles, de Villebernier, près Saumur, entre ses enfants. — Vente du domaine du Puy-Saint-Michel et de ses dépendances, situés ville et paroisse de Candes, par Jean Innocent et Marion Gilles, sa femme, à Ringuet de Brizay, écuyer.

E. 178. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1761-1765. — **RIVIÈRE (de LA).** — Livre de recette des fermes et rentes des terres d'Armençay, Azay, Chédigny, La Follaine, etc. — Les débiteurs sont : Claude Defrance, fermier de la seigneurie de Fontenay ;

— François Héron, fermier du lieu seigneurial de La Luzière ; — François Boutet, fermier du moulin de ladite seigneurie ; — André Dumu, fermier de la terre et seigneurie de Villeray ; — François Saulquin, fermier de la terre et seigneurie d'Armançay ; — Antoine Adam, fermier des dîmes et terrages, dépendants de la même seigneurie, dans la paroisse de Tauxigny ; — Jacques Hubert, fermier des moulins banaux de la seigneurie d'Armançay ; — Mathurin Saulquin, fermier de la terre et seigneurie du Breuil ; — Jean Machefert, fermier des moulins banaux de la vicomté d'Azay ; Étienne Moreau, fermier des dîmes de Morillon et de l'île Timay, paroisses d'Azay et Chambourc ; — François Couvreur, fermier de la métairie du Puy-d'Azay ; — Étienne Champion, fermier du port et passage d'Azay, sur l'Indre et l'Indrois ; — Pierre Delhommaye, fermier du lieu seigneurial de La Follaine, etc. — Ventes des grains et bestiaux provenant de la métairie d'Azay ; — des bois ; — des vins de la cave de Reignac ; — de la tonture des prés.

E. 179. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1756-1768. — « Registre tenu par moy Raimbault, notaire et receveur de mademoiselle de La Rivière de Mur, dame de la seigneurie de Ruton, paroisse de Balesme, des anciens arrérages ou reliquats des rentes et fermes dues à la dite seigneurie, suivant les différents actes qui en ont été consentis par les censitaires et jugements contre eux rendus, et de la recette qui a été faite par moy susdit Raimbault. » — Extraits d'actes contenant déclarations et reconnaissances de rentes, cessions de terres, etc., concernant les frêches et domaines de La Cornière, La Grande-Mauvernière, Les Massés, La Clémencerie, Les Laurenceaux, Les Petites-Granges, la métairie de Balesme, etc. — Recette desdites rentes, reliquats et arrérages.

E. 180. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1573. — **RIVIÈRE.** — Acte de cession de biens, fait par Catherine Basset, dame de Thure, veuve de Jacques Rivière, à ses enfants René et Robert Rivière, Charlotte Rivière, femme de Gervais Naurays, Urbanne Rivière, dame de Beauregard, veuve de Christophe Barbin, Catherine Rivière, femme de Marc Bedouet, et aux enfants mineurs de Jeanne Rivière, première femme de Jean Touvois. — Procès-verbaux d'arpentage, estimation et partage, entre les susdits, des terres, fermes et seigneuries de La Touche, paroisse de Pringé, de Beausolage, paroisse de Saint-Christophe, du Coudray, paroisse de Chemillé, de La Rabaste, paroisse d'Épeigné, de La Penthière et de La Blanchetièrre, paroisse de Sonzay, de La Boullerie,

paroisse de Villiers, du moulin de Villiers, de La Violière, paroisse de Saint-Christophe, et de la maison située audit bourg, vignes et ferme en dépendant ; — des rentes dues par les propriétaires des domaines de La Rousselière, paroisse de Saint-Paterne, La Badelière, Tartifume et La Miltière, paroisse de Sonzay, La Cerizaye, paroisse de Beaumont, près La Chartre, Le Mée et La Paulmerie, paroisse de Villeboureau, La Borde, paroisse de Neuvy, La Harancherie, paroisse de Bueil, etc.

E. 181. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1674-1700. — **ROBIN DU PONTREAU.** — Bail, pour 40 sous de rente et les devoirs seigneuriaux, d'une boisselée de terre, près la métairie de Bourgneuf, située Varenne de Preuilly, par Françoise Pénissault, veuve de René Robin, sieur du Pontreau, à Pierre Lelarge, marchand. — Sentence de Michel Dubet, seigneur de Chavane, avocat en Parlement et bailli de la baronnie de Preuilly, condamnant Renée Boutet, veuve de Pierre Berault, et autres détenteurs de l'héritage des Perronneries, à payer à la veuve Robin, les arrérages d'une rente de 60 boisseaux d'avoine, 12 de seigle, etc., assignée sur ledit lieu des Perronneries. — Accord sur procès entre Mery Raguen, laboureur, et Françoise Pénissault veuve de Robin du Pontreau, par lequel celle-ci fait abandon des arrérages pour obtenir titre nouveau d'une rente de 8 livres 9 sous 4 deniers.

E. 182. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1601-1651. — **ROCHEFORT (de).** — Vente de la métairie de La Guiberdière, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, par Anne de Refuge, dame d'Armilly, veuve de Jean de Rochefort, lieutenant du prince de Conty, à Nicolas Bazoges, bourgeois de Tours. — Arrêts du Parlement, autorisant Anne de Refuge à faire ses reprises sur tous les biens dont René de Rochefort, son fils, aura la jouissance à sa majorité. — Cautionnement d'Anne de Refuge pour le payement de 3 années d'arrérages d'une rente de 250 livres, contractée par son mari. — Rentes diverses constituées par René de Rochefort, au profit de Pierre-Biton et d'Amable Roze, marchands à Tours. — Vente, avec faculté de rachat, par René de Rochefort et Anne de Refuge à Louis de Voyer, vicomte de Paulmy, des terres et seigneuries d'Armilly, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, de La Roche-Périgault, paroisse de Neuvy, d'Hermilly, paroisse de Chemillé, d'Armilly, paroisse de Saint-Paterne, de Précor, paroisse de Vion-en-Anjou. — Bail judiciaire desdites terres et seigneuries, saisies sur Anne de Refuge et son fils, à la requête

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de leurs créanciers. — Jugement qui donne la priorité à Louis de Voyer, pour se faire payer des fermiers. — Mémoire tendant à prouver que René de Rochefort n'a aucun droit sur le douaire d'Anne de Refuge, sa mère. — Procès-verbal des sommes versées aux créanciers sur le produit de l'adjudication par décret de la seigneurie d'Armilly.

E. 183. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1751-1789. — **ROCHER.** — Compte du sieur de Galle Bezanceau avec sa sœur, veuve du sieur Rocher, de Chinon, concernant leur commerce de laine. — Mémoires des sommes avancées et marchandises fournies par la dame veuve Veillat de Galle, à Rocher, son neveu, et à sa sœur. — Partages entre ledit Rocher et sa sœur ; — estimation des meubles et effets ; — états des rentes qui leur sont dues à Chinon, à Châteauroux et en Normandie ; — des sommes à recevoir de divers débiteurs, montant à 48,120 livres 8 sous. — Livres : de recette des rentes et fermes dues en Normandie et dans le Maine ; — de dépense de M. Rocher, pendant son vicariat à Saint-Étienne de Chinon ; — des sommes payées par Pierre Pibaleau, fermier de sa métairie de Mongeay en Normandie. — État de la dépense à faire par M. Rocher pour prendre possession de la cure d'Huismes, dont il a été pourvu par l'abbé Ducluzel, doyen de l'église métropolitaine de Tours. — Lettres de MM. Veillat de Galle, de Châteauroux, et Dupont, notaire à Tessé, adressées à M. Rocher, chanoine de Saint-Mexme de Chinon, leur cousin, concernant le paiement des intérêts et rentes qui lui sont dus.

E. 184. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1759-1784. — Lettres adressées à la dame Rocher, marchande de draps de soie à Chinon, par le sieur de Beauvollier, de Loudun. — Procédure de Jacques Rocher, négociant à Chinon, contre Pierre de Beauvollier, écuyer, seigneur des Malardières, son débiteur ; — saisie ordonnée sur ledit Beauvollier par Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse de Fontevrault ; — continuation de la procédure par la dame de Galle, veuve de Jacques Rocher, puis par Pierre Rocher, clerc tonsuré, et sa sœur. — Saisie opérée sur François Petit, fermier des terres de La Jaille et de Saint-Marsolle ; — opposition à ladite saisie par les enfants de Pierre de Beauvollier, Louis et Jeanne-Esther, alléguant que ces domaines n'appartiennent plus à leur père ; — sentence du bailliage de Loudun qui condamne le sieur de Beauvollier à payer 2,256 livres de capital, plus les intérêts, arrérages et frais ;

— extraits du registre des oppositions du bureau de Chinon ; — état des frais de l'instance de M. Rocher et de sa sœur contre les sieurs de Beauvollier, Blet, horloger, et Petit, fermier ; — inventaires de pièces produites par les divers créanciers de Pierre de Beauvollier ; — ordonnances et extraits des registres pluriels du greffe du Bailliage de Loudun ; — requêtes adressées aux juges conservateurs des priviléges royaux de l'Université de Poitiers par de Beauvollier, Pierre Rocher, clerc tonsuré, et autres. — Éloge de Saint-Ours, patron de la ville de Loches.

E. 185. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1729-1789. — **ROCREUSE (de).** — Déclarations rendues à Charles de Berthé, écuyer, seigneur de Pontlong, La Turmelière, etc. : par Nicolas Prévost, curé de Tauxigny, pour domaines dépendants de sa cure ; — par Jean Bléré, chapelain de la chapelle Sainte-Barbe, fondée en l'église de Tauxigny, pour la métairie de Briolleau, dépendante de ladite chapelle ; — par les religieux Cordeliers de Tours, pour une rente de 96 boisseaux de blé, etc., assignée sur la frêche des Moreaux, paroisse de Tauxigny, et qui leur a été concédée par Pierre Quillet, maître perruquier à Tours, à la charge d'inhumer son corps dans leur église et de célébrer trois grand'messes chaque année. — États des ports de lettres payés par Martin et Viroux, de 1781 à 1783, pour Jean-Joseph Olivier de Rocreuse, seigneur de Pontlong et de La Turmelière, paroisse de Tauxigny. — Conférence de la grande frêche de Beauvais, dépendante de la terre de Pontlong.

E. 186. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1698. — **ROGIER.** — Contrat de mariage de Jean Rogier, fils de Jacques Rogier et d'Andrée Briant, avec Perrine Berton, fille d'Isaac Berton et de Louise de Preuille, demeurant au bourg de Nouâtre.

E. 187. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1700. — **ROSEL DE VERNEUIL.** — Foi et hommage des fief et seigneurie de La Claisière, paroisse d'Abilly, et de Bout-Ferré, paroisse du Grand-Pressigny, rendu à la baronnie de Pressigny par Marthe de Forateau, femme de Jean de Rosel, chevalier, seigneur de Verneuil, dame de La Châtellière, paroisse d'Abilly, et desdites terres et seigneuries de La Claisière et de Bout-Ferré.

E. 188. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1725. — **RUZÉ D'EFFIAT** — Sentence de Joseph

Aubry, écuyer, seigneur du Plessis, lieutenant général au bailliage de Touraine, condamnant François Boiron et sa femme, fermiers de la baronnie de Cinq-Mars, à verser entre les mains de Joseph Boisgaultier, bourgeois de Tours, les sommes qu'ils peuvent devoir à Gabriel de Ruzé et à Scholastique de Sazilly, sa femme, et ces derniers à payer diverses sommes audit Boisgaultier.

E. 189. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1692-1789. — SASSAY (de). — Transaction sur procès entre François de Sassay, écuyer, sieur de La Rollandière, paroisse de Trogues, et François Fourmy, curé dudit lieu, pour quelques portions de dîmes contestées par ledit curé. — Bail à ferme par Alexis Jacquet, curé de Trogues, de sa part de dîme sur ladite paroisse. — Baux à rente de pièces de terre en la vallée des Vaux, paroisse de Saint-Germain, et aux Roches-Saint-Paul, paroisse de Ligré, par Jeanne Angibert, veuve d'Urbain Chesnon, sieur de Sourdé, conseiller au siège royal de Chinon. — Reconnaissances desdites rentes, faites à Jean Sanglier, chevalier, seigneur de La Tremblaye. — Procédures de Juste-Armand de Sassay, seigneur de La Rollandière et de Marguerite Sanglier, sa femme, pour le payement d'une rente de 15 livres 5 sous, due par Jean Moreau, sur une maison et ses dépendances, paroisse de Saint-Benoît-du-Lac-Mort. — Déclaration d'Ours-Armand-Marc de Sassay, chevalier, seigneur de La Rollandière, par laquelle il se reconnaît débiteur envers le curé de Trogues d'une rente foncière de 30 sous, pour la dîme qu'il perçoit en ladite paroisse. — Livres de recette des rentes dues à M. de Sassay, à cause de sa métairie de La Rébuffière ; — marché pour la construction d'un puits audit lieu. — État des objets emportés au couvent par la demoiselle de Sassay. — Quittances des sommes payées par M. de Sassay pour son fils, pensionnaire à l'École royale militaire de Vendôme.

E. 190. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1760-1790. — SAULQUIN. — Livre de compte du sieur Saulquin, tanneur à Loches. — Ventes : de veau noir et blanc, à 27 et 30 sous la livre ; — d'un côté de baudrier, à 18 sous ; — d'un côté de vache à 22 sous la livre ; — d'une chèvre, pour 50 sous ; — d'une vache en impériale, à 30 sous la livre ; — d'un côté de baudrier de cheval, à 17 sous la livre ; — de cuir, façon d'Angleterre, à 18 sous la livre ; — de bourre, à 2 sous la livre.

E. 191. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1760-1790. — Comptes des recettes et dépenses

de Saulquin avec Étienne Meunier, de Montré sor, Jacques Coulon, de Verneuil, Marion, de Fleuray, André Leblanc, de Beaulieu, Michel Fournier, de Loches, Jean Baudouin, du Grand-Pressigny, et autres marchands bouchers, pour fournitures de peaux de bœuf et de vache, au prix de 17 à 22 livres le cent pesant ; — de veau, à 10, 20, 29 et 32 livres la douzaine ; — de mouton, à 80 livres le cent ou 16 sous pièce.

E. 192. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1760-1790. — Livre de compte, pour cuirs vendus, avec les sieurs Audiger, Gallicher, Dupuy le jeune et Lambert, de Beaulieu ; Benoît et Bourreau, de Ligueil ; Coudray, Joubert, Lavoisière, Guilleau, Gaudichard, etc., de Loches ; Lafond, sellier à Châtillon ; Girouard, de Cormery, etc.

E. 193. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1752-1789. — Contrats de mariage : de Paul Saulquin, garçon tanneur, fils de Jean Saulquin, notaire royal, et de Françoise Lesourd, avec Marie-Marguerite Berthe reau ; — de Jean-Charles Bréant, compagnon horloger à Paris, fils de Charles Bréant, marinier à Dieppe, et de Catherine Talbot, avec Claire Boucher, fille de Jean Boucher, chirurgien à Étampes. — Baux à rente au profit de Paul Saulquin, tanneur, de la sixième partie du moulin à tan de Beaulieu, par Jean-Baptiste Quesnel, bourgeois de Loches, et de la maison du faubourg de Quintefol, par les maire et échevins de Loches, qui l'avaient acquise pour y établir une caserne. — Vente d'un jardin avec cave, au faubourg des Roches de la ville de Loches, par François Sueur, tailleur de limes, à Charles Bréant, horloger. — Vente du même jardin à Claire Boucher, veuve dudit Bréant, par Jean-Paul Saulquin, procureur au bailliage de Loches. — Bail à loyer d'une maison sur le bord de l'Indre, au faubourg Quintefol, par Paul Saulquin à Julien Legendre, marchand tanneur. — Inventaire des meubles, effets, titres et papiers, fait à la requête de Paul Saulquin, après la mort de sa femme, pour rendre compte à son fils, Michel Saulquin, clerc tonsuré. — Mémoire des marchandises fournies à Audiger par Paul Saulquin. — Procédures de Saulquin contre Jacques Creusant, héritier, pour un sixième, de Marie Penissault, grande tante dudit Saulquin, et qui s'était emparé de toute la succession ; — mémoires des effets de ladite défunte.

E. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 82 pièces, papier.

1658-1682. — SCOT DE COULANGÉ. — Accord entre

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

les PP. Minimes de Montgauger et Constant Scot, sieur de Coulangé, par lequel celui-ci les acquitte d'une rente de 10 livres qu'ils lui doivent pour un pré appelé Les Châteaux, à la charge de dire chaque année une messe basse à son intention. — Baux à ferme de différentes pièces de pré, dépendantes de Mareille, paroisses de Saint-Épain, etc., par Louis Scot, chevalier, seigneur de Coulangé, La Couture, etc., Marie-Anne et Marguerite Scot ses filles, et par Jacques Scot de Coulangé. — Baux à ferme et à moitié du moulin de Mareille et des métairies des Haut et Bas-Mareille. — Ventes de pièces de terre, en la vallée de La Couture, par Pierre de Montigny, écuyer, sieur du Terron, garde du corps de la reine régente de France, et autres, à Constant Scot, chevalier, seigneur de Coulangé. — Acquisition par Louis Scot, lieutenant d'infanterie dans le régiment de marine, de 2 boisselées de terre, situées en la pièce de La Couture. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de La Couture, paroisse de Saint-Épain, par Constant et Louis Scot. — Cessions et résiliations de bail. — Vente du domaine de La Couture, par Louis Scot de Coulangé, à Marie Boilesve, femme non commune en biens de Charles Renault des Vernières, seigneur du Marais de Pouzay, etc. — Mémoire de Scot de Coulangé, concernant la vente de La Couture par Louis Scot, son père, et les rentes ducs à la prévôté de Saint-Épain. — Inventaire des meubles provenant de la succession de Louis Scot de Coulangé et de Marguerite-Denise de Mondonomaine, sa femme, à la requête de Jacques Scot de Coulangé, capitaine au régiment de Saintonge, actuellement en Amérique, fils aîné et principal héritier, Marie-Anne Scot de Coulangé, demoiselle majeure, et Michel Béranger, curateur institué à l'interdiction d'Élisabeth Scot de Coulangé.

E. 195. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1680-1775. — Vente de portion de l'hôtellerie du Lion-d'Or, à Bléré, par Simon Trépin, marchand cierger, à Françoise Trépin, sa sœur. — Procédure entre Jean Denis, écuyer, sieur de Mondonomaine, fourrier de la maison du Roi, et Françoise Trépin, veuve de Marc-Antoine Mariau, hôtesse du Lion-d'Or, et autres enfants et héritiers de Jean Trépin, prétendant prescrite la rente de 120 livres duc sur ledit hôtel et autres biens de Jean Trépin. — Requête de M. de Mondonomaine au bailli de Bléré, demandant l'autorisation de compulser les titres concernant ladite rente et d'enjoindre aux notaires et autres dépositaires publics de représenter leurs minutes ; — procès-verbal de compulsoire, fait en présence des parties intimées, par Jean Lorin, sieur de Blancmaison, bailli juge et maire perpétuel de Bléré ; — exponce des biens

sujets à ladite rente, faite à M. de Mondonomaine par Françoise Trépin. — Bail à rente de l'hôtel des Trois-Marchands, à Bléré, et des terres en dépendant, par Denis de Mondonomaine à Pierre Besnard et Nicole Gaudry, sa femme ; — jugement qui remet M. de Mondonomaine en possession dudit hôtel. — Nouveau bail à rente dudit hôtel par M. de Mondonomaine, au profit de François Barbier et de Marie Marcillac, sa femme. — Procédure entre Louis Scot de Coulangé et Marguerite de Mondonomaine, sa femme, prenant la cause de François Barbier, et François Girard, héritier par sa femme de Pierre Besnard, qui prétend rentrer en possession de l'hôtel des Trois-Marchands.

E. 196. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1757. — **SEGRETAIN.** — Bail à rente, avec faculté de rachat, de deux petits jardins entourés de murs, situés près la ville de Richelieu, paroisse du Sablon, consenti à Claude Chéreau, maréchal, par Marie Segretain, fille majeure, demeurant en ladite ville de Richelieu.

E. 197. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1688. — **SENTIER.** — Contrat d'acquisition de diverses pièces de terre et vignes, situées à La Radoulière, en la vallée du Puy-Chauveau et aux Plantés, paroisse d'Avon, par Jean Sentier, marchand salpêtrier, demeurant audit bourg, sur Georges Morice, laboureur, demeurant en ladite paroisse.

E. 198. (Liasse.) — 150 pièces papier.

1651-1789. — **SERÉ.** — Partage de la succession de Marie Deneu, veuve de François Degousse, un des gardes de l'hôtel du Roi, entre ses enfants Françoise, Marie, Urbanne et François Degousse. — Adjudication du domaine de Mussay, paroisse de Monnaie, au profit de M. de Liger, chanoine de Saint-Gatien, par Pierre Pouget, curateur des enfants mineurs de Guillaume Martineau et de Marie Degousse, sa femme. — Déclarations du lieu et closerie des Coutières, paroisse de Chançay, rendues à Nicolas Clerbon, écuyer, seigneur de Valmer, Vaumorin, etc., par François Seré, chanoine de Saint-Martin, comme curateur de Louis-Jacques Seré, clerc tonsuré, fils mineur de Louis Seré et de Marie Martineau. — Vente de ladite closerie, par Louis-Jacques Seré, vicaire de Saint-Martin de Tours, à Étienne Leroux, laboureur en la paroisse de Vernou. — Déclarations rendues à la prévôté de La Varenne, dépendante de Saint-Martin, par Antoine Boutet, marchand, Jean et André Petit, bourgeois de Tours, Jeanne Petit, veuve de Pierre de

Montreuil, pour diverses pièces de vignes et une closerie, appelée la Tour de Joué, paroisse de Joué.

— Procès-verbaux de visites, significations et saisie de la closerie du Pont-Volant, sur Jeanne Petit, veuve de Pierre de Montreuil, à la requête d'Anne Pousset, veuve de René Aubert de La Richardière. — Vente de ladite closerie par la dame Petit à la dame Pousset.

— Mémoires de travaux de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, etc., faits pour l'abbé Seré, à sa maison de Pont-Volant ; — quittances des sommes reçues.

E. 199. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1549-1789. — TABOUREAU. — Baux à ferme des dîmes et terrages, dépendants de la châtellenie des Réaux, située paroisse de Chouzé-sur-Loire, par René Meschins, receveur de ladite seigneurie, et Louis Taboureau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel au corps royal d'artillerie, seigneur dudit lieu. — Aveux et dénombremens : de la châtellenie et seigneurie du Plessis-Rideau, rendu par Jean Briçonnet, chevalier, conseiller du Roi, président en sa Chambre des Comptes, seigneur de ladite châtellenie, à René Despinay, seigneur de Saint-Michel ; — de la châtellenie des Réaux, ci-devant du Plessis-Rideau, par Louis-Mathurin Taboureau, écuyer, seigneur des Réaux, et de Ville-Patour, conseiller du Roi, grand maître enquêteur des Eaux et Forêts de France, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, à cause de sa baronnie de Saint-Michel.

E. 200. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1717-1777. — TASCHEREAU. — Déclarations pour maisons, situées rue de La Guerche et place du Grand-Marché, rendues par Victor Barbier, maître chirurgien, Françoise Dreux, sa femme, André Aubusson, maître poêlier et autres, à Michel-Jean-Baptiste Taschereau, écuyer, trésorier de France au Bureau des finances de Tours, à cause de sa seigneurie de Bezay, et à François de Chichereau, sieur de La Barre, et Marie-Thérèse de Vançay, sa femme, à cause de leur fief et seigneurie de La Tour-Malquin.

E. 201. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1623-1774. — TÉNÈBRE. — Bail, à titre de colonage, de la métairie des Chobinets, paroisse de Ports, et des terres et vignes dépendantes de la maison des Misardières, consenti à François Pacault, laboureur, et Marie Sarrasine, sa femme, par François Ténèbre, sieur du Marais, demeurant paroisse de Maillé.

E. 202. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1668-1786. — TESSIER. — Partage des successions de François et de Charles Lesergent. — Testament d'André Chevé, bisaïeu de Tessier. — Contrat de mariage d'André Chevé, notaire et sergent, fils du précédent, avec Marie Marchenoir, fille de Gervais Marchenoir et de Jacquette Chossier. — Partages des successions : de Léonard Poussin, entre Marie Lebaubé, sa veuve, et Léonard, Marie, Jeanne, Jean, Pierre, Jacques et Louis Poussin, ses enfants ; — de René Lebaubé et de Marie Sergent, sa femme, entre leurs enfants, Marie Lebaubé, veuve de Léonard Poussin, etc. — Acquisition par Jacques et Jean Tessier, merciers, d'une maison et vignes, paroisse de Dame-Marie. — Contrat de mariage de Claude Chevé, marchand, fils d'André Chevé, notaire, et de Marie Marchenoir, avec Catherine Luneau, fille de Mathurin Luneau, notaire, et de Catherine Sénéchal. — Partages : des biens d'Alexandre Morin et de Gabrielle Oury, entre leurs enfants ; — de la succession de Jean Tessier, marchand à Dame-Marie-du-Bois, et de Marie Rabouin, sa femme, entre Jean Tessier, curé de Genillé, René-Claude Chevé, notaire royal au Grand-Prunay, Marguerite Tessier, sa femme, et autres ; — procès-verbal de visite des biens. — Liquidation des meubles de ladite succession, entre Jean Tessier et Claude Chevé. — Baux à ferme de la métairie de La Herpinière, paroisse d'Autrèche, de maisons et terres, paroisses de Mesland, Dame-Marie et Saint-Arnould. — Procédure entre Jean Tessier, curé de Genillé, Simon Ruelle, marchand à Blois, Madeleine Tessier, sa femme, et Claude Chevé, notaire, mari de Marguerite Tessier, au sujet des droits réclamés par chacune des parties dans la succession de Jean Tessier et de Marie Rabouin.

E. 203. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1776-1789. — THENON. — Quittance d'une somme de 96 livres versée au sieur Morin, curé, par M. Thenon, chanoine de Saint-Gatien, pour fermage de la Chapelle de La Chatière, paroisse d'Abilly. — Reconnaissance d'une somme de 400 livres, due par Jean Perault, curé de La Guerche, à la succession de René Thenon, curé d'Abilly. — Adjudication, au profit de M. Thenon, de la maison canoniale sise au cloître Saint-Gatien, tenue à loyer par Odet Soulard. — Devis des travaux à faire à la maison canoniale de feu M. Bernard, chanoine de l'église de Tours, occupée par M. Soulard, chanoine de la même église. — Mémoires et toisés de travaux de maçonnerie, menuiserie, etc., exécutés dans la maison canoniale de M. Thenon. — Compte des recettes et dépenses, concernant la

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

succession de l'abbé Liget, faites par François-Benoît Thenon, son exécuteur testamentaire. — État de ce qui revient à M. Thenon du produit de son canonicat, pendant l'année 1789. — Inventaire des meubles et effets de François Gilotteau, chanoine honoraire en l'église de Tours et secrétaire du chapitre, fait à la réquisition de François-Benoît Thenon, son créancier, et autres. — Adjudication du mobilier dudit Gilotteau ; — compte de la vente des meubles, effets et argenterie, rendu par Pierre Plancher, greffier de la châtellenie des Bains ; — dépense pour la procession, l'enterrement et les services funéraires ; — mémoires de travaux et fournitures ; — quittances des sommes payées par les sieurs Thenon et Plancher. — Devis estimatif des réparations à faire à la maison dépendante de la chapelle Saint-Nicolas-des-Quatre-Coins, réunie à la manse du chapitre, et dont M. Gilotteau était titulaire.

E. 204. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777. — THINAULT DE CHARGÉ. — Lettres adressées à Thinault, avocat et lieutenant particulier de la Maîtrise des eaux et forêts de Chinon : — Cabanel d'Anglure le félicite de son zèle dans l'affaire criminelle contre M. de La Rebuffière et autres ; — Duplessis lui recommande ses affaires particulières ; — Comte, désirerait faire l'acquisition des bois que se propose de vendre le prieur de La Breille ; — Crémière, chevalier, projette un accord entre la dame Duperron et le sieur de La Mothe, qui sont en instance pour une construction, faite par ce dernier, dans les eaux du moulin de la dame Duperron ; — le chevalier de Gébert l'invite à arrêter la procédure exercée contre divers habitants de Braslou, pour avoir chassé sur son fief ; — la dame Des Cars, abbesse de Sainte-Croix, sollicite un prompt jugement dans son affaire contre les habitants de Saix, ses vassaux ; — Molland, prieur de Gaisné, prend une vive part à son affliction, causée par la mort de son père ; — l'abbé de Saint-Cyr, prieur de Trion, réclame contre un nommé Bernard, braconnier de profession ; — de Champmorin propose, par commisération pour la famille, d'élargir le sieur Brossard, détenu à tort dans la prison de Chinon, à la suite d'un assassinat commis sur un garde de la forêt ; — de Mondion de Messemé le félicite de son mariage avec la demoiselle Ragonneau ; — Panay de Champotier, prieur de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, désire faire annuler le bail emphytéotique de sa ferme du Bois-Guérin, imposé par violence à son prédécesseur par le chancelier de Maupeou ou ses gens d'affaires ; — de La Rebuffière se défend d'avoir voulu s'opposer aux droits des officiers de la Maîtrise des eaux et forêts ; — de Cressac annonce qu'il a reçu de Rome

les provisions de la cure de Challaudry, en faveur de M. Morry ; — Serpin l'avertit que M. de Maupeou fait marquer pour les abattre une grande quantité d'arbres sur la ferme du Bois-Guérin.

E. 205. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1778-1780. — Lettres adressées à Thinault : — le duc de Fronsac écrit que sa position vis-à-vis de son père l'empêche de lui parler de la déplorable gestion de la terre de Richelieu ; — Morin, curé de Maulay, désire savoir à qui s'adresser pour faire enlever des digues que des particuliers ont faites dans le ruisseau de la commune et qu'ils défendent armés de fusils ; — Dumoustier de Lafond écrit que le chevalier de Saint-Simon, commandeur de Loudun et de Moulins, veut faire couper les branches de ses vieux chênes qui étouffent et font périr ses bruyères et ajoncs ; — Deschamps, prieur de Neuil, donne des renseignements sur l'assassinat d'un garde de la forêt de Chinon ; — Matrais annonce qu'on parle beaucoup de la guerre et que le comte d'Artois attend le maréchal de Broglie pour l'accompagner jusqu'à Brest où le duc de Chartres les a précédés ; — Dujon, seigneur de Chasseigne, écrit contre le sieur Gelin, vicaire dudit lieu, qui montre pour la chasse une passion très-onéreuse pour les propriétaires ; — la dame de Mondion de Messemé donne des renseignements à l'occasion d'un cerf qui a été tué dans son parc ; — de Mondion de Coesme, lieutenant des maréchaux de France, demande l'autorisation d'abattre des arbres ; — Poirier de Clissot s'excuse à l'occasion d'un porc qu'on a pris pour un sanglier et à la mort duquel ses domestiques ont contribué ; — le prince de Rohan répond qu'il ne peut sans la plus haute injustice déplacer un jeune homme qui jouit de la meilleure réputation, pour procurer à Thibault la place de sénéchal d'Ussé qu'il demande.

E. 206. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1781-1786. — Lettres adressées à Thinault : — Bouin de Noiré prétend ne lui avoir pas nul auprès du neveu du chevalier de Blet, dont il se croit héritier ; — Delahaye s'étonne de l'intérêt qu'il porte au sieur Moulin, qui est un des plus mauvais sujets de la province et commet de grands désordres dans les bois ; — de Conzié, archevêque de Tours, le prie de suivre son procès avec le sieur Besnier, syndic des pêcheurs de Candes ; — de Mondion avertit qu'il est dans l'intention de faire couper des chênes, noyers et ormeaux sur ses terres, paroisses de Marcé et de Saix ; — la dame d'Antin, abbesse de Fontevrault, le blâme du vif intérêt qu'il porte à un particulier trop connu dans

le pays, surtout de M. de La Motte du Coudray ; — Bouin, chanoine de Chinon, le presse au sujet de son procès avec la veuve Bourdilleau, qui demande 963 livres d'indemnité, pour l'interruption de son bail ; — de Rochecot adresse le charron auquel ont été vendus les bois qu'on lui a volés ; — le chevalier de Bridieu écrit au sujet de son procès avec les chanoines de Mirebeau, relatif au fief de Razines, paroisse de Vendeuvre ; — de Vaujeu veut faire participer les riverains au curage du canal qui fait marcher son moulin ; — de Coulaines, chanoine d'Amboise et abbé de Saint-Jouin, désire qu'on agisse avec rigueur contre les particuliers qui ravagent ses bois ; — Rodier le menace de sa colère s'il s'abstient encore de se présenter au siège sans robe ; — la dame de Messemé demande un bon garde ; — Condamin, supérieur de la Mission et curé de Richelieu, voudrait qu'on poursuivît des chasseurs au furet, qui détruisent tout le gibier dans les bois de M. de Mondion.

E. 207. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1787-1789. — Lettres adressées à Thinault : — de Mondion le prie de régler son différent avec le sieur Germain, au sujet d'un bois situé derrière son parc ; — Ragonneau l'avertit qu'à la réquisition de Bâtard, Brodon ou autres, il sera saisi à la ville et à la campagne, et que les portes seront brisées si on les trouve fermées ; — Bouin, chanoine de Saint-Mexme, est surpris que le sieur Gilbert réclame comme relevant de Fontenay les objets qui, dans le contrat de la terre de Chargé, sont déclarés relever de son fief de La Roche-Clermault ; — Daine, intendant de Tours, a adressé au baron de Breteuil la demande qu'il sollicite au Conseil contre ses créanciers ; — François Lavie, prieur des Feuillants de Poitiers, demande un délai de quinze jours pour terminer l'affaire de leurs bois du Brignon, qu'il croyait, ainsi que ses confrères, dépendre de la Maîtrise de Poitiers et non de celle de Chinon ; — Fraboulet, de Brest, serait très-désireux de lui procurer une place dans ses bureaux, mais il a y trop de sujets ; — Pontois annonce que l'ordre de Malte est à la veille d'éprouver le même sort que les autres corps, qu'il a été fait une motion pour sa suppression ; — Joubert, de Tours, écrit qu'il a obtenu une ordonnance du maître particulier qui, sur les conclusions du procureur du Roi, autorise le sieur Rat à continuer le curage des boires et fossés de Thizay jusqu'à perfection ; — François de Conzié, archevêque de Tours, le prie de passer chez Gobard, son intendant, pour régler définitivement avec lui l'affaire des pêcheurs de Candé ; — Debonnaire de Forges l'invite à tenir la main à ce que les Feuillants de Poitiers jouissent du bénéfice de l'arrêt du Conseil de 1783, ordonnant mainlevée des bois saisis sur eux.

E. 208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1720-1789. — Ordonnance des grands maîtres des Eaux et Forêts de France au siège de la Table de marbre, autorisant Laurent Thinault à exercer l'office de lieutenant en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Chinon. — Procès-verbal de visite de la terre de Chargé, à la requête de Charles de La Barre, chevalier, seigneur de La Guionnière, demandeur en retrait lignager de ladite terre, acquise par François Doucet, de René Dutrochet, chevalier, seigneur de La Tourière. — Lettre de Fortuné Guillon, marquis de Rochecot, par laquelle il cède à Thinault, pour 26,000 livres, la terre et seigneurie de Chargé. — État général de tous les effets dépendants de Chargé, laissés à Thinault, par le marquis de Rochecot. — Déclarations féodales rendues à Thinault, à cause de sa seigneurie de Chargé. — Livre de compte entre Thinault et Louis Verdier, son métayer. — État et consistance de la terre de Chargé, située paroisse de La Roche-Clermault. — Mémoire concernant la vente de la terre et seigneurie de Chargé, faite par Thinault à Françoise Lenée, veuve de Pierre Chalumeau, procureur en l'Hôtel-de-Ville de Chinon, et les oppositions formées par les créanciers dudit Thinault ; — mainlevées desdites oppositions autorisées par le duc de Richelieu, Louis Baudry Lefèvre, négociant à Tours, Fortuné Bouin, chanoine de Saint-Mexme, et autres créanciers ; — tableau des créances privilégiées. — Contestations entre Thinault, la dame Chalumeau et Leroux, créancier poursuivant. — Requêtes de Thinault aux officiers du bailliage de Chinon contre Leroux et ladite Chalumeau ; — sentence qui autorise cette dernière à consigner le prix de son contrat et ordonne, qu'à la diligence des héritiers Leroux, Guillon de Rochecot et autres créanciers opposants, seront appelés et mis en cause ; — mémoires à consulter. — États de travaux et fournitures faits pour Laurent Thinault.

E. 209. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1694-1789. — Procédure entre Louis-Félicité de Bridieu, chevalier, seigneur des Roches, d'une part, et les habitants de la paroisse de Vendeuvre, Éléonor de Mesgrigny, veuve d'Alexis Chasteigner, chevalier, marquis de Saint-Georges, de l'autre, à l'occasion de levées et chaussées établies par M. de Bridieu, pour accroître le cours d'eau du moulin dépendant de son fief de La Petite-Pallu ; — pièces produites : extrait des aveux rendus à Armand Du Plessis, duc de Richelieu, à cause de sa baronnie de Mirebeau, par Eutrope-Alexis Chasteigner, marquis de Saint-Georges, etc. — Observations contre les prétentions de l'archevêque de Tours, relativement à son droit de

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

pêche dans la Vienne, en face le bourg de Candes. — Rapports de visite et de saisie et requêtes en nullité de ladite saisie, concernant la vente et exploitation de 367 pieds de chêne sur les domaines de l'abbaye de Bois-Aubry par Jacques Lavallée, négociant à l'Île-Bouchard, et Nicolas Bonnissant, abbé dudit lieu. — Bail à rente de pièces de terres relevant des fiefs de Villandry, Crassay, Fouchault, par Hélène de Baudry, femme séparée de corps et de biens de Michel Archambault, sieur de La Borde, à André Rolland, procureur au siège royal de Langeais. — Procès-verbal et état des frais adjugés au procureur fiscal de Champigny-sur-Veude, pour délits de chasse et de pêche, commis par le sieur Fey, fermier du Bois-de-Faye, appartenant au duc de Richelieu. — Comptes des dépenses de Chaillou, fermier de la terre et seigneurie de Laspois, rendus à M. Dufour, intendant de Bourges. — Procédures entre Thinault et les Ursulines de Chinon, qui l'ont assigné endommages et intérêts, pour avoir fait déposer des matériaux sur leur terre qui est ensemencée en blé ; — entre le même et Matrais, son fermier, qui fait sans cesse pacager dans ses bois et manger tous les glands par ses porcs. — Transaction entre Henri Matrais, écuyer, garde du corps du comte d'Artois et ses créanciers ; — procès-verbal d'adjudication des biens dudit Matrais ; — tableau des créanciers.

E. 210. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1742-1789. — Procédures : entre François Hérissé, marinier et marchand à la Chapelle-Blanche, et Joseph Marchand, marinier à Langeais, au sujet de la livraison de 100 poinçons de pommes rainettes vendues par ce dernier audit Hérissé, au prix de 1,800 livres ; — entre la communauté des pêcheurs de Caudes et ceux de Varennes, qui prétendent avoir le droit de pêcher dans leurs eaux le saumon, l'aloé et la lamproie ; — entre Auguste Rat, maître paveur, adjudicataire des fossés à faire et curer autour de la futaie dépendante de l'abbaye de Bourgueil, paroisse Saint-Germain, et divers particuliers de ladite paroisse qui refusent d'acquitter le prix de certains fossés ; — entre le même et Jean de Chavigny, qui s'oppose au curage des fossés entourant ses prés ; — entre René Pasquier, fermier du chapitre Saint-Mexme, et le sieur Pichereau, maire, l'un et l'autre prétendant qu'on a anticipé sur son pré ; — arpentage desdits prés et de ceux des riverains ; — entre Pierre Philippon Duplessis, trésorier de la chapelle de Champigny et curé dudit lieu, Thomas Duplessis, procureur au grenier à sel de Chinon, Louis Duplessis, docteur en médecine, Armand Bouilly, sieur de La Dorée, héritiers directs de Catherine Larcher, et Firmin Jobart, procureur, et autres qui

prétendent participer à l'héritage. — Acte par lequel Jeanne Castillon, veuve de François Marquis, bourgeois de l'Île-Bouchard, cède tout ce qu'elle possède à Gabriel Torterue, notaire royal audit lieu.

E. 211. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1775-1789. — Vente d'une pièce de vigne, sise paroisse d'Avoine, faite à Chauvelin, marchand à Huismes, par Pierre Jamet, laboureur à Beaumont-en-Véron ; — oppositions à cette vente par les créanciers dudit Jamet ; — requêtes adressées au lieutenant général du bailliage de Chinon, par Charles Mauffrais, meunier à La Roche, principal créancier. — Sous-seings par lesquels Aignan Baudouin, conseiller et procureur du Roi à Chinon, vend à Pierre Rouiller, marchand de bois, pour 2,274 livres, 487 chênes, ormeaux et autres arbres, à prendre sur ses domaines du Bois-Chevalier et de La Maison-Neuve. — Poursuites exercées par André Roux, marchand de bétail à Chinon, contre le sieur Laurence, employé dans les fermes du Roi, qui lui redoit 43 livres et refuse de les acquitter. — Baux à ferme de la terre et seigneurie de Beauvais, paroisse de Marsay, consentis par Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse de Fontevrault, en faveur de Jean Blandin et de Louis Pager ; — commission donnée à Thinault, pour opérer le recouvrement d'une obligation de 323 livres, souscrite par ces derniers. — Procédures : entre Gilles Renault et Jean Allain, marchand à La Chapelle Blanche, pour le payement d'une vache vendue par ledit Renault ; — quittance au pied de laquelle Gilles Renault donne mainlevée et consent que le geôlier des prisons de Chinon mette ledit Allain en liberté ; — entre Jean-Baptiste-Augustin de Salignac de Fénelon, ancien aumônier de la Reine, exécuteur testamentaire de Jean-Louis-Charles de La Rocq, commendataire du prieuré de Tavant, et Louis-Laurent Thinault, au sujet d'une lettre de change souscrite par un tiers ; — sentence rendue au consulat de Tours, au profit de Thinault.

E. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures : entre Joseph Turpin, ancien fermier général du duché de Richelieu, et Charles Gaillard, procureur fiscal et intendant du duc, lequel, par diverses ruses intéressées, était parvenu à lui faire résilier son bail ; — mémoire dudit Turpin, tendant à faire annuler par le duc la transaction qu'il n'a signée que par contrainte et dans un moment de faiblesse ; — copie de ladite transaction ; — entre Louis-Joseph de Mondion, chevalier, seigneur

d'Artigny, et Germain Bluchéau, fermier de la terre et seigneurie de La Favrie, dépendante de l'abbaye de Fontevrault, pour un bois taillis appartenant au seigneur d'Artigny et que ledit Bluchéau prétend dépendre des communaux de la paroisse de Ceaux dont il est fermier ; — entre Anne Lenée, veuve de Pierre Chalumeau, propriétaire de la seigneurie de Chargé, et Louis Verdier, fermier de ladite terre, ce dernier prétendant que son bail lui donne droit à deux pipes de vin et à plusieurs poinçons de mare ; — copie du bail entre Thinault et Verdier. — Contestation entre Marie Dupuy, veuve de François Destouches, et Louis Deschamps, son beau-frère, chargé de l'exploitation des bois de son domaine de La Fleuretrie, au sujet du règlement de leur compte ; — arrêt du bailliage de Chinon, qui renvoie les parties devant les sieurs Chesneau et Guérin, marchands de bois à Azay, pour arrêter à l'amiable leur compte, sinon donner leur avis pour être statué ce qu'il appartiendra ; — états des bois vendus par Deschamps et des paiements faits par le même pour la dame Destouches.

E. 213. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1760-1789. — Procédures : entre Louis-Laurent Thinault de Chargé et le sieur Buard père, domestique des Ursulines de Chinon, prétendant que les vignes desdites religieuses ne sont pas dans le fief de Chargé et qu'il a le droit d'y chasser ; — entre le même et les sieurs Fleuriau et Rigault, pour la possession de noyers, situés entre les terres de ces derniers et celles de Chargé ; — entre Hilaire Ory, boulanger à Richelieu, et les héritiers de François Serin, bourgeois de ladite ville, qui refusent de payer les marchandises qu'il a fournies audit Serin. — Mémoire et ordonnance du lieutenant général de Chinon, autorisant ledit Ory à procéder à la visite et vente des meubles. — Contrat de mariage de Maurice Pichard avec Françoise Cornay ; — accord entre Jean Pichard et ledit Maurice, son père, au sujet de la dot de 600 livres qu'il lui avait promise. — Pouvoir donné à Thinault par André Loisson, tisserand à Saint-Macaire, pour assister à la levée des scellés apposés après le décès de Françoise Binet, sa mère. — Différent entre Renou, vigneron, et Pierre Barbeau, au sujet d'un droit de passage. — Vente de diverses pièces de terre, paroisses de Saint-Marsolle et de Marçay, par Jean Longueville et Renée Poisson, sa belle-sœur, à Louis Amirault, de Marcé.

E. 214. (Liasse.) — 108 pièces, papier ; 1 plan.

1783-1789. — Plainte des mariniers et commerçants de Châtellerault, Nouâtre, l'Île-Bouchard, Chinon,

etc., au sujet d'écluses et de gares, construites dans la Vienne par les pêcheurs de Candes et dont l'archevêque de Tours, et autres ont ordonné la réparation et reconstruction ; — rapports de visites desdites écluses et gares par Louis-Laurent Thinault ; — assignations adressées à François Boucher, Martin Pétillault et autres pêcheurs ; — procès-verbal des dégâts causés à divers bateaux par lesdites écluses ; — avis des juges consuls de Nantes, des officiers de la Maîtrise et des pêcheurs, approuvant les écluses qui tendent à éléver l'eau, et blâmant les gares. — Rapports de Laurent-François Langlois, procureur du Roi en la Maîtrise des eaux et forêts, contre divers délits commis dans les bois dépendants du château de Brizay, de la cure de Sainte-Catherine, etc. — Contestation entre les adjudicataires du curage de la rivière du Mable et les prêtres de la Mission de Richelieu, au sujet dudit curage entre Champigny et Richelieu ; — plan de divers bras du Mable et des marais environnans. — Extrait de l'aveu du comté de Montsoreau, rendu au Roi, par Charles de Chambes, concernant ses défaix et garennes à poisson dans la Vienne et la Loire. — Rapports de René Destouches, garde de la haute forêt de Chinon, contre le sieur Seré qu'il a trouvé coupant par le pied des jeunes chênes. — Lettres et mémoires de Thinault, concernant une procédure entre Legras, garde et receveur des amendes du siège royal des eaux et forêts de Chinon, et la veuve Mesneau, de Rivarennes, pour bois de chêne trouvés dans sa maison. — État des bestiaux saisis et vendus par Legras en 1784 et 1785 ; — procès-verbal d'enquête faite par Thinault contre ledit Legras.

E. 215. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1761-1789. — Requête de M. le chevalier Du Petit-Thouars, ordonnances, procès-verbaux de visite, etc., concernant le curage des fontaines et cours d'eau du marais de Thizay jusqu'à la Vienne ; — arrêt en dernier ressort des juges des eaux et forêts de France, qui autorise ledit chevalier et la comtesse Suzanne Aubert de Saint-Georges, sa sœur, à procéder à l'adjudication dudit curage, qui sera fait aux frais des riverains. — Procès-verbaux de Louis Thinault et de René Rolland de La Thibaudière, contre le sieur Arvers, curé de La Roche-Clermault, et autres, pour arbres abattus sans autorisation. — Jugement qui condamne tous les meuniers des moulins situés sur le Négron dans les paroisses de Beux, Marcé, Seuilly et La Roche-Clermault, à curer ladite rivière et à rétablir les chaussées : — poursuites contre divers particuliers qui ont arraché tous les arbres à fruit, etc., sur les propriétés des sieurs Jouanneau et Isidor, marchands à Richelieu, absents depuis

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

leur faillite. — Procédures : contre Olivier Bourgeois, garde de la forêt de Chinon, qui, au lieu de surveiller les délits, les commettait ; — contre Jean Robert, fermier de Laurent Thinault, qui a laissé toutes ses terres en friche. — Contestation au sujet de la juridiction entre les officiers de la Maîtrise des eaux et forêts de Chinon et ceux d'Angers. — Assignation donnée par Thinault à Arvers de Vaution, chanoine de Saint-Mexme, et autres, pour qu'ils aient à présenter leurs contrats d'acquêts des domaines et rentes qu'ils possèdent dans l'étendue du fief de Chargé, passer titres nouveaux, etc. — Arrêt de la Table de marbre, qui maintient Louis Du Bouchet, chevalier, marquis de Souches, comte de Montsoreau, en possession des droits de pêche, défaix et garenne à poisson dans les rivières de Loire et Vienne, et du droit de primevert qui lui est dû par chaque pêcheur.

E. 216. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1613-1789. — TORTERUE DE SAZILLY. — Procès-verbal de visite, description et bornage de la dîme du Reillis, paroisse de Ligré, appartenant à François de La Chastre, écuyer, seigneur de Sassy. — Aveux, foi et hommages de la dîme du Reillis, rendus à Louis et à François de Rochechouard, chevaliers, marquis de Champdenier, barons de La Cour de Saint-Amand et de La Motte de Beaussay ; à Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay, seigneur de Prix et de Vaugrigeuse, marquis de La Motte-Champdenier *alias* Beaussay, et à René Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chevalier, commandeur des Ordres du Roi, marquis de La Motte, baron du Cursay, etc., par François Cardinal, duc de Joyeuse, comme tuteur de Marie de Bourbon, fille et unique héritière d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier, par Nicolas René de La Chastre, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de Bourges, et Joseph Torterue, seigneur de Sazilly, conseiller du Roi au bailliage et siège royal de Chinon. — Extrait de l'inventaire général de la terre de La Motte, concernant les propriétaires originaires de la dîme du Reillis. — Partage de la susdite dîme entre François-Jean Torterue, seigneur de Sazilly, et Pierre-Joseph Torterue de Langardiére ; — états des pièces de terre situées dans chaque lot.

E. 217. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1728-1783. — TOUCHARD. — Contrat de mariage de Charles Touchard, marchand à Tours, fils de Jean Touchard, ancien échevin de Loches et notaire royal apostolique, avec Marguerite-Appoline Duliepvre, fille d'Hyacinthe Duliepvre, marchand et ancien juge consul

de Tours. — Déclaration des terres et dîmes dépendantes de la cure de Saint-Paterne, rendue au Roi par Joseph Butet, curé dudit lieu. — Acte par lequel Marguerite Duliepvre renonce à la communauté qui existait entre elle et Charles Touchard, son défunt mari, et fait nommer Jean Touchard tuteur de ses quatre enfants mineurs ; — inventaire des meubles, effets et titres dépendants de la succession dudit Charles. — Acte de renonciation de Marguerite Duliepvre à la succession de Jean Touchard, ancien échevin de Loches ; — compte de ladite veuve, rendu à ses cohéritiers dans la succession de sa mère. — Marché entre Louis Duliepvre, grenetier au grenier à sel de Tours, grand juge au consulat de cette ville, capitaine de bourgeoisie de la Colonelle et tuteur des enfants mineurs de Charles Touchard, avec Philippe Maquin, maître ouvrier en soie de Tours, pour l'apprentissage de François Touchard. — Procédure relative à une dette de 2,000 livres, contractée par Jean Touchard envers François Chabert, prieur curé de Lussault, diocèse du Mans, entre les héritiers Touchard et Sébastien Chabert de l'Isle, commissaire de marine à Toulon, frère du précédent. — Inventaire des titres, meubles, effets et marchandises provenant de la succession de Marguerite Duliepvre, veuve de Charles Touchard. — Compte de gestion, rendu par Louis Duliepvre à Charles-Jean Touchard, vicaire de l'église de Saint-Martin, et à ses frères. — Procès-verbal des réparations faites aux bâtiments du presbytère de Saint-Paterne et des domaines en dépendant, à la réquisition de Charles-Jean-Hyacinthe Touchard, chanoine du Plessis-lez-Tours, ancien curé dudit Saint-Paterne, et de Joachim Marinier, nouveau curé.

E. 218. (Rouleau.) —
Parchemin de 8 mètres 40 centimètres de longueur.

1500. — TRÉMOUILLE (LA). — Aveu et dénombrement du fief et haute justice de l'Isle, paroisse de Mazières, rendu à Pierre de Laval, seigneur de Loué, de Benais et des Écluses, par Antoinette de La Trémouille, comtesse de Tonnerre, damoiselle de Celles et de Saint-Mars-la-Pille, ledit fief de l'Isle relevant à foi et hommage lige de la châtellenie des Écluses à laquelle il doit un épervier, attaché avec des liens de soie, et portant une sonnette d'argent doré, à muance de seigneur, et les loyaux aides quand le cas y échoit.

E. 219. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ;
149 pièces, papier.

1460-1774. — TURGOT. — Inventaire des litres de la seigneurie du Bois-de-Veude, située paroisse d'Anché.

— Aveux et dénombremens de ladite seigneurie, rendus à Guillaume de Bautru de Vaubrun, abbé de Cormery, par Pierre-Guillaume Martineau, chevalier, seigneur des Bretignolles, conseiller en la Cour de parlement, doyen des requêtes du Palais, et Catherine de Pommereuil, veuve de Pierre Boutet. — Échanges de pièces de terre au Bois-de-Veude, entre les sieurs de Bordeaux, intendant des finances, Guillaume Martineau, seigneur des Bretignolles, et divers particuliers. — Aveu des fief et moulin d'Argenson, paroisse de Rivière, rendu par Madeleine de Montault, dame du Rivau, veuve de Guillaume Martineau, à Henriette de Buade, veuve de Charles Lesesne, seigneur du Dourdan. — Testament de Jeanne Delnains, femme de Léon de Saint-Gelais, écuyer, seigneur de Séligné, portant fondation de deux messes basses dans la chapelle de son château de Veude. — Confirmation de l'échange de La Girardière, fait entre les religieux de Champigny et Pierre de Baignan, chevalier, seigneur de Beaumené et de Chancelée ; — visite desdits lieux. — Acquisitions des marais communs des paroisses de Grazay, Ligré et Assay, d'une closerie, paroisse de Grazay, de terres près la seigneurie de La Presaye, paroisse de Vivy, par Pierre de Baignan, Anne de Lomeron, sa veuve, et Armand de Ruzé. — Vente de la terre et seigneurie de Chancelée, paroisse de Ligré, par Adrien Quinard, lieutenant général de Touraine, à François Guyneau, sieur de Bourg, et Marguerite Duval, sa femme. — Inventaire des meubles, effets et dépendances de la maison et seigneurie de Chancelée, fait après le décès d'Anne de Lomeron, veuve de Pierre de Baignan — Acquisitions : de la terre et seigneurie du Chillou et Châteauneuf, paroisses de Jaunay, etc., par Jacques de Beauvau, seigneur du Rivau, paroisse de Leméré, pour Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon ; — de la métairie du Petit-Bois, par Madeleine Martineau, veuve d'Étienne Turgot. — Baux à ferme : de la seigneurie du Bois-de-Veude et des moulins du Gué d'Avail et d'Argenson en dépendant ; — des métairies de La Girardière et de La Corne de Cerf, paroisse de Ligré, du Pavillon et du Puits, paroisse de Grazay, par Jeanne de La Roche-Faton, femme d'Armand de Caumont, chevalier, marquis de La Force, Henriette Bidé, femme d'Armand-Louis de Ruzé, chevalier, marquis dudit lieu, Angélique de Montault, veuve de Pierre Martineau, seigneur d'Anché, François Turgot, etc.

E. 220. (Liasses.) — 88 pièces, papier.

1480-1782. — Aveux et dénombremens des Hautes-Bretignolles, rendus : par Jean Savary, seigneur dudit lieu, à Anne de Fontenay, dame de Jaunay, du Rivau et du Coudray ; — par René Savary et David de Bidoux, écuyers, et Jean Le Riche, valet de chambre

de la reine, à Gabriel de Beauvau, chevalier, seigneur de La Bessière, Le Rivau, Jaunay, Le Coudray, etc. — Aveux : des Basses-Bretignolles, rendu au Roi, à cause de son château de Chinon, par Jean Bernard, écuyer, seigneur de Champigné-sur-Yonne, Les Bretignolles, etc. ; — de la dîme d'Anché et du fief du Vau, rendu par Louis Bérard, seigneur des Bretignolles, à Françoise Lepicard, veuve de Gabriel de Beauvau, seigneur de La Bessière. — Inventaire des titres et papiers de la seigneurie des Hautes-Bretignolles, remis par Jean Le Riche, valet de chambre de la reine, à Guillaume de Bordeaux, acquéreur de ladite terre. — Inventaire de l'argenterie, du mobilier et des effets laissés par M. de Bordeaux sous la surveillance de René Hervault, concierge du château des Bretignolles. — État des terres composant les métairies des Bretignolles, du Vau et de La Bellotière. — État des dépendances des Bretignolles qui sont en la mouvance du fief de Sazilly. — Baux à ferme de la seigneurie des Bretignolles, des dîmes qui en dépendent et de la métairie de La Garde, par Françoise Thoirau, veuve de Jean Savary, écuyer, seigneur des Bretignolles, Jeanne Lesourd, veuve de Louis Debert, chevalier, seigneur de Champigny, Angélique de Montault, veuve de Pierre Martineau, chevalier, seigneur des Bretignolles, et François Turgot, chevalier, marquis de Sousmons. — Acquisition et échanges de bâtiments et domaines près les Bretignolles, paroisse d'Anché, par Guillaume de Bordeaux et Madeleine Martineau, veuve d'Étienne Turgot. — Titres de rentes dues au seigneur des Bretignolles, sur maisons et dépendances, sises paroisses de Ligré, Sazilly et l'Île-Bouchard. — Procédure d'Étienne-François Turgot, seigneur d'Anché, Le Bois-de-Veude, Les Hautes-Bretignolles, Chancelée, etc., gouverneur et lieutenant général des îles de Cayenne et de la province de Guyenne, contre un nommé Thoreau, garde de la forêt de Chinon, qui s'est avisé de faire saisir ses engins pour la pêche. — Copies des diverses acquisitions et annexes faites aux Bretignolles par Jean Bernard, écuyer, seigneur de Champigny-sur-Yonne, Les Bretignolles, valet de chambre du Roi et du Dauphin.

E. 221. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1662-1714. — VANELLES (de). — Rapport d'assig-
gnation contre les propriétaires de la frêche des Guignards-des-Teilles. — État des rentes dues par chaque détenteur. — État des rentes payées sur ladite frêche à la seigneurie des Teilles. — Conférence et arpantage de ladite frêche des Guignards, relevant féodalement de la seigneurie de Champigny et chargée d'une rente seconde et foncière de 45 boisseaux de grain envers la seigneurie des Teilles, appartenant à M. de Vanelles.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 222. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1781. — **VIGER DE JOLIVAL.** — Contrat de vente d'un jardin enclos de murs, situé ville de Loches, rue Française *alias* des Jeux, faite à François-Guillaume Viger de Jolival, conseiller du Roi, receveur des tailles de ladite ville, par Pierre Fillain et François Clément, maîtres boulangers à Loches. — Lettres de confirmation dudit acquêt.

E. 223. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1583-1783. — **VOYER D'ARGENSON (DE).** — Bail à rente d'une terre en friche, paroisse de Rilly, par Jacques Deffray, sieur de La Bouterie, au nom de Jacques de Voyer, vicomte de La Roche-de-Gennes, gouverneur de Châtellerault. — Déclarations rendues à dame Claude Turpin, vicomtesse de Paulmy et de La Roche-de-Gennes, et à Jacques de Voyer, par Charles Riobé et René Roy, curés de Vou, pour un clos de vigne dépendant de ladite cure. — Jugement qui condamne le commandeur de Ballan et de l'hôpital de Dolus à procéder à l'arpentage de la frêche de Moudan, relevant du fief de May. — Aveu et dénombrement d'une maison située au château de Loches, et de la seigneurie de La Roche-de-Gennes, paroisse de Ciran-la-Latte, rendu au Roi par Jean-Armand de Voyer, vicomte de La Roche, Ciran et May. — Déclaration de la maison et dépendances du collège de Loches, située entre ladite ville et Beaulieu, rendu par le principal à Gilles de La Robertière, secrétaire du Roi, à cause de sa seigneurie de May. — Conférences et arpentages des frêches de La Perrière, de Crossay et de La Buardière, paroisse de Vou, du Tremble, paroisse de Ferrière-Larçon, des Voisins de Beussat, paroisse de Sepmes, dépendantes des seigneuries de La Roche-de-Gennes et de Paulmy. — Extraits des aveux et dénombremens : de La Roche-de-Gennes, rendu au Roi à cause de son château de Loches, par Jacques de Voyer ; — de la seigneurie de Sepmes, rendu à Louis de Rohan, à cause de sa baronnie de Sainte-Maure, par Jean de Thays, chevalier, seigneur dudit lieu ; — de la baronnie de Marmande, rendu au Roi, à cause de son comté de Chinon, par Bonaventure et René Gillier, seigneurs de ladite baronnie ; — de la seigneurie d'Argenson, rendu à Louis de Rohan, chevalier, seigneur de Montbazon, à cause de sa châtellenie de Nouâtre, par demoiselle Jeanne Gueffault. — Baux à ferme desdites seigneuries de La Roche, Ciran, Sepmes, Marmande et des dîmes en dépendant, consentis par Claude Turpin, vicomtesse de Paulmy, Hercules de Rohan, duc de Montbazon, Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, seigneur de Paulmy, Marc-Pierre et Marc-René de Voyer. — Transaction entre

Louis Gaudin, curé de Maillé-Laillé, et François Gueffault, écuyer, seigneur d'Argenson, au sujet de la possession et seigneurie des dîmes de la paroisse de Maillé. — Sentence qui maintient Pierre de Voyer, bailli de Touraine, en la possession de la même dîme, contre Jean Méry, curé dudit Maillé.

SUPPLÉMENT AU FONDS DES TITRES DE FAMILLE¹.

E. 224. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1764-1788. — **ABRAHAM.** — Baux à ferme des dîmes à prendre sur les vassaux du fief et seigneurie du Mortier, situé paroisse de Saint-Symphorien des Ponts de Tours, consentis à François Jamin et Jean Goueshault, vignerons, par François Delavau, seigneur dudit lieu, président au Bureau des finances, Jeanne Bellanger, veuve dudit Delavau, et par Bernard Abraham, conseiller du Roi et son procureur en la Monnaie de Tours. — Extrait de l'acte de licitation de la seigneurie du Mortier, faite entre Bernard Abraham, Louise Bellanger, sa femme, Louis Bellanger, négociant à Tours, François Bellanger, écuyer, président au Bureau des finances de ladite ville, Louis-César Preuilly du Colombier, conseiller du Roi, président honoraire au Présidial de Tours, et autres héritiers de Jeanne Bellanger ; ladite terre et seigneurie, composée de 201 arpents 4 chaînées et demie, adjugée à Bernard-Abraham pour 33,000 livres. — Extrait de l'aveu et dénombrement du Mortier et de ses dépendances, rendu par Abraham à Joachim-Mamert-François de Conzié, archevêque de Tours, à cause de la mense abbatiale de Marmoutier, réunie à l'archevêché. — Arpentage des terres, vignes, etc., de la métairie de Malabry, dépendante du Mortier, contenant en total 108 arpents, 12 chaînées.

E. 225. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1685-1734. — **ALLABRÉE.** — Acte par lequel Gatien Laurent, boulanger, et Marie Meunier, sa femme, reconnaissent devoir à Jean Girault, marchand, une rente de 4 livres 5 sous, sur une pièce de vignes, située au clos de Rougemont, paroisse de Ballan. — Déclaration rendue à la seigneurie de La Carte, paroisse de Ballan, par Catherine Hardy, veuve de Jacques Allabrée, maître ouvrier en soie à Tours, paroisse de La Riche, à cause de ladite rente, qu'elle a acquise du sieur Girault. — Reconnaissance de la même rente, par Anne Degisors, femme non commune en biens de Jacques Trosseau, maître maréchal, à Étienne Poitevin et Marie Allabrée, sa femme.

1. Pièces entrées au archives pendant l'impression.

E. 226. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1527. — ALLEMAGNE (D'). — Sentence d'Hamelin, châtelain et garde de la justice de la baronnie de l'Île-Bouchard, qui condamne Guillaume Saureau à payer à François d'Allemagne, écuyer, seigneur de Vallier et Dorée, et à Françoise de La Jaille, sa femme, 2 sous 6 deniers de rente et cens, sur une maison et jardin sis au faubourg Saint-Maurice de l'Île-Bouchard.

E. 227. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1783. — AMELOT DE CHAILLOU. — Extraits de déclarations par lesquelles : Claude Cornet, curé de Villedomain, reconnaît que l'église paroissiale dudit lieu, la maison curiale et ses dépendances sont dans l'étendue de la haute justice pleine et directe de la seigneurie de La Touche-Villedomain, appartenant à Jean-Antoine Amelot, marquis de Chaillou ; — Maurice Boilleau, demeurant au village du Tertre, paroisse de Villedomain, et le curé dudit lieu, reconnaissent devoir au seigneur Amelot, pour la frêche de La Touche, 4 septiers de froment et seigle et 2 deniers de cens, rentes et devoir seigneurial et féodal, rendables chaque année, le dimanche d'après la Saint-André, à la recette ordinaire de la seigneurie de La Touche.

E. 228. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1658-1713. — AMIRAULT. — Baux à ferme : de la métairie de Sevidemont, paroisse de La Celle-Saint-Avant, par Jacques Amirault, sieur de Grandpré, au nom de René Amirault, sieur de La Varanne, son frère, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Chinon, à Claude Chaudefond, sieur de La Jouardièr ; — de la maison de La Roche-Gaudinière, paroisse de Ports, par Charles Amirault, procureur au Présidial de Tours ; — d'une métairie, appelée La Grande-Maison, sise paroisse de Noyers, consenti à Jacques Blanchard et Madeleine Moreau, sa femme, par Marguerite Amirault. — Bail à rente foncière annuelle et perpétuelle d'une pièce de terre, relevant du fief de La Borderie, paroisse de Maillé, par Marie Amirault, à Martin Roy, laboureur audit lieu.

E. 229. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1786. — AMPLEMANN DE LA CRESSONNIÈRE. — Extraits des déclarations rendues à la seigneurie de La Roche-Saint-Jean-sur-Indre, appartenant à Jean Amplemann de La Cressonnière, chevalier, par les religieuses Viantaises, pour un pré joignant le ruisseau de la fontaine des Foumeaux, et par François Gaultier,

curé de Saint-Jean, pour l'église de ladite paroisse, le presbytère et les terres et prés en dépendant.

E. 230. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1769. — ANGUILLE DE LA NIVERDIÈRE. — Partage de la succession de Mathieu-Pierre Anguille de La Niverdière, écuyer, seigneur de Candé et autres lieux, entre Françoise Bourdais, sa veuve, d'une part, Jules-Marc-Antoine de Morel, marquis d'Aubigny, brigadier des armées du Roi, Françoise-Marie Anguille de La Niverdière, sa femme, Joseph Fay-Peyraud (Perrault) de La Chaize, chevalier, seigneur de La Chaize, etc., et Aimée-Julie Anguille de La Niverdière, sa femme, d'autre part.

E. 231. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1762-1769. — APPELVOISIN (D'). — Extrait du bail à ferme de la terre et seigneurie de La Roche-du-Maine, consenti à Pierre Tourneporte, marchand à Prinçay, par Marie-Suzanne de Bourdeil, veuve de Charles-Auguste d'Appelvoisin, marquis de La Roche-du-Maine, suivi d'un rapport d'assignation, fait à la requête dudit Tourneporte, contre Pierre Gondouin, marchand, pris solidaire pour le payement de la rente due à la seigneurie de La Roche par les tenanciers de la frêche de La Brochardière.

E. 232. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1624. — ARGY (D'). — Accord entre Salomon d'Argy, écuyer, sieur de Theneuil, et François de Sassay, écuyer, sieur de La Girardièr, par lequel d'Argy, cède à Sassay, la jouissance de la dîme de La Martinière jusqu'au remboursement des 1,065 livres 10 sous qu'il lui a prêtés, pour acquérir par retrait féodal cette même dîme que Suzanne d'Argy, sa femme, avait vendue à Raoul d'Argy, écuyer, sieur de La Rolandière.

E. 233. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

1675-1721. — ARMAGNAC (D'). — Baux à ferme et à moitié de la terre et seigneurie de La Garde et de la métairie du Clos, consentis par Jean d'Armagnac, chevalier, seigneur de La Motte-Marcilly, et Pierre-Mathieu d'Armagnac, chevalier seigneur de La Motte, Pussigny, etc., lieutenant des maréchaux de France. — Procès-verbal de visite et expertise des bâtiments du château de La Motte et des seignuries de Cambraye et de La Bretonnière, en dépendant, dressé par Louis Trafforest, notaire royal au ressort

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de Chinon, à la réquisition de Louis Duvau, sieur de La Roche, l'un des fermiers de La Motte. — Contestation entre les sieurs d'Armagnac et Duvau et François Néricault, curé de Marcilly, à l'occasion du payement d'une fondation de 30 livres, faite par ledit d'Armagnac, en faveur du chapelain de la chapelle de La Motte et que Duvau refuse d'acquitter, par le motif qu'elle ne figure pas dans son bail.

E. 234. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1533. — **ARNAULT.** — Bail, pour 4 livres 10 sous tournois de rente, d'un clos entouré de murs et haies, contenant 6 boisselées de terre environ, situé près la chapelle Saint-Ladre à La Haie, consenti à François Arnault, chevaucheur de l'écurie du Roi, par Catherine Turquand, veuve d'Antoine Henri, marchand.

E. 235. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1666. — **AUBRY DE LA VILLEAUMAIRE.** — Aveu et dénombrement des fiefs et seigneuries des Négrons et de Boulard, situés en Néman, paroisses d'Avoine et circonvoisines, rendu par Maurice Aubry, écuyer, seigneur de La Villeaumaire, La Motte-aux-Loups, etc., à Louis Bernin, chevalier, seigneur de Valentinay, Ussé et autres lieux, conseiller d'État, contrôleur général de la maison du Roi, fils aîné et principal héritier de Thomas Bernin, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi.

E. 236. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1323. — **BARADINE.** — Bail à rente de maisons, terres et vignes, situées paroisse de Chambon, consenti à Perrot Bonfils, par Pierre Baradine.

E. 237. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1469. — **BAUCHIER.** — Acte par lequel Helyot Mynguet et Johanne, sa femme, demeurant paroisse de Busseil, donnent à rente à Vincent Bauchier tout ce qu'ils possèdent en maisons, prés, pâtures, bois, terres labourables, etc., au village de Serigny, paroisse de Neuillé-le-Noble et dans celles d'Abilly et Balesme.

E. 238. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1384-1389. — **BAUDET.** — Acte d'acquisition, par Jehan Baudet, d'une rente de trois mines de froment sur Jehan de Benais. — Jugement du lieutenant général de Touraine, qui autorise Drouet Bernard, proche parent de Jehan de Benais, à retraire ladite rente.

E. 239. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1654. — **BEAUVAU (de).** — Acte d'acquisition de la métairie du Grand-Huriveau, en Gâtines, située dans le fief de Notre-Dame du Pommier-Aigre, ordre de Grandmont-lès-Chinon, par messire François, marquis de Beauvau, seigneur de Rivarennes et de Beugny, conseiller du Roi, grand maître des eaux et forêts au ressort de Chinon, sur Nicole Guillon, veuve de Pierre Dozon, avocat audit Chinon.

E. 240. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1485. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Rouesse, rendu par Guyon de Montbourcher, écuyer, sieur dudit lieu, à très-noble et puissant seigneur Antoine de Beauvau, chevalier, baron de Sillé, etc., conseiller et chambellan du Roi, à cause de sa seigneurie de Sillé.

E. 241. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1705. — **BERNARD DE LA FORGE.** — Bail à ferme de la métairie de Don, passé devant Moulnier, notaire de la baronnie de Marmande, consenti à Denis Guindeul, d'Antogny, par Gabriel Bernard, sieur de La Forge, demeurant paroisse de Vellèche.

E. 242. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1775. — **BERTHELOT DE VILLENEUVE.** — Acte par lequel Pierre Épinard, vigneron, Françoise Courtin, sa femme, Pierre Beaupied, aussi vigneron, Anne Dreux, sa femme, et Pierre Dreux, bûcher, demeurant tous paroisse de Benais, reconnaissent devoir à André Berthelot de Villeneuve, écuyer, seigneur de La Platerie, paroisse de Restigné, et autres lieux, une rente foncière annuelle et perpétuelle de 6 livres 10 sous, sur 12 boisselées de terre et vigne, situées dans la closerie des Grands-Champs, paroisse dudit Restigné.

E. 243. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1674. — **BIDÉ DE POMMEUSE.** — Bail à ferme du moulin de Baché, situé paroisse d'Assay, et des terres et prés en dépendant, consenti par Louis Bidé de Pommeuse, chevalier, seigneur de Baché, à François Texier et Madeleine Joumier, sa femme.

E. 244. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1555. — Bois JOURDAIN (DU). — Vente de la maison noble de Soudan avec ses dépendances, sise paroisse de Savigné-sous-Faye, consentie à Richard Delbène, conseiller du Roi, juge au siège présidial de Poitiers, par Guillaume du Bois Jourdain, écuyer, seigneur du Puy et du fief de La Salle, paroisse de Cheillé, Madeleine Decran, sa femme, Henri Decran, écuyer, sieur de Coulaine, y demeurant paroisse de Panzoult, Nicolas Sicault, écuyer seigneur de Saint-long, Catherine du Bois Jourdain, sa femme, Louise du Bois Jourdain, et Marguerite d'Aubigny, veuve de Charles du Bois-Jourdain.

E. 245. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1623. — BOISLÉONARD (de). — Accord sur procès entre Louis de Boisléonard, écuyer, sieur de La Tour, paroisse de Rivarennes, en Berri, et de Grangé, paroisse d'Yzeures, et les nommés Louis Pichot, Zacharie Dory, Jean Carré, Louis Touchard, etc., pour le payement d'une année d'arréage de la rente de 27 boisseaux de froment 27 de seigle, 27 d'orge, 36 d'avoine, 2 chapons, 1 poule et 10 sous de cens, due audit seigneur, à cause du fief de Mousseaux, dépendant de sa seigneurie de Grangé.

E. 246. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ;
116 pièces, papier.

1750-1789. — BOUCHER DE MARTIGNY (LE). — Contrat de mariage de Louis Le Boucher, chevalier, seigneur de Martigny, Fondettes, etc., avec Catherine Mehée, fille d'Étienne Mehée, chevalier, seigneur de l'Étang. — Procédures exercées contre Louis Le Boucher : par Thérèse-Geneviève Du Perche, femme séparée de biens de Jacques Guibal de Salvert, ancien prévôt général de la maréchaussée de Poitou, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, et réclamant le payement d'une reconnaissance de 200 livres, souscrite par de Martigny, au profit de Pierre Houx, chanoine, prévôt de Milly en l'église de Saint-Martin de Tours et conseiller au Présidial ; — par François Lambert, libraire, exigeant le remboursement de diverses sommes, entre autres celle de 102 livres 8 sous, pour le journal économique des années 1751-1756 ; — par Louis Gitton de La Ribellerie, chanoine de Saint-Martin, et prévôt de La Varenne, réclamant les deux tiers du produit des lods et ventes de la mairie de Martigny. — État des droits dus à la seigneurie de Martigny. — Relevés des ventes et mutations opérées pendant les années 1783-1788. — Discussions entre Catherine Mehée de l'Étang, veuve

de Louis Le Boucher, et Louis-Ambroise Le Boucher de Martigny, son fils, au sujet du douaire de la mère et du majorat du fils. — Transaction par laquelle Le Boucher accorde à sa mère une rente de 1,000 livres, et une indemnité de 6,000. — Consultations, etc., concernant la saisie réelle de la seigneurie de Martigny, arrêtée par Louis Ambroise Le Boucher au moyen des 80,000 livres qui lui ont été léguées par René Dangé d'Orsay, seigneur de Grillemont, son oncle.

E. 247. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1773-1789. — Lettres adressées à Louis-Ambroise Le Boucher de Martigny, officier au régiment de Boulonais, par René Dangé d'Orsay, seigneur de Grillemont, son oncle, Le Boucher de Martigny, sa tante, Mehée de Martigny, sa mère, de Menou, de Cherval, Boulard, curé de La Riche, sœur Chaslon, prieure des chanoinesses de Luynes, Ducros, de Dieppe, Du Bouquet, de Cambray, d'Aubery, etc., concernant ses intérêts personnels. — Mémoires d'ouvrages de maçonnerie, menuiserie, charpenterie, couverture, plomberie, vitrerie, etc., exécutés dans les maisons situées rue du Cherche-Midi, faubourg Saint-Germain à Paris, provenant de la succession de M. Hurault, marquis de Saint-Denis, beau-père de Louis-Ambroise Le Boucher. — Notes de fournitures diverses. — Quittances de vingtièmes et de logement de gardes françaises. — Procès-verbal, dressé par Claude Couette, premier huissier garde général en la Maîtrise particulière de eaux et forêts de Tours, contre Le Boucher de Martigny, pour avoir fait couper dans le mois de mai des bois dépendants de sa métairie de La Baudinière, situés paroisse de Fondettes.

E. 248. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1769. — BOUET DE LA NOUE. — Acte par lequel Gabriel-Louis Duchilleau, chevalier, seigneur de La Tour-Savary, Sollaine, Les Grands-Ormeaux, etc., conseiller du Roi, sénéchal d'épée, président et lieutenant général en la sénéchaussée de Châtellerault, et Marie Janon de Souligné, sa femme, constituent envers Louise Douineau, veuve de Claude-François Bouet de La Noue, chevalier, seigneur de Saint-Georges, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, demeurant à Tours, une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 livres, assignée sur les terres et seigneuries de La Tour-Savary, paroisse de Naintré, du Montale, paroisse de Sérigny, des Grands-Ormeaux, paroisse de Cré, en Anjou, de Doussay et de Chamardiére, paroisse de Rilly, en Touraine, moyennant la somme de 25,000 livres, qui doit leur servir à rembourser leurs frères et sœurs de leurs droits sur lesdites terres.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 249. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1713. — BOUREILLE. — Bail à titre de colonage de la métairie de Beauvais, située paroisses de Luzé et de Marcilly-sur-Vienne, donné à Pierre Coulon, laboureur, par Pierre Boureille, marchand audit lieu de Luzé.

E. 250. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1625-1789. — BOUTHEILLER (LE). — Acte de fondation d'une chapelle et de deux messes par semaine, au château de Cessigny, faite par Jacques de Maillé, chevalier, seigneur dudit Cessigny, et Renée Rousseau, sa femme. — Extraits des aveux : de la châtellenie de Chavigny, rendu au Roi, à cause de son château de Loudun, par Armand-Léon Le Boutheiller ; — de la seigneurie de Cessigny, rendu à Louis Du Bouchet, comte de Montsoreau, par Victor Le Boutheiller. — Extraits des déclarations féodales, rendues aux seigneuries de Lerné et de Cessigny : par Jean et Pierre Lenoir, curés de la paroisse de Lerné, à cause de la dîme de Notre-Dame, de la maison presbytérale de Lerné, et des terres et vignes dépendantes de la cure ; — par Maurice de Bourdeilles, chanoine, comte doyen du chapitre de Saint-Julien de Brioude, abbé de l'abbaye de Seuilly, pour la dîme de Seuilly. — Aveux du domaine de La Saulaye, situé paroisse de Betz, rendu par Jacques Delacour, sieur des Marnières, Anne Phelippeaux, veuve de Léon Le Boutheiller, comte de Chavigny, ministre secrétaire d'État, à cause de sa seigneurie des Bordes.

E. 251. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1713. — BOUTHET DU RIVAU. — Bail à ferme du lieu appelé La Grande-Maison, situé paroisse de Noyers, et de la métairie de La Grange, en dépendant, consenti par Marc Bouthet, sieur du Rivau, conseiller du Roi en l'Élection de Poitiers, à Jean Garnier, marchand, et Madeleine Papillault, sa femme, demeurant en ladite paroisse de Noyers.

E. 252. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1650. — BOYVIN. — Déclaration de la métairie de La Borde, réunie à celle de La Pinsonnière, et de l'étang de Charmeteau, situé près ladite métairie de La Pinsonnière, rendue par Honoré Boyvin, écuyer, sieur de La Boyvinière, commissaire extraordinaire des guerres, au fief et seigneurie de Charmeteau.

E. 253. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1704. — BRUSARD DU MARTRAY. — Bail à ferme

de a moitié par indivis de la maison et métairie de La Barangerie, paroisse de Ports, donné par Tafforest, notaire de la baronnie de Nouâtre, agissant au nom de François Brusard, sieur du Martray, et de Gabrielle Legendre, sa femme, à Claude Rollet et Marguerite Brusard, sa femme, propriétaires de l'autre moitié.

E. 254. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1643-1747. — BUISSON DE LA CHARPRAYE. — Procès-verbal de la levée des scellés apposés après le décès de Claude Guyard, fait à la réquisition d'Antoine Laguidolle, marchand à Tours, son second mari, et de Germain Angueulle, curateur aux causes de Marie Buisson, fille de Claude Guyard et de Paul Buisson, son premier mari, suivi de l'inventaire et estimation des meubles et effets et du dépouillement des papiers et titres, consistant en obligations, baux à ferme, à moitié et à rente, et un titre de la seigneurie de La Charpraye.

E. 255. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1539-1629. — CANTINEAU DE COMMACE. — Extrait d'une déclaration rendue au Roi, en 1539, par Gilles de Commace, seigneur de Blandin, conseiller du Roi, maître d'hôtel ordinaire du Dauphin, duc de Bretagne, et du duc d'Orléans, à cause de ses terres et seigneuries du Retail alias Le Verger, de Bois-Gaultier et de Bois-Durand alias le fief de Betz.

E. 256. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1543. — CARRÉ. — Acte passé devant Méry Roux, notaire juré des contrats royaux de Loches, par lequel Étienne Rousseau, licencié ès lois, avocat en ladite ville, vend à maître François Carré, greffier, et Jean Carré, son frère, marchand apothicaire, demeurant audit Loches, la tierce d'une partie métairie appelée La Bourgognerie, et de 2 arpents de pré, qu'il avait acquis de noble demoiselle Marguerite de Linières, dame d'Ernée et de Bergeresse, pour 175 livres 4 deniers tournois.

E. 257. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1768. — CASTELLANE (de). — Bail à ferme du droit de pêche en la rivière de Veude dépendant de la terre et seigneurie du Rivau, consenti à François Baillou, négociant à Loudun, par René Avril, procureur aux sièges royaux de la même ville, fondé de procuration de très-haut et très-puissant seigneur Michel-Ange de Castellane, marquis du Rivau, baron de Renton, seigneur de Villandry, etc.,

ancien ambassadeur du Roi à la Porte Ottomane, brigadier des armées de Sa Majesté.

E. 258. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1702-1789. — **CHAMBELLAN.** — Ventes : d'une maison, située au lieu de La Fontaine, ville d'Amboise, par Louis Bellin, exempt de la maréchaussée, à Jean Vaslin, maître serger ; par ce dernier à Ambroise Chambellan, maître dudit état ; par René Chambellan, fabricant de draps, à Louis Mabille, marchand drapier, et Madeleine Chambellan, sa femme ; — d'une closerie, sise au bourg de Pocé, paroisse de Saint-Ouen-du-Bois, par Pierre Aubry, bourgeois de Tours, à François Duprat, maître chirurgien d'Amboise. — Déclaration de ladite closerie, rendue par Duprat à Jeanne Soulard, veuve de René de Cop, écuyer, trésorier de France au Bureau des finances de Tours, à cause de sa châtellenie du Haut-Pocé. — Constitutions de rentes, souffertes par Louis Mabille et ses filles, au profit de Madeleine Chambellan, lesdites rentes assignées sur une closerie, sise paroisses de Chargé et de Souvigny, et sur maisons au lieu de La Fontaine, paroisse de Saint-Denis-d'Amboise.

E. 259. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1472. — **CHAPELAIN.** — Acte par lequel Jean Raimbault le jeune, de la paroisse de Saint-Ouen, s'engage, pour une somme de 19 livres tournois, à payer au sieur Jacques Chapelain, chevalier, demeurant à Châteaurenault, une rente annuelle et perpétuelle de 3 septiers de froment, assignée sur les domaines de La Monnellerie, La Veillerie et La Blesairie, leurs appartenances et dépendances et sur tous ses autres biens présents et à venir.

E. 260. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1589-1789. — **CHASPOUX DE VERNEUIL.** — Transactions au sujet des dîmes et novales de la paroisse de Saint-Flovier : entre Émery Pressigny, curé dudit lieu, et Marie de Thiange, femme de Regnault Dallonneau, chevalier, seigneur du Roullet et de Saint-Flovier ; entre Charles Corneau, aussi curé, et Eusèbe-Félix Chaspoux, seigneur de Verneuil, Sainte-Julitte, Chammay, Saint-Flovier, Le Roullet, Chavigny, etc., introducteur des ambassadeurs et princes étrangers. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-Flovier, rendu par Marie de Thiange à Louis de Crevant d'Humières, marquis dudit lieu et de Mouchy, vicomte de Briqueville, baron de Preuilly. — Foi et hom-

mage, rendu à ladite baronnie de Preuilly par Claire Renodot, veuve de Jacques Chaspoux, pour la terre de Sainte-Julitte, que lui à vendue Bernard de Saint-Jean, chevalier, baron de Pointy. — Procès-verbal de bornage des dîmes de Betz, à la requête d'Eusèbe-Félix Chaspoux, chevalier, marquis de Verneuil, comte de Loches, vicomte de Betz, etc., et de Jacques Dufrementel, chanoine de Saint-Martin. — États des domaines et héritages sujets aux dîmes dans les paroisses de Betz, Saint-Flovier et Verneuil. — Déclaration des dépendances de la cure de Verneuil, rendue par Nicolas Villet, curé dudit lieu, à Félix Chaspoux. — Conférences des frêches de La Charlottière, Georges-le-Gaigneur, La Morillière, Les Corneaux, Les Bordes, Les Chesnons, La Grande-Plante, etc., dépendantes de la seigneurie de Betz et des fiefs de l'Étang et de La Philipponnière, réunis à ladite seigneurie.

E. 261. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1757-1779. — **CHASTENET DE LA BRUNETIERE.** — Testament de François Chastenet de La Brunetière, trésorier de France à Poitiers, fait en faveur de Françoise Perrot des Roches, sa femme, et de divers amis à Rochefort. — Inventaire des meubles, effets, titres et papiers, dressé en la maison de La Brunetière, paroisse de Sanzay, à la réquisition d'Anne-Françoise Perrot des Roches, après le décès de son mari, en présence de Jean-François Gérard, seigneur de Beauvais, curateur de Marie-Benjamine, sa fille mineure. — Partage des meubles, effets, deniers, etc., fait, après le décès de Françoise Perrot, entre ses enfants Gabriel-Alexis Chastenet de La Brunetière, chanoine de Thouars, Jean-Joseph-Gaspard Chastenet de Présange, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Preuilly, Renée Blouin, veuve de Chastenet de Praille, avocat du Roi, au bureau des finances de Poitiers, et Marie Chastenet, femme de Henri de Monbielle, écuyer, seigneur d'Huis.

E. 262. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1670-1776. — **CHERGÉ (de).** — Sentence, rendue en la sénéchaussée de Châtellerault, au profit de Catherine de Tudert, femme de René de Chergé, écuyer, sieur de La Martinière, paroisse de Courcoué, contre Pierre de Chergé, sieur des Aulnais, au sujet de la possession d'une dîme, paroisse de Braslou, dépendant autrefois de la seigneurie de Bouliers, depuis réunie à celle de La Martinière et mouvant de la chapelle Baillou. — Déclaration de ladite dîme, rendue au Roi par René de Chergé. — Baux à ferme de la dîme de La Martinière alias de la chapelle Baillou, concédés à Louis Regnier et Étienne Defforge, curés de Braslou, par Catherine de Tudert, René de Chergé et Paul de

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Graulme, comme père et tuteur de Suzanne-Madeleine-Pascale de Graulme, sa fille. — Vente de ladite dîme par Louis-René-Jean de Chergé, chevalier seigneur, de La Martinière, et Jean-Nicolas de Chergé, seigneur de La Brochettière, sise paroisse de Luzé, son frère, à François-Marie Humeau, écuyer, seigneur du Haut-Plessis, Francpalais, etc. — Partages : de la succession de René de Chergé et d'Anne de Vonne, sa femme, entre Jean de Chergé, chevalier, seigneur de La Martinière, Pierre-Paul de Graulme, chevalier, seigneur de Ponts, veuf de Madeleine de Chergé, et Pierre de Vandelles, chevalier ; — des biens dont Paul de Graulme, seigneur de Ponts, jouissait à titre d'usufruit, comme héritier de Suzanne de Graulme, sa fille, et de Madeleine de Chergé, sa femme, entre Louis et Jean de Chergé, écuyers, héritiers de Jean de Chergé de La Martinière et Pierre de Vandelles, écuyer, capitaine au régiment de Rohan, fils et héritier de Pierre de Vandelles et de Marie de Chergé, sa femme.

E. 263. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1643-1789. — CHESNAYE-DES-PINS (de LA). — Aveu et dénombrement de la dîme de Chargé, rendu par Jeanne de Jacquelard, femme non commune en biens d'Anne de Préville, écuyer, sieur des Essards, à Jean Gillier, chevalier, seigneur baron de Saint-Gervais-sur-Mer, Francpalais, La Filletière et La Tellinière, à cause de ces deux derniers fiefs. — Vente de ladite dîme et de diverses pièces de terre, situées paroisses de Pussigny et d'Antogné, par Anne de Préville et Jeanne de Jacquelard, sa femme, à Charles de La Chesnaye, écuyer, sieur du Gué, et Marie Prévost, sa femme, demeurant au lieu et maison noble de La Fontaine, paroisse de Vellèche. — Foi et hommage rendu pour la même dîme, par Charles de La Chesnaye-des-Pins, chevalier, seigneur de La Chatière et autres lieux, à Thérèse-Marguerite de La Chesnaye-des-Pins, veuve de Jean-Baptiste Gaboret, doyen du Présidial de Poitiers, écuyer, seigneur de La Brosse, des Magnis, etc., et à Marie de La Chesnaye-des-Pins, sa sœur, dame des fiefs et seigneuries de La Gouronière, La Filletière, La Tellinière, etc.

E. 264. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1477. — CHESSEPOUX. — Bail à rente d'une sextréa de terre, située au lieu de La Brosse, paroisse de Civray-sur-Évrois, consenti à Jacques Chessepoux, de Balesme, par Mathurin Trochon, demeurant au village de La Roche-du-Clos, même paroisse.

E. 265. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1683-1715. — CHEVALIER. — Actes d'acquisitions

de maisons, terres, etc., situées au village de Chesac, paroisse d'Assay, par François Chevalier, marchand, en la paroisse de Ceaux, sur Simone Rameneuil, veuve de René Guillouet, Pierre Cailleau et René Guérin, marchands meuniers.

E. 266. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1706. — CHIRET. — Inventaire des meubles et effets de Joseph Chiret, marchand à Noyers, et d'Anne Champigny, sa femme, fait à la requête de celle-ci en vertu d'une sentence de séparation et de renonciation à la communauté de son mari.

E. 267. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1779. — CHOISEUL-AMBOISE (duc de). — Inventaire des titres de la seigneurie de Chissay, dressé par Edme Leclerc Ducloseau, bailli de Chargé et commissaire aux droits seigneuriaux du duché-pairie de Choiseul-Amboise. — Titres analysés dans ledit inventaire : acquisitions, de la terre de Chissay, par Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, sur François Bérard, seigneur de Bléré ; — de maisons, bois et domaines en la paroisse de Chissay, par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, sur Barbe Lejard, veuve de Simon Lemaréchal, par le marquis de Chabanais, sur René Nourry et autres ; par Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, sur mademoiselle de La Jaquelinière. — Don fait par Charles VII, de la haute et moyenne justice de Chissay, en faveur de Pierre Bérard. — Transaction entre le marquis de Sourdis et les Minimes du Plessis-lès-Tours, par laquelle ceux-ci s'engagent à entretenir une lampe ardente devant l'autel de Saint-François-de-Paule. — Aveux et dénombrements de Chissay, rendus au Roi, à cause de son château d'Amboise, par Jacques Bérard, Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, François Gilbert, marquis de Chabanais, etc.

E. 268. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1736-1787. — CLÉDAT (de). — Contrat pignoratif, par lequel Jacques Brunet, horloger, et Louise Chevalier, sa femme, demeurant à Beaulieu, vendent, pour 100 livres, à Jacob Dupont, avocat en Parlement et au siège royal de Loches, 25 chaînées de terre et 50 chaînées de vignes, situées au clos des Maraudeais, paroisse de Saint-Pierre. — Obligations et reconnaissances par Charles Coullon, Jean Billault, médecin, et autres, au profit de Jacob Dupont, conseiller et procureur du Roi à Loches, pour fermages, loyers et argent prêté. — Quittances : des curé, fabriciens

et notables de Nouans, pour sommes reçues par les mains de Joseph-Claude de Clédat, curé de Bueil, ci-devant curé dudit Nouans ; — du sieur Lesourd, pour 134 livres à lui versées par ledit Joseph de Clédat, doyen du chapitre de Bueil. — Circulaire concernant la rente de 300 livres, accordée à titre de gratification à la dame veuve de Clédat, sur les fonds du 4^e denier. — Instruction pour les pensionnaires du Roi, sur les formalités qu'ils ont à remplir pour se conformer aux lettres patentes du 8 novembre 1778 et à la déclaration du Roi du 1^{er} janvier 1779.

E. 269. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ;
1 pièce, papier.

1664-1673. — CONSTANTIN. — Bail, pour 7 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, d'une maison avec cour et 28 chaînées de terre et vigne, en la paroisse de Bridoré, consenti à Jeanne Bellert, veuve de Jean Gallicher, demeurant audit lieu, par François Desperche, marchand, paroisse de Sennevières, Mathurin Bournin, notaire, son beau-frère, Michel Desperche, praticien, Catherine, Marguerite et Françoise Desperche, ses sœurs. — Acte par lequel Claude-Antoine Constantin, écuyer, et Marguerite Guiet de La Gravière, sa femme, déclarent être propriétaires de ladite maison et de ses dépendances, et s'engagent à payer la rente dont elle est chargée à Jacques Assailly, notaire royal à Fléré-la-Rivière.

E. 270. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1671. — COSTE DE LA CHAUVIGNIÈRE. — Extrait du bail judiciaire des domaines saisis sur Alexandre Ragueneau, marchand à Saumur, à la requête de Joseph Deguigné, aussi marchand, et adjugés à René Baudellon, procureur, suivi d'un rapport d'assignation, faite à la réquisition de Joachim Coste, sieur de La Chauvignière, lieutenant de la maréchaussée de Chinon, contre François Lemaître, caution dudit Baudellon, pour le payement d'une rente de 51 livres 5 sous et un chapon, mentionnée audit bail.

E. 271. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin ;
46 pièces, papier.

1631-1740. — COUESEAU. — Acte par lequel Anne de Laforgue, veuve de Michel Jallet, procureur au siège présidial de Tours, cède 11 chaînées de terre, sises au village du Cormier, paroisse de Montlouis, à Pierre Pinault, maître chirurgien audit Tours, pour l'extinction d'une rente de 40 sous qu'elle lui doit. — Prise de possession par ledit Pinault de 2 pièces de pré, joignant ceux de la seigneurie de Leugny, que lui ont vendues Martin Cormier et Martine Desvaux, veuve

de François Ducerf. — Acquisitions de diverses pièces de terre et vigne au prix de 20, 30 et 60 sous la chaînée, faites par ledit Pinault sur les nommés Vergne, Millet, Brossard, Habert, etc. — Prise de possession par le même des bâtiments, cours, jardins et vignes de La Fourassière, situés au village du Cormier. — Bail à rente du quart par indivis d'un bois taillis de 12 arpents, appelé le Jeu, sis près le Cormier, consenti par Christoflette Bruneau, veuve de Jacques Piron, marchand à Tours, à Pierre Conseil, procureur en Parlement, possesseur des trois autres quarts. — Décret du domaine de La Fourassière, saisi sur Georges Patin, sergent royal au bailliage d'Amboise, et Perrine Pinault, sa femme, à la requête de Claude Trevant, juge au Présidial de Tours, et adjugé à Hubert Brosseau. — Instance entre le chapitre de Saint-Gatien et le sieur Brosseau, au sujet des lods et ventes d'un pré et d'une vigne, que ce dernier prétend être dans le fief de La Bourdaisière. — Déclaration de La Fourassière, faite par Brosseau, au fief de Thuisseau, dépendant de Saint-Gatien. — Vente du bois taillis, appelé le Jeu, par Marie-Anne Bellanger, veuve en premières noces de Pierre Conseils, élu à Tours, et en deuxièmes, de Daniel Dorron, lieutenant en la maréchaussée de Touraine, à Paul-Armand Gaultier, pourvoyeur de son altesse le cardinal de Furstemberg, évêque et prince de Strasbourg. — Partage de la succession de Marguerite Favreau entre ses enfants et ses créanciers, à laquelle Gaultier reste redevable de 2,000 livres, sur son acquisition de La Fourassière. — Acquisitions de diverses pièces de terre, situées dans la frêche du Cormier, par Jean Coueseau, conseiller du Roi, notaire et échevin de Tours, pour joindre à son domaine de La Fourassière.

E. 272. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1686. — DAVESNE DE NEUVILLE. — Acte par lequel Radegonde Boutier, femme de Jacques Davesne, sieur de Neuville, capitaine de cavalerie dans le régiment du duc de Villeroi, chevalier de Saint-Lazare, donne pour 30 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle, à Michel Charpentier, charron, une maison d'habitation, une grange et autres bâtiments couverts en tuile et chaume, avec cour, jardin, cave, etc., le tout situé à Momby.

E. 273. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1646. — DEBOTEREAU. — Contrat de mariage entre Pierre Debtereau, écuyer, sieur de Villiers, et Louise Chevreau, veuve de Gédéon de Lestang.

E. 274. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1661-1678. — DEFFRAY. — Acte par lequel Louis

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de Perion, chevalier, marquis de Ports, seigneur du Roger, etc., et Angélique Gillier, sa femme, après avoir pris connaissance des deux exécutoires de dépens rendus au Présidial de Tours contre Jean Deffray, sieur de Belebat, au profit du commissaire aux saisies réelles et de René Le Royer, curé du Petit-Pressigny, reconnaissent que ledit Deffray leur a acquitté le prix de la métairie de La Pionnière qu'ils lui avaient vendue par acte passé devant Tafforest, notaire en la Cour de Chinon. — Titre d'une rente de 15 livres, due par Daniel Deffray, sieur des Mirardières, héritier de Jean Deffray, sieur de La Bouttière.

E. 275. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1546. — DESAULES DE LA BOURIE. — Transaction entre Robert Hupier et Jean Desaules, seigneur de La Bourie, sise paroisse de Lerné, tailleur et valet de chambre du Dauphin, Desaules réclamant le remboursement du prix d'un pré que Hupier lui avait vendu avec garantie, et qui lui a occasionné un procès avec Guillaume Bonnarier, réel propriétaire ; Hupier lui cède la moitié par indivis d'une maison avec cour, jardin et terres, le tout clos de murs, situé au bourg de Lerné, chargé de 5 sous de rente envers le commandeur de l'Île-Bouchard, et Desaules donne un supplément de 60 livres.

E. 276. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1661. — DOULCE. — Mandat, délivré par Jean Millon, assesseur civil et criminel, au profit de la veuve de Jean Boursier, sur Aimé Doulce, procureur au siège présidial de Tours, adjudicataire du domaine des Ruaux, vendu et décrété sur Pierre Babiot et Hélène Guichard, sa femme.

E. 277. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1650-1668. — DUCARROY. — Bail par lequel François Ducarroy, écuyer, sieur de Grand-Pré, capitaine de la ville et du château de Richelieu, prend, pour 100 livres tournois de rente, de Charles Pesneau, curé de Saint-Gilles de L'Île-Bouchard et prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Razines, la dîme dépendante dudit prieuré et s'étendant dans les villages et lieux de Poulesse, Signy, etc., paroisse de Braye.

E. 278. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1587-1594. — DUODOIBT DE LA BERTAUDIERE. — Actes par lesquels Calais Rogier, conseiller du Roi, lieutenant particulier et ordinaire au bailliage de Touraine,

et Victor Gardette, lieutenant général, reconnaissent qu'Aimé Dudoibt, écuyer, seigneur de La Bertaudière et du Verger, paroisse de Betz, est exempt de la contribution du ban et arrière-ban et ordonnent mainlevée des saisies opérées sur ses biens.

E. 279. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1561-1567. — DUPRÉ. — Partage de la succession d'Antoine Bohier, général des finances, seigneur de La Chesnaie et de La Roche-Bourdeille, entre Robert Dupré, seigneur de La Chesnaie, fils aîné de Marguerite Bohier, fille d'Henri Bohier et de Claude Picot, sa femme, François Dupré, son frère, Anne Dupré, dame de Vare et de Bourgouin, Marguerite Dupré, femme du sieur de Rochefort, frères et sœurs, d'une part, et François Abot, seigneur de La Bretonnière, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, Suzanne Bohier, sa femme, Claude Brachet, seigneur de Palluau, veuf d'Anne de Connigham, fille de Pierre de Connigham, chevalier, seigneur de Cangé, et de Charlotte Bohier, sa femme. — Transaction sur procès entre Madeleine de Bourbon, abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix, à Poitiers, et François Abot, écuyer, sieur de La Bretonnière, au sujet de la pension de Jeanne Bohier, religieuse en ladite abbaye, assignée sur la terre de La Chesnaie.

E. 280. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1585. — DUPUY DE SAINT-MÉDARD. — Acte passé en la Cour de Chinon, par lequel Louis Dupuy, chevalier, baron de Saint-Médard, seigneur de La Châtre en Berri, et de Nazelles près Chinon, et Isabeau Desur, sa femme, veuve en premières noces du seigneur de Saint-Germain, donnent plein pouvoir à leur procureur pour suivre leur procès avec Pierre Chambourain, seigneur de Droux, devant le bailli du Berri ou sou lieutenant à Issoudun, pour l'indemnité qu'il doit à l'occasion du rachat de la seigneurie de Maugivrey.

E. 281. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1737. — DURAND (de). — Déclaration de la dîme de La Gautellerie, paroisses de Marcilly-sur-Vienne, Pouzay et Rilly, rendue à François de Durand, chevalier, seigneur de la châtellenie de Rilly et des fiefs y annexés, par Pierre Renault, écuyer, sieur du Pont, huissier de la chambre de feu madame la duchesse de Berri, demeurant en sa maison du Pont, paroisse de Parçay-sur-Vienne.

E. 282. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1617. — **DURET.** — Acte de prise de possession par Pierre Duret, de Marçay, des biens que lui a vendus, en ladite paroisse, Martin Duport.

E. 283. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1780-1784. — **FESQUE (de).** — Acte, passé devant Guérin, notaire à Hommes, par lequel Rose Gourdon, veuve de Claude Chauveau, métayer de La Noue-Grolleau, paroisse de Tigné, reconnaît devoir à Marguerite Quirit de La Motte, veuve de Charles-Joseph de Fesque, demeurant en son château de Belair, paroisse d'Hommes, la somme de 2,600 livres, pour avance de bestiaux, fourniture d'ustensiles propres à l'exploitation, et argent prêté, à la charge de rembourser ladite somme en 13 années. — Sous-seing, par lequel Nicolas Poulin, chevalier, seigneur de La Ripaudière, et Julie de Fesque, sa femme, donnent mainlevée des arrêts de deniers qu'ils ont mis sur les fermiers, comme héritiers de Charles de Fesque, seigneur de La Coudre, Belair, etc., et de Marie Quirit de La Motte, leurs père et mère, et consentent que Louis-Charles de Fesque, seigneur de Belair, leur frère, reçoive annuellement 250 livres de Rose Gourdon.

E. 284. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1750. — **FORÊT DE LEUGNY.** — Extrait du partage de la succession de Marguerite Ferrand, femme de François-Nicolas Forêt, avocat en Parlement, demeurant hôtel de La Bourdaisière à Tours, entre Marie Forêt, femme de Jacques Perceval, lieutenant de la Maîtrise particulière des eaux et forêts d'Amboise, François Forêt, sieur de Bray, et Pierre Forêt de Leugny.

E. 285. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

XII^e siècle-1703. — **FORÊT D'ARMAILLE (de LA).** — Testament de Renault de Craon. — Extraits d'aveux de la baronnie de Craon, rendus : par Georges de La Trémouille, seigneur de Craon, l'Île-Bouchard, Rochefort et Doué, à René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, etc. ; — par François de La Trémouille, vicomte de Thouars, prince de Talmont et baron de Craon, à François Ier, roi de France — Concession faite en fief par Madeleine de Laval, veuve d'Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort et maréchal de France, à François Hervé, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, d'une partie de la place de ladite ville, pour l'agrandissement

de son jardin. — Actes de criée et de décret volontaire de la terre de Craon, portant adjudication de ladite baronnie, pour 206,000 livres, à François de La Forêt, chevalier, seigneur d'Armaillé.

E. 286. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1664. — **FORGET.** — Transport d'une rente foncière annuelle et perpétuelle de 18 boisseaux de froment et seigle et d'une poule, assignée sur une pièce de terre, entourée de fossés, située paroisse de Nouâtre, fait à Pierre Forget, sénéchal dudit Nouâtre, par Sébastien Trafforets, notaire et conseiller du Roi, demeurant à Maillé Laillé.

E. 287. — (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1750. — **FOUGÈRE (de).** — Bail à ferme de la maison et métairie de La Brochetière, paroisse de Luzé, par Marthe Marchand, veuve de René de Fougère, écuyer, seigneur de La Maison-Neuve, sise paroisse de Courcoué, et autres lieux, à Vincent Dubois, laboureur, pour 140 livres, à la charge de payer les rentes de 8 septiers de blé au prieuré d'Aurioust, relevant de l'abbaye de Fontevrault, de 2 septiers à la seigneurie de Bois-Aubry, et autant au chapelain de la chapelle d'Aurioust.

E. 288 (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin ;
71 pièces, papier.

1476-1789. — **FOURNIER.** — Bail à rente de 16 arpents de terre, au lieu dit La Champagne, près Villebas, consenti à Guillaume Boutin par le chapitre de Saint-Martin de Tours. — Sentence de Pierre Salmon, bailli et juge de la prévôté de Courçay, condamnant Renée Girard, veuve de Jacques Douard, et autres tenanciers de la frêche de Villebas, à payer à Julien Coueseau, sieur de Fontenelles, 14 années d'arrérages d'une rente de 18 boisseaux de froment. — Ventes : de partie de la métairie de Villebas, par Toussaint et Hugues Chauvigné, héritiers de Martine Douard, à Mathieu Videlot ; — de 40 arpents de ladite métairie, et de celle des Ouches, paroisse de Bléré, par Perrine Buisson, veuve de Mathieu Videlot, à Anne Videlot, veuve d'Yves Millard, marchand de Tours ; — du lieu et métairie de Ladoué, paroisse de Courçay, par Gilles Fouquet, sergeant royal à Loches, et Jeanne Dubois, sa femme à M. Gédéon Bouilly, prêtre à Courçay. — Arpentage de la frêche des Gibernards, sise paroisse de Courçay. — Conférence et arpentage de la frêche de Ladoué, faite à la requête de Jacques Gaigneron le jeune, procureur de la prévôté de Courçay. — Quittances des rentes payées à

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

ladite prévôté, sur les frêches de La Marquette et des Berthelots, par la dame Gaigneron. — Partage de la métairie de Villebas, entre Angélique Gaigneron, Louis et Henri Berthelot, Joseph Boué, Jean-Baptiste Fournier, François Hucher et leurs femmes Marie, Madeleine, Catherine, Françoise et Jeanne Gaigneron, tous héritiers de Perrine Gaigneron leur tante, femme de Joseph Buisson. — Déclaration des métairies de Ladoué et de Villebas, faite par Joseph Fournier, architecte, à André Barthélémy, prévôt en l'église de Saint-Martin de Tours, à cause de sa prévôté de Courçay. — Partage de la succession de Marie Gaigneron, veuve de Pierre Bourgault, écuyer, sieur de Châtillon, entre Françoise Gaigneron, veuve de Jean-Baptiste Fournier, marchand à Loches, et ses cohéritiers. — Aveu et dénombrement de divers héritages en la paroisse de Courçay, rendu par Angélique Gaigneron, fille et héritière de Louis Gaigneron, sieur de Ladoué, à Martin-Gilles Guimier, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Loches, à cause de ses fiefs et seigneuries de La Petite-Couture et de Geai. — Acquisitions diverses, faites pour l'agrandissement des lieux et métairies de Ladoué et de Villebas, par Joseph Fournier, sur ses cohéritiers Louis et François Fournier, novices au couvent de Fontevraud, Jean-Baptiste Fournier, curé de Saint-Flovier, Madeleine et Catherine Gaigneron, veuves de Berthelot et de Boué, etc.

E. 289. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1565. — GARRYVES. — Bail, pour 30 sous de rente foncière annuelle et perpétuelle, d'une grange, située au village de Lavau, dans le fief de Lignières, consenti à Guillaume Bernier et Louise Dubois, sa femme, par François Garryves le jeune, demeurant en la paroisse de Cussay.

E. 290. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1763-1783. — GAULLEPIED DE SENNEVIERES. — Livre de recette des rentes en argent, grains et menus suffrages, dues à la baronnie de Sennevières, sur les héritages et frêches de La Bruère-des-Noues, de La Blanchardièvre, du Breuil, de Bordebure, de La Couture, de La Champelinière, de La Châtaignière, de Châtillon, de Maison Rouge, etc. — Extrait de la valeur des blés, vendus au marché de la ville de Loches, pendant les années 1748-1758. — Quittances d'amortissement, pour 50 livres, d'une rente de 4 boisseaux d'avoine et 2 poules, par René Gosmer, notaire.

E. 291. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1768. — GAULTIER DE LA FERRIÈRE. — Recon-

naissance d'une rente foncière annuelle de 17 boisseaux de froment, mesure de la seigneurie du Verger-de-Vou, et d'un chapon, due sur l'héritage et frêche de La Boutaudrie, paroisse de Vou, consentie par Hugues Regeard, curé de ladite paroisse, René Gaultier, journalier, Anne Boiron, sa femme, et autres tenanciers, à Joseph-Victor-Gaultier de La Ferrière, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Loches, et à Françoise Boully, sa femme, cessionnaire de ladite rente.

E. 292. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1361. — GODINET. — Constitution d'une rente d'une pipe de vin, pour le prix de 9 royaux d'or, soufferte par Regnault Godinet et Julienne, sa femme, paroissiens de Bléré, au profit de Jean Garnier.

E. 293. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1499. — GORRON DE LA PASQUERIE. — Constitution d'une rente de 5 sous tournois au principal de 50 sous, soufferte par Jehan Gorron de La Pasquerie, demeurant paroisse de Saint-Vincent d'Antogny-le-Tillac, diocèse de Tours, au profit de Jacquet Gorron, son cousin, et assignée sur tous les biens dudit Jehan Gorron.

E. 294. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1776. — GUILLOON DE ROCHECOT. — Bail à moitié de la métairie de Chargé, consenti à Jean Diboisne et Marie Brizard, sa femme, de la paroisse de Seuilly, par Fortuné Guillon, chevalier, marquis de Rochecot, baron de Trogues, Colombier, etc., seigneur de Saint-Patrice et autres lieux, demeurant en son château de Rochecot, paroisse de Saint-Patrice.

E. 295. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1606. — GUYOT DE LESSART. — Rétrocession faite à Florent Guyot, écuyer, sieur de Lessart et du Pressoir, conseiller du Roi et maître d'hôtel ordinaire de sa maison, demeurant audit Pressoir, paroisse de Panzoult, par Guillaume Mereau, de l'Île Bouchard, et Jeanne de Blanlu, sa femme, d'une obligation de 1,083 livres 6 sous 8 deniers, soufferte, en 1595, par Isaac Joulin, sieur de Charcenay, Marie Chardon, sa femme, et par Madeleine Payen, veuve de Jean Joulin, élu en l'Élection de Chinon, au profit de Marie Nouveau, veuve de Jean de Blanlu, écuyer, sieur de Boislégat.

E. 296. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1393. — ILLE-AUGER (DE L'). — Aveu et dénombrement de diverses rentes foncières, rendu par Jehan Gabart à Isabeau de l'Ille-Auger, dame et vicomtesse de La Guerche, à cause de ladite châtellenie.

E. 297. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1676. — JAILLE (LA). — Bail à ferme de la fuie à pigeons du château de Nouâtre et d'un jardin en dépendant, consenti à Anne Gaultreau, femme de François Taffoneau, par Esmond de La Jaille, écuyer, demeurant en la maison noble de Thou, paroisse de Ferrière, gouverneur de la ville et du château de Nouâtre, appartenant à la princesse de Guéménée.

E. 298. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1620-1731. — JOLLY DE SAINT-DENIS. — Description des terres, fiefs et seigneuries de Bossay, Barge et Puy-Champion, paroisses d'Azay-le-Féron et Bossay, qui sont à affermer à la réquisition de Pierre Gatault et Simon Foucher, commissaires établis sur Jeanne Ysoré, baronne de Sennevières, femme séparée de biens de Charles de Tranchelion. — Quittances des gros dus au curé de Bossay sur les dîmes dépendantes de la seigneurie dudit lieu. — Accord entre Charles Jolly, écuyer, sieur de Saint-Denis, demeurant en sa maison noble de Bossay, et François Verrier, conseiller du Roi, contrôleur des deniers d'octroi en la ville de Preuilly et ci-devant fermier de la baronnie dudit lieu, pour les droits des terres et seigneuries de Bossay, Barge et Puy-Champion. — Estimations et reconnaissances des cheptels fournis par Jolly de Saint-Denis à Laurent Guillemin, fermier, et à Claude Gaultier, marchand tailleur à Bossay. — Conférence des rentes dues à la seigneurie de La Menardièrre par les tenanciers de l'héritage de La Bondonièrre. — Assignation à comparaître devant le bailli de Preuilly, donnée à Jeanne Ysoré, femme de Jolly de Saint-Denis, pour se voir condamner à payer à la seigneurie de Villejesu 22 années d'arrérages d'une rente de 1 sou 6 deniers et 2 carpes. — Procès-verbal dressé à la requête de Jeanne Ysoré, dame de Saint-Denis et de Bossay, contre divers particuliers qui détruisent tout le gibier de ses bois. — Bail à moitié par ladite Jeanne des terres qu'elle a acquises par retrait féodal, aux villages de La Gallinière et des Lambes, paroisse de Bossay. — Arpentage des terres de la métairie du château de Bossay. — Inventaire des titres de ladite seigneurie.

E. 299. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1739-1761. — JOUARD DU MAGNOU. — Acte passé devant Lenoir, notaire en la baronnie de l'Ille-Bouchard, par lequel Élie Jouard, écuyer, sieur du Magnou, reconnaît devoir à Moïse Perilleau, sieur du Puisard, et à ses frères et sœurs, coseigneurs de la seigneurie du Pubyacle, paroisse de Crouzilles, la somme de 58 livres 3 sous 11 deniers de rente foncière annuelle et perpétuelle, assignée sur la terre et seigneurie de Manne. — Cession de ladite rente par Louis-André Perilleau, officier du corps royal d'artillerie, à Louis-Pierre Delafaure, curé de la paroisse de Trogues, pour la somme de 1,021 livres.

E. 300. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1629-1757. — JUCQUEAU. — Cession de diverses rentes et créances, faite par Pierre Chicard, curé de Saint-Vincent de Tours, à Vincent Letellier, chanoine de Saint-Pierre le Puellier, pour l'extinction d'une rente de 35 livres qu'il lui doit sur la closerie du Puy-Jesu, située paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny. — Ventes : de pièces de terre, vignes et bois taillis, situées au lieu de La Chappe, paroisse dudit Saint-Étienne, par François Delaforge, sieur du Cassoner, à Pierre Chicard, archiprêtre de Saint-Maure ; — d'une vigne en friche, sise aux Ruaux, même paroisse, par Jean Rousseau, journalier, à Simonne Letellier, veuve de Charles Ducoudray. — Accord entre Pascal Genty, avocat en Parlement, Marie Ducoudray, sa femme, Pierre Gourdet et Pierre Bailly, héritiers par leurs femmes de Simonne Letellier, pour la régie du fief et seigneurie de La Chappe, et Puy-Jesu. — Bail à rente de la seigneurie de La Chappe, consenti par Pierre Gourdet, maître teinturier en soie, et Françoise Ducoudray, sa femme, à Pierre Bailly, maître dudit état. — Saisie dudit lieu de La Chappe sur Pierre Bailly, à la requête de René Adam, qui s'en rend adjudicataire. — Partage de la succession de Martine Doulce, veuve de Michel Jucqueau, procureur au bailliage et siège présidial de Tours, entre Jean Jucqueau, prêtre, Françoise Jucqueau, veuve de Jacques Belon, avocat en Parlement et bailli des Bains, Marthe Jucqueau, veuve de Louis Coullon, procureur au Présidial de Tours, Michel Jucqueau l'aîné, etc. — Jugement qui condamne Martin, François et Gabriel Jaunay, Jacques Buissonneau et Marie Jaunay, sa femme, tous héritiers de Martin Jaunay, à payer à Michel Jucqueau, conseiller du Roi, commissaire de police de la ville de Tours, 29 années d'arrérages d'une rente foncière de 4 livres et à en passer titre nouveau.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 301. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1584. — **JUSSAC (de).** — Acte par lequel François de Jussac, chevalier, sieur de l'Étang, La Morinière et Rillé, donne à rente à Georges Serrau, laboureur, demeurant en la paroisse de Rillé, deux pièces de terre à La Croix et au côteau de Griève, et une pièce de vignes, près La Fourassière, faisant partie de la frêche de Griève, pour 1 boisseau de froment, mesure d'Artannes, et 3 deniers de cens.

E. 302. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1688-1699. — **LAMBERT DE TALVOIS.** — Bail à ferme du moulin de Chenevelle, situé paroisse de Pouzay et dépendant de la seigneurie de Talvois, donné par François Lambert, seigneur dudit lieu, et Marguerite Auger, sa femme, à Gatherin Mocquet, marchand. — Codicille après testament fait par le sieur Lambert à son lit de mort.

E. 303. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — **LAMORAL D'ADVISARD.** — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres, au principal de 2,000 livres, soufferte par Jacques-Marie Lamoral d'Advisard, chanoine prébendé, grand chantre en dignité de l'église métropolitaine de Tours, vicaire général du diocèse de la même ville, au profit de Marie-Françoise Mariage, veuve d'Urbain-Adam Gaultier, conseiller du Roi, et son avocat au bailliage et siège présidial de Tours ; ladite rente assignée sur 152 arpents dépendants de la ferme de La Biette, paroisse de Saint-Aubin.

E. 304. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1409. — **LANCELOT DE MARNAY.** — Acte notarié, par lequel Lancelot de Marnay, demeurant à Saint-Georges de La Haie, constitue au profit de Denis Blanchard, habitant de la même paroisse, une rente de 20 sous tournois, au principal de 10 livres, assignée sur ses granges, bergeries et autres propriétés.

E. 305. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1779. — **LEBAS DU PLESSIS.** — Acte passé devant Jean-Jacques-Joseph Degreville, notaire du duché-pairie de Luynes, par lequel Claude Lebas Du Plessis, chevalier, ancien garde des rôles des offices de France, donne à titre de ferme, pour 230 livres, à Nicolas Lemarié, marchand blatier, le moulin banquier du Bondonneau, situé près le bourg de Saint-Antoine-

du-Rocher, et 14 arpents de terre et pré en dépendant.

E. 306. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1712-1773. — **LEGENDRE DE LUÇAY.** — Extraits d'aveux et déclarations de domaines, relevant de la seigneurie de Boismortier, paroisse de Nouans, rendus par Jean Moreau, Charles Dupont, Joseph-Claude de Clédat et Louis Goupy, curés de Nouans, et le prieur des Augustins de Châtillon, à François de Rochefort et Jacques-Louis de Chaumont, chevaliers, seigneurs comtes de Luçay et de Boismortier, et à Philippe Legendre de Villemorin, chevalier, seigneur de Valençay, Luçay-le-Mâle, Varennes, Boismortier, etc. — Procès-verbal de saisie de la dîme de Boismortier, dressé à la réquisition de Louise de Beauvau, femme séparée de biens de François de Rochefort. — Vente des terres, châtellenies et seigneuries de Varennes, Luçay, Boismortier, etc., consentie à Philippe Legendre de Villemorin, chevalier, administrateur général des postes, et à Marie Bourette, sa femme, par Pierre de Courty, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur d'Antoine-Louis, Marie-Élisabeth et Marie-Thérèse, enfants mineurs de défunt Jacques-Louis de Chaumont de La Millière, seigneur de Valençay, Luçay, Varennes etc., et de Charlotte Héron de Villefosse.

E. 307. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1678. — **LEGROS.** — Vente de diverses pièces de terre, situées paroisse de Crissay, et relevant du fief des Roches-Tranchelion, consentie à Mathurin Legros, marchand audit lieu de Crissay, par Marie Delagrange, femme de Jean Dumas, maître ouvrier en soie à Tours.

E. 308. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1775. — **LETARD.** — Acte d'acquisition par Jean-Marc Letard, conseiller du Roi et son procureur au bureau de la Monnaie à Poitiers, sur René Roy, marchand, Marie Gilles, sa femme, et Louise Gilles, fille majeure, demeurant au Fougère, paroisse de Razines, d'une maison située à la porte de Faye, avec colombier, grange, écuries, etc.

E. 309. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1683-1783. — **LOMERON D'AUNAY.** — État des rentes foncières nobles et roturières, dues sur terres, maisons et prés, situées dans les paroisses de Chaveignes, Richelieu, Champigny, etc., à M. Lomeron d'Aunay,

à cause de sa seigneurie de La Pataudière, sise dite paroisse de Chaveignes.

E. 310. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1510. — **LOQUYN.** — Acquisition d'une pièce de terre, située au Sauleau, paroisse de La Guerche, et de la 5^e partie d'un bois appelé La Vallée-Larcher, par Jean Loquyn sur Jean Bruzeau, prêtre de La Guerche.

E. 311. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1686-1700. — **MALHERBE.** — Transport d'une créance, fait à Louis Malherbe, marchand à Beaulieu-lès-Loches, sur François Cathelin, par Pierre Cathelin, tisserand, et Gilles Girault, chapelier. — Inventaire des pièces produites devant le bailli de la baronnie de Beaulieu, par Louis Malherbe, contre Alexandre Maldant, sieur du Tertre, officier de Monsieur, demandeur en reconnaissance d'hypothèque et déguerpissement d'un logis, situé près le Puits-Morier.

E. 312. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1076. — **MATHÉ DU VIVIER.** — Transaction sur procès entre la veuve de François Mathé, sieur du Vivier, et celle d'Honorat Berthon, sieur de La Proutière, cessionnaire d'une créance, précédemment due par ledit Mathé aux nommés Jean Pager et Marie Nau, sa femme, pour divers héritages qu'il avait acquis d'eux.

E. 313. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1624-1700. — **MAYAUD DE BOISLAMBERT.** — Arpentage et conférence de l'héritage et frêche de Guillery et Gratepuy, relevant du fief de La Grange-Jacquemin, situé paroisse de Saint-Michel-du-Bois, dressé par Étienne Gautellet, arpenteur en la baronnie de Preuilly, le dernier jour de mars 1624. — Aveu et dénombrement du fief de La Grange-Jacquemin, alias Le Pouet, et des terres et rentes en dépendant, rendu par Jacques Mayaud, écuyer, sieur de Boislambert, seigneur dudit fief de La Grange-Jacquemin, à Louis-Nicolas de Breteuil, conseiller du Roi, introducteur des ambassadeurs et princes étrangers, baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Ferron, les Grand et Petit-Tournon, etc.

E. 314. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1783. — **MEIGNAN.** — Contrat de vente devant Claude Bigot, notaire à Saint-Christophe, par François Poisson, cultivateur, et Suzanne Augereau, sa femme,

à Mathurin Meignan, marchand à Saint-Paterne, et Françoise Riverain, sa femme, de 24 pièces de terre, pré, bois, etc., situées dans les tenues et frêches des Petite et Grande-Isembardière, paroisse de Saint-Paterne, relevant de l'abbaye de La Clarté-Dieu, sous le devoir de diverses rentes en grain.

E. 315. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1550-1785. — **MESNARD DE CHOUZY.** — Procédures de Victor Gardette, écuyer, sieur de Pierrefite, contre Marie Pouperon et autres, pour le payement d'une rente de 7 septiers de grains, assignée sur le lieu de La Bourdonnière, paroisse de Crotelles. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de La Chauvinière, située paroisse du Boulay, rendu par François-Gabriel Maréchau de Corbeil, seigneur de La Chauvinière, etc., ancien capitaine au régiment royal d'infanterie, à René-Didier-François Mesnard, comte de Chouzy, seigneur du Plessis-Auzouer, Pierrefite, Couleurs, La Pinsonnière, etc., à cause de son fief et seigneurie du Plessis-Auzouer.

E. 316. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1747. — **MONDION (de).** — Foi et hommage de la dîme de Tilly, paroisse de Panzoult, rendu au baron de l'Île-Bouchard par Charles-César de Mondion, chevalier, seigneur de Chaveignes et d'Artigny, pour laquelle dîme il est dû à ladite baronnie un roussin de service.

E. 317. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1698. — **MORIN DE BEAULIEU.** — Bail judiciaire des métairies, terres et seigneuries situées paroisses de Marçay, La Celle, Draché et Maillé, et des rentes provenant de la succession de René Morin, sieur de Beaulieu, dressé devant le notaire de la baronnie de Nouâtre, à la réquisition de Louis Chiret, notaire de Maillé, curateur institué aux personnes et biens de Charles, Marie, Renée et Françoise Morin, enfants mineurs dudit défunt René Morin, sieur de Beaulieu.

E. 318. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1455-1786. — **PAYS DE LATHAN.** — Consistance et description de la baronnie de Rillé et de ses dépendances. — Dénombrement du domaine du Mesnil-Rillé. — Vente par Jean de Saint-Germain, écuyer, seigneur dudit lieu et des Hayes, à Pierre Gaultier et Marie de La Primaudaye, sa femme, seigneurs du Mesnil, de diverses rentes en grain,

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

assises sur leurs métairies de La Martinière et de La Pelouze. — Provision de la charge de sénéchal de la châtellenie de Restigny, pour Philippe Chapelle, écuyer, avocat au parlement de Paris et au présidial de Tours. — Acte par lequel Guy de Daillon, seigneur du Lude, Rillé, etc., nomme René Frezeau, écuyer, seigneur de Lublé, son procureur général et spécial. — Concession d'une place dans l'église de Rillé, pour y mettre un banc, accordée par François de Daillon, comte du Lude et baron de Rillé, à Martin Halleray, sieur de La Fosse, bailli dudit Rillé, et à Jeanne de Breslay, sa femme. — Procédure entre Françoise de Schomberg, comtesse douairière du Lude, dame de Rillé, et Mathurin Boyvin, fermier de ladite baronnie, pour les réparations des bâtiments. — Mémoire pour le nouveau bail à faire de la baronnie de Rillé, comprenant les terres et seigneuries de Savigné, le Mesnil, Channay, les cens, rentes, devoirs, rachats, les prises de fruits par défaut d'hommes, le greffe civil et criminel, etc. — Marché entre le marquis d'Effiat, seigneur de Rillé, et Jacques Martin, charpentier à Courcelles, pour la construction d'un bâtiment dans la métairie du Tertre. — Procédure entre Marie Lemercier, veuve de Gilles Lépagnoul, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances, dame de la baronnie de Rillé, et divers particuliers de Channay, qui ont fait pacager dans 20 arpents de terre ensemencés en glands. — Différend entre Gilles Lépagnoul, sieur de La Plante, baron de Rillé et Savigné, et Michel-Séraphin Des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly, au sujet des droits honorifiques en l'église de Savigné ; — productions de pièces et titres par les parties, mémoires, etc. — Procès-verbal de visite de la terre et seigneurie du Mesnil, sise paroisse de Channay, à la requête de Michel et de Claude Barat, nouveaux fermiers de la baronnie de Rillé, et de Marie Lemercier, veuve de Gilles Lépagnoul, pour reconnaître les dommages causés par François Pallu, sieur de La Barrière, ex-fermier général dudit Rillé. — Vente, par le seigneur de Carcoul à Jacques-Marie Pays, écuyer, sieur de Lathan, baron de Rillé, de tout le frai nécessaire pour l'empoissonnement de l'étang de Rillé. — Extrait du papier terrier des cens, rentes, dîmes et terrages du fief et seigneurie du prieuré commendataire de Saint-Loup-de-Rillé, appartenant présentement à M. de Lathan. — Comptes de recette et de dépense de la baronnie de Rillé et des seigneuries du Tertre, de Lestang, de Channay, de Champeigne, etc., en dépendants, rendus par Jean Froger, Denis Piron, Hardouin de La Jarre, Pierre Buron, Guillaume Loron, Étienne Desrues et Pierre Gourdin, receveurs de ladite baronnie, à Hardouin et François de Maillé, Gilles de Laval, Françoise de Maillé, sa femme, Jean de Daillon, comte du Lude, Anne de Bastarnay, comtesse du Lude, barons dudit Rillé.

E. 319. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1655-1687. — **PERION (de).** — Bail à ferme par Philippe de Perion, chevalier, comte du Roger, conseiller du Roi, seigneur des châtellenies de Ports, Thais, Launay, Ray, Blainvilliers, etc., à François Girault, notaire royal, de la portion de la seigneurie de Thais que M. de Noyant lui a cédée en échange de la seigneurie de La Boissière. — Partage de la succession de Louis de Perion, chevalier, seigneur de Ports, et d'Angélique Gillier, sa femme, entre leurs enfants et gendres Jean de Perion, chevalier, seigneur de Ports, René de Perion, chevalier, seigneur de Ray, Jacques de Greaulme, chevalier, seigneur de La Comté, Marie de Perion, sa femme, Catherine, Angélique, et Marie-Louise de Perion, filles majeures. — Consistance de la châtellenie de Noyant.

E. 320. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1727. — **PICAULT DE GILLIERS.** — Bail pour 30 livres de rente annuelle, payable au jour de Saint-Jean-Baptiste, d'une portion de la maison dite des Trois-Maures, située dans la basse rue de Chinon, consenti par Jacques-Guy Picault, sieur de Gilliers, à Martin Jamet, maître serger, et Gabrielle Fagu, sa femme, demeurant audit Chinon.

E. 321. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1652. — **PIERRES (de).** — Transaction par laquelle les chanoines prébendés de l'église royale et collégiale de Sainte-Radegonde de Poitiers cèdent à Hector de Pierres, écuyer, sieur de Narçay et de La Mabilière, paroisse de Courcoué, leur part de la dîme de l'Aubuye, se levant dans les paroisses dudit Courcoué, de Chaveignes et de La Tour-Saint-Gelin, et Hector de Pierres décharge ledit chapitre de la rente seconde foncière de 31 septiers 3 boisseaux de blé, seigle, orge et avoine, qui lui est due sur la même dîme.

E. 322. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1416-1457. — **POUENT (de).** — Acte de vente Guillaume d'Auzon, de Ligré, à Perrin de Pouent, pour une somme de 6 livres tournois, d'une rente de 3 mines de froment, qu'il assigne sur tous ses biens et sur pareille rente qui lui est due par Perrot Fouquerot et Yvonet Boudet.

E. 323. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1780-1781. — **ROHAN GUEMENÉE.** — Copies signées des notaires Debeaune et Gervaise des actes d'aliénations faits par les princes de Rohan-Gueménée, des fiefs et rentes leur appartenant en Touraine entre l'Indre et le Cher. — Les principaux fiefs vendus sont ceux de Narbonne, de Couziers, du Brandon, de Thorigny, etc.

E. 324. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1387-1574. — **SANCERRE (comte de).** — Aveu d'une maison et ses dépendances, paroisse de Saint-Germain-des-Prés, rendu à Jean III, comte de Sancerre, à cause de sa terre et seigneurie de La Roche-Clermault, par Jehan Baudon.

E. 325. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1778. — **SIGOGNÉ.** — Rapports d'assignations contre Louis-Gaëtan de Sigogné, écuyer, seigneur de Fretay, demeurant au château dudit lieu, paroisse d'Orbigny, pour le payement d'une rente de 20 livres, due à Jean-Jacques Salmon, huissier royal à Loches. — Procès-verbal de saisie et arrêt de deniers, faite entre les mains de la veuve Gaultier, fermière à La Gilletterie, dite paroisse d'Orbigny.

E. 326. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1662. — **THIENNE (de).** — Accord entre François de Thienne, chevalier, seigneur de La Martinière, Georges de Thienne, seigneur de Guéret, Agathe de Thienne, femme d'Henri Duplessis, et Claude de Thienne, chevalier, pour le partage de la terre et seigneurie de La Mardelle, que leur a cédée, sur la succession de leurs parents, Esme de Thienne, chevalier, seigneur de Razay, Le Châtellier, etc., leur frère ainé.

E. 327. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1436. — **VALLÉE.** — Contrat de vente de l'hôtel et hébergement de Longueville, situé paroisse de La Celle-Saint-Avant, avec une pièce de terre en varenne, faite par Thibault Vallée, écuyer, à Jean Barbin.

E. 328. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1665. — **VÉRON DE LA TOUCHE.** — Bail à ferme de maisons, terres, etc., situées au village du Breuil, etc., paroisses de Marcilly et Rilly, consenti à Jacques Champigné, journalier, par Louis Véron, sieur de La Touche, demeurant en ladite paroisse de Marcilly.

PLANS.

E. 329. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans du château de Baigneux, des domaines en dépendant, et des terres fermes, et seigneuries, paroisses de Bournan, Sepmes et Civray, sur lesquelles le seigneur de Baigneux a le droit de dîme.

E. 330. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — Plan géométrique de la maison de Belair, près Langeais, cour, jardin, verger, caves en roc, clos de vignes et île de Belair sur la Loire, appartenant à Mme Derré, délivré conforme à l'original par Pierre-Paul Deteure, notaire royal et arpenteur géomètre à Langeais, le 28 octobre 1788.

E. 331. (Plans.) — 1 pièce, papier.

1786. — Plans de la châtellenie de Boumois, du fief du cep et de l'île Languineau sur la Loire, situés paroisse de Saint-Lambert, près de Saumur.

E. 332. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du fief de Bois-Millet et de Bray-Soulaine, paroisse de Monts.

E. 333. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan géométral du fief de Chambon, situé paroisses de Vaas et de Saint-Germain-d'Arcé, en Anjou, appartenant à M^{me} d'Effiat, levé en 1789, par Louis-Barthélemy Lecoy, à la requête de Simon Grosbois, chargé de la confection du terrier.

E. 334. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan de la ville de Château-la-Vallière et de partie du duché, comprenant le château et ses dépendances, les forges, l'étang, terres, prés, bois, fait en mars 1789.

E. 335. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1771-1780. — Plan géométral du parc et des environs du château de Chanteloup, levé en 1771 par M. Chauveau, géomètre, et projet d'une façade pour ledit château, par Joseph Fournier, architecte à Tours.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 336. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans de diverses pièces de bois dépendantes de Chanteloup, appelées les bois et bruyères de Saint-Lazare et de l'Aumône, de La Richardière, du Petit-Lieu, de Piéfalou, de La Buronne, etc.

E. 337. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans des terres et bois désirés par le duc de Choiseul, comte de Chanteloup, pour percer diverses allées tendantes de Lussault aux Bournonvilles, de Saint-Martin-le-Beau à Chanteloup, de Nouys au chemin de Bléré à Amboise, de Chanteloup à Jumeaux et de Chenonceaux à Amboise, et des bois offerts en échange par ledit duc.

E. 338. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans des terrains à acquérir par le duc de Choiseul pour former les allées de Chanteloup au Châtellier et au Feuillet.

E. 339. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans par terre et en élévation des dépendances et du château de Paradis, situé entre Amboise et Bléré.

E. 340. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du château de Chissay et de ses abords, terrasses et avenues.

E. 341. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1742-1783. — Plans de diverses pièces de bois, dépendantes du château de Chissay, levés par Boisseau et Delacour, géomètres arpenteurs des eaux et forêts en la Maîtrise d'Amboise.

E. 342. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des bourgs et paroisses de Vallières-les-Grandes et de Mosnes, levé en 1764, à la réquisition du duc de Choiseul, par Demarne, ingénieur géographe du Roi, assisté d'Abel Chafiu du Coteau, de Jean Foucault et de Sulpice Lucas, indicateurs requis pour la reconnaissance des bornes et limites, avec les fiefs de différents seigneurs qui y sont enclavés.

E. 343. (Plans.) — 10 pièces, papier.

1762-1788. — Plans des bois exploités et à exploiter dans la forêt d'Amboise, levés pour le compte du duc de Choiseul par les sieurs Chauveau, Boisseau, Legendre et Gaultier, géomètres.

E. 344. (Plans.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du pâté de maisons, cours et jardins, situés à Amboise, entre les rues Saint-Denis, des Trois-Volets, des Ursulines et le carroi Saint-Denis, avec le nom de chaque propriétaire.

E. 345. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1759-1775. — Plans de diverses pièces de bois taillis, situées dans la forêt de Montrichard, aux lieux dits La Fosse-Boulet, Le Jourdain, l'Etang-Neuf, Mezières, La Grange-Rouge, etc., levés par Legendre, Boisseau, etc.

E. 346. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans concernant : une nouvelle écluse à construire aux moulins banaux de Montrichard ; — un pré au moulin de Vendon, dépendant du Châtellier ; — les bois du sieur Amiot, joignant ceux de la métairie du Plessis, appartenant au duc de Choiseul, etc., levés par MM. Chauveau et autres jusqu'en 1781.

E. 347. (Plans.) — 17 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Minutes de plans concernant les domaines de Montrichard, Amboise, Chanteloup, etc., appartenant au duc de Choiseul.

E. 348. (Plans.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan de la métairie de La Borde, paroisse de Chissay, et des frêches des Torfoux, des Hautes et Basses-Bruyères, de La Marchaisière, etc., dépendantes de ladite métairie, levé par Joseph Fournier architecte, pour le duc de Choiseul.

E. 349. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du château de Pontcher et des terres, bois et vignes en dépendant, paroisse de Chisseaux, levé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 350. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan de la ferme de Marcheroux et des frêches des Grandes et Petites-Landes, situées paroisse de Saint-Denis-hors, dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 351. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des métairies et frêches d'Artigny La Touche, le Grand-Aireau, La Salandière, La Vitarderie, La Conetterie, le Coudray, Les Perruches, le Châteignier-Breton, Les Quenettes, Les Vicannes, Les Blutinières, etc., situées paroisse de Chargé, dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 352. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des bois du château de Nouys, des fermes et vignes de Veaumorin et du Gros-Buisson, paroisse de Saint-Martin-le-Beau, dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 353. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan de la métairie de La Girardière, paroisse de Chargé, des bois de Chaume, et des terres de La Gitonnière et de Champmartin, en dépendant, levé et dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 354. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des frêches du Clos-Halai, de La Croix-Pommette, des Rocheroux, des Dotées, des Murailles, du clos du Peu, des Bretonnières, etc., situées paroisse de Chissay, levé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 355. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1774-1777. — Plans des fiefs de La Galinière, paroisse de Chançay et de Mortier, paroisse de Vernou, dressés en 1774 et 1777 par Chinon, pour M. de La Falluère.

E. 356. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plan détaillé de partie du duché de Luynes, comprenant le château et ses dépendances, son vieux parc, la ville et les coteaux de Luynes, et partie des paroisses de Pernay et Fondettes.

E. 357. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans minutes du terrier du duché de Luynes, comprenant le château et ses dépendances, la ville, le couvent des chanoinesses, le château de Penchien, le prieuré et fief de Saint-Venant, les fiefs de Bréhémont, Beauvais, Lournay, Vauricher, Peaudeloup, Clairefontaine, Martigny, La Houdinière, etc.

E. 358. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des îles Buda et autres, sur la Loire, depuis les Bouillardières jusqu'à l'arche du Pontceau, situées paroisses de Luynes et de Berthenay et relevant du duché de Luynes.

E. 359. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan terrier de l'île de Bréhémont, relevant du duché de Luynes.

E. 360. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du fief de Peaudeloup, dépendant du duché de Luynes.

E. 361. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan de la paroisse d'Ambillou, relevant du duché de Luynes.

E. 362. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans de la châtellenie d'Andigny, paroisses de Saint-Étienne-de-Chigny et de Mazières, dépendante du duché de Luynes.

E. 363. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — Plan de la terre et seigneurie de La Baraudière et des fermes de Bray, etc., situées paroisse de Savonnières, appartenant à François-Louis Delaveau, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances, garde des sceaux en la chancellerie établie en la Cour des aides, dressé par Perier, géomètre et arpenteur royal des Eaux et Forêts de Tours, en juillet 1774.

E. 364. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan terrier de la paroisse de Berthenay, comprise dans le fief du duché de Luynes.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 365. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan général du fief de Clairefontaine, relevant du duché de Luynes.

E. 366. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan détaillé du bourg et paroisse de Fondettes, relevant du duché de Luynes.

E. 367. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du fief de La Houdinière, relevant du duché de Luynes.

E. 368. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan terrier de la paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny, relevant du duché de Luynes.

E. 369. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan terrier des fiefs de Port-Cordon et de La Madeleine, paroisse de La Riche-extra, relevant du duché de Luynes.

E. 370. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan général et terrier du fief de Minac, relevant du duché de Luynes.

E. 371. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan terrier du fief des Moulinets, réuni au duché de Luynes.

E. 372. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan terrier des fiefs de La Nobilière, Touche-Périer, La Bellaudière, Le Grand-Vau-d'Avril, Beauvais, Négron, Chatigny, Malitourne, etc., relevant du duché de Luynes.

E. 373. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans terriers de la paroisse et de la seigneurie de Pernay, dépendantes du duché de Luynes.

E. 374. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du fief de Sainte-Catherine-de-Maillé, réuni au duché de Luynes.

E. 375. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan géométrique de la paroisse de Saint-Venant-de-Luynes, relevant du duché de Luynes, dressé par Jacques Périer.

E. 376. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Plans terriers de la baronnie de Semblançay, dépendante du duché de Luynes.

E. 377. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan du comté des Ponts-de-Tours, paroisse de Saint-Symphorien, comprenant l'ancien et le nouveau pont de Tours, l'île de l'entre pont et partie du bourg de Saint-Symphorien, uni au duché de Luynes.

E. 378. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan du fief de La Sénégondière, paroisse de Monts, et de partie des fiefs de La Vasselière, La Gagneraie, La Craye, La Drouaudière, Montbazon, le Puits, etc.

E. 379. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1775. — Plans du château et du parc de la seigneurie de Verneuil, dressés par Joseph Fournier, architecte.

E. 380. (Plans.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan des îles de la Loire, paroisses de Villandry et de Berthenay, appartenant en partie au seigneur de Villandry.

E. 381. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1735. — Plans des frêches de Fierdepied, des fiefs communs, des Rouillés, du Curé et des Fontenelles, dépendantes du fief des Pins, acquis des religieux de Cormery par Emmanuel-Armand Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, pour 800 boisseaux de rente annuelle non remboursable.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 382. (Liasses.) — 132 pièces, papier.

1564-1567. — **LEBERT**, notaire de la châtellenie de Bléré. — Minutes. — Inventaire des meubles et effets échus à Jeanne Fourault et à ses frères mineurs de la

succession de Georges Fourault et de Georgette Pontigny, leurs père et mère. — Acquisition de la métairie de La Fosse, près le Vau-du-Lac, par Jacques Viau, marchand à Chissay. — Ventes : de terres labourables, prés, noues, friches, bois buissons, taillis, etc., situés au village du Temple, paroisse de Francueil, par Jean et Étiennette Guitton à Thomas Pinon, prêtre de Saint-Georges-sur-Cher ; — d'un domaine au village de La Lande, paroisse de Genillé, par Jean Viau, fermier de la métairie des Bourdes, même paroisse, à Nicolas Viau, marchand à Chissay ; — d'un pré, paroisse de Faverolles, par Guillaume Barbier, journalier, à Romain Hénault, laboureur. — Bail à ferme, pour 60 sous, d'une maison au bourg de Saint-Georges par Thomas Chaffin, marchand coutelier, à Guillaume de Laubel. — Partage des biens de Louis Pitancier, prêtre, entre Mathurin Pitancier, laboureur à Saint-Georges, Mathieu Fourault et autres. — Contrat de mariage entre Jean Doberon le jeune et Jacquine Chaffin. — Baux à ferme et à moitié d'une maison, au village de La Chaize, paroisse de Saint-Georges, par Mathieu Frogier ; — de la métairie du Defais, paroisse de Francueil, par Louis Bonnerier, seigneur dudit lieu, garde de corps du Roi. — Inventaire et partage de biens meubles entre Michel et Georgette Deschamps et Marie Guenault leur mère, remariée à Durdet Viau. — Sommation de Thomas Petit à Jacques Petit pour que ce dernier déclare s'il prétend empêcher la vente du moulin de Chezelles faite à Pierre Lefort, fermier de la métairie de La Chaize.

E. 383. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1570-1571. — Partage des biens de Jean Baron et de Gilleberte Pinon, situés au village de Pitroux, près Saint-Georges, entre leurs enfants et Mathurine Bobin, leur belle-mère. — Ventes : d'une boisselée de terre près le bois de Grateloup, à Saint-Georges, pour 8 livres 10 sous, par Mathieu Templier à Mathias Content ; — de 25 chaînées de vignes, pour 9 livres 5 sous, par Marc Doberon, demeurant à Saint-Georges, au sieur Ogier ; — de 2 boisselées de chênevierie, pour 9 livres 5 sous tournois, par Jean Bessé, meunier à Luzillé, à Jean Barrault, marchand de draps à Saint-Georges. — Prisage des tournants, virants et autres ustensiles du moulin des Roches, paroisse de Saint-Georges, appartenant à M^{elle} de Faverolles, dame des Roches. — Baux à moitié et à ferme d'un domaine, paroisse d'Épeigné, par Louis Bailli, marchand à Francueil ; — d'une maison avec cellier, jardin et 75 chaînées de vignes, paroisse de Chissay, pour 15 livres, par Pierre Labbé, vigneron ; — d'un pré, prairie des Roches, par Louis de La Tremblaye, conseiller au présidial de Tours ; — des

dîmes, dépendantes du prieuré de La Chaize, paroisse de Saint-Georges, et de la fui dudit prieuré ; — de partie de la métairie du bourg de Saint-Georges, par Thomas Chaffin à Pierre Godion, laboureur. — Marchés : de Martin Cadou, tisserand en drap à Saint-Georges, avec Martin Dreuson, marchand cardeur et fabricant de draps audit lieu, pour l'apprentissage de son fils ; — de Mathurin Godion, laboureur, avec Mathurin Lullier, maréchal à Saint-Georges, pour les réparations et l'entretien de tous ses ustensiles, au prix de 60 sous tournois et 8 boisseaux de grain, mesure de Montrichard ; — de Jean Bouroy, maréchal à Saint-Georges, avec Macé, cordonnier audit lieu, pour le raccommodage et l'entretien de toutes ses chaussures, à 50 sous par an. — Testament de Perrine Lebert, veuve de Macé Bretault. — Sommation pour les réparations du moulin de Lessart, paroisse de Saint-Georges.

E. 384. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1571-1573. — Testament de Jérémie Petit, meunier à Saint-Georges, dans lequel il « vieult et ourdonne quil soict dict et sélébré en l'église de Saint-Georges, à l'intention de son âme, parens et amis trespassiez le nombre de 70 messes, sur lequel nombre y en aura neuf grandes qui ce diront à troye services avecques vigelles et lestanye. » — Ventes : par Julien Daugé, tisserand à Saint-Georges, à Mathurin Lemaître, laboureur, de son métier à faire la toile et d'un bon mobilier, pour la somme de 10 livres ; — d'une maison, cour, jardin et terres, au village de Vrigny, par Jérôme Dreuzin, marchand drapier au village de La Poterie, paroisse de Saint-Georges, à Noël Jousset, laboureur audit Vrigny, pour 160 livres ; — de chaux à 36 sous la pipe, par Martin Pinard, chaufournier à Foucharay, paroisse de Genillé, à Nicolas Bouer, marchand à Saint-Georges ; — de 14 chaînées de terre au village de La Basserie, pour 25 livres, par Mathurin Mollet, à Pierre Blondeau, laboureur ; — de 5 quartiers de terre et 1 arpent de bois taillis, pour 200 livres, par Thomas Berthin, prêtre de Saint-Georges, à Thomas Pitencier ; — du moulin à foulon de Vony, par Jean Joumain à Guillaume Heré, foulon, paroisse de Saint-Georges ; — de partie de la métairie de La Chevalerie, par Guillaume Pitencier, laboureur à Saint-Georges, à Robert Picat, marchand, paroisse de Chissay. — Acte par lequel Jean Lemaître, Jean Viau, Macé, Boistard et autres habitants de Saint-Georges donnent procuration à Mathurin pour obtenir indemnité des blés, orges, avoines, foins et bois qui leur ont été pris par les gens de la cour. — Quittance de 37 septiers de mouture et blé, versés à Renée Mabilleau, veuve de Sébastien Jousset, par Pierre Michaux, fermier de son moulin de Lisart, paroisse de Saint-Georges.

E. 385. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1573-1575. — Ventes : pour 5 livres 12 sous, d'une boisselée de terre, paroisse de Saint-Georges, par Mathurin Lambert, vigneron, à Jean Godion, laboureur ; — de 2 boisselées, pour 10 livres, par Guillaume Lebert, potier, à Saint-Georges, à Pierre Labbé, vigneron ; — de 13 arpents, près le ruau des Vieilles-Ventes, pour 90 livres, par Guillaume Joumain, d'Épeigné, à Quentin Jaquelin, de Faverolles. — Partage des biens de Denis Doberon, fils, entre Simon Doberon, son père, demeurant au Porteau, paroisse de Saint-Georges, et Thomas Ternier, de Francueil, acquéreur desdits biens. — Procuration de Renée Mabilieu pour Mathurin Jousset, son gendre, chargé de l'administration de ses biens et affaires. — Différend entre Jean Lubin et autres, à l'occasion des noyers qui séparent leurs héritages ; transaction par laquelle chacun prendra les noix qui tomberont sur son terrain. — Testaments : d'Antoine Berthon, prêtre à Saint-Georges ; — de Mathurine Dugault, etc. — Inventaire des meubles à partager entre les enfants mineurs de Macé Quemardi et de Martine Doreau, décédés, et Jean Bigot, second mari de cette dernière. — Contestation entre Nicolas Bouer, fermier de La Chaize, et Mathurin Lemaître, sous-fermier par moitié du four à ban de ladite seigneurie. — Marché par lequel Mathieu Duparc, prêtre, s'engage à porter aide au curé de Saint-Georges moyennant 2 septiers de blé, 6 d'orge et une pipe de vin clairet.

E. 386. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1575-1577. — Bail à ferme des noues de La Chaize, par Martin Fumée, écuyer, seigneur de Genillé, à François et Jean Lebert, marchands potiers, à Saint-Georges-sur-Cher. — Marché pour les façons des vignes du prieuré de La Chaize, entre Frogier, Lullier et Babou, notaire de Loches, fermiers dudit prieuré, et les nommés Godion et Doreau, vigneron, pour 60 livres. — Ventes : de 3 arpents de terre, pour 90 livres, par Nicolas Bardin, tailleur à Saint-Georges, à Jean Jousset, laboureur en ladite paroisse ; — de 2 boisselées, pour 30 livres, par Mathieu Jousset, notaire, à Saint-Georges, à Noël Jousset, laboureur. — Baux à ferme : du moulin du Porteau, par René Bourgeau, seigneur dudit lieu, à Pierre Mouzay, meunier ; — d'une maison et ses dépendances au village de Parçay, par Jean Doberon, à Marie Doberon ; — du greffe de Chenonceau, par Thomas Mesnage, greffier, à Charles Decours. — Partage des meubles, etc., de Silvain Penault et de Silvine Rustault, entre leurs enfants mineurs et Silvain Émery, tisserand, leur beau-père. — Marché pour la célébration d'une messe basse tous les dimanches, fondée en l'église de Saint-

Georges, entre Jacques Preuilly, prêtre audit lieu, et Isidore Baron, prêtre à Genillé. — Testament de Jeanne Godin, veuve de Macé Ogier. — Échange de bâtiments, situés paroisse de Saint-Georges, entre Jean Perrault, brodeur du Roi, sieur du Deffais et de La Chauverie, et Anne Perrault, femme de Jacques Bruneau, sieur du Gris, brodeur. — Réquisition de Blaise Dessaudeau, faite aux bailli, procureur fiscal et fermiers des lods et ventes du prieuré de La Chaize, pour connaître les motifs de la saisie par eux faite sur les biens d'Hippolyte Simon, sa femme.

E. 387. (Cahier.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

1578-1591. — Contrat de mariage de Mathurin Carré, de Francueil, avec Michelle Guenault, veuve de Robert Sonnan, de Saint-Georges. — Partage de la succession de Manuel Berthelot, entre Jacques Jousset et Étienne Lhermite. — Ventes : de 2 quartiers de terre, pour 16 écus, par Jean Lebert, potier à Saint-Georges, à Georges, charpentier ; — d'une maison avec terres, bois, vignes, etc., au village de Montifault, paroisse de Francueil, par Georges Chaffin à Thomas Piémont, de Luzillé. — Bail à ferme des deux tiers des dîmes, terrages, cens et rentes dus à l'abbé de Saint-Julien sur les paroisses de Saint-Georges et de Ceré, par Martin Berthon, à Pierre Ranneau et Jacques Dorléans. — Marchés : entre Charles Lunoy, conseiller au présidial de Tours, Pierre Mangeant, valet de chambre du Roi, trésorier et payeur de sa gendarmerie en ladite ville, héritiers de René Bourgeau, seigneur du Porteau, Françoise Lucas, sa veuve, et Barthélémy Caboche, maître maçon, pour les réparations du moulin du Porteau ; — entre Guillet Lebert, laboureur, et Thomas Guetterotte, marchand cordonnier, pour la fourniture de 6 septiers de grain, mœteil et seigle, au prix de 6 écus deux tiers. — Testament de Perrine Lebert, veuve de Marc Boistard, prescrivant 50 messes, dont 9 grandes à 3 services. — Partages des successions : de Jean Joumain et de Marie Joubert, sa femme ; — de Georges Champion, entre Pierre Charles, couvreur à Montrichard, Quentin Péan, tisserand à Saint-Georges et autres. — Requête de Mathurin Lebert, notaire à Bléré, demandant à compulser, en présence de Jean Bardin, avec lequel il est en procès, les minutes de Mathurin Lebert son père.

E. 388. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1656-1666. — **DRAFFOREST**, notaire royal à Chinon. — Transaction par laquelle Louis de Perion, seigneur de Ports, abandonne à Louis Bonnin, seigneur de Messignac, le revenu de ses métairies du Plessis Clérambault,

en Anjou, de La Chaize, de Sigournay, etc. — Résiliation du bail de la seigneurie de Ports, entre Angélique Gillier, femme de Louis de Perion, et Bertrand Guimier, sieur de La Guerche, fermier général de ladite terre. — Baux à ferme : des métairies de La Chauvellière, dépendante du château de Thais, des Varennes, paroisse de Ports, de la basse-cour de Ports, des terres et seignuries de Grouin, paroisse de Ports, de Ray, paroisse du Petit-Pressigny, de Roué, paroisse de Saint-Gervais en Anjou, du moulin banal de la seigneurie du Roger, paroisse de Lué, par Louis de Perion, chevalier, seigneur de Ports, du Roger, de Thais etc., fils et héritier de Philippe de Perion et de Claude Gillier. — Reconnaissance d'une rente de 131 livres 5 sous, due par Louis de Perion à Guillaume Ribier, conseiller et aumônier du Roi. — Accord par lequel Noël Carré, fermier de la terre et seigneurie du Roger, consent à s'acquitter sur le prix de son bail des 2,000 livres que lui doit Perion. — Désistement de Louis de Perion, seigneur de Ports, du procès intenté par Philippe-Armand de Perion, seigneur du Roger, son fils, décédé, contre René Auron, seigneur de Marnay, pour reprendre, par retrait lignager, la terre et seigneurie de La Grange-Jacquemin, *alias* Le Pouet, qui lui avait été vendue par Angélique Gillier, sa mère. — Accord par lequel Vincent Prousteau, curé de Ports, abandonne à Louis de Perion, pour un hussard de vin, ses droits de dîme sur la terre de Ports.

E. 389. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1732-1788. — **LEROUX**, notaire de Sorigny. — Conférences des frêches : de La Bougrie-aux-Georgets et de La Chevalerie, dépendantes de la prévôté et châtellenie de Saint-Branchs ; — de La Tiercerie, La Mine-Guignand, le Buisson, etc., dépendantes du fief de La Métiverie, appartenant à René Testard, président trésorier de France à Tours, seigneur de Chemillé ; — de La Boutière, paroisse de Sorigny, relevant de la seigneurie de Thais ; — de La Billotière et de La Froterie, paroisse de Savigny, relevant de la prévôté de Saint-Branchs et Sorigny. — Transaction entre Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu, commissaire honoraire du Roi en son grand Conseil, seigneur de Sigogné, Longueplaine, Montezon, etc., et les sieurs Rabarou et consorts, possesseurs des frêches du Petit-Bois, La Borde, La Bussarderie, La Mignonnerie, etc., dépendantes de ladite seigneurie de Montezon. — Baux à rente et à ferme : d'une souche, renfermée de vieux fossés et arbres, par Gilles Anguille des Riaux, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons, seigneur de Thais, Maltache paroisse de Sorigny, La Ripaudière etc. ; — de bruyères et landes, paroisse de Sorigny, par François Roussel,

archiviste de l'Église de Tours, chargé de la confection du terrier de la châtellenie et prévôté de Saint-Branchs et Sorigny ; — de pâtureaux et terres en friche, situés à La Carte, etc., paroisse du Louroux, par Robert Luce, intendant de l'archevêque de Tours, et par Martial Leclerc, fermier de la seigneurie dudit Louroux.

CORPORATIONS D'ARTS ET METIERS.

E. 390. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1565-1772. — **Boulangers d'Amboise.** — Rapports d'assignation et saisie de pains sur Charles Rocheron, maître serger à Amboise, qui se permettait d'en faire commerce. — Ordonnance de Jean Chasteigner de Paradis, lieutenant général de police et maire perpétuel d'Amboise, portant défense aux boulanger forains de vendre du pain aux autres jours que ceux du marché et ailleurs que sur ledit marché. — Tableau du prix du pain proportionné à celui du blé. — Quittances des sommes versées au curé de Saint-Denis pour les services de la Saint-Honoré. — Procès-verbaux de saisie de plusieurs corbeilles de fouasses, etc., que venaient vendre à Amboise des boulanger de Bléré, sous prétexte qu'elles sont faites avec du levain et de mauvaise qualité ; — procédure à ce sujet entre ces derniers et les boulanger d'Amboise ; — experts appelés de Montrichard et de Tours. — Requête des maîtres jurés, demandant une réduction sur leur taxe de 420 livres, lors de l'avènement du Roi à la couronne, pour droits de confirmation de leurs priviléges. — Répartition de ladite somme sur tous les maîtres boulanger. — Différend entre les maîtres jurés et Firmin Habert, notaire royal et greffier de police, qui réclame 13 livres pour la rédaction des comptes rendus par leur communauté de 1704 à 1710 ; — copie desdits comptes ; — comparutions à l'audience de police ; — requête des jurés au lieutenant général de police, réclamant contre la sentence par défaut rendue contre eux. — Quittance de 25 livres, reçues par Jacques Marchandea et Sébastien Guiet, de Louis Guérin, receveur des tailles, pour les nouveaux gages attribués à leur communauté. — Lettres de privilège de maître boulanger, pour Jean-André Baché et Jean Porcher. — Copie des lettres patentes de Charles IX érigent en maîtres jurés les boulanger d'Amboise, et défendant de se faire recevoir maître avant d'avoir été juré. — Lettres de maîtrise en faveur de Joseph Brunet ex-boulanger de Noizay, et de Pierre Girault, de Saint-Christophe. — Requêtes des maîtres boulanger, demandant l'autorisation de varier les prix du pain blanc et d'établir le pain mollet à 19 deniers la livre, le commun à 16, et le noir à 14.

E. 391. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1593. — Extrait d'une requête des maîtres boulangers d'Amboise, prétendant que le prix du pain, établi d'après l'essai fait en 1567, leur a été si préjudiciable depuis plusieurs années, tout ayant renchéri, qu'ils sont devenus les plus pauvres des artisans, et demandant qu'il en soit opéré un nouveau. — Procès-verbal dudit essai, fait en 1593, sur 12 boisseaux de froment et sur la même quantité de méteil, par ordonnance de François Fromont, bailli d'Amboise, en présence des maire et échevins de ladite ville, de Jacques Girault, huissier de salle du défunt duc d'Anjou, de François Métivier, grenetier et receveur au grenier à sel, et de divers boulangers d'Amboise, Chinon et Reugny. — Jugement dudit bailli, accordant aux boulangers 1 denier d'augmentation par livre de pain sur celle qui avait été concédée en 1568.

E. 392. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1778-1787. — **Cabaretiers d'Amboise.** — Requête adressée à M. Amyot, bailli du duché-pairie de Choiseul-Amboise, par Louis Herboin, syndic, et Simon Deslandes, adjoint de la communauté des maîtres cabaretiers, aubergistes et limonadiers de ladite ville, lui demandant de répartir d'une manière équitable sur tous les maîtres la somme de 44 livres à laquelle ils ont été imposés. — Taxe des cafetiers, fixées à 2 livres, des limonadiers à 30 sous, et des cabaretiers à 20 sous. — Ordonnance de M. Amyot, autorisant Paul Benoît et François Petit, syndics, à procéder à la visite des agrégés de leur communauté et des particuliers qui s'ingéreraient de travailler de leur état, et à opérer des saisies à l'occasion. — Nominations de syndics et adjoints. — Procès-verbaux de réception des nouveaux maîtres Paul Benoît, Marguerite Gerbault, veuve de René Sendrier, Charles Laurent, etc.

E. 393. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1612-1768. — **Cordonniers d'Amboise.** — Statuts et règlements octroyés par Louis XII aux maîtres cordonniers d'Amboise. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant auxdits cordonniers de payer à Florentin Champion, Jean Courault et Étienne Fourneau, maîtres jurés de la communauté des savetiers, 197 livres 17 sous 9 deniers pour frais et dépens. — Procédures de la communauté des cordonniers d'Amboise : contre celle des savetiers, qui prétendent avoir le même droit que les cordonniers d'opérer des visites ; — contre Pierre Malvau, maître cordonnier, refusant de contribuer au remboursement d'une dette

contractée par la communauté, et contre René Chambellan, dépositaire des meubles saisis sur ledit Malvau. — Jugements rendus par Jean Chasteigner de Paradis, lieutenant général de police, contre Vincent Badier, Mathurin Malvau et René Glohais, savetiers, pour avoir fabriqué des souliers en cuir neuf, et contre Pierre Girard, sabotier, pour avoir fabriqué des chausures contenant du cuir. — Lettres de maîtrise délivrées par Jean Chasteigner, pour Louis Besson et Silvain Boistard, cordonniers. — Procédure entre René Fleury, François Robert et Bonaventure Besson, gardes jurés, et un nommé Bourgeois, exerçant le métier de cordonnier sans lettres de maîtrise. — Requête des maîtres cordonniers à l'intendant, pour obtenir remise de ce qu'ils redouivent au Roi sur le prix des offices de contrôleur et d'inspecteur. — Mémoires de fournitures. — Quitances. — Ordonnance d'Augustin Amyot, avocat en parlement, lieutenant du duché-pairie de Choiseul-Amboise, autorisant les maîtres cordonniers à s'assembler devant lui pour élire trois jurés gardes, afin de remédier aux abus.

E. 394. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1713-1759. — **Couvreurs d'Amboise.** — Copie des statuts et règlements de la communauté des couvreurs de Tours, que se proposent de suivre les maîtres couvreurs d'Amboise. — Ordonnance de Jean Chasteigner, seigneur de Paradis, maire et lieutenant général d'Amboise, autorisant les couvreurs Dutertre, Suppligeau, Renault, Berthelot et Foucault à vivre en communauté et à se présenter devant lui pour être reçus maîtres, à la charge d'observer les règlements et statuts, après qu'ils auront été examinés ; — lettres patentes de Louis XV, confirmatives desdits statuts ; — réunion du lieutenant général, du procureur du Roi et des maîtres couvreurs, pour délibérer sur l'utilité de faire enregistrer lesdites lettres. — Procès-verbal de visite, par les jurés d'Amboise, d'une grange dont Louis Beauvais et Silvain Métivier, charpentiers-couvreurs de La Croix-de-Bléré, reconstruisent la couverture ; — saisie des outils et ustensiles, sous prétexte que les travaux ne sont pas exécutés selon les règles de l'art ; — procédure à cette occasion ; — jugement de Claude Lemaître, lieutenant général de police d'Amboise, qui condamne Beauvais et Métivier à 9 livres d'amende et 57 livres 7 sous de dépens ; — appel de ces derniers ; — intervention de Jérôme Cormier, conseiller du Roi, bailli d'Amboise, et de Pierre Orillard de Villemazny, lieutenant général civil et criminel audit bailliage, prenant la cause de Beauvais et Métivier ; — sommations entre les procureurs des parties ; — productions de pièces par les couvreurs d'Amboise, pour prouver qu'ils ont par leurs statuts droit de visite dans un rayon de trois

lieues ; — arrêt du parlement qui annule la sentence de police rendue contre Beauvais et Métivier, et fait défense à leurs adversaires d'inspecter tous travaux de leur métier en dehors de la commune d'Amboise.

E. 395. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1724-1774. — Épiciers, ciergers, chandeliers d'Amboise. — Constitution d'une rente de 30 livres, an principal de 600 livres, faite par la communauté des marchands ciergers, chandeliers et épiciers de la ville d'Amboise, au profit d'Étienne-Alexandre Rocherot, officier de fruiterie du Roi, sans préjudice de celle de 50 livres, contractée envers Claude Rocherot, conseiller contrôleur au grenier à sel de ladite ville, son père. — Jugement qui condamne à 200 livres d'amende Jacques Noiret le jeune, pour avoir fabriqué de la chandelle sans privilège. — Différend entre Claude Rocherot et les maîtres ciriers et épiciers, qui veulent lui faire la réduction des droits de dixième et de vingtième, etc., dus au Roi ; — sentence de Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise, qui condamne la communauté aux dépens, et ne l'autorise à faire la réduction des susdits droits que sur la rente de 30 livres seulement. — Copie de l'ordonnance de Louis XIV servant de statuts aux marchands merciers, épiciers, grossiers, droguistes, etc. — Procédures de la communauté des marchands merciers, épiciers, toiliers, quincailliers d'Amboise, nouvellement établie : contre les marchands tailleurs, chapeliers, serruriers cordonniers et chandeliers, voulant empêcher l'enregistrement des lettres patentes de confirmation qu'ils ont obtenues du Roi ; — contre Pierre Loyau et Gilles Valadon, pour s'être permis de vendre de la mercerie sans avoir obtenu de brevet ; — contre Pierre Gasselin, garde juré des marchands épiciers et commissaire aux saisies réelles, qui, depuis trente ans, revient sans cesse à la charge pour être payé de sa dépense dans un voyage qu'il fit à Paris, contre l'assentiment de la plupart des maîtres, dans le but d'obtenir des lettres patentes confirmatives de leur communauté. — Mémoires des rais faits au Conseil supérieur de Blois, dans l'instance des fabricants d'Amboise contre la communauté des marchands merciers. — Comptes rendus aux marchands épiciers, ciergers, etc., par Jacques Noiret, garde juré, et aux marchands merciers, épiciers, etc., par Symphorien Gosselin et Jean-Baptiste-Simon Roi, gardes receveurs de la communauté. — Quittances de payements faits par la communauté pour rentes, vingtièmes, loyers de bureau, la confrérie de Saint-Louis, les appointements de l'inspecteur des manufactures, les droits de confirmation, etc. — Sentence au profit des ciriers-chandeliers contre Jacques Sibilleau de La Baillaudière, marchand mercier, tenant un dépôt de chandelles.

E. 396. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1777-1787. — Merciers-drapiers d'Amboise. — Comptes de recettes et dépenses rendus à la communauté des marchands merciers-drapiers de la ville d'Amboise, par Paul Gittard, syndic, et Pierre Guertin, adjoint de ladite communauté. — Ordonnance d'Antoine Amyot, bailli d'Amboise, défendant aux marchands étrangers et forains de colporter, crier et vendre dans les rues, en boutique ou dans les auberges, aucune marchandise, hors les jours de foire et dans les lieux où elles se tiennent, à peine de confiscation et de 50 livres d'amende. — Formation du tableau des anciens et nouveaux maîtres, pour obéir à l'édit d'avril 1777. — Procès-verbal de saisie des marchandises déposées par deux colporteurs d'Auvergne dans un cabaret hors la ville ; — jugement du bailli ordonnant la remise des objets saisis, parce que les ballots n'étaient pas défaits. — Procédure entre les marchands merciers et Simon Gavilh, marchand forain de Saint-Flour, en Auvergne, saisi et appelant d'une sentence par défaut rendue contre lui ; — arrêt du Parlement qui décharge Gavilh desdites condamnations et déclare nulle la saisie ; — procès-verbal déchargeant le greffier des marchandises déposées dans ses bureaux. — Différend entre Claude Rocherot, chanoine d'Amboise, curateur à l'interdiction du fils unique de Louis Rocherot, écuyer, officier de fruiterie chez le Roi, et les marchands merciers ; — sentence qui condamne ces derniers à fournir titres nouveaux des rentes dues à François Rocherot. — Nominations de syndics et adjoints ; — commissions desdits syndics. — Réceptions des nouveaux maîtres, Symphorien Gosselin, Thomas Pillerault, Paul Gittard, Louis Lebrun, Jean Guertin, François Lecomte, etc.

E. 397. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1764. — Tailleurs d'Amboise. — Ordonnance de Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise, homologuant une délibération des maîtres tailleurs de ladite ville, portant que les couturiers devront verser en la caisse de la communauté des tailleurs 6 livres par chaque apprenti, et 15 sous par visite que les jurés devront faire tous les trois mois en leur domicile.

E. 398. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1715-1746. — Tourneurs, boisseliers et futaillers d'Amboise. — Jugement de Jean Chasteigner de

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Paradis, lieutenant général de police et maire perpétuel d'Amboise, condamnant Jacques Fresneau, tourneur, à 20 livres d'amende et aux dépens, pour avoir ouvert boutique sans autorisation. — Instance entre la communauté des tourneurs, boisseliers et futaillers d'Amboise, et celle des maîtres menuisiers, qui s'opposent à l'enregistrement des lettres patentes confirmatives de la maîtrise obtenues par lesdits tourneurs, et de leurs statuts, sous prétexte que l'article 15 de ces statuts leur est contraire ; — copie desdits statuts ; — requête des maîtres tourneurs, servant de réponse à ladite opposition et demandant que leurs conclusions leur soient adjugées avec dommages et intérêts ; — transaction, après vingt ans de débats, par laquelle les menuisiers se désistent de leur opposition et conservent le droit de tourner eux-mêmes leurs ouvrages en bois gris, d'avoir des ouvriers menuisiers-tourneurs et d'apprendre cet art à leurs apprentis. — Procédure exercée par Étienne Bienvault et Louis Simon, gardes-jurés de la communauté des tourneurs, contre François Billard, compagnon cardeur de laine et mercier, pour avoir tenu en magasin et vendu des sabots.

E. 399. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1735-1773. — Menuisiers de Chinon. — Copie des statuts des maîtres menuisiers de Chinon. — Procès-verbal de saisie des outils et ustensiles de menuiserie d'Antoine Bertault, cabaretier, par François Tourault et François Bigot, huissiers, assistés d'Antoine Moisant, François Colas et Pierre Leblanc, gardes jurés de la communauté des menuisiers de Chinon. — Ordonnance de Louis Bouin de Noiré, président lieutenant général de police, défendant à Alexandre Soulard, mari de la veuve de Charles Gamard, ancien maître menuisier, de travailler dudit métier avant d'avoir obtenu des lettres de maîtrise, sous peine de confiscation — Procès-verbal de saisie d'un coffre neuf dont un nommé Béranger, tonnelier, et sa femme, porteurs dudit meuble, refusaient de déclarer la provenance et la destination. — Ordonnance de Lebreton de Neuil, autorisant les maîtres menuisiers de Chinon à opérer la saisie de tous travaux neufs de leur métier, meubles, etc., amenés par eau ou par terre par des ouvriers étrangers à la localité. — Procédures exercées contre Claude Souniaque, menuisier, et Antoine Roux, charpentier, faute par le premier de n'avoir pas obtenu de maîtrise, et par le dernier, d'avoir occupé dans son atelier des ouvriers menuisiers.

E. 400. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1718-1776. — Boulangers de Loudun. — Inventaire des ornements, titres et papiers déposés dans le

coffre de la communauté des maîtres boulangiers de Loudun, remis entre les mains de Pierre Cruchon, René Avril et Joseph Debron, maîtres boulangiers en exercice, par René Gambin, Jean Berton, Jean Vinet et Paul Chesneau, anciens maîtres. — Requête, arrêt du Conseil d'État, etc., concernant la rente de 24 livres, due par le Roi aux maîtres boulangiers de Loudun, pour les offices d'inspecteur et contrôleur. — Quittances : des sommes payées pour les services célébrés le jour de la Saint-Honoré, les réparations du drapeau et de l'étendard, le vingtième ; — des sommes reçues des apprentis par les maîtres jurés. — Augmentation du prix du pain, à cause de la cherté des blés ; — taxe du pain de première qualité, porté par le lieutenant général de police de 2 sous 3 deniers à 2 sous 6 deniers la livre ; — celui de deuxième qualité, à 2 sous, et celui de troisième, à 1 sou 9 deniers. — Requête des boulangiers, demandant une nouvelle taxe, le prix des blés ayant encore augmenté par fourniture de 40 livres qui la portent à 400. — Procédure entre les jurés de la communauté des boulangiers et divers particuliers qui se permettent d'avoir boutique et d'y faire cuire et débiter publiquement du pain, sans avoir été reçus maîtres ; — exploits, mémoires, requêtes, comparutions au tribunal de police.

E. 401. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1728-1771. — Marchands de Loudun. — Procès entre la communauté des marchands de Loudun et Daniel Morin, André Galleau, Legrand, la veuve Guérin, Lecomte et Pierre Grignon, accusés d'ouvrir boutique sans avoir obtenu des lettres de maîtrise ; — délibérations, rapports d'assignation, inventaire des pièces déposées au greffe de la police par ladite communauté ; — pièces produites par la partie adverse. — Ordonnance de Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, intendant de Tours, permettant à Pierre Grignon d'ouvrir une boutique de mercerie, mais avec défense de fabriquer et vendre de la boissellerie avant que les maîtrises de cet art aient été vendues, sous peine de 200 livres d'amende. — Actes de réception en l'état et office de marchand, de Pierre Grignon, mercier, et de Pierre Guérin, sabotier, par Louis Gautier, sieur d'Arsay, lieutenant général de police. — Lettres adressées aux gardes jurés des marchands par Lacordaise, Perrot, de Lesseville, intendant de Tours, etc., concernant la marque des étoffes, la surveillance des juifs qui ont été autorisés à vendre aux foires, etc. — État de ce que chaque marchand devra payer, pour 1747, en taille, capitation, etc. — Sous-seings par lesquels le sieur Bellanger, marchand boisselier, s'engage à prendre, pendant trois ans, comme apprentis boisseliers, les enfants de René Melon, archer de l'Hôtel-de-Ville de

Loudun, de Louis Guérin, sabotier, et de la veuve Bellanger, pour 72 livres chacun. — Procédure entre la communauté des marchands et lesdits sieurs Melon, Guérin et Bellanger, qui veulent obtenir une maîtrise de marchand boisselier, et se faire agréger à la communauté avant d'avoir terminé leur apprentissage. — Commission donnée par les marchands au sieur Dumoustier, pour recevoir de Chartier de Laugis, receveur des tailles, 62 livres 10 sous, pour une année de gages de l'office d'inspecteur et contrôleur, réuni à leur communauté. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Jean Berlin et Jean Leblois, receveurs.

E. 402. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1692-1762. — Marchands de Loudun. — Statuts, priviléges et ordonnances pour le corps et communauté des marchands drapiers, merciers, joailliers, droguistes, quincailliers et ferrons de la ville de Loudun, registrés au parlement en mai 1703, et au greffe de la police de Loudun, le 14 mars 1709. — Rôle de répartition des sommes auxquelles la communauté des marchands de Loudun a été taxée par MM. de Miromenil et Turgot, intendants de Tours. — Procédure entre les marchands de Loudun et Jacques Thibaudeau, Pierre Courtois, René Delarue, etc., appelant d'une sentence rendue au siège de la police de Loudun, qui leur ordonne de fermer boutique, leur défend de vendre aucune marchandise portée dans les statuts de la communauté des marchands et les condamne aux dépens.

E. 403. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1763-1766. — Sergers de Loudun. — Titre d'une rente de 10 livres due par le Roi à la communauté des maîtres sergers de Loudun, à cause des offices d'inspecteur et contrôleur, réunis à leur communauté. — Quittance de ladite somme, versée par Chartier de Laugis, receveur des tailles de l'Élection de Loudun, entre les mains de Gabriel Gaudin, procureur de ladite communauté.

E. 404. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1759-1771. — Tisserands de Loudun. — Quittances d'une rente de 7 livres 10 sous, due par le Roi à la communauté des tisserands de Loudun, pour les offices d'inspecteur et contrôleur créés par édit de février 1745, et signées Jean Baillargeau, René Bois-Labbé et Rémi Jahan.

E. 405. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1657. — Menuisiers de Richelieu. — Statuts et

règlements de la communauté des maîtres menuisiers de Richelieu.

E. 406. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1739-1752. — Drogueuses et épiciers de Saumur.

— Registre servant à inscrire les délibérations des marchands droguistes et épiciers de la ville de Saumur. — Réceptions des sieurs Gaspard Denis, Gabriel Allain, François Guillot des Petits-Bois, Louis Joullain, etc., en la communauté des droguistes. — Nominations de nouveaux gardes et receveurs. — Impôts établis sur tous les maîtres pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Pouvoir donné aux gardes de signifier appel d'une sentence de police qui condamne les droguistes-épicier aux dépens et donne mainlevée de 4 barils de fromage de gruyère, qu'ils avaient fait saisir sur un marchand forain.

E. 407. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1740-1745. — Marchands de Saumur. — Registre

pour servir à l'enregistrement des délibérations de la communauté des marchands de draps de laine et de soie, de mercerie, grosserie, joaillerie et quincaillerie de Saumur, réunis par arrêt du Conseil du 3 décembre 1715. — Nominations de nouveaux gardes et receveurs. — Opposition des marchands à la saisie faite sur l'un d'eux par le sieur Degouis, libraire, celui-ci n'ayant pas répondu à la sommation qu'ils lui ont faite de faire enlever et de prendre à son compte les 12,000 volumes mis en vente par les divers membres de leur communauté. — Projet d'union avec les épiciers et droguistes pour éviter à l'avenir toute contestation. — Réceptions en la communauté de Jean Boilesve, Étienne Dupont, etc. — Projet d'appeler d'une sentence qui condamne la communauté à recevoir dans son sein le nommé Rapicault, maître perruquier, en remplacement de son père, marchand, décédé.

E. 408. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1770. — Inventaire des papiers des marchands de draps, mercerie, joaillerie, quincaillerie, grosserie, droguerie et épicerie de Saumur, coté et paraphé par Louis Barré, prêtre, docteur ès lois, seigneur du Vaudu-Louère, conseiller du Roi, lieutenant général de police en la sénéchaussée dudit Saumur, garde et conservateur des priviléges des arts et métiers. — Statuts de la communauté. — Sommations, etc., pour la convocation des assemblées. — Prestations de serment des gardes. — Ordinance du juge prévôt qui enjoint à tous les marchands de représenter leurs actes

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de réception. — Brevets d'apprentissage. — Édits portant créations d'offices. — Sentences : ordonnant des visites au domicile de ceux qui vendent sans droit et de saisir leurs marchandises ; — maintenant dans les-dits droits les sieurs Besnard, Turpin, Fleury et autres tailleur, lapidaires, etc., qui vendaient des articles de leur état avant l'obtention de statuts par la communauté des marchands. — Arrêts, lettres patentes, etc., concernant la marque des étoffes, le poids-le-roi, les commissionnaires, les rentes viagères et autres, etc.

E. 409. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1749-1775. — Boisseliers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers de la communauté des maîtres boisseliers de la ville de Tours, présentés à Jacques Lenormand de La Place, conseiller du Roi, lieutenant général de police, par Pierre Pignon, François Joullain, Louis Bury, Martin Lhommais, Félix Cormier et Jean Rabouan, maîtres, syndics et receveurs de ladite communauté ; — total de la recette, en 1763-1764, 1,435 livres 1 sou 1 denier, et de la dépense, 1,454 livres 3 sous 2 deniers. — Rôle de répartition, sur tous les maîtres boisseliers, de la somme de 204 livres, due par la communauté aux sieurs Girault et Pignon et aux héritiers Berger. — Ordonnance de Valentin Loiseau, conseiller du Roi, lieutenant général de police, concernant les processions, l'ordre et la tenue de chaque corps de marchands et métiers.

E. 410. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1675-1789. — Bonnetiers, chapeliers, pelletiers, fourreurs de Tours. — Statuts et ordonnances « que les maîtres et gardes de l'état de bonnetier-aumussier et mitonnier en la ville de Tours supplient et requièrent très humblement que le bon plaisir du Roi soit de leur octroyer, approuver, ratifier par édit et ordonnance royale pour iceux estre gardez et observez, pour éviter aux malfaçons et malversations qui se commettent chaque jour. » — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État qui déboute tes pelletiers de la ville de Metz de leur demande en exemption des droits sur les peaux de moutons, veaux, poulains, chèvres et autres qu'ils préparent en pelleterie, et n'accorde cette faveur qu'aux pelletiers fourreurs qui ne feront ni préparation ni commerce des autres cuirs et peaux dénommés dans le tarif. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres bonnetiers, rendus en présence du lieutenant général de police, par Martin Borde, Jean Simon, Julien Brindeau, Jacques Villeronde, Jean Lebrethon, etc., maîtres bonnetiers et receveurs de ladite commu-

nauté ; — total de la recette, en 1761-1762, 5,448 livres 3 sous 10 deniers, et de la dépense, 5,490 livres 11 sous 11 deniers. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Guillaume Gaultier et Jacques Desmans, maîtres chapeliers ; — total de la recette, en 1771-1772, 354 livres 19 sous 3 deniers, et de la dépense, 335 livres 14 sous. — Procès-verbaux de présentation, d'information de vie et moeurs et de réception en la communauté des maîtres bonnetiers, chapeliers et pelletiers fourreurs, des sieurs Joseph Deshogues, Guillaume Jacoby, Charles Guiard, Joseph Montalan, Martin Gamelin, etc. — Lettres patentes de Louis XV, portant nouveau règlement pour la fabrique des bas et autres ouvrages de bonneterie au métier.

E. 411. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1543-1789. — Bouchers-charcutiers de Tours. — Statuts, articles et règlements accordés par Charles VIII, en 1491, aux maîtres bouchers de la boucherie de Château-Neuf de la ville de Tours ; — confirmation desdits statuts par François Ier, en 1543. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres bouchers-charcutiers de Tours, rendus par Michel Couillon, Michel Habert, Claude Grossier et Claude Lefebvre, maîtres bouchers et receveurs de ladite communauté. — Recette, en 1776, des sommes : de 2,559 livres 12 sous 6 deniers des bouchers du quartier bas, pour les bœufs, vaches et porcs qu'ils ont abattus ; — de 1,179 livres de ceux du quartier haut ; — de 435 livres 14 sous, prix de la vente des cornes et mouchettes, provenant des abats, etc. — Dépenses : de 1,336 livres, pour la capitation et l'industrie ; — de 57 livres, pour les offices et droits ; — de 566 livres 16 sous, pour une année de rentes dues à la dame Meunier et aux sieurs Coudray et Boncocher ; — de 24 livres, pour messes et services célébrés à la fête de Saint-Eutrope dans l'église des Récollets ; — de 1,504 livres, pour le loyer de la tuerie, appartenant aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; — de 24 livres, pour redevance due au trésorier de Saint-Martin, à cause de la petite boucherie ; — de 90 livres, pour les honoraires du sieur Vrillon, maître boucher, chargé de faire payer les droits sur les bœufs, vaches, veaux, etc., abattus. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception à la maîtrise de boucher des sieurs Thomas et Jean Bienvenu, Pierre Decoy, Jeanne Bellanger, Louis Pillet, etc. — Ordonnance portant fixation de toute espèce de viande à 8 sous les 16 onces, depuis le mois de décembre 1786, jusqu'au mercredi des cendres de l'année suivante, et fixant lesdites viandes à 8 sous 3 deniers la livre pendant le cours du carême ; — le suif en gousse, à 50 livres le 100 et la chandelle

à 14 sous la livre. — Jugement rendu au siège de la police de Tours contre les nommés Vrillon, Hardy dit Villandry, Hurtault et les veuves Guillemeau et Poulet, maîtres bouchers, pour avoir vendu leurs viandes avec des poids faux. — Livre pour servir à inscrire les déclarations qui seront faites par les marchands bouchers-charcutiers de Tours, au désir de l'ordonnance du 8 avril 1788, rendue par le lieutenant général de police, sur la requête des syndics.

E. 412. (Liassse.) — 90 pièces, papier.

1718-1788. — Boulangers de Tours. — Arrêtés des comptes des sieurs Nivet et Daussière, maîtres boulanger, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de la recette et dépense des revenus et charges de la communauté des maîtres boulanger de Tours, présentés par les receveurs Julien Letourneau, René Lusseau, Denis Tiby, Claude Demons, Pierre et Denis Guérin, Pierre et Nicolas Chabot, Charles Domino, Nicolas Despeignes, Thomas Gendron, René Chauveau, Antoine Gilbert, François Rousseau, Gatien Verrier, Gilles Dulyon, etc. ; — total de la recette, pour l'exercice de 1774, 4,515 livres 8 sous 6 deniers, et de la dépense, 4,329 livres 8 sous 6 deniers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la maîtrise, après avoir prêté serment, de Pierre Ragueneau, Pierre Suzeau, Clément Robert, Jean Bonnebault, René Grosset, Jacques Pimbert, Lambert Aubry, Paul Guerry, etc. — Arrêt du Conseil d'État contre les boulanger de Nantes, ordonnant qu'il soit fait de six mois en six mois un essai d'un septier de froment et d'un septier de seigle en présence des juges de police, pour être ensuite le prix du pain réglé suivant les appréciations du tribunal. — Copie des essais faits sur le pain par les boulanger de la ville d'Angers, en 1678, et de celle de Laval, en 1749.

E. 413. (Liassse.) — 38 pièces, papier.

1711-1789. — Bourreliers-selliens de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des bourreliers-selliens de la ville de Tours, rendus, en présence du lieutenant général de police, par François Buisson, Pierre Guillou, Michel Habert, maîtres selliers, et par Louis Herpin, Pierre Moncour et Paulmier, maîtres bourreliers, receveurs syndics de ladite communauté ; — total de la recette, en 1757-1758, 711 livres 14 sous 5 deniers, et de la dépense 679 livres 14 sous 5 deniers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception à la maîtrise de Jean Barrier, Guillaume

Sarré, Charles Bouchet, Jacques Trougnoux, Louis Dufour, Louis Goujon, etc.

E. 414. (Liassse.) — 92 pièces, papier.

1704-1789. — Cabaretiers de Tours. — Déclaration du Roi qui décharge les cabaretiers, hôteliers, taverniers, aubergistes et autres vendeurs de vin, eau-de-vie, bière, cidre, etc., du paiement des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleur, visiteur des poids et mesures, à la charge de payer le rachat desdites redevances, suivant les rôles qui seront arrêtés par les intendants. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les édits d'établissement des nouvelles communautés des cabaretiers-aubergistes, cafetiers-limonadiers, seront exécutés, en conséquence, maintient les premiers dans le droit exclusif de fournir des comestibles, et les cafetiers dans celui de débiter en détail les boissons, en leur domicile et à l'extérieur. — Ordonnance du lieutenant général de police, portant défense aux aubergistes et cabaretiers de Tours de donner à boire aux heures prohibées par les règlements, de retirer chez eux aucun soldat après la retraite battue, à peine de 50 livres d'amende et de prison, et de faire crédit auxdits soldats sous peine de perdre leur dû. — Enregistrement des déclarations des cafetiers et cabaretiers qui possèdent ou désirent posséder des jeux de billard ou de boules, en conséquence des ordonnances de police des 18 avril et 25 mai 1787. — Actes de réception des anciens maîtres en la nouvelle communauté des cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers de Tours, créée par édit d'avril 1777. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception des nouveaux maîtres.

E. 415. (Liassse.) — 42 pièces, papier.

1740-1788. — Charpentiers de Tours. — Réunions des charpentiers de Tours dans le couvent des Jacobins, pour délibérer sur la nécessité de faire des emprunts destinés au paiement des intérêts dus au sieur Graslin, curé de Saint-Gaingalois, et des 1,000 livres exigées par le Roi, et sur la saisie du nommé Rocheron, garçon forain, surpris avec un compagnon à réparer un pressoir, au lieu de Groison, paroisse de Saint-Symphorien, appartenant à la veuve Girollet de Bois-séroult. — Dettes contractées envers Robert Verrier, marchand à Tours, ancien grand juge et échevin perpétuel. — Livre servant à enregistrer les nouveaux agrégés à la communauté des charpentiers de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus devant le lieutenant général de police par les receveurs Gatien Bouchet, René et Étienne Pillet, Pierre Berthelin, René

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

et François Barat, Antoine Rivière, Pierre Fremont, Jean Paimparé, François Delhommeau et Pierre Comet. — Recettes : de 127 livres, reste des 500 dues par Mornand, pour sa réception à la maîtrise ; — de 70 livres, partie des 200 dues par Joseph Berthault, fils de maître, pour sa réception. — Dépenses : de 30 livres, pour torches ; — de 316 livres, pour les frais de l'instance pendante entre la communauté et le sieur Sainson. — Total de la recette, en 1772, 1,824 livres 17 sous 5 deniers, et de la dépense, 1,201 livres 11 sous 6 deniers. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle maîtrise de Louis Vazou, Marc Veau, Louis Charmond, Jacques Caillier, Étienne Pillet, François Bernard, etc.

E. 416. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1734-1759. — Charrons de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus, en présence du lieutenant général de police, aux jurés, corps et communauté des maîtres charrons de la ville de Tours, par Pierre Souverain, Jeanne Poulet, veuve de Pierre Petillaut, et Silvain Souverain, membres et receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1756-1758, 643 livres 10 sous, et de la dépense, 505 livres 11 sous 6 deniers.

E. 417. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1692-1686. — Chirurgiens de Tours. — Statuts, priviléges et ordonnances, accordés par Louis XIII, à son premier chirurgien et à ses lieutenants ou commis, établis dans toutes les villes du royaume, suivis d'un arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour lesdits chirurgiens. — Édit du Roi, portant création de deux chirurgiens jurés dans chacune des grandes villes, etc., suivi d'ordonnances du bailliage de Tours, concernant les matrones et sages-femmes, les chirurgiens de Bléré et autres particuliers du ressort, qui exercent la chirurgie sans lettres. — Comptes de recette et de dépense, rendus par François Volivert, François Dubois, Laurent Chevrier, Christophe Jacquet, Christophe Delanoue, Étienne Proust, Mathieu Greban, Jean de Clermont, ancien prévôt, Jacques Perdereau, René Moreau, Louis Guyot, Deslandes, Jean Goisnard, Victor Barbier, Chabelard, Joseph-Honoré Mary, prévôt, François Maugenet, Étienne Demarcé, prévôt, François Nobileau, François Bruère, Guillaume Gayand, Brossillon, Michel Davy, Mathieu Menard et René Lebas, syndics receveurs de la communauté des maîtres en chirurgie de la ville et banlieue de Tours. — Pièces à l'appui desdits comptes. — Rôle de répartition de la somme de 594 livres 3 sous 9 deniers pour capitulation, etc., imposée sur la communauté des

maîtres chirurgiens de Tours. — État des frais faits par Joseph Bruère et Pierre Laurence, huissiers, pour les maîtres chirurgiens, dans les procédures exercées contre les sieurs Jalleau, Berthelot, Amoureux et autres, pour contraventions. — Mémoires de serrurerie, blanchisserie de toile et impressions. — Quittances de capitulation, vingtième, impôt royal, loyer, tentures pour la fête du Saint-Sacrement, cierges, etc., pour services religieux. — Pièces de procédure.

E. 418. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1740-1776. — Cloutiers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des revenus et charges de la communauté des maîtres cloutiers de Tours, rendus par les receveurs Pierre Bradane, Laurent Hameau, André et Louis Franchet et Urbain Fouquetneau. — Recettes, en 1746 : de 146 livres, prêtées à ladite communauté par Philippe Orange ; — de 152 livres, pour les droits de soixante-seize visites des marchands forains, qui ont amené des clous en la ville de Tours. — Dépenses : de 157 livres 7 sous, payés au sieur Nobileau, receveur, pour les lettres d'inspecteur ; — de 60 livres, pour la rente de pareille somme due à la dame de Noyant ; — de 16 livres, pour une année de loyer de la maison servant de bureau à la communauté. — Total de la recette, en 1746-1747, 400 livres 2 sous 5 deniers, et de la dépense, 398 livres 17 sous 7 deniers.

E. 419. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1666-1766. — Cordiers de Tours. — Statuts, lettres patentes, ordonnances, règlements et priviléges accordés aux maîtres cordiers de la ville de Tours par Charles VII, en 1442, confirmés par Henri II, en 1548, par Charles IX, en 1565, et par Henri IV, en 1591. — Comptes de recettes et de dépenses, rendus par René Foulon, Pierre Badier et Charles Philippe dit Delaperrière, maîtres et receveurs de la communauté des cordiers ; — total de la recette, en 1764, 378 livres 15 sous 6 deniers, et de la dépense, 313 livres 9 sous 10 deniers.

E. 420. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1468-1789. — Cordonniers de Tours. — Statuts et règlements du corps et communauté des maîtres cordonniers de la ville de Tours, accordés par Louis XI, en 1468. — Comptes de recette et de dépense des revenus et charges de la communauté des maîtres cordonniers de Tours, rendus en présence de Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police, par les procureurs syndics

René Cureau, Nicolas Ricotté, François Cochais, Pierre Meunier, Pierre Bardou, Étienne Lévêque, Jean et René Chaude, Jean Lemarié, Joseph et François Bertheret, Jacques Ribou, Jean Lacourt. Pierre Bredif, Antoine Phellion, etc. — Pièces à l'appui desdits comptes. — Sous-seing entre les gardes jurés et Louis Cerizay par lequel ce dernier s'engage à fournir 7 livres 1/2 de cire en cierge chaque année pour la somme de 10 livres, sous condition qu'il lui en sera rendu 3 livres 1/2 de vieille à la fin de l'année. — Présentations, informations et réceptions à la maîtrise par le lieutenant général de police, des sieurs Rousseau, Suard, Garnier, Thenot, Suteau, Gaillard, Cresson, Quillet, Boué, Lasseray, Alary, Leblanc, Collinet, Bouchereau, etc. — Tableau des incorporés et nouveaux maîtres dans la communauté des cordonniers en neuf et vieux de la ville de Tours, réunie par l'édit d'avril 1777.

E. 421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1789. — Longue procédure entre Pierre et Dominique Verger, Jean Besnard et Nicolas Goulier, membres de la communauté des maîtres cordonniers de Tours, et les syndics et adjoints de ladite communauté, au sujet de divers articles du compte de Jean-Baptiste Suard, syndic receveur, s'élevant à la somme de 113 livres et que le procureur du Roi avait cru devoir annuler ; les syndics veulent faire payer les dépenses annulées par tous les maîtres ; Verger et consorts prétendent qu'elles doivent rester à la charge du receveur ou de ceux qui l'ont votée ; — procuration de Verger, etc., donnée à Gabriel Bassereau, procureur, afin d'occuper pour eux dans l'instance ; — exploits de la plupart des maîtres, portant qu'ils prennent fait et cause pour la partie de Bassereau ; — requêtes, rapports et mémoires de Verger, etc., et de Jean-Baptiste Suard, intervenant et s'emparant de la cause des syndics et adjoints ; — sentence de Silvain-François Pradeau, lieutenant général de police, seul juge des manufactures, arts et métiers de Tours, ordonnant avant de faire droit, une assemblée générale de tous les maîtres et syndics ; — appel de cette sentence par Suard ; — actes d'assemblées des maîtres cordonniers où les syndics font défaut en raison dudit appel ; — décisions par les maîtres cordonniers de suivre au parlement la procédure contre Suard et d'en appeler avant lui ; — ladite procédure continue jusqu'en 1791, sans qu'on puisse en connaître le résultat.

E. 422. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1615-1789. — Corroyeurs de Tours. — Arrêt du

Conseil d'État, détendant de prendre ni lever aucun droit de marque sur les cuirs venant des pays étrangers et passant debout par les villes de France. — Déclaration de Louis XIV, réglant les droits attribués aux offices de contrôleurs, prud'hommes et vendeurs de cuirs, par les édits de création desdits offices. — Édit du roi Louis XV, portant suppression des offices de jurés-vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs, et établissement d'un droit unique dans tout le royaume sur les cuirs tannés et apprêtés. — Projet de supprimer l'exercice et de le remplacer par l'abonnement. — Mémoire à consulter pour les communautés de tanneurs et corroyeurs des provinces du ressort de la Cour des aides de Paris. — Comptes de la gestion et administration des deniers appartenant à la communauté des corroyeurs et tanneurs de Tours, rendus par les receveurs Jacques Boutard, François et René Deschamps, Pierre Pelgé, Marie Langlois, veuve de François Raimbault, François Bidault, Philippe Boutin, Jacques Crosnier. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la nouvelle maîtrise des corroyeurs par François Pradeau, lieutenant général de police, des aspirants Michel Farcy, André Goupy, Claude Robert, François Fouquet, Michel Gandouin, Jacques Rousselle, Prosper Carré, Étienne Blottin et Pierre Boucher. — État et noms des incorporés et nouveaux agrégés dans la communauté des maîtres corroyeurs, tanneurs, hongroyeurs, peausiers, mégissiers et autres fabricants en cuirs et peaux de la ville de Tours, créés par édit d'avril 1777.

E. 423. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1703-1777. — Coustiers de Tours. — Procès-verbal de vérification et réception du compte de François Moussard, membre et receveur de la communauté des maîtres coustiers, cardeurs de soie de la ville de Tours, par Gabriel Taschereau, écuyer, sieur de Baudry, lieutenant général de police, divers articles dudit compte ayant été contestés par quelques maîtres coustiers. — Comptes de recette et de dépense rendus par Louis Mesnard, François Brosseau et Antoine Proust. — Total de la recette, en 1774, 235 livres 18 sous 5 deniers, et de la dépense, 206 livres 3 deniers.

E. 424. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1749-1789. — Couteliers de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Antoine Bosc, Jean Personne et Michel Robert, maîtres et receveurs de la communauté des couteliers de la ville de Tours. — Recettes : de 15 livres, pour la maîtrise d'Alexandre Belleau,

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

fils de maître ; — de 12 livres, pour l'apprenti de Belleau, père. — Dépenses : de 81 livres, pour la capitation ; — de 621 livres, portées dans l'exécutoire de dépens obtenus par le sieur Luce, maître passementier à Tours, contre la communauté des couteliers.

— Total de la recette en 1775, 814 livres 14 sous, et de la dépense, 759 livres 18 sous. — Procès-verbaux de réception en la maîtrise des couteliers, armuriers, arquebusiers et fournisseurs, réunis en une même communauté par édit d'avril 1777, des sieurs François Belleau, Antoine Gagnerie, Joseph Delalue, Marc Briant, Georges Koch, Jean Ribot, François Bosc, Guillaume Aumarchand et Denis Bugat, fils.

E. 425. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1620-1769. — Drapiers, sergers, cardeurs de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des drapiers, sergetiers et cardeurs de laine de la ville de Tours, rendus par René Genest, François Person, Thomas Leclerc, Georges Verdon, Jean Clereau et René Lambert, membres et receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1766, 279 livres 4 sous 7 deniers, et de la dépense, 209 livres 1 sou 1 denier. — Copie des statuts des maîtres sergers d'Orléans, dont l'article 1^{er} prouve qu'on ne peut mettre de la trame avec de l'étain dans la chaîne, sous peine de confiscation.

E. 426. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1750-1789. — Épiciers, ciergers, chandeliers de Tours. — Comptes de la gestion et administration des deniers et affaires de la communauté des marchands épiciers, ciergers, chandeliers de la ville de Tours, rendus par les receveurs René Cormery, François Archambault, Pierre Bellanger, Mathurin Chardonneau, Pierre Aubin, Martin et Michel Boilleau, Jean Bolacre, Charles Margueron, Pierre Touchard, François Pitay, Charles Caillault, François Pannetier, etc. — Recettes, en 1774, des sommes de 900, 800 et 900 livres, versées par les sieurs Ory, Vallée et Bellanger, pour leur réception dans ladite communauté ; — de 54 livres 10 sous, par le sieur Bezard, pour ses droits d'apprentissage ; — de 960 et de 1,206 livres, provenant des rôles de capitation, d'industrie et d'intérêts. — Dépenses de 30 livres, pour les brioches fournies à la fête de Sainte-Geneviève ; — de 960 livres, pour la capitation et l'industrie. — Total de la recette 4,931 livres 8 sous 3 deniers, et de la dépense, 3,935 livres 3 sous 6 deniers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la maîtrise, des aspirants François

Turneau, Jean Richaudeau, Michel Foucher, René Dupuy, Louise Chesneau, Marc Coeffé, François Bienvenu, Urbain Baranger, François Treizevent, François Rouillé, Claude Mangeant, Charles Rousseau, etc.

E. 427. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1758-1788. — Ferblantiers de Tours. — Comptes de recette et de dépense rendus aux maîtres ferblantiers de la ville de Tours, en présence du lieutenant général de police et du procureur du Roi, par Pierre Fedé, François Courson et Pierre Bedouet, membres et receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1761-1762, 322 livres 15 sous 10 deniers, et de la dépense, 281 livres 12 sous. — Procès-verbaux de réception en la maîtrise de ferblantier des nommés Mathias Genot et Jean Blanchet.

E. 428. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1777-1789. — Fondeurs, épingleurs, etc., de Tours. — Procès-verbaux de Valentin Loiseau et de François Pradeau, lieutenants généraux de police, portant réception en la nouvelle maîtrise des fondeurs, épingleurs, balanciers, etc., créée par édit d'avril 1777, des sieurs Mathurin Genot, André Estival, André et Jean-Baptiste Aubusson, Philippe Guimier, Jean et Toussaint Lusseau, François Madré, Étienne et Louis Robert, Jean Corion, André Rabusseau, Jean Delahaye, Silvain Guerry, etc.

E. 429. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1714-1777. — Fripiers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres fripiers de la ville de Tours, rendus en la présence du lieutenant général de police et du procureur du Roi, par les receveurs Gilles, Louis et Joseph Trutier, Martin Blain, Simon Roy, Martin David, Daniel Delaunay, Félix Floquet, Pierre Moriet, Jean Diet, René Lempereur, Urbain Bourgoin, Louis Chalmel, etc. — Recettes : de 1,001 livres 1 sou, provenant des profits faits sur les marchandises du bureau, vendues aux enchères, et des droits d'apprentissage, au prix de 42 livres 10 sous chaque. — Dépenses : de 10 livres, pour un procès-verbal, de saisie de meubles sur des particuliers qui vendaient publiquement sur la place Victoire ; — de 8 livres, pour un acte d'assemblée, faite chez le sieur Bidault, notaire ; — de 15 livres, pour les armoires et un râteau faits et fournis par le sieur Vaugarin ; — de 599 livres pour maître Audouin, procureur ; — de 48 livres, pour fourniture de

cierges. — Rôle de répartition à faire chaque semaine pendant l'année, sur tous les maîtres et veuves jusqu'à ce que les dettes soient acquittées.

E. 430. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1709. — Imprimeurs-libraires de Tours. — Statuts et règlements des imprimeurs et libraires de la ville de Tours, établis à l'instar de ceux de la ville de Paris, homologués par M. Taschereau, écuyer, seigneur de Baudry, lieutenant général de police de ladite ville et banlieue de Tours.

E. 431. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1710-1787. — Maçons de Tours. — Tableaux des anciens et nouveaux agrégés dans la communauté des maîtres maçons, couvreurs, plombiers, paveurs et autres ouvriers en chaux et plâtre de la ville de Tours. — Procès-verbaux d'élection des syndics et adjoints. — Commission donnée aux syndics pour visiter les maîtres, inspecter leurs travaux et faire dresser procès-verbal en cas de contravention aux statuts. — Rôles de répartition entre tous les maîtres des sommes imposées sur leur communauté pour le vingtième de l'industrie. — Rapport des syndics Loyau et Coudreux contre le nommé Simon Allouis, maître maçon, trouvé à faire du pavage. — Mémoire des réparations faites au coffre de la communauté. — Signification adressée aux syndics par Augustin Habert, maître maçon, se retirant de la communauté pour cause de vieillesse. — Comptes de recettes et de dépenses, rendus par les syndics receveurs des maçons : André Hulin, Louis et François Auger, Quillet, Michel Racault, André Péan, Gabriel et Nicolas Coudreux, François Regnard, Thomas Heurteloup, Louis Lefebvre, Claude Jouzeau, Claude Loyau, etc. — Actes de présentation, d'information et de réception à la maîtrise de François Rousseau, René Préaubert, Pierre Loyau, Jean Couillon, Jean Vallée, Gabriel et Joseph Lefebvre, Martin Rambourg et autres maçons ; — de Louis Robert, plombier ; — de Pierre Bernardeau et de François Croix, couvreurs.

E. 432. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1722-1787. — Maréchaux de Tours. — Procès-verbal de vérification et réception du compte de Laurent Robelin, syndic et receveur de la communauté des maîtres maréchaux de Tours, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de la gestion et administration des deniers et affaires de ladite communauté, présentés par les

receveurs : Jean et Michel Moreau, Michel Nau, Louis Aubry, Louis Brosseau, François et Jean Hersan, Pierre Chardon, Pierre Ruer, Jean Labarbe, René Deshayes, Thomas Bléré, etc. — Recettes des sommes de : 30 livres, pour une année des gages d'inspecteur et contrôleur ; — 200 livres, de Pierre Navereau, pour sa réception à la maîtrise ; — 69 livres, de onze nouveaux maîtres et d'un apprenti, pour les droits dus à la charité. — Dépenses de : 270 livres 12 sous 7 deniers, pour la capitation et l'industrie ; — 25 livres 4 sous, pour les messes solennelles, célébrées par les religieux Augustins, pendant les fêtes de Saint-Éloi, patron de la communauté des maréchaux ; — 68 livres, pour 12 torches, fournies par Marcault et Chardonneau, ciergers. — Total de la recette, en 1771-1772, 1,100 livres 2 sous, et de la dépense, 1,005 livres 4 sous 5 deniers. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Louis Guertin, René Poulet et autres receveurs de la communauté des maîtres taillandiers de Tours. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté des maréchaux, grossiers, taillandiers, serruriers, éperonniers, ferrailleurs et cloutiers, créée par édit d'avril 1777, des sieurs Martin Réau, Jean Lherminier, François Liger et Germain Dumeni, maréchaux ; — Charles Barbet et Urbain Poisson, taillandiers ; — Antoine Poulet, éperonnier.

E. 433. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1738-1774. — Mégissiers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des mégissiers, gantiers et boursiers de Tours, rendus par les receveurs en exercice : Martin Abrassard, Léonard Guérin, Pierre Lecoq et Nicolas Thumelair. — Total de la recette, en 1761-1762, 479 livres 2 sous 3 deniers, et de la dépense, 453 livres 17 sous.

E. 434. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1630-1789. — Menuisiers de Tours. — Statuts et règlements de la communauté des maîtres menuisiers de la ville de Tours, approuvés et confirmés par lettres patentes de Louis XIII, en 1630. — Comptes de recette et de dépense, rendus à M. Reverdy, lieutenant général de police, par les maîtres et receveurs de ladite communauté : Noël Leblanc, François Olivier, Nicolas Mouillard, Étienne Fouquet, Nicolas Catillon, Jacques Goisbault, Nicolas Chantreau, Louis Renou, etc. — Recettes : de 600 livres, pour la maîtrise du sieur Blanchet ; — de 200 livres, pour celle de Jean Mouillard, comme fils de maître ; — de 80 livres, pour l'office d'inspecteur. — Dépenses : de 48 livres, pour

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

maître Guesdier, procureur ; — de 6 livres pour le déjeuner de la Fête-Dieu ; — de 17 livres 8 sous, pour une année de services célébrés par les religieux Jacobins. — Total de la recette, en 1762-1763, 1,775 livres 15 sous, et de la dépense, 1,914 livres. — Actes de réception en la nouvelle communauté, créée par édit d'avril 1777, des anciens et nouveaux maîtres : Brossard, Bonnet, Lhommais, Fouquet, Abraham, Mauléon, Girault, Boucard, Goisbault, Galbrun, Bellettoize, Goujon, Chauvière, Joulin, Testard, Brouillard, Briand, Ferrand, Serceau, Drouet, Thenot, etc.

E. 435. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1766-1769. — Procédure entre Michel Serceau et la communauté des maîtres menuisiers de Tours, à l'occasion de l'acquittement d'un billet de 318 livres que les syndics jurés l'avaient contraint de souscrire lors de sa réception à la maîtrise, quoi que déjà il eût donné 300 livres, en espèces et dépensé 150 livres en festins ; — jugement qui condamne la communauté à payer le billet ; — saisie des meubles dudit Serceau, pour un nouveau billet qu'il a fait par complaisance ; — lettres de rescission obtenues par lui du présidial de Tours ; — opposition des maîtres à l'entérinement desdites lettres ; — significations, comparutions, etc. — Poursuites exercées contre Jean Briais, maître menuisier, refusant d'acquitter sa taxe de 4 livres 10 sous, pour le payement des intérêts dus par la communauté. — Procédure entre François Gibert, juré de la communauté des menuisiers, et René Regnault, maître menuisier, s'opposant à la saisie des meubles qu'il a fabriqués, Gabriel-Ambroise Bruelle de Fleury, acquéreur desdits meubles, intervenant et prenant la cause de Regnault ; — procès-verbal de visite ; — rapport de François Estevou du Grand-Houteau, commissaire de police ; — signification du jugement rendu au siège royal de police contre Regnault et Fleury ; — état des frais. — Différends entre les maîtres menuisiers, au sujet des nommés François Vautrin et Jacques Brossay, lesquels, contrairement aux statuts, ont été admis dans la communauté sans avoir fait et présenté un chef-d'œuvre. — Poursuites contre Gabriel-Ambroise Bruelle de Fleury, marchand à Tours, saisie des ouvrage et bois de menuiserie qu'il faisait fabriquer chez lui par un ouvrier. — Requête adressée à l'intendant par les maîtres menuisiers, réclamant contre son intention de donner audit Fleury, non reçu maître, les travaux considérables qu'il se propose de faire exécuter.

E. 436. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 132 pièces, papier.

1768-1770. — Délibérations, mémoires, etc., concer-

nant le payement d'une rente de 50 livres et de vingt années d'arrérages, réclamés par les héritiers et créanciers d'Antoine Chicoisneau. — Visite et saisie d'un pétrin, venu de l'intérieur, au domicile de Denis Tiby, maître boulanger. — Contestation entre les divers membres de la communauté des menuisiers, au sujet de l'admission à la maîtrise d'un nommé Jacques Brossay, les uns voulant que, selon les statuts, il exécutât son chef-d'œuvre avant d'ouvrir boutique, les autres le recevoir immédiatement maître. — Longue procédure entre Mouillard et Fouquet, maîtres jurés, et Jean-Baptiste Pouillet, ce dernier se défendant d'exercer la charge de receveur qui venait de lui être dévolue ; — sentence de René de Voyer, grand bailli de Touraine, condamnant ledit Pouillet, aux dépens ; — pouvoir donné aux jurés par les maîtres pour suivre contre Pouillet l'effet de son appel au parlement et prendre des lettres d'anticipation sur lui. — Procès-verbal de saisie des établis, outils, etc. de François Girault, exerçant le métier de menuisier avec boutique ouverte avant d'en avoir obtenu le privilège ; — opposition de François Girault, assignations, constitutions de procureurs ; — mémoires, observations, etc., concernant ladite saisie.

E. 437. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1769-1774. — Différend entre la communauté des menuisiers de Tours et François Girault, garçon menuisier lequel refuse d'exécuter le chef-d'œuvre exigé par les règlements pour être admis à la maîtrise, sous prétexte que le modèle qui lui est donné a des dimensions exagérées. — Instance entre une partie des membres de la communauté des menuisiers et l'autre, à l'occasion d'une dépense de 440 livres, pour frais de procédures que les premiers prétendent n'avoir pas autorisées. — Rapport de saisie des outils, meubles et bois des sieurs Bertrand et Gaspard Rotters et Pierre Gilles, menuisiers-ébénistes du diocèse de Cologne ; — opposition à ladite saisie par René Delépine, cabaretier rue Saint-Étienne, logeur et créancier desdits ébénistes. — Requête des syndics, demandant au lieutenant général une ordonnance pour opérer des visites chez tous les ébénistes, lesquels, suivant les règlements, ne doivent assembler leurs joints qu'à queue et plat joint et nullement à tenon et mortaise ou rainure et languette, comme le font les menuisiers. — Acte d'assemblée des maîtres menuisiers pour élire de nouveaux syndics, un receveur et un capitaine, et décider si on commandera un nouveau drapeau, qui portera, comme l'ancien, d'un côté l'image de sainte Anne, de l'autre les armes de la communauté ; — poursuites exercées par le nouveau capitaine Simon Vautrin, contre les jurés syndics Gabriel Crucher

et Michel Nicolas, pour la remise du drapeau de la communauté, exécuté par le peintre Desvergnes.

E. 438. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1766-1769. — Procès-verbal de visite et saisie de meubles, ne portant pas la marque de la communauté, faite par Monnet, huissier, accompagné des jurés menuisiers et de François Estevou du Grand-Houteau, commissaire de police, au domicile de Daniel Delaunay, marchand fripier ; — requête de Delaunay ; — ordonnance du lieutenant général de police, portant main-levée provisoire de ladite saisie ; — opposition de Delaunay à un jugement par défaut rendu contre lui ; — production par le même d'une table sans marque, vendue par un maître menuisier. — Procédure entre les maîtres jurés et Jean-Louis Chamel, maître fripier, formant opposition à la saisie des meubles et outils, faite chez lui, qu'il prétend illégale parce qu'il a eu de l'intendant autorisation d'acheter partout où il pourrait les 432 lits, 31 armoires et 31 tables qu'il avait à fournir en trois mois aux officiers et soldats en garnison à Tours. — Poursuites : contre Claude Crouzet, maître menuisier, qui avait dans son magasin des billes de noyer et cormier défectueuses ; — contre Pierre Fournereau, menuisier, pour avoir fabriqué des meubles avec du bois piqué des vers et rempli d'aubier ; — contre les maîtres menuisiers, qui prétendaient, à cause de la cherté du vin, pouvoir mélanger d'eau celui qu'ils donnaient à leurs compagnons ; — contre Thomas Carré, maître bonnetier, qui, contrairement aux règlements, avait fait entrer dans la ville divers ouvrages de menuiserie, entre autres six lits de sangle avec leurs bois ; — saisie desdits lits par les maîtres tapissiers ; — opposition de Carré ; — ordonnance du lieutenant général de police, autorisant les maîtres menuisiers à intervenir dans la cause.

E. 439. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier.

1770-1777. — Signification faite à la requête de Nicolas Catillon, Jean Pauret, René Renault et autres maîtres menuisiers, à Michel Planchet, receveur de leur corps, de ne délivrer aucun deniers à François Gibert, précédent receveur ; — citation des maîtres menuisiers devant le lieutenant général de police par ledit Gibert réclamant le remboursement des 119 livres qu'il a avancées pendant sa gestion ; — opposition de Nicolas Catillon et consorts ; — état des frais à payer par ces derniers. — Acte d'assemblée des maîtres menuisiers décidant, entre autres choses, d'imposer à l'avenir les maîtres habitant les campagnes voisines de Tours, comme ceux de ladite ville.

— Procédures ; entre les maîtres jurés, etc., et Louis Renou, ancien receveur, celui-ci prétendant déduire une somme de 494 livres 4 sous qu'il avait omise dans son compte, de celle de 625 livres que lui réclame la communauté ; — entre les mêmes et leurs confrères René Renault et Gabriel Cruchet, au sujet des élections, les derniers soutenant que les sieurs François Gibert et Michel Blanchet ont été nommés jurés contrairement aux statuts, qui veulent que tous les maîtres soient élus à tour de rôle ; — jugement de René de Voyer, grand bailli de Touraine, qui met lesdits opposants hors de cour et les condamne aux dépens. — Contestation entre les maîtres, au sujet de l'ordonnance de 1751 par le lieutenant général de police, dont l'exécution avait été abandonnée à la suite d'une révolte des compagnons gaveaux et du Devoir, qui causa la mort d'un maître juré et le départ de tous les compagnons ; — requête des jurés, demandant pour éviter les abus l'autorisation de faire tenir le registre d'inscription des compagnons, objet de ladite ordonnance, par une personne étrangère au métier.

E. 440. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1626-1789. — Merciers-drapiers de Tours. — Ordinance du roi Louis XIV servant de statuts pour les marchands merciers, drapiers, grossiers, joailliers, drogueurs et quincaillers de la ville de Tours. — Copie des lettres patentes de Louis XIII, portant confirmation des anciens statuts desdits marchands. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté créée par édit d'avril 1777, des anciens et nouveaux maîtres : Jean Fournier-Vauquer, François Aubusson, Nicolas Tiby, Jean Abrassart, René Gaudron, Louis Lesourd, Jean Pécard, René Habert, Louis Leroy, Louis Seiller, Pierre Lemarié, Louis et Pierre Ferrand, Honoré Treizevent, etc. — Requête de Catherine Tournier, femme séparée de biens de Mathurin Delepinay, demandant à être reçue dans la communauté des marchands merciers ; — certificat de Rousseau et de sa sœur, témoignant de son aptitude ; — procès-verbal d'examen de ladite Tournier ; — lettre de Fournier-Vauquer, annonçant qu'on ne l'a pas admise parce qu'elle n'a pas été trouvée suffisamment instruite pour le commerce des toiles jaunes et blanches ; — réclamations de ladite Delepinay ; — nouvel examen de celle-ci, fait en présence de Pradeau, lieutenant général, et suivi de sa réception. — Requête des marchands merciers à M. Daine, demandant le rétablissement de l'ancien usage pour la répartition de la capitation de leur communauté, dont ils étaient chargés eux-mêmes, étant plus aptes que les commissaires à connaître les facultés de chacun de leur membres.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

— Catalogue des marchands merciers-drapiers de Tours d'après l'édit d'avril 1777.

E. 441. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1667-1722. — Musiciens et maîtres de danse de Tours. — Acte sous seing privé, par lequel Charles Deshayes, Pierre Bertault et son fils, Pierre Joannes, Philippe Amelot et son fils, François Pasquier, Pierre Descours, Étienne Rigault, René Girouard et Étienne Brunet, joueurs d'instruments à Tours, s'engagent, pendant cinq années à partager entre eux tous les profits des bals, ballets, aubades, sérenades, étrennes et visites, sauf le cas où un seul aurait joué, suivi d'un règlement en 21 articles que lesdits musiciens devront suivre. — Acte d'assemblée des maîtres de danse et joueurs d'instruments, pour la nomination de nouveaux jurés.

E. 442. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1726-1789. — Orfèvres de Tours. — Procès-verbal de vérification du compte de Claude Renou, maître et receveur de la communauté des orfèvres de Tours, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Compte de recette et de dépense, rendu à ladite communauté par Jean Baubé, receveur en exercice : — Recettes : de 300 livres, pour la maîtrise du sieur Marchand ; — de 50 livres, pour celle de Guenault, de Loches, et de 200 livres pour celle de Fabry. — Dépenses : de 38 livres, payées au sieur Chotard, pour la réception de garde à la Monnaie et prestation de serment ; — de 80 livres, pour lever l'arrêt rendu contre les sieur Lange. — Total de la recette, en 1729, 583 livres, et de la dépense, 788 livres 4 sous. — Procès-verbaux de réception en la communauté des orfèvres, joailliers, lapidaires et horlogers réunis, conformément à l'édit d'avril 1777, des sieurs Naudin, Hugoulin, Huaume, Launay, Legendre, Huré, Tessier, Bailly, Chauvin et Garnier ; — actes de présentation, d'information et de réception des aspirants à la maîtrise Pierre Millet, Albert Dujardin, Augustin Abrassart, Gabriel Bréart, Louis Héron et Louis Collineau. — Déclaration du Roi, concernant les communautés d'orfèvres, lapidaires, joailliers et horlogers, à l'égard desquelles il a été statué par la déclaration du 9 mai 1777.

E. 443. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1655-1789. — Passementiers de Tours. — Statuts et priviléges accordés par Louis XIV aux marchands maîtres tissutiers, rubaniers, passementiers et bouton-

niers de Tours. — Ordonnance du lieutenant général de police, défendant aux maîtres passementiers, rubaniers et boutonniers de ladite ville, de donner à travailler aux marchands forains qui ne présentent pas une quittance d'apprentissage. — Liste des maîtres marchands tissutiers, rubaniers, passementiers, boutonniers et agramanistes de la ville de Tours, suivant l'ordre de leur réception dans ledit corps. — Liste des agrégés à la communauté des passementiers, de 1720 à 1717. — Compte de recette et de dépense, rendu par Gouel-Tourtay. — Rôle de répartition de la somme de 840 livres, ordonnée par l'intendant pour l'industrie. — Livre « servant à inscrire les noms et surnoms des incorporés et nouveaux maîtres reçus et à recevoir dans la communauté des passementiers, les agrégés à la communauté, etc. » — Délibérations et arrêtés. — Procès-verbaux d'élection de syndics, adjoints, aides-adjoints et des deux sur-adjoints autorisés pour la surveillance des soixante-dix maîtres passementiers de Tours. — Lettres d'invitation aux assemblées. — Requête de Jacques Fougeau, syndic, chargé du recouvrement de l'industrie, demandant une ordonnance qui contraigne le receveur à lui payer les 4 deniers pour livre qui ont toujours été accordés pour ce travail. — Procès-verbal de saisie et de dépôt de passementeries en soie, que fabriquait, contrairement aux statuts, un ouvrier en soie du nom de Robert ; — lettres de M. Poitevin, de Paris, relatives à l'opposition dudit Robert. — Différend entre Marie Reverdy, ouvrière en passementerie, et Michel Jauvrain, maître passementier, refusant de remettre à ladite Reverdy, ses effets et 72 livres, pour avoir travaillé chez lui pendant 18 mois.

E. 444. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1705-1789. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres passementiers, rubaniers, etc., de Tours, rendus par les receveurs Pierre Gasnier, Jean Moussard, Simon Bruzeau, Laurent Bordebure, Jacques Baron, Claude Meauzé, Charles Fouquet, François Bompierre, Charles Landelle, René Georget, Pierre Bralon, etc. — Recettes des sommes : de 2,200 livres, prêtées à ladite communauté par la fille Bourgeois ; — de 83 livres, pour la maîtrise du sieur Saché, fils de maître ; — de 153 livres, pour celle du sieur Magast, ayant épousé la fille d'un maître ; — de 403 livres, pour la maîtrise du nommé Deslains, forain ; — de 303 livres, pour celle de Nuance, ayant fait son apprentissage en la ville de Tours. — Dépenses : de 1,380 livres, pour rentes viagères dues à divers ; — de 72 livres, pour cierges fournis par Margueron ; — de 42 livres, pour pains bénis. — Total de la recette, en

1757, 5,114 livres 7 sous 3 deniers, et de la dépense, 4,795 livres — Procès-verbaux de réception en la communauté des passementiers : de Louis Joubert, Jacques Blanchard, François et Pascal Coeffé, Marie Bataille, veuve de Mathurin Dubreuil, Charles Sévery, Thomas Deplais, Louis Guérin, François Meauzé, Julien Lerat, Michel Jauvrain, François Tourtay, Augustin Jacometty, Marie Forest, etc.

E. 445. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1764-1765. — Procédure entre la communauté des passementiers, rubaniers de Tours, comparant par Thomas Dauvergne, assisté de Jérôme Devilliers leur avocat et procureur, d'une part, Étienne Tardy et Jean Moussard, maîtres dudit état, Silvain Adoux, Elisabeth Chauvin, sa femme, et Françoise Adoux, fille majeure, compagnons passementiers, assistés de maître Saulay leur avocat et procureur, d'autre part, et Martin Carême, aussi maître passementier, prenant fait et cause pour Tardy et consorts, comparant par Bertrand Véron, assisté de Jean Bouzier-Chambaudière, ses avocat et procureur ; — procès-verbaux de visites et saisies opérées aux domiciles desdits Adoux et consorts, contrevenant aux statuts en fabriquant chez-eux des ouvrages de passementerie ; — oppositions de ces derniers et dudit Carême, qui avait commandé les travaux au nom de Tardy et de Moussard ; — Exploits, dires des parties, productions et inventaires de pièces, mémoires, requêtes, etc.

E. 446. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1660-1779. — Pâtissiers de Tours. — Lettres patentes de Louis XIV, confirmant et approuvant les changements et augmentations faits, par les maîtres pâtissiers de la ville de Tours, à leurs anciens statuts, accordés par Charles VI. — Copie des nouveaux statuts. — Arrêt du parlement pour l'enregistrement desdites lettres. — Extrait des priviléges accordés aux maîtres pâtissiers et oubliers de Paris, pour servir à ceux de Tours. — Arrêt du parlement, rendu en faveur des pâtissiers de Tours, mettant opposition à l'enregistrement des statuts et lettres de maîtrise obtenus par les charcutiers. — Sentence de Jean Taschereau de Baudry, lieutenant particulier, qui approuve la saisie faite par les pâtissiers sur Philippe Hamelot, hôtelier de la Galère, et lui défend de faire chez lui des andouilles pour débiter en son hôtellerie, si ce n'est avec les porcs tués pour son usage particulier. — Arrêt du parlement, maintenant les rôtisseurs dans le droit exclusif de donner des repas chez eux et de ne débiter des viandes qu'à ceux qui les auront

commandées, et accordant aux pâtissiers la liberté d'en vendre à tous ceux qui en demanderont. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Henri Lefrançois, Pierre Lebrun, Pierre et Nicolas Baudouin, Charles Hureau, Jacques Lescot, etc., maîtres et receveurs de la communauté des pâtissiers. — Total de la recette, en 1762, 640 livres 6 sous 4 deniers, et de la dépense 693 livres 1 sou 3 deniers. — Procédure entre Simon Lescot-Lefebvre, maître pâtissier, la communauté intervenant, et les maîtres bouchers, ces derniers prétendant avoir le droit de visite chez les pâtissiers et exiger d'eux des billets pour constater la quantité et la qualité des viandes qu'ils ont acquises et les bouchers qui les ont vendues ; — requête des pâtissiers ; — inventaire des pièces produites par Simon Lescot. — Actes de réception en la communauté des pâtissiers, traiteurs et rôtisseurs, réunis par édit d'avril 1777, de Jacques Duchemin, Jean Servois, Pierre Noël, etc.

E. 447. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1722. — Paumiers, raquettiers, faiseurs de balles. — Statuts et règlements des maîtres paumiers, raquettiers et faiseurs de balles de la ville et banlieue de Tours, homologués au parlement le 30 juillet 1722, et enregistrés au greffe de la police de Tours, le 25 novembre de la même année.

E. 448. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1705-1788. — Perruquiers de Tours. — Comptes de la recette et dépense des revenus et charges de la communauté des perruquiers-barbiers-baigneurs-étuvistes de la ville de Tours, rendus par François de Bonnard des Vallons, François Cherouvrier, Raymond Lasalle, Claude Guigault-du-Temple, Charles Maury, Urbain Paimparé, René Septier, Jacques Douteau et Étienne Muneret, maîtres barbiers et receveurs de ladite communauté ; — pièces à l'appui desdits comptes ; quittances des intérêts et rentes viagères dus par les maîtres barbiers, de loyer, capitation, honoraires des services célébrés le jour de Saint-Louis en l'église des Augustins, brioches, vacations, expéditions, étrennes du buraliste, impressions, réparations, fourniture de bois. — État des aspirants reçus à la maîtrise et qui ont payé 50 livres parce qu'ils n'avaient pas fait d'apprentissage. — Procédures : entre les maîtres perruquiers et Charles Pontonnier, ancien receveur de la communauté, au sujet d'un reliquat de compte ; — entre les mêmes et Charles Pasquet, qui s'était engagé à rendre son compte dans l'espace d'un mois. — État des frais dus au sieur Soreau, procureur de la communauté.

E. 449. (Registre.) — Petit in-folio, 137 feuillets, papier.

1734-1738. — Registre des délibérations et réceptions des maîtres barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes de Tours. — Enregistrement des maîtrises acquises par Louis Thibault, Jacques Fergeau, Jean Pessard, Jacques Houssaye, Robert Destournelle, etc. ; — des brevets d'apprentissage obtenus par Pierre Gaubin, Pierre Robert, François Potet, César Loisillon, François Paimparé, etc. — Délibérations : répartition à faire sur tous les maîtres, de la capitation, de l'industrie et des intérêts ; — nomination de prévôts syndics et gardes, de lieutenants et greffiers du chirurgien du Roi ; — levée des deux miliciens demandés par l'intendant ; — réunion à la communauté des offices d'inspecteur et contrôleur ; — projet d'acquérir les six maîtrises qu'on croyait supprimées et restées aux parties casuelles et que les sieurs Vallée, Rolland et autres se proposent de lever, au grand détriment de la communauté, déjà trop nombreuse ; — examen du registre, à l'occasion des 500 livres réclamées par l'hôpital pour la réception des maîtres et apprentis, pendant les années 1733-1738 ; — pouvoirs donnés aux prévôts syndics pour continuer les instances contre les sieurs Nadeau, Lasalle et autres garçons perruquiers, qui se permettent de faire des perruques en leur domicile ; — transaction par laquelle Nadeau s'engage à donner 150 livres et à payer les frais ; — permission à obtenir du lieutenant général de police pour faire raser les dimanches et fêtes, comme à Paris ; — procédures contre les chambrelans et coupeurs de cheveux (en chambre), lesquels font un tort considérable à la communauté ; — examen des comptes rendus par les receveurs.

E. 450. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1749-1779. — Livre des délibérations et de l'enregistrement des maîtres barbiers et perruquiers de Tours, coté et paraphé par Quesneau, greffier du premier chirurgien du Roi. — Réceptions de Jacques Bouchet, Louis Pontonnier, Pierre Pitay, Charles Archambault, Julien Carré, Pierre Aubin, Mathurin Bruère, etc. — Délibérations : — Défense aux maîtres perruquiers de Tours d'apprendre à raser ou faire des perruques à leurs domestiques ou autres garçons qui n'auront pas acquitté les droits, sous peine de 20 livres d'amende et de 100 livres de dommages-intérêts. — Poursuites : contre le sieur Bouchard, maître passementier, qui se permet d'y joindre le métier de perruquier ; — contre les nommés Charvet

et Vallée, apprenant l'état de perruquier sans avoir payé les droits dus à la communauté et à l'hôpital. — Projets : de mettre à exécution l'arrêt rendu à Lyon, qui défend aux chirurgiens de peigner, friser et papilloter les cheveux ou perruques ; — de poursuivre le sieur Gané pour la lieutenance du chirurgien du Roi, qu'il a prise à bail de Pierre Flobert ; — de faire payer 50 livres en sus des droits fixés dans les statuts par chaque garçon qui demandera un privilège ; — de commander des cierges pour tous les maîtres qui suivront la procession générale. — Défense de peigner les perruques en fil de fer, fabriquées par deux étrangers, du nom de Villars et Denezy, que l'on n'a pu encore prendre en fraude ; — pouvoir donné aux prévôts syndics de poursuivre lesdits Villars et Denezy, lesquels, malgré un jugement qui les chasse de la ville, continuent de faire et vendre leurs perruques en narguant les maîtres barbiers. — Réclamations : contre le dernier édit qui crée six nouvelles places, quand le nombre des maîtres est déjà trop élevé ; — contre le sieur Duval, lieutenant du premier chirurgien du Roi, qui réclame un droit de 100 livres ; — désistement de sa demande par ledit Duval. — Installation d'Urbain Foutreau, nommé lieutenant par Germain Pichault de La Martinière, premier chirurgien du Roi. — Adhésion aux lettres patentes du Roi, qui défendent d'accepter aucun garçon s'il n'est pourvu d'un certificat de bonne vie par son précédent maître, sous peine de 50 livres d'amende.

E. 451. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1779-1790. — Registre « pour servir aux délibérations et enregistrements des maîtres barbiers-perruquiers de Tours, coté et paraphé par moi Vincent, greffier de M. le premier chirurgien du Roi. » — Nominations au syndicat d'Alexis Martinet, Jean Dalmas, Antoine Pelletier, Antoine Brette, Gatien Verrier, etc. — Pouvoirs aux syndics pour renouveler les baux du bureau. — Installation de Pierre François et autres, à la lieutenance. — Examens des comptes de Louis Proust, Louis Cornet, Jacques Rigault, etc. — Réceptions à la maîtrise de Jean Pasquet, Claude Gaudineau, Louis Baudouin, Pierre Vaseille, Jean Bruslon, etc. — Annulation de l'acte des syndics, qui nommait Charles Petitsigne procureur de la communauté, à la place de Louis Soreau, et réinstallation de celui-ci. — Enregistrement des maîtrises prises à bail par Félix Vendrebecken, Jean Després, Ours Bodeau, etc. — Interdiction pour dix ans du sieur Vaseille, lequel s'est emporté comme un furieux lorsqu'il fut proposé de payer un pain bénit et un service le jour de Saint-Louis, à l'occasion de sa réception à la maîtrise.

E. 452. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1755-1789. — Lettres patentes de Louis XV, autorisant la communauté des perruquiers-barbiers de Tours à percevoir sur ceux qui se présenteront pour être reçus maîtres, sans avoir fait d'apprentissage en ladite ville, 50 livres en sus des droits fixés par les statuts. — Constitutions de rentes. — Bail à loyer d'une portion de maison, située cour Saint-Antoine, paroisse de Saint-Saturnin, pour y établir le bureau et faire les séances. — Convocations des syndics et maîtres par Jean Duval et Urbain Foutreau, lieutenants du premier chirurgien du Roi, pour délibérer d'affaires pressantes. — Comptes de recette et de dépense, rendus par les prévôts syndics receveurs Charles Pasquet, François Pelletier, René Morin, Pierre Aubin, etc. — Rôles de répartition des sommes à payer par chaque maître pour la capitation, etc. — Lettres royaux, ordonnant l'exécution de l'arrêt du parlement rendu au profit de Gabriel Paillebout, maître perruquier, et qui condamne la communauté à lui payer la somme de 417 livres 17 sous 3 deniers, pour les dépens adjugés par ledit arrêt. — Procédures des prévôts syndics : contre Thomas, syndic-receveur, pour n'avoir déclaré qu'un apprenti, quand il en possédait deux ; — contre les nommés Gaillard, Leguillé et Manseau, perruquiers chambrelans, surpris à friser, crêper et poudrer divers particuliers ; — contre François Valadon, ancien maître perruquier, lequel, après avoir cédé sa charge à Léonard Renault, reçu maître depuis, continuait d'exercer le même métier. — État des villes de la Généralité de Tours où il y a des maîtres perruquiers. — Catalogue contenant, pour 1781, les noms et demeures des quarante-quatre barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes de la ville et banlieue de Tours. — État des communautés de barbiers établies dans les villes de Château-du-Loir, Chinon, Craon, Loches, Loudun, etc.

E. 453. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 150 pièces, papier.

1772-1789. — Ordonnance du lieutenant général de police de Tours, portant défense aux habitants de loger et favoriser ceux qui exercent sans droit le métier de barbier et perruquier. — Requêtes adressées à l'intendant par Pierre Rolland, Jean Guerry et Jacques Rigault, maîtres perruquiers, réclamant contre le syndic Thomas qui s'est permis d'établir seul les rôles de capitation pour surcharger ceux contre lesquels il éprouve de l'animosité. — Ordonnance de Nicolas Restru, lieutenant particulier, enjoignant aux prévôts syndics de procéder à la visite des maîtres perruquiers et autres, pour arrêter les abus qui augmentent chaque jour. — Convocation d'une assemblée pour délibérer sur un nommé Gabriel Taillebout

ou Coeffé, garçon perruquier de Lamballe, à la requête des syndics de Bordeaux. — Lettres adressées aux syndics des perruquiers de Tours par ceux des villes d'Amboise, Angers, Baugé, Blois, Chartres, Château-Roux, Châtellerault, Chinon, La Flèche, Loches, Le Mans, Paris, Poitiers, La Rochelle, etc., concernant l'inconduite des garçons perruquiers, leurs fuites, souvent suivies de vols, et le moyen de remédier à cette calamité ; — les syndics de La Rochelle proposent d'exiger d'eux un certificat de leurs maîtres, légalisé par le syndic et portant le cachet de la communauté. — Renseignements au sujet de la préséance aux processions : — à Tours les perruquiers passent avant les marchands et orfèvres, immédiatement après les médecins ; à Châtellerault, Loches, Saumur, le juge veut qu'ils soient précédés par les orfèvres. — Modèles de certificats pour les garçons perruquiers, signés des syndics et lieutenants, pour éviter d'être surpris par les fausses signatures. — Ordonnance de M. Ducluzel, portant répartition sur tous les maîtres perruquiers de Tours des sommes de 779 livres pour la capitation, de 18 livres 19 sous pour les enfants exposés, de 50 livres pour les frais de casernement des troupes employées au pont de Tours, de 10 livres pour les pépinières de mûriers ; de 78 livres pour les prisons de la ville. — Curieuses plaintes et doléances des perruquiers de Toulouse, adressées à la nation et communiquées à ceux de Tours pour avoir leur avis.

E. 454. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1774-1789. — Lettres et circulaires, adressées aux lieutenants, prévôts et syndics de la communauté des perruquiers de Tours par ceux de Paris, Agen, Le Mans, Poitiers, Angers, Amboise, Rennes, Saumur, Orléans, Bourges, Bordeaux, Nantes, Brest, La Rochelle, Niort, Châtellerault, Lyon, Chartres, Troyes, Grenoble, Agen, Reims, Angoulême, Alençon, Marseille, Vendôme, Chinon et La Flèche, concernant : le centième denier exigé par le Roi ; — les malversations des compagnons ; — les fraudes qu'ils commettent journallement au sujet des certificats exigés d'eux par les nouveaux maîtres, etc. — Modèles de certificats, signés des prévôts, syndics et lieutenants, adressés par les mêmes communautés aux perruquiers de Tours pour les mettre à l'abri de toute surprise et erreur. — Convocations des prévôts, syndics, doyen et anciens de la communauté des perruquiers de Tours par François, lieutenant du premier chirurgien du Roi, pour délibérer sur affaires urgentes.

E. 455. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 135 pièces, papier.

1737-1788. — Acte d'assemblée des maîtres perru-

quiens-barbiers de Tours, dans le but d'acquérir les offices de lieutenant et de greffier du premier chirurgien du Roi ; — installation dans lesdites charges des sieurs Dorvaulx et Louis Quesneau, maîtres perruquiers. — Commission de l'office de lieutenant, accordée à René Dorvaulx par François Lapeyronie, seigneur de Marigny, écuyer, premier chirurgien du Roi, ancien maître d'hôtel de la Reine, chef de la chirurgie et barberie du royaume. — Lettres des syndics de Paris, concernant les élections. — Quittances des 1,680 livres payées par les maîtres perruquiers pour la réunion à leur communauté des offices d'inspecteur et contrôleur. — Procédure entre Jean Pasquet, prévôt syndic, et Jean Duval, lieutenant du premier chirurgien, qui, n'ayant qu'une maîtrise, s'était avisé d'ouvrir deux boutiques ; — sentence de René de Voyer, qui condamne Duval à 10 livres de dommages intérêts et aux dépens, mais par considération lui fait remise de la saisie. — Provision, pour Urbain Fouteau, de la charge de lieutenant, sur la démission de Jean Duval. — Procédures des syndics et maîtres : contre Pétilleau Morin, maître barbier, qui occupe chez lui plusieurs apprentis ou alloués, au mépris des statuts qui n'accordent un second apprenti que deux ans après l'entrée du premier ; — contre Jacques Douteau, prévôt syndic, dont le neveu, âgé, dit-il, de dix ans, recueilli par charité, allant à l'école avec ses enfants, ne peut être considéré comme apprenti ; les syndics lui donnent treize ans et beaucoup d'habileté comme barbier et perruquier ; — contre le nommé Dardeau, ouvrier en poterie à Saint-Pierre-des-Corps, celui-ci soutient qu'il ne rase que ses parents et amis, le dimanche seulement, et gagne son procès ; — contre Pierre Archambault, perruquier chambrelan, rue des Quatre-Vents, surpris entouré d'individus qu'il rasait, frisait, papillottait, etc. — Procès-verbal des vociférations, injures et blasphèmes proférés par le nommé Vaseille, lorsqu'il fut proposé de faire, pour sa réception, célébrer une messe, et d'offrir un pain bénit ; — interdiction pour dix ans dudit Vataille, prononcée à l'unanimité par tous les maîtres ; — requête au lieutenant général de police, pour l'exécution de ladite décision. — Poursuites contre les demoiselles Modeste, Munerette et Henri, coiffeuses de dames, pour n'être pas venues se faire inscrire au bureau ; — constitution de procureur par la demoiselle Modeste.

E. 456. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1780-1790. — Livre servant à enregistrer les apprentis de la communauté des perruquiers de la ville de Tours. — Enregistrement des brevets d'apprentissage de François Roussel, Augustin et Louis Proust, François Delonchamp, Pierre Dujarrier, Pierre

Lange, François Couché, Antoine Thévenot, Gilles Princé, Pierre Bourrassé, Étienne Dousset, François Bardou, Pierre Laurence, Pierre Lescot, Louis Montreuil, Étienne Soulard, Louis Pallu, Louis Delalande, Pierre Tiby, etc.

E. 457. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1549-1762. — **Potiers d'étain.** — Statuts de la communauté des maîtres potiers d'étain de la ville et banlieue de Tours, accordés en 1540 par Henri II, confirmés et augmentés par François II, Charles IX et Henri III. — Édit du roi Louis XIV, portant création d'essayeurs et contrôleurs d'étain. — Déclaration du même, portant attribution de 3 deniers par livre d'étain aux essayeurs, visiteurs, contrôleurs et marqueurs des ouvrages d'étain, par augmentation au sixième dont ils jouissent déjà. — Procès-verbaux de vérification des comptes d'Antoine Lusseau et de Louis Neveu, maîtres et receveurs de la communauté des potiers d'étain, par Gabriel Taschereau de Baudry, écuyer, lieutenant général de police. — Arrêt du Conseil d'État, faisant défense aux maîtres potiers, privilégiés ou autres, de travailler et fondre de l'étain dans les châteaux, monastères ou maisons particulières, sous peine de confiscation des moules, etc., et de 1,000 livres d'amende pour la première fois.

E. 458. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1753-1764. — **Répareurs de draps de Tours.** — Comptes de recette et dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres répareurs de draps de laine de la ville de Tours, rendus par les receveurs Joseph Patadou, Élisabeth Gibert, veuve en premières noces de Louis Cornilleau et en deuxièmes de Charles Galmy, Bernard et Joseph Proust. — Total de la recette, en 1763, 620 livres 4 sous 5 deniers, et de la dépense, 132 livres 3 sous.

E. 459. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1739-1789. — **Rôtisseurs de Tours.** — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres rôtisseurs de la ville de Tours, rendus par François Baillou, François Paimparé, René et Claude Bedouet, Pierre Lemoine, Urbain Béguin, Louis Joubert, Jacques et Jean Vallée, Louis Troupéau, etc., maîtres rôtisseurs et receveurs de ladite communauté. — Recettes : 74 livres, payées par le receveur des tailles pour les gages dus à la communauté ; — 1,200 livres, empruntées à la veuve Lestoré, pour payer un droit de supplément sur

les charges d'inspecteur et contrôleur ; — 200 livres, payées par René Grosset, reçu maître ; — 34 livres, par le sieur Fléau, pour son apprentissage ; — 100 livres par Louis Bedouet, fils de maître, pour sa réception en la maîtrise ; — 148 livres 4 sous pour droits sur deux cent quarante-six noces ; — 2,816 livres, payées par tons les maîtres pour les quatre-vingt-dix jeudis destinés au paiement des rentes. — Dépenses : 180 livres, versées à la veuve Cloutier, pour trois années de rente viagère ; — 340 livres à la veuve Dumont, pour deux années, etc. ; — 14 livres aux Cordeliers, pour services et messes dans leur église, le jour de Saint-Lidoire ; — 231 livres, pour le double vingtième de l'industrie ; — 26 livres 8 sous, pour cierges et torches portés par les maîtres à la procession générale. — Total de la recette en 1759-1760, 2,816 livres, et de la dépense, 2,781 livres 5 sous. — Actes de réceptions en la nouvelle maîtrise de rotisseur et traiteur, des sieurs Janvier, Barré, Billault, Gaffinet, L'Archevêque, Letellier, Remonneau, etc.

E. 460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 78 pièces, papier.

1743-1789. — Serruriers de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des serruriers de Tours, rendus par les receveurs Joseph Rouillé, Philippe Hamel, Joseph Fougère, François Parmant, René Gaze, Jean Salmon, François Mouillard, Julien Roy, etc. — Recettes, en 1754, des sommes : de 650 et de 600 livres, payées par Gousset et Gallinière, pour leur réception à la maîtrise ; — de 60 livres, pour les lettres d'inspecteur. — Dépenses : de 156 livres 10 sous, pour moitié de la capitation ; — de 60 livres, pour le vingtième d'industrie ; — de 1,000 livres, pour le remboursement de l'emprunt, fait au sieur Guespin. — Total de la recette, 2,266 livres, et de la dépense, 2,146 livres 10 sous. — Lettres des jurés syndics des maîtres serruriers de Bordeaux et Nantes, concernant : l'assassinat d'un maître serrurier de Tours par quatre compagnons du Devoir ; — la résolution des maîtres de Bordeaux d'anéantir ladite société du Devoir, qui seule est la cause des désordres et de l'insolence des compagnons ; — leur complète réussite à cette occasion. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté des serruriers, maréchaux, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, ferrailleurs et cloutiers, créée par édit d'avril 1777, des sieurs Louis Goujon, Maurice Jusseaume, Étienne Rémonneau, Aimable Lefebvre, Claude Aubert, Jean Lecosse, René Content, Jean Lelarge, François Leger, Jean Destreguil, etc. — Copies des statuts des serruriers de Saumur et d'Angers, donnés par les rois Charles VII et Charles VIII et confirmés par Louis XIV.

E. 461. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1667-1770. — Soierie (fabricants de). — Statuts, ordonnances et règlements pour le corps et communauté des maîtres fabricants en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Tours, autorisés par le roi Louis XIV, en 1667. — Mémoires adressés à MM. de Trudaine, intendant de Tours, et de Saint-Florentin, premier ministre du Roi, par les maîtres ouvriers en soie à façon, se plaignant de la servitude où les jette une quarantaine de riches fabricants et demandant la concession de nouveaux statuts à l'instar de Lyon. — Compte de recette et de dépense, rendu par Daguenneau, sieur du Petit-Bois, maître fabricant en soieries, procureur et receveur de ladite communauté. — Recettes des sommes : de 3,386 livres 10 sous pour les droits de réception de vingt-six fils et gendres de maîtres ; — de 520 livres 10 sous, pour celles de Villeret et Moreau, ne jouissant d'aucun privilège ; — de 136 livres, pour 34 enregistrements de brevets d'apprentissage. — Dépenses : de 33 livres, pour les étrennes des gens de l'intendant, du lieutenant général de police, du procureur du Roi, des clercs du notaire et du procureur de la communauté ; — de 52 livres, pour les pains bénits de la Saint-Sébastien ; — de 100 livres, pour les messes et services célébrés par les Augustins ; — de 160 livres, pour les cierges des processions ; — de 80 livres, pour les repas de la Saint-Sébastien et du Saint-Sacrement ; — de 1,625 livres, pour les rentes dues à divers ; — de 11,411 livres 5 sous, pour la capitation et l'amortissement du droit de pied-fourché sur les bouchers ; — de 912 livres, pour la réunion à la communauté de la charge d'avocat du Roi. — Total de la recette, en 1712-1713, 17,124 livres 12 sous, et de la dépense, 16,143 livres 16 sous 6 deniers. — Pièces à l'appui desdits comptes : — mémoires de menuiserie, couverture, serrurerie, impressions, vacations des clercs, etc. ; — quittances de rentes, etc. — Ordonnance de M. de Chauvelin, intendant de Tours, portant à 10,041 livres la capitation des fabricants de soieries, pour 1712. — État des procès-verbaux dressés par l'huissier pour le paiement des taxes.

E. 462. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1713-1715. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Louis Audebert et Jean Soulard, comme procureurs et receveurs de la communauté des maîtres fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie. — Pièces à l'appui desdits comptes : — ordonnance de M. de Chauvelin, portant, pour 1713, la capitation de ladite communauté à 10,314 livres, compris les 2 sous pour livre ; — exploits contre

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

contre les retardataires, dressés à la réquisition de Nicolas Baudard, receveur des tailles, etc., et de Pierre Levasseur, sieur de La Fouchardière, receveur des consignations du bailliage de Tours. — Mémoires des ornements fournis pour la chapelle de la communauté, de travaux de maçonnerie, couverture, etc., d'impressions, épicerie, etc. — Quittances des sommes versées par Estevanne, sergent royal, chargé du recouvrement des rôles de la capitation et des taxes pour le rétablissement des fontaines de la ville. — Acte de mainlevée accordée au sieur Duchaillou par Louis de Rousselet, marquis de Châteaurenault, des arrêts sur lui faits, entre les mains du receveur de la communauté des fabricants de soieries. — Toisé du pavage exécuté rue du Petit-Soleil, en face du bureau de la communauté. — Rôle des intérêts, établi sur le nombre de métiers possédés par chaque maître.

E. 463. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1714-1719. — Compte de recette et de dépense, rendu par Noël Girollet, procureur et receveur de la communauté des maîtres fabricants de soieries. — Pièces à l'appui dudit compte : — compte de gestion, rendu audit Girollet par Jean Estevanne, sergent royal, chargé de la recette des rôles de capitation ; — taxe du sieur Leturgeon portée en non-valeur ; — mémoires quittancés de travaux et fournitures, impressions, pains bénits ; — quittances de rentes, etc. — Garnisons établies au domicile de Girollet par Nicolas Pinot, huissier à cheval au Châtelet de Paris, chargé de poursuivre le payement de la somme de 12,200 livres, à laquelle la communauté des fabricants de soieries a été taxée pour le déficit des blés, et par Étienne Sevault, sergent royal à Tours, chargé de celle de 9,295 livres, pour la capitation. — Ordonnance sur requête, autorisant les gardes jurés à poursuivre la dame Devergne et son mari, chimiste et dentiste, pour avoir été trouvée revêtue d'une robe de chambre en toile peinte étrangère. — Procédures : contre Louis Delafosse, sa femme et son fils, accusés d'avoir acheté et recélé des soies volées chez les maîtres par les compagnons ; — saisies, requêtes, état des frais s'élevant à 1,333 livres ; — contre Pierre Guenot, directeur des affaires du Roi, refusant de remettre les quittances des 32,666 livres qui lui ont été payées pour les taxes des arts et métiers, les enregistrements et brevets d'apprentissage, les poids et mesures, etc. — Sommation adressée à la communauté des fabricants de soieries, pour le payement des frais de transport des prisons de Tours en celles de la conciergerie du palais à Paris, du nommé René Bataille, appelant d'une sentence qui le bannit pour neuf années du duché de Touraine.

E. 461. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1762-1767. — Comptes de recette et de dépense, rendus à la communauté des fabricants de soieries, par les receveurs Antoine Letort-Robin, Jacques Leroux, Louis Jahan, Thomas Gasnier, Jacques Sorbière et François Baudichon. — Recettes : de 34,141 livres sur les rôles de capitation, industrie et intérêts ; — de 8,200 livres, données à rente viagère par la dame Quillet et autres ; — de 6,780 livres, données à rente viagère par les héritiers de la veuve Bellanger. — Dépenses : de 147 livres, pour les pauvres ; — de 400 livres, pour les gages d'une année de deux clercs de la communauté ; — de 17,045, livres pour rentes viagères et autres dues à divers. — Total de la recette, en 1763, 59,558 livres, et de la dépense, 59,509 livres 10 sous 6 deniers. — Pièces à l'appui du compte de Thomas Gasnier ; — quittances de rentes, payées à divers ; — mémoires et quittances de travaux pour les réparations de la maison de la calandre, de pâtisseries, frais de procédures, etc. — Noms des cent sept apprentis faits en 1765. — Ordonnance de M. L'Escalopier, concernant : la capitation et autres impositions pour les enfants exposés ; — la reconstruction du pont de bois d'Amboise ; — les réparations de celui de Bléré ; — les planches portant le tarif du prix du pain ; — le casernement des recrues du régiment de Tours.

E. 465. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1768-1789. — Comptes de recette et de dépense, rendus à la communauté des maîtres fabricants en soie, or et argent, par François Chardonneau-Roze, Philippe Delaroche, Lamé Tourtay, Claude Serisier, François Lambron-Viot, Pierre Texier, Joseph Cartier-Cuisnier, Charles Roze-Viot et Gatien Poulet, receveurs. — Total de la recette, en 1777, 26,322 livres 5 sous, et de la dépense, 27,043 livres 1 sou 6 deniers. — Pièces à l'appui des comptes de 1770 et 1771 : — quittances des sommes payées à Guillaume Dubault, receveur des tailles de l'Élection de Tours, pour la capitation ; — à divers, pour rentes viagères ; — au sieur Gogué, curé de Ballan, pour une fondation de Girollet de Boiserault. — Sentence de Nicolas Viot-Roze, chef des juges consuls des marchands de Tours, condamnant Badger, apprêteur des étoffes de soie de la manufacture de ladite ville, au payement du billet de 300 livres qu'il a souscrit en faveur de Lefebvre Despeignes, marchand tapissier. — Mémoires de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. — Note du sieur Barais, pour devis et toisé des bâtiments de la nouvelle calandre. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la maîtrise de Jacques

Roze-Abraham, Mathieu Laboureau, Jean Buchet, Gatien Mayaud, Fulgence Vauquer. — Actes de réception en la nouvelle communauté des marchands fabricants d'étoffes de soie, laine, fil et coton, réunie par l'édit d'avril 1777, des anciens maîtres Prosper Bacot, Antoine Letort, Gatien Corneau, René Gendron, Françoise Baudichon, veuve de Nicolas Viot, Jean Soulange, Étienne Cartier, Charles Pillet, André Simon, François Faissoles, François Cartier-Roze.

E. 466. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1642-1785. — Articles des règlements de la manufacture des draps et étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Tours, que doivent observer les compagnons autorisés par les gardes à faire des apprentis. — Marchés pour l'apprentissage de Michel et Anne Graslin, Marguerite Frémondeau, Louise Charpentier, etc., chez Antoine Letort, Toussaint Cornu, François Fay et autres maîtres ouvriers en soie. — Lettres : de M. Ducluzel, intendant de Tours, concernant l'arrêt qui sursoit à la vente des maisons où se tiennent le bureau de la fabrique et les calandres pour l'apprêt et le moirage des étoffes ; — des sieurs Bellanger, Pécard, Lesourd et Danet, gardes de la communauté des fabricants de soie, approuvant le projet des marchands merciers-drapiers de faire cause commune pour arrêter la crise, qui s'annonce d'une manière effrayante, et obtenir la suppression des foires. — Rôle de répartition de la somme de 16,614 livres 7 sous, imposée sur la communauté des fabricants de soie, pour la capitulation, les enfants exposés, le casernement des troupes, les pépinières, le rétablissement du pont de Saint-Quentin et l'industrie. — Réponse au mémoire envoyé par le Conseil, le 25 avril 1778, sur l'utilité et les inconvénients d'un règlement ou d'une liberté illimitée. — Compte de la recette des droits de marque, et de la dépense prélevée sur lesdits droits. — Compte de la recette et dépense des deniers de la communauté. — Déclaration du nombre des métiers, s'élevant, en 1783, à 1,171, sans comprendre les moulins. — Liste par ordre alphabétique des maîtres ouvriers en soie et des métiers qu'ils emploient.

E. 467. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1752-1789. — Registre matricule des apprentis ouvriers en soie, et des droits payés par eux. — Obligations : de Jeanne Bourbon, apprentie, présentée par François Dubois, maître fabricant en soieries ; — de Marguerite Coulon, par Jacques Buisson ; d'Urbain Jahan, par Jean Jahan, son père ; — de Marguerite

Fournier, par Jacques Renou ; — de Marianne Rayé, par André-Thomas Villeret ; — de Jeanne Robert, par Toussaint Lambrot-Viot ; — d'Hilaire Brossier, par Jacques Viot ; — de Marie Huché, par Bernard Abraham ; — de Pierre Moreau, par Simon Deschamps ; — de René Defond, par François Baudichon ; — de Madeleine Nau, par François Sorbière ; — de François Chotard, par Mathurin Rémy ; — d'Anne Coellier, par François Treizevent ; — de Pierre Laqua, par Louis Duliepvre ; — d'Étienne Despeignes, par Philippe Delaroche ; — d'André Debrou, par Abraham Roze ; — de Jean Léger, par Étienne Caillault ; — de Pierre Chouin, par Charles Pillet ; — de Pierre Archambault, par François Faisolle ; — de Maurice Salmon, par Antoine Letort ; — de Jacques Carré, par Jacques Angellier ; — de Jean Leroux, par Barat-Pécard ; — de Marie Demont, par Pierre Rouillé ; — de Louis Foucher, par Jean Hue de La Pierre, etc.

E. 468. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1669-1774. — Registre matricule des apprentis qui ont fait leur pièce de drap et qui ont payé le droit de 11 livres 1 sou 4 deniers pour être compagnons ouvriers en soie. — Réceptions de François Roy, Antoine Gasnot, Guillaume Normand, Jean Véron, Louis Deshayes, Mathurin Souchay, Pierre Ragueneau, René Guionneau, André Bodin, Émery Coulon, Jean Beaulacre, Louis Billard, Martin Desnoues, René Thibault, André Delaporte, Pierre Janin, Daniel Fleury, Toussaint Richer, Pierre Amyot, etc.

E. 469. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1753-1785. — Registre matricule des apprentis fabricants de soieries, et des droits payés par eux pour être reçus compagnons. — Obligations : de Nicolas Vaslin, présentée par François Couet, maître fabricant de soieries ; — de François Abraham, par Roze-Billault, son beau-père ; — de René Millet, par Jacques Houssaye ; — de Jean Longue-Épée, par François Bruneau ; — de Perrine Brossillon, par Gatien Aubin ; — de François Potet, par Pierre Rouillé ; — de Madeleine Durel, par Jacques Phellion ; — de Léonard Nau, par Pierre Ribot ; — de François Renou, par Jacques Froger ; — de René Brou, par Martin Lambron-Butet ; — de Claude Pillault, par Jacques Leroux ; — d'André Debrou, par François Abraham ; — de Laurent Allair, par Jean Desbordes ; — d'Antoine Foucher, par Étienne Cartier-Champoisean ; — de Madeleine Chidaine, par Charles Roze ; — de Jacques Jourdain, par Louis Heurteloup.

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

E. 470. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1768-1784. — Livre « servant à enregistrer les compagnons en chef-d'œuvre auxquels on confère le droit de faire des apprentis, en vertu de l'ordonnance du 16 septembre 1768. » — Réceptions de Clément Jautru, Urbain Cormery, Pierre Péan, François Roze, Pierre Mauriceau, André Foncher, François Brault, Martin Brouillard, Vincent Barat, Olivier Leroux, Pierre Godard, Toussaint Cornu, François Angelier, Simon Savary, André Chevalier, etc., sur les certificats de Simon, Sorbière, Cartier, Baudichon, Viot et autres maîtres fabricants.

E. 471. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1737-1777. — Registre servant à enregistrer les nouveaux maîtres : — Gatien Auvray, présenté par Preuilly Roze ; — Augustin Chanderris et Michel Fargeau, par Jahan Lambron ; — Louis Papion, par Lambron Patas : — Martin Charpentier, par Viot l'aîné ; — Gabriel Cormier, par Girollet-Barat ; — Jean Labureau, par Belgarde ; — Jérôme Ribot, Pierre d'Aigremont, Michel Ruzé, Jean Robé, Pierre Maucourt, Joseph Cartier, Pierre Bacot, Jean Ouvrard, Charles Roze, Pierre Ragueneau et François Delacroix, fils de maîtres, présentés par leurs parents ; — Joseph Solary, génois, reçu gratuitement avec ses deux enfants, en vertu d'une ordonnance du contrôleur général, notifiée par M. de Lesseville, intendant de Tours.

E. 472. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1731-1783. — Registre d'avis. — Contestations : entre M. Soulard et le sieur Martin, qui a encore à livrer 66 livres de soie fine sur une balle qu'on lui avait donnée à apprêter ; — entre François Voyer et François Millet, celui-ci prétend avoir déjà perdu quatre journées, n'ayant pas eu assez de trame pour finir sa pièce, et réclame une indemnité ; — entre François Gratieux et Jacques Chartrain, ce dernier demande 12 sous pour ses journées, l'autre ne les veut payer que 10 sous ; — entre Sorbière et la fille Picault, qui réclame 30 sous, pour avoir tourné son moulin toute une semaine ; — entre Gasnier et Lambron-Patas, celui-ci prétend faire condamner à une amende de 100 livres ledit Gasnier qui a employé son ouvrier sans avoir levé le congé ; — entre Marie Barré et les nommés Desteur, Marché, Buchet, Gerbier, Gervaise et Gillet, réclamant les uns une nouvelle pièce, les autres des trames pour achever celles qu'ils ont commencées, ou qu'à défaut leur temps perdu leur soit payé à raison de 20 sous par jour.

E. 473. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1717-1789. — **Tailleurs de Tours.** — Procès-verbaux de vérification des comptes de Benoît et de Simon Richard, maîtres tailleurs et receveurs de ladite communauté, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Jacques Belin, Martin Cousin, Denis Lavigne, Charles Biré, Antoine Châtellier, Jean Lebeuf, Jacques Chambert, René Ferrand, André Jousselain, etc. — Recettes : de 88 livres 8 sous, pour les gages d'inspecteur et contrôleur ; — de 200, pour la maîtrise de Gaury ; — de 31 livres 10 sous, pour les maîtrises et droits de charité de Ferrand, Lebeuf et Coudreux, fils de maîtres ; — de 18 livres pour l'apprentissage de Jean Madrelle, exempt des droits de charité ; — de 163 livres 10 sous, versées par les couturières. — Dépenses : de 618 livres, pour la capitulation ; — de 137 livres 10 sous, pour l'industrie ; — de 26 livres pour pain bénit. — Total de la recette, en 1773, 1,754 livres 15 sous, et de la dépense, 1,616 livres 11 sous 4 deniers. — Actes de réception en la communauté des tailleurs et des fripiers en habits neufs et vieux, réunis par l'édit d'avril 1777, des anciens maîtres, Louis Prudhomme, Daniel Delaunay, Martin Aubert, Antoine Solaville, Michel Normand, Martin Rousseau, Michel Fougeray, etc. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en ladite communauté, des aspirants Martin Cousin, Louis Moreau, Joseph Joubert, Michel Billault, Charles Prévost, François Robineau, Philippe Maubert, Pierre Jalleau, etc. — Déclaration du Roi pour éviter les erreurs dans la perception des arrérages des rentes viagères.

E. 474. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1708-1789. — **Tapissiers de Tours.** — Procès-verbal de vérification du compte de Robert Montallier, maître et receveur de la communauté des marchands tapissiers de la ville de Tours, par Gabriel Taschereau de Baudry, lieutenant général de police. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à ladite communauté, rendus par Charles Fortier, Claude et Charles Maubert, Henri Lévesque, Jean et Charles Lefebvre, Joseph Dugas, etc., marchands tapissiers et receveurs de ladite communauté ; — Total de la recette, pour les années 1761-1763, 3,457 livres 4 sous 9 deniers, et de la dépense 3,646 livres 18 sous 3 deniers. — Actes de réception en la communauté des maîtres tapissiers, vendeurs de meubles, en neuf et en vieux, et miroitiers réunis par l'édit d'avril 1777, des sieurs, Jean Grellet, Bernard Lafargue, Pierre Clavier,

Jean Chardon, Noël Lallier, etc., anciens maîtres tapissiers ; Pierre Cautereau, Daniel Delaunay, Martin Desneux, etc., anciens maîtres fripiers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception à la maîtrise, des aspirants : Nicolas Delavau, Thomas Bodin et Côme Morin.

E. 475. (Liassse.) — 68 pièces, papier.

1761-1788. — Teinturiers de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Simon Richebourg, André Mallecot, Claude Fourmy et Jean Dausserre, membres et receveurs de la communauté des teinturiers en soie et fil ou haut teint de la ville de Tours. — Total de la recette, en 1761, 2,257 livres 18 sous 6 deniers, et de la dépense, 2,019 livres 1 sou 10 deniers. — Rôle de répartition de la somme de 135 livres 5 sous à imposer sur tous les maîtres pour l'acquittement d'une dette. — Projet de mettre opposition aux prétentions des teinturiers en bas teint, qui ont cru devoir comprendre dans leur rôle d'industrie huit teinturiers en soie. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté des teinturiers en haut et en bas teint, créée par édit d'avril 1777, des sieurs Jean Dausserre, Pierre Véron, Georges Robert et Joseph Gallois, teinturiers en haut teint, Jean et Denis Champeaux, Jean Salmon, Martin Piard, François Ferrand, Louis Chabert, teinturiers en bas teint. — Différent entre Jean Dausserre, maître teinturier en soie, et le sieur Jahan, fabricant de soieries, qui refuse de payer ses travaux suivant le nouveau tarif. — Procédure entre les héritiers d'Antoine Gardas, maître teinturier en soie, et Maurice Chedereau, entrepreneur de manufactures à Tours, qui réclame 2,448 livres pour loyer et avances faites audit Gardas. — Scellés apposés à la réquisition de Chedereau ; — opposition auxdits scellés par la communauté des teinturiers et autres créanciers de Gardas ; — mémoires, etc.

E. 476. (Liassse.) — 1 pièce, parchemin ;
150 pièces, papier.

1787-1789. — Rôle de répartition de la somme de 135 livres 5 sous à imposer sur tous les membres de la communauté des maîtres teinturiers en haut teint de la ville de Tours, pour servir à acquitter les dettes. — Livre de délibérations et de réceptions des maîtres. — Procédure entre la communauté des teinturiers en laine ou bas teint et les sieurs Véron, Richard, Glassier-Romain et Glassier-Chardonneau, teinturiers en fil et coton de haut teint, au sujet des visites et saisies opérées chez ces derniers par les teinturiers en bas teint ; assignations pour voir déclarer les saisies bonnes et valables ; — sentence, portant que

visite sera faite des fils saisis par l'inspecteur des manufactures ; — appel interjeté de ladite sentence ; — intervention de la communauté des teinturiers en soie, ou haut teint, laquelle prend la cause de Véron et consorts, ne voulant pas que les syndics des teinturiers en bas teint s'arrogent le droit d'opérer des visites chez eux ; — arrêt ordonnant l'exécutoire d'une sentence du parlement qui condamne Glassier et consorts ; — signification dudit exécutoire ; — lettres de maître Delatour, procureur à Paris, adressées à maître Coueseau, procureur des teinturiers en soie, concernant l'appel de ladite sentence par ces derniers.

E. 477. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1641-1772. — Tisserands de Tours. — Confirmation par Louis XIII des statuts, règlements et priviléges accordés par Charles VIII aux maîtres tessiers (tisserands) de la ville et banlieue de Tours. — État des comptes que André Durand, juré et receveur des maîtres tessiers de Tours, rend à ladite communauté, en présence des gens du Roi ; — total de la recette, 707 livres, et de la dépense, 344 livres.

E. 478. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1759-1764. — Tondeurs de draps et foulons de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres tondeurs de Tours, rendus, en présence du lieutenant général de police, par les receveurs Pierre Pinot, Martin Gamelin, le jeune, et Michel Crémancier. — Total de la recette, en 1762, 361 livres 16 sous, et de la dépense, 367 livres 12 sous 4 deniers. — Extrait des statuts des maîtres tondeurs, foulons et laveurs de la ville du Mans, donnés par Charles d'Anjou, fils du roi de Jérusalem, Sicile et Aragon, comte du Maine, etc.

E. 479. (Liassse.) — 37 pièces, papier.

1568-1777. — Tonneliers de Tours. — Statuts et règlements concernant la maîtrise des tonneliers de Tours, accordés par Charles IX, en 1568. — Procès-verbaux de vérification des comptes de Joseph Malitourne, Philippe Hubert, René Larcher, Jean Verger et Antoine Duvar, maîtres et receveurs de la communauté des tonneliers de Tours, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Philippe Pasquier, René Cureau, Jean François, Louis Couché, Étienne Leguillé, Martin Aubert, François Maugas, René Talleau, etc. — Recettes : de 32 livres, déduction faite du dixième, pour les offices d'inspecteur ; —

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

de 42 livres 10 sous, pour le droit d'apprentissage de François Massé, compris 2 livres 10 sous pour l'hôpital ; — de 45 livres, pour le droit de maîtrise de Louis Talleau fils. — Dépenses : de 16 livres 4 sous, pour les honoraires des religieux Carmes ; — de 32 livres, pour huit torches de cire blanche ; — de 107 livres 3 sous, pour rentes dues aux sieurs Chamoiseau et Chevalier. — Total de la recette, en 1770, 607 livres 1 sou, et de la dépense, 430 livres 2 sous.

E. 480. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1601-1773. — Tourneurs de Tours. — Statuts et règlements des maîtres tourneurs en bois, or, argent, cuivre, bronze et autres métaux, marbres et pierres de la ville de Tours, confirmés par les rois Louis XIII et Louis XV ; — procès-verbal pour parvenir à l'obtention desdits statuts, dressé en présence du prévôt, le 31 mars 1601. — Arrêt de la Cour du parlement de Paris, infirmatif d'une sentence du bailliage de Tours au profit des tourneurs, défendant aux nommés Boucher et Lequipé, tourneurs forains, d'exposer en vente aucune marchandise qu'elle n'ait été visitée par les jurés. — Jugement rendu par Decop, lieutenant particulier au bailliage de Tours, qui fait défense à Geoffroy Quinçay de vendre de la marchandise de tournerie et de donner retraite aux marchands forains, sous peine de 20 livres d'amende. — Ordonnance déclarant bonne et valable la saisie des chaises et sébillles, faite sur Claude Bonnin, boisselier à Tours. — Compte de recette et de dépense, rendu par Mathieu Voisin, receveur. — Total de la recette, en 1772, 490 livres 14 sous 6 deniers, et de la dépense, 484 livres 15 sous 3 deniers.

E. 481. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

1758-1775. — Vanniers de Tours. — Comptes de recette et de dépense rendus aux maîtres vanniers de la ville de Tours devant le lieutenant général de police, par René Trosseau, Antoine et Gilles Bertin, Claude Barrois, Louis Crosnier et André Auger, syndics receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1768, 204 livres, et de la dépense, 203 livres 10 sous.

E. 482. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1719-1769. — Vinaigriers de Tours. — Comptes de la gestion et administration des deniers appartenant à la communauté des vinaigriers de Tours, rendus par Jean et Michel Gilles, Jean Gadifer, Pierre Bidault, Pierre Jalleau, François Robert, Georges Forest, Étienne Menard, Mathurin Potet et Louis

Bruzeau, maîtres vinaigriers et receveurs de ladite communauté. — Recettes : de 265 livres, provenant des rôles de capitation, industrie, etc. ; — de 504 livres 8 sous, prélevés sur les maîtres pour les intérêts. — Dépenses : de 27 livres, pour double vingtième d'industrie ; — de 121 livres, pour rentes dues aux dames Perruchot et de Boisleroy ; — de 294 livres, pour rentes viagères dues aux sieurs Vaudin et Fournier ; — de 5 livres 18 sous, pour pain bénit, fourni par Duchemin pâtissier ; — de 12 livres 9 sous, pour les fêtes de Saint-Martin d'hiver et d'été, célébrées aux Cordeliers. — Total de la recette, en 1768, 927 livres 12 sous, et de la dépense, 905 livres 7 sous 5 deniers.

E. 483. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1714-1777. — Vitriers de Tours. — Comptes de la recette et dépense des deniers appartenant à la communauté des vitriers de Tours, rendus par René Touchard, André Bierman, Élie Vigor, Charles Bertheraud, Claude Froment, Pierre Levanier, Antoine Froger, etc., maîtres et receveurs de ladite communauté. — Recettes : de 155 livres, levées sur tous les maîtres, pour le payement des intérêts, — de 60 livres, pour les droits d'apprentissage de François Bernard et de Jean Habert ; — de 220 livres, pour la maîtrise de Martin Vacher. — Dépenses : de 138 livres pour une année de rente, due à Mlle de La Place ; — de 4 livres, pour le rôle du grenier à sel ; — de 13 livres, pour les vacations des lieutenant général, procureur du Roi et greffier ; — de 6 livres 12 sous, pour les services célébrés par les Cordeliers le jour de Saint-Luc ; — de 20 livres pour torches et cierges. — Total de la recette, en 1747-1748, 990 livres 11 sous 4 deniers, et de la dépense, 905 livres 17 sous 4 deniers.

E. 484. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1654-1782. — Documents généraux sur les arts et métiers. — Édits et déclarations du roi Louis XIV, portant création : de deux lettres de maîtrise dans chacune des communautés d'arts et métiers du royaume, à l'occasion de son premier titre de Dauphin, de sa majorité, des naissances des enfants de France, etc. ; — d'auditeurs examinateurs des comptes, pour chaque corps de marchands et chaque communauté d'arts et métiers ; — d'un trésorier-receveur et payeur de leurs deniers communs ; — de maîtres et gardes et de jurés syndics ; — de contrôleurs-visiteurs des poids et mesures. — Ordonnance du même Roi, prescrivant que tous arts, métiers et professions seront organisés en maîtrises et jurandes. — Édit de Louis XV établissant des inspecteurs et contrôleurs des maîtres et

gardes dans les corps de marchands, et des jurés dans les communautés d'arts et métiers. — Instruction générale donnée par M. Colbert, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, aux commis envoyés dans toutes les provinces du royaume pour l'exécution des règlements généraux des manufactures et teintures. — Arrêts du Conseil d'État : défendant aux communautés d'arts et métiers d'entreprendre des procès et de contracter aucun emprunt sans l'autorisation de l'intendant ; — portant règlement des droits attribués aux offices de trésoriers receveurs et payeurs des gages des communautés, etc. ; — nommant des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes des corps et communautés supprimés ; — concernant les comptes à rendre par les syndics et adjoints. — Lettres patentes du roi Louis XVI, portant règlement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il existe des communautés d'arts et métiers.

E. 485. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1750-1783. — États de situation des communautés d'arts et métiers des villes et Élections d'Amboise, Chinon, Loches, Richelieu et Tours, statuts, nombre des maîtres, revenus, charges et dettes. — Ordre alphabétique des communautés de la ville de Tours. — État de tous les corps de métiers qui sont en communauté dans ladite ville. — État des arts et métiers de la ville d'Amboise se disant en corps et communauté. — Mémoire, faisant connaître à l'intendant les frais énormes que les cinquante-cinq à soixante communautés de la ville de Tours ont à payer aux lieutenant, procureur du Roi et autres officiers de police. — Compte des revenus et charges rendu à l'intendant de Tours par le corps des marchands merciers de la ville d'Amboise ; — situation de la communauté des tourneurs, boisseliers et futaillers ; — lettres des maîtres perruquiers, serruriers, cordonniers, menuisiers, tailleur, ciergers et épiciers, se plaignant des officiers du duché-pairie d'Amboise, qui refusent de les admettre en jurande, etc., pourquoi il leur est impossible de rendre leurs comptes. — Procès-verbaux de liquidation des créances des communautés des ciriers, cordonniers, savetiers, marchands, serruriers et couvreurs d'Amboise, et des tonneliers de Chinon. — Noms des villes, bourgs et villages des Élections de Loches et de Richelieu où les communautés sont en jurande, les artisans gouvernés par des règlements particuliers et où ils n'ont ni statuts ni règlements. — Nombre des maîtres ou chefs d'atelier dans chaque corps ou métier. — États des sommes payées dans les villes d'Amboise, Chinon et Loches par chaque récipiendaire, de quelque qualité qu'il soit, tant pour sa réception que pour parvenir à la maîtrise.

E. 486. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1681-1689. — Registre des réceptions et enregistrement des nouveaux jurés et nouveaux maîtres, faites par François Nau, écuyer, seigneur des Arpentis, lieutenant général de police, et Jean Taschereau de Baudry, lieutenant particulier. — Réception des nouveaux maîtres : René Besnard et Jean Moussard, cordonniers ; — Étienne Desvignes, maréchal ; — Charles David, maître bonnetier de droit, à cause de son mariage avec la fille de François Landry, maître dudit état ; — Gabriel Chauvet, cordonnier ; — Aimé Mondin et Silvain Héron, bourreliers ; — Louis Barillet et Claude Barbier, menuisiers ; — Jacques Leroy, vannier ; — René et Louis Lebeau, cordiers ; — Henri Challuau et Claude Boissay, maîtres blanchisseurs de draps de laine. — Réception des jurés : René Ruer, maître tourneur ; — Joseph Rozier, maître vinaigrier ; — Thomas Tessier et Mathurin Couronneau, maîtres boulanger ; — Claude Papault, maître cierger chandelier ; — François Bierment, maître vitrier ; — Antoine Véron, maître potier d'étain.

E. 487. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1705-1713. — Registre des réceptions des nouveaux jurés et nouveaux maîtres, faites par Julien-François Milon, assesseur civil et criminel au bailliage et siège présidial de Tours, et par Gabriel Taschereau de Baudry, lieutenant général de police, dans les communautés des apothicaires, arquebusiers, aubergistes et hôteliers, balanciers, barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes, boisseliers, bonnetiers-étaminiers, bouchers, bouchers de carême, boulangers, bourreliers-bâtiers, chapeliers, charpentiers, charrons, chirurgiens, ciergers et chandeliers, cloutiers, cordiers, cordonniers, corroyeurs, coutiers, couteliers, couvreurs, drapiers-sergers, foulons-répareurs et blanchisseurs de draps de laine, fourbisseurs d'épées, fripiers, maçons, maréchaux, mégissiers, menuisiers, musiciens, pâtissiers, pelletiers, poêliers-chaudronniers, potiers d'étain, rôtisseurs, sages-femmes, serruriers, tailleurs, tanneurs, tapissiers, teinturiers en bas et haut teint, tessiers, tondeurs, tonneliers, tourneurs, vanniers, vinaigriers, vitriers. — Permissions accordées : à François Busly, imprimeur à Quimper, d'ouvrir boutique à Tours et d'y exercer le métier de libraire et de relieur ; — à Pierre Parmentier, de tenir à Tours, lui et ses héritiers, hôtellerie, auberge, maison et chambres, garnies etc., en payant la somme de 270 livres.

E. 488. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1713-1742. — Registre des réceptions des nouveaux

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

jurés et nouveaux maîtres, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Réception des nouveaux maîtres : Pierre Personne et Michel Cleraut, couteliers ; — Jacques Gabry et Jean Cosse, cordonniers ; — André et Louis Bierment, vitriers ; — Pierre Vazou et Jean Dreux, charpentiers ; — Jean Juillard et Pierre Crucher, menuisiers ; — René Massuet et François Vrillon, bouchers ; — Jean Poisson et Pierre Chabot, boulanger ; — Charles Maubert et Henri Bataille, fripiers ; — Pierre Dury et Nicolas Godet, paulmiers ; — Jean Leroux et Claude Carré, chirugiens ; — Charles Jousselin et Thomas Heurte-loup, sergers-drapiers ; — Fleurant Mirault et Urbain Landais, maçons ; — Pierre Bellanger et Jean Berger, cierges-chandeliers ; — Jacques Villeronde et Charles David, bonnetiers ; — Alexis Martin et Simon Roy, barbiers-perruquiers ; — Jean Guiet, tonnelier ; — André Franchet, cloutier ; — Pierre Ducroc, cafetier ; — François Bandonin, fourbisseur d'épées ; — Pierre Floreau, vinaigrier ; — François Pelletier, tessier.

E. 489. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1717-1735. — Registre des réceptions des nouveaux jurés et des nouveaux maîtres, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Réception à la maîtrise des aspirants : Jean Coullon, boulanger ; — Pierre Poulin, menuisier ; — Louis Delalande, chirurgien ; — François Lecerf, maçon ; — Jacques Drouen, épingleur ; — Pierre Thibault, paulmier ; — Michel Ferrand, cordier ; — François Bonté, cordonnier ; — Jean Bidault, vinaigrier ; — Antoine Pitay, cierge ; — René Bedouet, rôtisseur ; — Claude Lavache, couveur ; — César Gobiat, Gabriel Deserin et Laurent Lemoine, chirugiens ; — François Leclerc, sergetier ; — Claude Couet, teinturier en soie ; — François Chapelain, balancier ; — Michel Brault, bonnetier. — Réception des jurés : Pierre Cheteau, maître répareur ; — Philibert Bussier, maître charpentier ; — Nicolas Longin, maître maréchal ; — Charles Aubin et François Véron, maîtres fabricants en soie ; — René Tiby, maître pâtissier ; — Jacques Lusseau, maître potier d'étain ; — René Guertin, maître taillandier ; — Julien Jamain, maître lanternier-ferblantier ; — François Lucquet, maître à danser.

E. 490. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1742-1753. — Registre des réceptions et enregistrements des jurés et nouveaux maîtres, par Alexandre Reverdy, lieutenant général de police. — Réception des nouveaux maîtres : Jacques Treran, cordonnier ; — René Tonnelier, tisserand forain ; — René Lempereur, fripier ; — Louis Vazon, charpentier ; — Vincent Dumas,

mâçon ; — Joseph Lucien et Joseph Solany, ouvriers en soie ; — Bruneau-Mauclerc, passementier ; — Louis Bellenger, chirurgien ; — Charles Margneron, cierge-chandelier ; — Henri Bachelier, sergetier. — Réception des nouveaux jurés : Michel Froger, maître cordier, etc. — Permissions d'ouvrir boutique, etc., accordées : à Jean Jagu, cartier et cartonnier, pour vendre le résidu des papiers qu'il fait venir de diverses provinces pour la fabrication de ses cartes ; — à André Cresté, pour y vendre du blé et autres grains ; — à Marie Guérin, pour y débiter et vendre de la faïence et verrerie. — Autorisations données à Madeleine Miette et Élisabeth Bardou de colporter dans les rues des hordes qu'on leur donne à vendre.

E. 491. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1753-1764. — Registre des réceptions et enregistrements des nouveaux jurés et des nouveaux maîtres, par François Reverdy, lieutenant général de police. — Réception à la maîtrise des aspirants : Pascal Réjaudry et François Fouquet, mégissiers-gantiers ; — René Fournéau, violoneur ; — René Montagu, tessier ; — Jean Joubert, passementier ; — Mathurin Bruère, perruquier ; — Jean Meunier et Martin Aubert, tonneliers ; — Jean Pellieu, chirurgien ; — Pierre Petilleau et François Besnard, charrons ; — François Deschamps, corroyeur forain ; — Jean Poulet, boucher de carême ; — Jean Chamel fils, fripier ; — Victor Tessier, chirurgien à Artannes. — Enregistrement des nouveaux jurés : Amable Lefebvre et Pierre Roze, maîtres couvreurs ; — François Roux et Urbain Béguin, maîtres rôtisseurs ; — Jean Lefebvre, maître tapissier ; — Jacques Chardonneau et Charles Aubin, maîtres teinturiers ; — Michel Boilleau, maître cirier-chandelier ; — René Lambert, maître sergelier ; — François Chauvin, maître bourrelier. — Permissions d'ouvrir boutique, accordées : à Denis Caron, pour détacher et dégraisser des étoffes de laine et soie et nettoyer les galons d'or et d'argent ; — à Pierre Naudin, pour fabriquer des horloges, montres et pendules ; — à Jean Desvergnes, peintre, pour vendre des peintures et exposer ses ouvrages, etc.

E. 492. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1782-1789. — Livre servant à inscrire les noms des compagnons de tous les métiers, leur âge, le lieu d'où ils viennent et les maîtres de Tours chez lesquels ils se proposent de travailler.

E. 493. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1770-1779. — États des rentes dues aux enfants et

héritiers de Jacques Lenormand de La Place, par différentes communautés de la ville de Tours, dont les titres ont été remis, en exécution de l'édit de février 1776, au contrôleur général, et par arrêt du Conseil, à M. Ducluzel, intendant de Tours. — Tableau des dettes passives de chaque communauté en jurande des villes d'Amboise, Angers, Châteaugontier, Chinon, La Flèche, Laval, Le Mans, Saumur et Tours. — Lettres de MM. Lambert, Ducluzel et Necker, concernant lesdites rentes et les comptes à rendre par les syndics et adjoints des communautés d'arts et métiers. — Comptes de recette et dépense, rendus au lieutenant général de police par les syndics-receveurs des communautés : des bonnetiers, chapeliers, etc., donnant en recette 3,296 livres, en dépense 3,681 livres ; — des charpentiers, recette 1,064 livres, dépense 1,051 livres ; — des ciergers, recette 2,961 livres, dépense 2,968 livres ; — des cloutiers, recette 730 livres, dépense 894 livres ; — des cordonniers, recette 2,093 livres, dépense 1,671 livres ; — des coutiers, recette 235 livres, dépense 206 livres ; — des couvreurs, recette 1,073 livres, dépense 936 livres ; — des fabricants en soie, or et argent, recette 31,817 livres, dépense 30,472 livres ; — des fondeurs, épingleurs, bâtonniers, chaudronniers, potiers d'étain, etc., recette 208 livres, dépense 179 livres ; — des fripiers, recette 993 livres, dépense 844 livres ; — des marchands, recette 27,741 livres, dépense 27,569 livres ; — des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers, boisseliers, recette 2,072 livres, dépense 2,019 livres ; — des vanniers, recette 349 livres, dépense 349 livres ; — des passementiers, recette 5,121, dépense 5,099 ; — des tapissiers, vendeurs de meubles en neuf et vieux et miroitiers, recette 590 livres, dépense 211 livres ; — des teinturiers en soie et fil, recette 1,196 livres, dépense 1,263 livres.

E. 494. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1776. — Procès-verbaux de reconnaissance par M. Ducluzel, intendant, des titres des rentes dues par les communautés d'arts et métiers de la ville de Tours. — Rentes dues par les arquebusiers, les boisseliers, les bonnetiers, les bouchers, les boulangers, les chandiliers et ciriers, les chapeliers, les charpentiers, les cloutiers, les cordiers, les cordonniers, les courtiers, les couvreurs, les ferblantiers, etc.

E. 495. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1773-1774. — Rôles de répartition de la capitation, des accessoires et de l'industrie, imposés sur les communautés des maîtres : serruriers, taxés à 864 livres 4 sous 2 deniers ; — charpentiers, à 709 livres 7

sous 11 deniers ; — maçons, à 746 livres 17 sous ; — maréchaux, à 269 livres 11 sous 10 deniers ; — taillandiers, à 68 livres 6 sous 3 deniers ; — menuisiers, à 788 livres 17 sous 10 deniers ; — vitriers, à 123 livres 3 sous 5 deniers ; — couvreurs, à 588 livres 8 sous 9 deniers ; — cloutiers, à 64 livres 15 sous ; — ferblantiers, à 112 livres 5 sous 9 deniers ; — charrons, à 56 livres ; — bourreliers, à 98 livres 2 sous ; — selliers, à 128 livres 1 sou 5 deniers ; — tapissiers à 208 livres 16 sous 9 deniers ; — chaudronniers-poêliers, à 179 livres 6 sous 9 deniers ; — tourneurs, à 83 livres 18 sous 8 deniers ; — boisseliers-boîters, à 147 livres 2 sous 9 deniers ; — tonneliers, à 282 livres 8 sous 8 deniers ; — cordiers, à 97 livres 4 sous 2 deniers ; — tessiers, à 101 livres 12 sous 11 deniers ; — potiers d'étain, à 70 livres 19 sous ; — ciergers, à 771 livres 2 sous 10 deniers ; — chapeliers, à 110 livres 19 sous ; — vinaigriers, à 207 livres, 4 sous 4 deniers — pâtissiers, à 321 livres 16 sous 6 deniers ; — rôtisseurs, à 513 livres 7 sous 6 deniers ; — boulangers, à 1,816 livres 10 sous 9 deniers ; — bouchers, à 1,119 livres 4 deniers ; — horlogers, à 96 livres 5 sous 11 deniers ; — marchands, à 7,625 livres, modéré à 6,425 livres ; — passementiers, à 1,645 livres 5 sous 8 deniers ; — bonnetiers, à 322 livres 10 deniers ; — fabricants d'étoffes de soie, à 16,614 livres, réduit à 14,614 livres 7 sous ; — teinturiers en soie et fil, à 664 livres 8 sous 7 deniers ; — sergetiers, à 74 livres 2 sous 1 denier ; — panetiers, à 48 livres 18 sous ; — pelletiers, à 107 livres 3 sous 5 deniers ; — répareurs, à 40 livres 10 sous ; — corroyeurs, à 264 livres 13 sous ; — tondeurs, à 148 livres 1 sou 5 deniers ; — fripiers, à 476 livres 4 sous 11 deniers ; — tailleurs, à 632 livres 3 sous 8 deniers ; — cordonniers, à 1,134 livres 14 sous 4 deniers ; — courtiers, à 81 livres 9 sous ; — perruquiers, à 853 livres 11 sous 5 deniers ; — chirurgiens, à 693 livres 17 sous 10 deniers ; — maîtres de danse, à 114 livres 17 sous 7 deniers. — Rôles des sommes imposées sur les maîtres fabricants en soie de Tours pour payer les rentes viagères et constituées et les charges annuelles, s'élevant à 11, 974 livres 16 sous, déduction faite de 408 livres, produit de loyers.

E. 496. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1778-1787. — Rôles de répartition de la capitation et accessoires, de l'industrie, etc., imposés sur les communautés : des soixante-trois maîtres maçons, couvreurs, plombiers, paveurs et autres constructeurs en pierre, plâtre, ciment, etc., de la ville de Tours ; — des soixante dix-huit maréchaux-ferrants, grossiers, serruriers, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, ferrail-

Série E — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

ieurs, cloutiers et autres ouvriers en fer ; — des trente-deux maîtres charpentiers ; — des cent deux maîtres menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et boisseliers ; — des dix-sept maîtres fondeurs, épingleurs, balanciers, chaudronniers, poêliers et potiers d'étain ; — des quinze maîtres couteliers, armuriers et autres maîtres ouvriers en acier ; — des vingt marchands orfèvres, joailliers et horlogers ; — des trente maîtres selliers, bourreliers, charrons et autres maîtres ouvriers en voiture ; — des quatre-vingt-huit marchands fabricants d'étoffes de soie ; — des cent quarante-sept marchands merciers, drapiers, grossiers, etc. ; — des cent vingt-cinq maîtres passementiers ; — des vingt-neuf teinturiers

en haut et bas teint ; — des trente-neuf maîtres bonnetiers, chapeliers, pelletiers et fourreurs ; — des quarante maîtres tapissiers, vendeurs de meubles en vieux et miroitiers ; — des quatre-vingt-dix maîtres tailleurs, fripiers d'habits neufs et vieux ; — des cinquante-cinq marchands épiciers, ciriers, chandiliers ; — des vingt-quatre maîtres tanneurs et corroyeurs ; — des cent cinquante-quatre maîtres cordonniers ; — des trente-huit maîtres traiteurs, pâtissiers et rôtisseurs ; — des soixante maîtres bouchers et charcutiers ; — des quatre-vingt-six aubergistes, cabaretiers, cafetiers et limonadiers ; — des cinquante-huit maîtres boulangers.

TABLE DE L'INVENTAIRE
DES ARCHIVES CIVILES D'INDRE-ET-LOIRE

ANTERIEURES A 1790.

Série E. — Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

NUMÉROS
des articles.

Titres de famille

AMIRÉ	1—2
ABRAHAM	224
ALLABRÉE	225
ALLEMAGNE (D')	226
AMELOT DE CHAILLOU	227
AMIRAUT	228
AMPLEMANN DE LA CRESSONNIÈRE	229
ANGUILLE DE LA NIVERDIÈRE	230
APPELVOISIN (D')	231
ARGY (D')	232
ARMAGNAC (D')	233
ARNAULT	234
AUBRY DE LA VILLEAUMAIRE	235
BÂCLE D'ARGENTEUIL (LE)	3—8
BARADINE	236
BARON DE CHANNOIR	9—10
BAUCHIER	237
BAUDET	238
BEAUVAU (DE)	239—240
BÉRARD DE MONTOUR	11—14
BERLAND DE LA LOUÈRE	15
BERNARD DE LA FORGE	241
BERTHELOT DE VILLENEUVE	242
BÉTHUNE-CHAROST (DE)	16
BIDÉ DE POMMEUSE	243
BOISJOURDAIN (DE)	244

Série E — Table des matières

BOISLÉONARD (DE)	245
BOUCHER DE MARTIGNY (LE).....	17—18
	246—247
BOUET DE LA NOUE	248
BOUREILLE	249
BOUTHEILLER (LE)	250
BOUTHET DU RIVAU.....	251
BOYVIN	252
BRIDIEU (DE)	19—22
BRUSARD DU MARTRAY	253
BUISSON DE LA CHARPRAYE	254
CANTINEAU DE COMMACRE.....	255
CARRÉ	256
CASTELLANNE (DE)	257
CHAMBELLAN	258
CHAPELAIN	259
CHASPOUX DE VERNEUIL	23, 260
CHASTENET DE LA BRUNETIÈRE	261
CHAUMEJEAN, marquis de Fourille	24
CHENANTAI.....	25
CHERGÉ (DE).....	262
CHESNAYE-DES-PINS (DE LA)	263
CHESSEPOUX	264
CHEVALIER	265
CHIRET	266
CHOISEUL-AMBOISE (duc de).....	26—68 267
CHRISTIAEN, chanoine	69
CLÉDAT (DE).....	268
CONSTANTIN.....	269
CORNE DE CHAPT (LA)	70
COSTE DE LA CHAUVIGNIÈRE	270
COUET	71—72
COUESEAU	271
CUISNIER	73
DANGÉ D'ORSAY	74
DAVESNE DE NEUVILLE.....	272
DEBOTEREAU	273
DEFFRAY.....	274
DEHOGUES	75
DELAUNAY.....	76
DESAULES DE LA BOURIE	275

DOUAULT, curé	77
DOULCE	276
DUCARROY	277
DUCHÂTEL	78
DUDOIBT DE LA BERTAUDIÈRE	278
DUPRÉ	279
DUPUY DE SAINT-MÉDARD	280
DURAND (DE)	281
DURET	282
DUSOUL	79
DUVEAU	80
ÉCOTAIS (DES)	81—88
FEBVRE DE LA FALLUÈRE (LE)	89
FESQUE (DE)	283
FORêt DE LEUGNY	284
FORêt D'ARMAILLÉ (DE LA)	285
FORGET	286
FOUGÈRE (DE)	287
FOURNIER	288
GALLÉ	90
GARRYVES	289
GAUDIN DES TOUCHES	91
GAUGUIN	92—93
GAULLEPIED DE SENNEVIÈRES	94—97
	290
GAULTIER DE LA FERRIÈRE	291
GAZEAU DE LA BOUÈRE	98
GIGAULT DE BELLEVONDS	99—102
GILBERT DE VOISINS	103—104
GIRAUT	105
GODINET	292
GORRON DE LA PASQUERIE	293
GOSMER	106
GRASLEUIL DE PLAISANCE	107—111
GUILLEMOT DE L'ESPINASSE	112
GUILLON DE ROCHECOT	294
GUYOT DE LESSART	295
ILLE-AUGER (DE L')	296
JAILLE (LA)	297
JOLLY DE SAINT-DENIS	298
JOUARD DE MAGNOU	299

Série E — Table des matières

JUCQUEAU.....	300
JUSSAC (DE).....	301
JUSSEAUME (DE).....	113—116
LANDRIÈVE DES BORDES	117
LAMBERT DE TALVOIS.....	302
LAMORAL D'ADVISARD	303
LANCELOT DE MARNAY	304
LEBAS DU PLESSIS	305
LEBRUN.....	118
LECLERC DE Bois-GUICHE.....	119—120
LECLERC DE COURCELLES	121
LEGENDRE DE LUÇAY	306
LEGROS	307
LETART	308
LOMERON D'AUNAY	309
LOQUYN	310
MALHERBE	311
MALLEVAUD DE MARIGNY	122
MALOU DE BERCY	123
MALVAULT	124
MAROLLES (DE)	125
MATHÉ DU VIVIER.....	312
MAUSSABRÉ (DE)	126
MAYAUD DE BOISLAMBERT.....	313
MEIGNAN.....	314
MESNARD DE CHOUZY.....	315
MOLTIER DE LA FAYETTE	127—134
MONDION (DE)	316
MORIN DE BEAULIEU	317
MOUCHET DE VILLEDIEU (DU)	135—140
PATAS.....	141
PAYS DE LATHAN	318
PÉRION (DE)	319
PÉROT DE LISLE.....	142
PICAULT DE GILLIERS	320
PICHEREAU	143
PIERRES (DE)	321
PIERRES DE FONTENAILLES (DE)	144—145
PLESSIS-RICHELIEU (DU).....	146—155
POCQUET DE LIVONNIÈRE	156
POIRIER DE BEAUVAIS	157—158

POUENT (DE)	322
PRÉAULX (DE)	159
PREUILLY (DE)	160
QUILLET	161
RABOTEAU	162
RAZILLY (DE)	163—165
REMIGEOUX (DE)	166—172
RENAULT	173
RESTRU	174
RICHARD DE LA POUMANDIÈRE	175
RICHARD DE BUTRÉ	176
RINGUET DE BRIZAY	177
RIVIÈRE (DE LA)	178—179
RIVIÈRE	180
ROBIN DU POUTREAU	181
ROCHEFORT (DE)	182
ROCHER	183—184
ROCREUSE (DE)	185
ROGIER	186
ROHAN-GUÉMÉNÉE (DE)	323
ROSEL DE VERNEUIL	187
RUZÉ D'EFFIAT	188
SANCERRE (comte de)	324
SASSAY (DE)	189
SAULQUIN	190—193
SCOT DE COULANGÉ	194—195
SEGRETAIN	196
SENTIER	197
SERÉ	198
SIGOOGNÉ (DE)	325
TABOUREAU	199
TASCHEREAU	200
TÉNÈBRE	201
TESSIER	202
THENON	203
THIENNE (DE)	326
THINAULT DE CHARGÉ	204—215
TORTERUE DE SAZILLY	216
TOUCHARD	217
TRÉMOUILLE (LA)	218
TURGOT	219—220

Série E — Table des matières

VALLÉE	327
VANDELLES (DE)	221
VÉRON DE LA TOUCHE	328
VIGER DE JOLIVAL	222
VOYER D'ARGENSON	223

Plans

Plans.....	329—381
------------	---------

Notaires et tabellions

LEBERT, de Bléré	382—387
DRAFFOREST, de Chinon.....	388
LEROUX, DE SORIGNY	389

Corporations d'arts et métiers

— d'Amboise	390—398
Boulanger	390—391
Cabaretiers	392
Cordonniers.....	393
Couvreurs.....	394
Epiciers, ciergers, chandeliers	395
Merciers-drapiers	396
Tailleurs.....	397
Tourneurs, boisseliers et futaillers.....	398
— de Chinon.....	399
Menuisiers	399
— de Loudun	400—404
Boulanger	400
Marchands.....	401—402
Sergers.....	403
Tisserands.....	404
— de Richelieu	405
Menuisiers	405
— de Saumur	406—408
Drogistes et épiciers.....	406
Marchands.....	407—408
— de Tours.....	409—496
Boisseliers	409
Bonnetiers, chapeliers, pelletiers, fourreurs	410

Bouchers-charcutiers	411
Boulangers	412
Bourreliers-selliers.....	413
Cabaretiers.....	414
Charpentiers.....	415
Charrons.....	416
Chirurgiens	417
Cloutiers	418
Cordiers	419
Cordonniers.....	420—421
Corroyeurs.....	422
Coustiers	423
Couteliers	424
Drapiers, sergers, cardeurs.....	425
Epiciers, ciergers, chandeliers	426
Ferblandiers	427
Fondeurs, épingleurs, etc.	428
Fripiers	429
Imprimeurs-libraires.....	430
Maçons.....	431
Maréchaux.....	432
Mégissiers	433
Menuisiers	434—439
Merciers-drapiers	440
Musiciens et maîtres de danse.....	441
Orfèvres.....	442
Passementiers.....	443—445
Pâtissiers	446
Paumiers, raquetteurs, faiseurs de balles	447
Perruquiers, barbiers.....	448—456
Potiers d'étain.....	457
Répareurs de draps.....	458
Rôtisseurs	459
Serruriers.....	460
Soierie (fabricants de)	461—472
Tailleurs	473
Tapissiers	474
Teinturiers	475—476
Tisserands	477
Tondeurs de draps et foulons.....	478
Tonneliers.....	479
Tourneurs	480
Vanniers	481
Vinaigriers	482
Vitriers	483
— Documents généraux sur les arts et métiers (réglementation, états de situation, réceptions, rentes, capitation)	484—496